

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE - URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ**

**ÉVOLUTION DES CONTROVERSES FACE A L'IMPLANTATION D'UNE
INFRASTRUCTURE NUCLEAIRE**

*Les réfections des installations de stockage de déchets nucléaires de la centrale
Gentilly-2 (1994 et 2004)*

Par

Étienne LYRETTE

M.Sc. Études urbaines

Thèse présentée pour obtenir le grade de
Philosophiae doctor (Ph.D.)

Études urbaines

Programme offert conjointement par l'INRS et l'UQAM

Mars 2010

© Étienne LYRETTE, 2010

Cette thèse intitulée

**ÉVOLUTION DES CONTROVERSES FACE A L'IMPLANTATION D'UNE
INFRASTRUCTURE NUCLEAIRE**

***Les réfections des installations de stockage de déchets nucléaires de la centrale
Gentilly-2 (1994 et 2004)***

et présentée par

Étienne LYRETTE

a été évaluée par un jury composé de

M. Pierre J. HAMEL, INRS-UCS, président du jury et examinateur interne

M. Michel TRÉPANIÉ, INRS-UCS, directeur de thèse

M. Michel GARIÉPY, Université de Montréal, examinateur externe

M. Pierre-Yves GUAY, UQAM, examinateur externe

RÉSUMÉ

Les infrastructures nucléaires, comme l'ensemble des équipements énergétiques, induisent diverses charges pour l'environnement et la population. Ces différentes charges environnementales et sociales sont à la base des controverses qui caractérisent presque systématiquement l'implantation d'équipements énergétiques et nous ont poussé à approfondir le sujet. Les controverses entourant le nucléaire sont particulièrement intéressantes à étudier car tant que les fondements des controverses, toujours chargées en émotion, qui entourent la filière nucléaire, ne seront pas mieux compris, on ne peut espérer parvenir à des résolutions de conflits satisfaisantes. Les agrandissements successifs des équipements de stockage de déchets nucléaires effectués à la centrale Gentilly-2 en 1994 et 2004, nous ont permis d'approfondir nos connaissances des controverses entourant la filière nucléaire, mais surtout de jeter un nouvel éclairage sur leur évolution au cours des dernières années. Il est assez rare que l'on puisse faire une analyse de l'évolution des controverses avec le même type d'infrastructure au même endroit à dix ans d'intervalle; ce qui donne un caractère novateur à nos résultats.

Nos résultats permettent de proposer un modèle original de l'évolution des controverses entourant les projets d'infrastructures nucléaires. Ce modèle suggère que cette évolution est entre autres caractérisée par des changements profonds dans l'origine géographique des opposants et des partisans, une plus grande capacité des acteurs à mobiliser des expertises scientifiques et techniques, une radicalisation des controverses et une restructuration et une professionnalisation de l'opposition.

Étienne Lyrette,
Candidat au Ph.D.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized name followed by a horizontal line ending in an arrowhead.

Michel Trépanier,
Directeur de recherche

REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes m'ont manifesté un appui des plus appréciés tout au long de la réalisation de cette thèse. Mes premiers remerciements vont à mon directeur de recherche, Monsieur Michel Trépanier, professeur chercheur à l'INRS-UCS. Je le remercie tout particulièrement pour l'encadrement qu'il m'a fourni tout au long de mon cheminement à la maîtrise et au doctorat. Je remercie également le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) ainsi que l'INRS-UCS pour leur soutien financier.

De plus, je tiens à remercier Amélie Beauchemin, Jean-Guillaume Simard et Ginette Brunet pour leur générosité et la grande qualité des commentaires fournis lors de leurs multiples relectures. En terminant, je m'en voudrais de passer sous silence le soutien de ma famille, de mes amis et d'Amélie. Les derniers mois furent plus ardues que les premiers et leur support fut grandement apprécié.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	i
REMERCIEMENTS.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES FIGURES.....	viii
LISTE DES SIGLES.....	viii
INTRODUCTION.....	2
CHAPITRE I - LA PROBLÉMATIQUE.....	5
1.1 Les études urbaines.....	5
1.1.1 Le syndrome NIMBY.....	5
1.1.2 Remise en question de la vision «classique» du NIMBY.....	7
1.1.3 Pas dans ma cour et nulle part ailleurs ... une évolution du NIMBY ?.....	10
1.1.4 Les théories de la planification : vers la prise en compte de l'opinion publique.....	13
1.1.5 Le processus d'évaluation environnementale au Québec : un lieu où s'expriment tensions et controverses.....	19
1.1.6 La radicalisation de l'opposition et l'implication des citoyens.....	22
1.2 Les études STS.....	23
1.2.1 Les controverses scientifiques : un élément déclencheur.....	23
1.2.2 La maîtrise des savoir scientifiques: un atout considérable dans le cas du nucléaire	26
1.3 Le contexte, les caractéristiques et les ressources des acteurs : des facteurs incontournables.....	27
1.3.1 Les contextes et leurs influences.....	27
1.3.2 Les caractéristiques et les ressources des acteurs.....	30
1.4. Le cas de la filière énergétique nucléaire.....	31
1.4.1 Multitude d'acteurs, multitude de points de vue.....	31
1.4.2 De l'exposition au risque à la gestion des déchets nucléaires : les sources d'opposition à la filière nucléaire.....	34
1.4.3 Les déchets nucléaires : défis et controverses.....	35
1.5 Le Canada et la gestion des déchets nucléaires : des disparités régionales.....	38
1.6 La Suède et la gestion des déchets nucléaires: une société dépendante du nucléaire	42
1.7 Question de recherches et hypothèses.....	46
CHAPITRE II – MÉTHODOLOGIE.....	57
2.1 La stratégie méthodologique : une étude de cas.....	57
2.2 La cueillette et le traitement des données issues des documents.....	58
2.2.1 La standardisation argumentaire et les arguments centraux (grille de type #1).....	59
2.2.2 Présentation des acteurs (grille de type #2).....	61
2.2.3 Les grands types d'arguments (grille de type #3).....	62
2.2.4 L'argumentation des acteurs (grille de type #4).....	64
2.2.5 Tableaux comparatifs.....	66
2.3 Les entretiens : un complément d'information.....	67
2.4 Périodes couvertes par l'étude.....	69

CHAPITRE III – LES PROJETS DE 1994 ET 2004 À GENTILLY-2 ET PRÉSENTATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION HÔTESSE	71
3.1 Le projet de 1994 : la mise en place d'une aire de stockage.....	72
3.1.1 Le contexte politique; aucune directive claire pour le stockage des déchets	72
3.1.2 Survol du projet et des risques.....	74
3.1.3 Les recommandations du BAPE	77
3.2 Le projet de 2004 : augmentation de la capacité de stockage.....	77
3.2.2 Survol du projet et des risques.....	79
3.2.3 Les recommandations du BAPE	82
3.3 Survol socio-économique : une région en restructuration	84
3.3.1 La restructuration économique du début des années 1990.....	84
3.3.2 Les années 2000 : un redressement fragile	85
3.4 Bécancour et la RMR de Trois-Rivières : un portrait de la région.....	87
3.4.1 De légères variations démographiques dans les régions touchées	88
3.4.2 Un taux de chômage en baisse.....	89
3.5 Une population locale globalement plus favorable au nucléaire.....	89
 CHAPITRE IV – LE PROJET DE 1994 : LA SÉCURITÉ AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS	91
4.1 Les partisans	91
4.1.1 Les partisans : des acteurs spécialisés	91
4.1.2 L'argumentation des partisans de 1994 : sécurité et économie	92
4.2 Les opposants	98
4.2.1 Les opposants : des citoyens s'expriment.....	99
4.2.2 L'argumentation des opposants : des risques pour la santé et la biosphère.....	99
4.3 Les acteurs ambivalents	103
4.3.1 L'argumentation des acteurs ambivalents : des discours plus nuancés	104
4.4 Que l'on soit pour ou contre, experts ou citoyens, la sécurité est une priorité	107
 CHAPITRE V - ANALYSE DU CAS DE 1994 : UNE OPPOSITION RÉGIONALE, UN ARGUMENTAIRE EXTRA-RÉGIONAL	109
5.1 L'opposition au projet de 1994 : NIMBY ou NIABY ?	109
5.2 Les sources d'opposition et les agents stimulants de la controverse de 1994.....	112
5.2.1 La distribution spatiale et temporelle du risque	112
5.2.2 Probabilités ou conséquences d'un accident	113
5.2.3 Les arguments économiques : des arguments « socialement acceptables »	115
5.2.4 Les déchets nucléaires et leur gestion	117
5.3 Les arguments techniques favorables et défavorables	119
5.5 Les acteurs ambivalents: des questions techniques aux considérations éthiques.....	122
5.6 Le cas de 1994 confronté au modèle de controverses proposé	123
5.6.1 Les acteurs et leur organisation	124
 CHAPITRE VI- LE PROJET DE 2004 : VERS DES PRÉOCCUPATIONS SOCIO-ENVIRONNEMENTALES	127
6.1 Les partisans	127
6.1.1 Présentation des partisans : le milieu des affaires se mobilise.....	127
6.1.2 L'argumentation des partisans : des retombées économiques et environnementales	128
6.2 Les opposants	138
6.2.1 Présentation des opposants : les organismes environnementaux en première ligne	138
6.2.2 L'argumentation des opposants : risques pour la santé et la biosphère	139

6.4 Les acteurs ambivalents : pratiquement inexistant.....	145
6.5 Une opposition extra-régionale.....	146
CHAPITRE VII - ANALYSE DU CAS DE 2004 : PARTISANS RÉGIONAUX ET OPPOSANTS	
NATIONAUX.....	148
7.1 L'opposition au projet de 2004 : NIMBY ou NIABY ?	148
7.2 Les facteurs d'opposition dans la controverse de 2004.....	150
7.2.1 La distribution spatiale et temporelle du risque plus présente en 2004 qu'en 1994 .	151
7.2.2 La perception des risques encourus par les citoyens : le fossé entre partisans et opposants.....	154
7.2.3 Les facteurs économiques : des arguments de «vente» difficilement contestables .	156
7.2.4 Déchets nucléaires : la gestion à court ou à long terme ?	159
7.2.5 Le projet et les audiences publiques du BAPE.....	162
7.3 Arguments techniques : un outil incontournable?.....	163
7.4 Le cas de 2004 confronté au modèle de controverse proposé.....	167
7.5 Une opposition inquiète des effets à long terme.....	169
CHAPITRE VIII – ÉVOLUTION DE LA CONTROVERSE DE 1994 À 2004 : VERS UNE	
«PROFESSIONNALISATION» DES CONTROVERSES.....	171
8.1 Tant en 1994 qu'en 2004 : une logique NIABY	171
8.2 Le retour en force des partisans	173
8.3 D'une opposition régionale à une opposition nationale	175
8.4 Évolution des caractéristiques des acteurs	177
8.5 De la sécurité aux arguments socio-environnementaux.....	178
8.6 Comparaison des cas québécois, ontarien et suédois	186
8.7 Retour sur les éléments de nature socio-économique	188
8.8 Retour sur le modèle d'évolution des controverses.....	189
CONCLUSION	196
ANNEXE A - Schéma d'entretien	203
ANNEXE B - Certificat d'éthique, lettre d'information & formulaire de consentement.....	206
ANNEXE C - L'argumentaire des partisans : le cas de 1994	212
ANNEXE D - L'argumentaire des opposants: le cas de 1994	215
ANNEXE E - L'argumentaire des acteurs ambivalents: le cas de 1994	223
ANNEXE F - L'argumentaire des partisans: le cas de 2004.....	226
ANNEXE G - L'argumentaire des opposants: le cas de 2004	242
ANNEXE H - L'argumentaire des acteurs ambivalents: le cas de 2004	250
ANNEXE I - Arguments utilisés par un seul acteur	252
BIBLIOGRAPHIE.....	261

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 - Survol des théories de la planification / 14
- Tableau 2 - Conséquences politiques / 32
- Tableau 3 - Conséquences économiques et sociales / 33
- Tableau 4 - Rôle du gouvernement / 33
- Tableau 5 - Rôle de l'expertise scientifique / 33
- Tableau 6 - Évolution de la confiance face à l'énergie nucléaire, 1987 à 2003 (%) / 40
- Tableau 7 - Population des secteurs touchés, 1991, 1996, 2001 / 88
- Tableau 8 - Taux de chômage des secteurs touchés, population de 15 ans et plus, 1991, 1996, 2001 (%) / 89
- Tableau 9 - Nombre d'acteurs s'étant manifestés lors du projet de 1994 / 91
- Tableau 10 - Profil des partisans du projet de 1994 / 91
- Tableau 11 - Les grands types d'arguments utilisés par les partisans de 1994 / 92
- Tableau 12 - L'argumentation des partisans 1994 / 93
- Tableau 13 - Les grands types d'arguments centraux utilisés par les partisans de 1994 / 95
- Tableau 14 - Les arguments centraux des partisans 1994 / 95
- Tableau 15 - Argumentation du promoteur, projet de 1994 / 97
- Tableau 16 - Profil des opposants du projet de 1994 / 99
- Tableau 17 - Les grands types d'arguments utilisés par les opposants de 1994 / 99
- Tableau 18 - L'argumentation des opposants de 1994 / 100
- Tableau 19 - Les grands types d'arguments centraux utilisés par les opposants de 1994 / 102
- Tableau 20 - Les arguments centraux des opposants de 1994 / 103
- Tableau 21 - Profil des acteurs ambivalents du projet de 1994 / 104
- Tableau 22 - Les grands types d'arguments utilisés par les acteurs ambivalents de 1994 / 104
- Tableau 23 - L'argumentation des acteurs ambivalents de 1994 / 105
- Tableau 24 - Les grands types d'arguments centraux utilisés par les acteurs ambivalents de 1994 / 106
- Tableau 25 - Les arguments centraux des acteurs ambivalents de 1994 / 107
- Tableau 26 - Nombre d'acteurs s'étant manifestés lors du projet de 2004 / 127
- Tableau 27 - Profil des partisans du projet de 2004 / 127
- Tableau 28 - Les grands types d'arguments utilisés par les partisans de 2004 / 128
- Tableau 29 - L'argumentation des partisans 2004 / 129
- Tableau 30 - Les grands types d'arguments centraux utilisés par les partisans de 2004 / 132
- Tableau 31 - Les arguments centraux des partisans 2004 / 133
- Tableau 32 - Argumentation du promoteur, 2004 / 135
- Tableau 33 - Profil des opposants du projet de 2004 / 138
- Tableau 34 - Les grands types d'arguments utilisés par les opposants de 2004 / 139
- Tableau 35 - L'argumentation des opposants 2004 / 140
- Tableau 36 - Les grands types d'arguments centraux utilisés par les opposants de 2004 / 144
- Tableau 37 - Les arguments centraux des opposants 2004 / 144
- Tableau 38 - Évolution du nombre d'acteurs en fonction de leur allégeance / 173
- Tableau 39 - Évolution dans l'origine géographique des acteurs / 176

Tableau 40 - Évolution dans l'origine géographique des partisans /	176
Tableau 41 - Évolution dans l'origine géographique des opposants /	177
Tableau 42 - Évolution dans la composition des partisans, 1994 et 2004 /	178
Tableau 43 - Évolution dans la composition des opposants, 1994 et 2004 /	178
Tableau 44 - Nombre d'arguments utilisés par plus d'un partisan, 1994 et 2004 /	179
Tableau 45 - Nombre de partisans ayant utilisé au moins un des grands types d'argument, 1994 et 2004 /	179
Tableau 46 - Nombre d'arguments centraux utilisés par plus d'un partisan, 1994 et 2004 /	180
Tableau 47 - Nombre de partisans ayant utilisé au moins un des grands types d'argument de façon centrale, 1994 et 2004 /	180
Tableau 48 - Nombre d'arguments utilisés par plus d'un opposant, 1994 et 2004 /	183
Tableau 49 - Nombre d'opposants ayant utilisé au moins un des grands types d'argument, 1994 et 2004 /	183
Tableau 50 - Nombre d'arguments centraux utilisés par plus d'un opposant, 1994 et 2004 /	184
Tableau 51 - Nombre d'opposants ayant utilisé au moins un des grands types d'argument de façon centrale, 1994 et 2004 /	184
Tableau 52 - Retour sur les six points caractéristiques de l'évolution des controverses issus de la revue de littérature /	189

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Localisation de Bécancour /	2
Figure 2 - Étapes de l'évaluation environnementale au Québec /	16
Figure 3 - Toile de fond des controverses /	47
Figure 4 - Dynamique d'une controverse /	51
Figure 5 - Évolution des controverses 1994-2004 /	54
Figure 6 - Résumé de la démarche méthodologique /	70
Figure 7 - Localisation de la centrale Gentilly-2 /	71
Figure 8 - Vue du site de Gentilly-2 /	83
Figure 9 - Vue aérienne du site de Gentilly-2 /	83
Figure 10 - Localisation de la région Mauricie – Bois-Francs /	84
Figure 11 - Localisation des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec /	86
Figure 12 - Le syndrome NIMBY vs NIABY /	171
Figure 13 - La filière nucléaire et la perception du risque /	172
Figure 14 - Évolution des controverses entourant les modifications de la centrale Gentilly-2, 1994-2004 /	194

LISTE DES SIGLES

ASSCI: Aire de stockage à sec du combustible irradié
BANANA: Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anybody
BAPE: Bureau d'audience publique sur l'environnement
DR : District de recensement
IGDRS: Installation de gestion des déchets radioactifs solides
MRC: Municipalité régionale de comté
NIABY: Not In Anybody's Back Yard

NIMBY: Not In My Back Yard

NOPE: Not on Planet Earth

RMR: Région métropolitaine de recensement

SGDN: Société de gestion des déchets nucléaires

SET : Savoir écologique traditionnel

STS: Science-technologie-société

INTRODUCTION

L'approvisionnement en énergie présente plusieurs défis pour les sociétés industrialisées. Plusieurs États sont à la croisée des chemins et doivent prendre des décisions sur la nature de leur approvisionnement pour les décennies à venir. De plus en plus d'acteurs s'intéressent à ce domaine et veulent intervenir dans la réflexion entourant les choix énergétiques de leur collectivité. À cet égard, dans un contexte où la réduction des gaz à effet de serre devient quasi incontournable, les énergies alternatives aux combustibles fossiles comme le solaire, l'éolien et même le nucléaire peuvent être perçues comme des avenues intéressantes. Toutefois, puisque « toute forme de production d'énergie induit diverses charges écologiques (occupation d'espace, émission de rejets dangereux, consommation d'énergie primaire, perturbation du cycle de l'eau, etc.) » (Maillebouis, 2003 : 1), l'implantation d'une infrastructure de production énergétique ne se fait pas sans heurt et soulève presque systématiquement des controverses entre les différents acteurs intéressés.

Figure 1 - Localisation de Bécancour



Afin de jeter un nouvel éclairage sur l'évolution des controverses générées par l'implantation d'infrastructures majeures, nous proposons de nous pencher sur les agrandissements successifs des aires de stockage de la centrale nucléaire Gentilly-2 au Québec.

Plus précisément, la thèse propose d'étudier d'abord la controverse entourant le premier agrandissement des installations de stockage à sec de combustible nucléaire irradié (déchets nucléaires) de la centrale nucléaire Gentilly-2 en 1994, puis celle liée au projet d'un second agrandissement en 2004. Il nous sera ainsi possible d'effectuer une comparaison et de répondre à l'objectif principal qui est de déterminer la nature de l'évolution des controverses et quels sont les facteurs à l'origine des changements. Les résultats nous permettront de dégager de nouvelles tendances ou de nuancer et bonifier les travaux sur les controverses entourant l'implantation d'infrastructures énergétiques issues de la filière nucléaire. En règle générale, l'analyse de l'évolution des controverses est rendue difficile par le fait qu'il est ardu d'étudier comment une population « x » réagit à une infrastructure « y » à deux moments de son histoire.

Comme les chercheurs cernent l'évolution des controverses en étudiant des infrastructures différentes implantées dans des milieux différents, ils ne sont pas en mesure de déterminer si les évolutions observées sont imputables à une transformation de la nature des controverses ou à des différences dans les caractéristiques spécifiques du milieu ou de l'équipement. Dans le cas présent, les deux controverses touchent à la même infrastructure à deux temps différents, il nous sera donc possible de contourner en bonne partie cette difficulté. La majeure partie de cette étude se fera à partir des différents documents déposés lors des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui ont porté sur ces agrandissements.

Par ailleurs, une certaine charge émotionnelle entoure tout projet lié à la filière nucléaire. Weart (1987) mentionne que l'émotivité, perceptible dans l'opposition entourant le nucléaire, n'est pas attribuable à des considérations économiques ou politiques, mais bien à la perception du danger lui-même. Il affirme qu'il est primordial de bien saisir cette dynamique de réticence :

«[...] until we understand the origin and nature of the emotion aroused by nuclear energy, we cannot be confident that we know how to bring the nuclear debate to a satisfactory resolution». (Weart, 1987: 529)

Maclean (1987) et Lascoumes (1994) arrivent à un constat semblable lorsqu'ils mentionnent que, pour mieux comprendre les dynamiques entourant l'énergie nucléaire, il est essentiel d'examiner les caractéristiques culturelles et historiques de ce type d'infrastructure et pas seulement ses coûts et ses risques.

Les implantations d'infrastructures majeures et plus particulièrement les implantations d'équipements de production d'énergie sont étudiées de façon différente selon les champs d'études. Par exemple, les études urbaines les analysent souvent comme des cas du syndrome NIMBY (Not in My Back Yard) alors que dans le cas des STS (études science-technologie-société), elles sont plutôt analysées comme des cas de controverses scientifiques et techniques. C'est la nature technique d'une installation nucléaire qui nous pousse à nous intéresser aux travaux STS en plus des travaux issus des études urbaines. En effet, les controverses scientifiques sont l'une des composantes majeures des affrontements qui entourent de tels projets. Cette thématique a fait l'objet de plusieurs écrits STS incontournables et la combinaison des deux champs d'études multidisciplinaires nous permettra d'avoir une compréhension plus globale des actions collectives lors de l'aménagement de telles infrastructures. Étant donné que notre étude s'attarde principalement aux controverses qui entourent les agrandissements des

installations de la centrale nucléaire Gentilly-2, nous insisterons plus particulièrement sur les travaux qui traitent de la filière nucléaire.

Avant d'aller plus loin, il apparaît également important de situer la présente thèse par rapport aux différentes recherches sur la participation publique dans le domaine de l'aménagement. Selon Fourniau (2003) ces recherches s'organisent autour de trois pôles: la modélisation des conflits, qui se veut une aide à la décision; la micro-sociologie des conflits, qui s'intéresse aux acteurs eux-mêmes lors d'une action précise; et l'étude des mobilisations collectives. Cette thèse se situe à la croisée des deux derniers pôles et nous porterons une attention particulière aux acteurs eux-mêmes lors des deux projets à Gentilly-2 (micro-sociologie) et à l'évolution des mobilisations collectives entre 1994 et 2004.

CHAPITRE I - LA PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre présente une revue de littérature en quatre volets. Nous porterons d'abord notre attention sur les études urbaines et STS portant sur l'implantation d'infrastructures. Nous nous attarderons également sur les contextes et l'organisation des acteurs avant de s'intéresser à la filière nucléaire elle-même.

1.1 Les études urbaines

De façon générale, les études urbaines mettent principalement «[...] l'accent sur l'analyse, dans une perspective tant théorique qu'appliquée, des problématiques urbaines, dans leurs contextes territoriaux variés. Elles privilégient les approches pluridisciplinaires et l'analyse critique, de même que l'analyse diagnostique et ses implications en matière d'intervention publique et privée en milieu urbain» (INRS, 2004). Ce champ d'études multidisciplinaire a permis à plusieurs auteurs de jeter un regard sur l'implantation d'infrastructure. La présente section propose un survol de ces écrits.

1.1.1 Le syndrome NIMBY

L'implantation d'une infrastructure provoque souvent une levée de boucliers de la part de différents groupes affectés directement. L'opposition en provenance du milieu lui-même est particulièrement notable dans le cas de filières sensibles (nucléaire, déchets dangereux, etc.) (Kuhn et Ballard, 1998 ; Rabe, 1992). Summers et Hine (1997) vont dans le même sens et soulignent que les infrastructures de stockage de déchets nucléaires sont reconnues pour générer des réactions de type NIMBY. Il est, par conséquent, particulièrement pertinent de se pencher plus avant sur cette notion.

Ce phénomène de résistance et d'opposition a fait l'objet de beaucoup d'attention en études urbaines. Lake (1993: 91) décrit le syndrome NIMBY comme «[...] an expression of people needs and fears». Dans son étude d'implantation de logements sociaux, le *Housing Assistance Council* (1994 :1) le décrit comme : «[...] citizen's desires to prevent certain land uses near their homes or communities». De son côté, Matejczyk (2001) souligne que le NIMBY peut être perçu comme la préoccupation des citoyens face aux externalités négatives que peut entraîner un changement. Pour sa part, Beaubien (cité dans Mousseau, 1993 : 5) décrit le syndrome comme «[...] une résistance sociale à accepter sur son territoire tout projet qui menacerait ou qui serait perçu comme une menace à la qualité de la vie». Trom (1999) propose, selon nous, la définition

la plus complète alors qu'elle intègre, en quelques lignes, les différentes caractéristiques propres au NIMBY :

«[...] l'implantation d'équipements collectifs qui se heurtent à l'opposition des populations locales concernées pour cause de nuisances diverses, attestées, plausibles, ou simplement craintes, inacceptables pour elles, mais parfaitement acceptables partout ailleurs où ces mêmes nuisances ne pourraient les toucher directement ». (Trom ,1999 : 37)

Par leurs définitions, ces auteurs laissent entrevoir que les tensions sociales liées au syndrome NIMBY peuvent être comprises comme une crise entre l'intérêt collectif et individuel. Ainsi, un cas classique de NIMBY pourrait être représenté par une situation où les gens sont conscients de la nécessité de mettre en place des infrastructures de production énergétique, mais n'en veulent tout simplement pas dans leur environnement immédiat. Selon plusieurs auteurs, ce type de situation est source de conflits, notamment pour ce qui touche au développement économique et à la protection de l'environnement (Mousseau, 1993 ; Fredricksson, 2000). Fredricksson (2000) fait valoir que ces installations sont souvent requises pour régler un problème environnemental ou combler un besoin général, peu ou pas relié aux problèmes et aux besoins des riverains directement touchés par l'équipement. L'auteur souligne également que l'implantation d'une telle infrastructure peut favoriser la création d'emplois, en plus de participer au développement de la région touchée. Le rejet d'un de ces projets pour des motifs à caractères individuels peut donc avoir des retombées négatives sur l'environnement et l'économie d'une région (Fredricksson, 2000). Dans le cas d'infrastructures potentiellement à haut risque (pour la santé, la biosphère, etc.), telle une centrale nucléaire, plusieurs analyses lient ce problème à l'arbitrage nécessaire entre des effets et des coûts négatifs concentrés en un lieu spécifique et des bienfaits dispersés sur un territoire plus vaste (Ibitayo et Pijawka, 1999). Guay (1995 : 45) mentionne d'ailleurs que la «[...] concentration locale des risques et la diffusion nationale des bénéfices est la cause essentielle du syndrome pas dans ma cour ». C'est d'ailleurs pourquoi les partisans d'un projet mettent souvent l'accent sur ses retombées locales. Nous y reviendrons plus tard en cours d'analyse.

Toutefois, comme le mentionne Forester (1994), d'un point de vue pratique, la notion d'intérêt public n'est pas fixe et immuable. Tout dépend du planificateur, des acteurs qui prennent la parole, des acteurs qui décident de ne pas la prendre, des acteurs qui participent aux réunions, etc. Cette façon de voir les choses, qui nuance les propos de Fredricksson (2000), ouvre la porte à une remise en question de la vision «classique» du NIMBY.

1.1.2 Remise en question de la vision «classique» du NIMBY

Selon plusieurs, la sur-utilisation du syndrome NIMBY a mené à une banalisation du terme. Au lieu d'être une notion clairement définie, utilisée à des fins d'analyse, le syndrome NIMBY est souvent utilisé pour discréditer les opposants à un projet (Lyrette et Trépanier, 2006; Devine-Wright, 2009). À ce sujet, Matejczyk (2001) et Wolsink (2003) font valoir que le syndrome est utilisé pour expliquer la quasi-totalité des projets de nature collective qui se soldent par un échec. Lake (1993: 87) souligne d'ailleurs que « [...] our inability to eliminate environmental degradation, transportation, congestion, homeless, crime, and poverty is ascribed to NIMBY». Lake (1993) et Wolsink (2003) tentent de démontrer qu'il est assez peu constructif de considérer systématiquement les opposants comme des individualistes sans vision collective. Rabe (1994) abonde dans le même sens et explique que le syndrome NIMBY ne doit pas systématiquement être perçu comme un frein au développement collectif, mais plutôt comme une opportunité d'élargir le débat à une plus grande partie de la communauté :

«The nature of NIMBY involvement, in communities of diverse size, economic affluence, and racial composition, demonstrates that political interest and participation may be far greater than surveys and declining election turnout rates might suggest. Rather than view NIMBY as a millstone around the neck of regulatory efficiency, it can be viewed as an opportunity to move toward a more open, effective environmental regulatory system [...]» (Rabe, 1994: 14)

De son côté, Lascoumes (1994 :232) démontre très clairement que les regroupements d'opposition à un projet peuvent prendre plusieurs formes et « [...] qu'il semble abusif de réduire toutes ces associations à des organisations qui visent exclusivement la satisfaction d'intérêts privés». En effet, au-delà des préoccupations individuelles apparentes, Lascoumes (1994) et, plus récemment, Blanc (2006) soutiennent que les groupes défavorables mettent de plus en plus souvent en œuvre une logique de l'«intérêt général local» :

«Ces associations de défense d'intérêts locaux ponctuels sont donc également des lieux de sensibilisation et de formation à l'environnement. C'est pourquoi il faut remarquer que le reproche adressé à une association de n'être qu'une manifestation du syndrome NIMBY est le plus souvent formulé par l'administration ou les entreprises aménageuses qui cherchent à disqualifier ces groupements d'«Indiens» hostiles au progrès technologique, et sont à la recherche d'interlocuteurs plus coopératifs». (Lascoumes, 1994 : 232-233)

«Enfin, les interrogations portant sur un grand projet ne mettent pas seulement en cause l'opposition éventuelle d'un intérêt général, clairement identifié, et d'intérêts particuliers. Elles traduisent, de plus en plus souvent, la difficulté du choix et de la hiérarchie entre les

aspects différents de l'intérêt général, tous respectables, mais pas toujours compatibles.» (Blanc, 2006 : 53)

Pour sa part, Lake (1993) propose une autre lecture des controverses NIMBY. Il souligne que la vision négative des opposants (par les entrepreneurs, les promoteurs, les gouvernements, les groupes favorables, etc.), repose sur deux prémisses de base. Premièrement, les infrastructures seraient nécessaires à la société et, deuxièmement, l'individualisme local bloquerait systématiquement ces projets. L'auteur rejette ces deux faits et avance plutôt que le protectionnisme local, incarné par le syndrome NIMBY, représente une menace non pas aux objectifs de la société, mais plutôt aux intérêts financiers des différents groupes de promoteurs. Autrement dit, les acteurs qui font la promotion d'un projet réussissent souvent à faire passer leur intérêt particulier pour un intérêt général, ce qui leur permet de stigmatiser les groupes d'opposants en les qualifiant d'individualistes ou encore d'«obstacles» au bien-être collectif.

Les promoteurs et les partisans utilisent ce que Callon et Law (1982) de même que Latour (1989) qualifient de «traduction argumentaire» pour faciliter l'acceptabilité du projet aux yeux de la société en général et rallier le plus grand nombre d'acteurs possibles à leur cause :

«[...] le premier moyen -et le plus simple- de trouver des gens qui vont immédiatement adhérer à l'énoncé, investir dans le projet ou acheter le prototype consiste à forger l'objet de façon qu'il corresponde à leurs intérêts explicites. Comme l'indique le mot *inter-esse*, les «intérêts» se situent entre les acteurs et leurs buts, créant une tension qui fait que les acteurs choisissent ce qui leur permet, parmi de nombreuses possibilités, d'atteindre au mieux les buts qu'ils se sont fixés.» (Latour, 1989 :172)

Les opposants peuvent également utiliser la même tactique pour discréditer le projet et rallier le maximum d'acteurs à leur cause. Cette pratique est, selon Lake (1993), particulièrement présente dans les communautés occidentales, plus particulièrement celles d'Amérique du Nord qui favorisent fortement l'accumulation de capital.

Il est également possible de faire état de changements dans la nature même des contestations au travers différents exemples. À ce chapitre, le cas du village de Vinon-sur-Verdon, situé dans la vallée du Rhône en France, est assez évocateur. Ce village est situé à 7 kilomètres du Centre d'énergie atomique (CEA) de Cadarache « [...] où s'expérimentent les technologies de pointe du nucléaire et où le réacteur mondial de fusion thermonucléaire ITER» sera construit (Samson, 2003). Contrairement à ce que pourrait laisser entendre la littérature «classique» du

syndrome NIMBY, les résidents riverains vivent très bien avec ce type d'infrastructure et y voient même plusieurs avantages pour leur communauté :

«[...] la courbe démographique est passée de 810 habitants en 1954 à 3 700 aujourd'hui, et que l'inversion s'est faite à partir de 1962, date de création du CEA.» (Samson, 2003 : 14)

« [...] les maisons du vieux village sont retapées, le collège est flambant neuf, les cafés restent animés et les petites entreprises de bâtiment prospèrent, comme les deux agences immobilières. D'ailleurs, un quart des foyers du village vivent directement du CEA, parmi lesquels le premier adjoint au maire. Quant à l'inquiétude devant les technologies expérimentées dans ce qui reste, selon l'expression du maire, « un monde à part », elle est à peu près absente.» (Samson, 2003 : 14)

« Lors du débat public d'octobre 2001 à propos du projet de nouveau stockage des déchets, ce sont des militants des réseaux antinucléaires venus des alentours qui s'étaient exprimés. Des Vinonnais présents avaient posé quelques questions sur la pollution de l'eau, mais ce n'était pas allé beaucoup plus loin.» (Samson, 2003 : 14)

Comme le laisse voir la dernière citation, l'opposition au développement des installations de stockage de déchets nucléaires du CEA de même que celle liée à la construction du réacteur ITER ne sont pas venues des riverains, mais bien de groupes environnementaux régionaux et nationaux :

«Le réseau Sortir du nucléaire, revendiquant 650 associations membres, demande « l'annulation du projet de construction » à Cadarache. [...] Motif : la sismicité du sous-sol provençal.» (Augereau et Le Hir, 2003 : 26)

«Avec la sismicité, les associations antinucléaires espèrent trouver un défaut à la cuirasse d'un réacteur dont ils rejettent le principe, qu'il soit construit à Cadarache ou à tout autre endroit » (Augereau et Le Hir, 2003 : 26)

L'opposition n'est donc pas le lot des riverains mais bien de groupes externes. Ce constat est particulièrement pertinent pour notre étude. En effet, tout comme à Bécancour, il s'agit dans le cas de Cadarache d'infrastructures issues de la filière nucléaire qui ont un poids économique important dans le milieu. De plus, même s'il ne s'agit pas exactement du même type d'infrastructure, la filière nucléaire est caractérisée par une grande émotivité (Weart, 1987) qui a bien souvent comme conséquence de considérer le nucléaire comme un tout, peu importe le type d'équipement qui est au cœur de la controverse. Cet exemple vient contredire Summers et Hines (1997), qui affirment que les équipements de stockage de déchets nucléaires provoquent principalement des réactions de type NIMBY.

En résumé, il est clair que les définitions «classiques» du syndrome NIMBY et la vision des dynamiques d'implantation qui en découlent sont contestées et semblent de moins en moins tenir la route, particulièrement en ce qui concerne la mise en place d'infrastructures nucléaires. Nous ne remettons pas en question la définition même du NIMBY mais bien la sur-utilisation du terme. Cette sur-utilisation du NIMBY en fait un «outil» d'intervention dont les caractéristiques migrent dans le domaine scientifique, ce qui débouche sur l'utilisation, en études urbaines, d'un outil conceptuel mal défini et mal adapté aux situations qu'il devrait servir à comprendre. Chose certaine, les controverses entourant l'implantation d'infrastructures de type nucléaire ne semblent pas pouvoir être expliquées au travers de ce syndrome. D'autres avenues doivent donc être envisagées afin de comprendre ces controverses.

1.1.3 Pas dans ma cour et nulle part ailleurs ... une évolution du NIMBY ?

Les différentes visions exposées ci-haut traitent de l'interprétation individuelle des controverses. Aucune des façons de voir présentées ne propose de pistes pour améliorer la compréhension de l'évolution des controverses. À nos yeux, il s'agit d'une lacune puisque les controverses évoluent. Comme nous l'avons vu plus haut, les controverses entourant la mise en place d'une infrastructure liée à la filière énergétique nucléaire peuvent difficilement être comprises au travers du NIMBY. La montée de groupes d'opposition un peu plus «radicaux» qui s'entremêlent aux groupes d'opposition plus «traditionnels» peut venir expliquer, du moins en partie, les changements apparents dans les dynamiques sociales qui entourent les controverses d'implantation :

«Parfois l'analyse de ces mouvements d'opposition est ambivalente car s'y entremêlent en proportion variable des opposants NIMBY égoïstement centrés sur leur propres intérêts et des radicaux qui prônent un inconditionnel «Ni ici, ni ailleurs» plus critique et altruiste.» (Maillebois, 2003 : 3)

Ces changements dans les caractéristiques et les pratiques des groupes d'opposition sont perçus à différents niveaux, et une terminologie «parallèle» s'est ainsi développée. Pour Retzinger (2004), les nouveaux termes comme NOPE (*Not on Planet Earth*), BANANA (*Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anybody*) ou encore NIABY (*Not In Anybody's Back Yard*) sont des «dérivés» du NIMBY qui ont pour objectif de décrire de nouvelles réalités. Pour d'autres, comme Greenburg et Osafo (2000) ces changements terminologiques sont nettement le reflet d'une évolution du syndrome NIMBY qui se serait amorcée dès les années 1980 :

«The underpinnings of the first generation of activists [groupes qui se sont développés dans les années 70] were mainly NIMBY (Not In My Back Yard) considerations. [...] In the past decade, activists have taken a new target, broader in scope. The motivational underpinnings of this new generation of activists have shifted from NIMBY considerations to NIABY (Not In Anyone's Back Yard), especially for universal rights or global pollution problems, which are not considered as location dependent.» (Grolleau, Lakhel et Mzoughi, 2004 : 390-391)

«Local environmental groups are sometimes defined as NIMBY, suggesting that they are only motivated by a parochial and selfish concern with local interests. As interview with activists show, this is true of some, but these groups are too varied in character and discourse for the NIMBY label to be a taken-for-granted starting point for analysing their motives. Moreover, the NIMBY label distracts from the common transformation in identity, which occurs as local campaigners expand their knowledge and discourse and begin to analyse the structural causes of conflicts and possible alternatives, and shift from NIMBY position to a NIABY or NOPE.» (Barry et Doherty, 2001 : 592)

Pour sa part Walker J. (1994) met en lumière que les réactions de type NIABY ont des racines encore plus profondes et remontent au milieu des années 1950. Avec comme toile de fond la filière nucléaire, l'auteur souligne que le niveau acceptable de radiation émise par une centrale était déjà une source de controverse avant même les années 1960. Au cours des années qui suivirent, ces controverses se sont démocratisées et ont débordé de l'arène scientifique par le truchement de la classe politique et des médias. C'est ainsi que plusieurs groupes environnementaux s'opposant à la technologie nucléaire ont pris de l'expansion à l'aube des années 1970. Pour ces groupes, les risques liés à la filière nucléaire sont égaux partout sur le territoire et ils s'opposent à la filière et à ses risques en général.

La radicalisation¹ de l'opposition entourant la mise en place d'une infrastructure énergétique est liée à une perte d'importance de la localisation de l'équipement puisque que les opposants sont contre l'implantation d'un type d'infrastructure sur l'ensemble du territoire. Cette évolution du syndrome NIMBY peut être qualifiée de *radicalisation sans assise spatiale*.

Afin de mieux cerner ce phénomène, nous allons examiner brièvement le projet de site permanent d'entreposage de déchets nucléaires à Yucca Mountain, aux États-Unis. Le site envisagé pour accueillir le projet (entrée en opération prévue pour 2020) se trouve au Nevada, sur des terres fédérales, dans une région très isolée, situées tout près du *Nevada Test Site* sur lequel ont été effectués plusieurs tests militaires sur des engins nucléaires souterrains tout au

¹ Pour reprendre le terme «radicaux» utilisé par Maillebois (2003) pour définir les opposants de type NIABY.

long de la Guerre froide (Lobdell, 2002). Même si ce site n'est physiquement dans «la cour de personne», son choix soulève néanmoins une vive opposition que Lobdell (2002) qualifie de typiquement NIMBY. L'opposition au choix du site de Yucca Mountain a su se rallier une foule d'acteurs très influents et plusieurs politiciens de l'État du Nevada et des États voisins. Avec l'aide des médias et de pressions politiques, ces acteurs sont parvenus à faire de Yucca Mountain, un site à première vue reculé et ignoré de la majorité, la cour de l'ensemble des habitants de l'État. Ces acteurs parviennent à en faire un enjeu important et construisent leur argumentaire autour de trois points majeurs :

- 1- le projet n'est pas sécuritaire pour la biosphère ;
- 2- il doit exister une meilleure solution pour le stockage permanent des déchets ou du moins une meilleure façon de gérer ces derniers ;
- 3- le transport des déchets nucléaires vers le site de Yucca Mountain fait courir des risques à la population et à l'environnement, en plus d'exiger des ressources financières considérables. (Lobdell, 2002 :12)

Ces acteurs ne remettent pas en question le stockage permanent, mais plutôt le choix du site permanent de stockage de déchets irradiés. Ils remettent surtout en question le bien-fondé du site. Même si les acteurs du Nevada ont eu une certaine influence sur le débat à l'échelle nationale, la véritable opposition n'est pas venue de leur part (Lobdell, 2002). Nous sommes donc loin des définitions «classiques» du NIMBY qui insistent sur le rôle central des riverains.

Parfois qualifiés de NIABY certains groupes environnementaux majeurs et bien organisés s'opposent simplement à tout développement de la filière nucléaire. Dans le cas de Yucca Mountain, ces groupes sont tout d'abord parvenus à faire contrepoids au puissant lobby des États américains désireux de régler le problème des déchets nucléaires en utilisant le site du Nevada (Lobdell, 2002). Ils sont également à l'origine de la stagnation du projet dans les instances décisionnelles. En effet, en décembre 2004, le projet était toujours sur la glace et ne semblait pas vouloir se concrétiser (Wald, 2004). Cette situation fait dire à plusieurs qu'il est temps de mettre de côté ce projet voué à l'échec et d'envisager d'autres alternatives (Wald, 2004). Les groupes de type NIABY sont donc parvenus à leurs fins en sabordant le projet de Yucca Mountain. Toutefois, un problème reste entier : que faire avec les déchets nucléaires déjà entreposés dans des installations temporaires? Nous y reviendrons plus tard.

À cet égard, Lobdell (2002) ajoute que, dans le cas du Yucca Mountain, les groupes de type NIABY se distinguent du reste des acteurs favorables ou défavorables (incluant les groupes

NIMBY) étant donné qu'ils ne répondent pas à des impératifs économiques personnels. À première vue, ces groupes s'opposent effectivement à une technologie de façon égale sur l'ensemble du territoire et en faisant abstraction de considérations économiques privées. Nous devons toutefois relativiser ces propos car des études démontrent que dans certains cas², les opposants de type NIMBY sont en opposition à un projet pour des raisons autres que de simples considérations économiques (Lyrette, 2003).

Nous pouvons ajouter que la tendance relevée par Lobdell (2002) dans le cas de Yucca Mountain risque de se reproduire dans le cas des projets d'agrandissement du site de stockage de Gentilly-2 de 1994 et 2004, et ce, même si la nature des deux projets n'est pas la même. En effet, selon Lobdell (2002), les controverses entourant la mise en place d'infrastructures énergétiques nucléaires sont fondées davantage sur la technologie nucléaire vue de manière générique que sur les caractéristiques du projet lui-même. D'ailleurs, le BAPE (1994) confirme cette tendance lorsqu'il indique qu'il est particulièrement difficile pour les différents acteurs de faire la distinction entre le projet de stockage de déchets nucléaires et la filière énergétique nucléaire. La comparaison des controverses relatives aux agrandissements (1994 et 2004) de la centrale Gentilly-2 nous permettra entre autres de vérifier si l'intervention de groupes de type NIABY est le fruit d'une évolution des controverses et des dynamiques sociales des 10 dernières années.

En définitive, l'implication de la société civile prend une grande place dans les dynamiques d'implantation d'une infrastructure. L'implication d'une multitude d'acteurs, quoiqu'enrichissante sur le plan du débat, présente de nombreux défis. Pour mieux comprendre cette réalité, nous proposons de faire un survol de certaines théories de la planification. Comme nous allons le constater, plusieurs d'entre elles présentent un éclairage intéressant sur la «montée» de l'implication de la société civile dans les débats entourant la mise en place de grands projets. Cet éclairage permettra, dans une certaine mesure, de mieux comprendre l'évolution des controverses au cours des dernières décennies.

1.1.4 Les théories de la planification : vers la prise en compte de l'opinion publique

Pour les fins de cette revue de littérature, nous porterons principalement notre attention sur deux théories de la planification telles que présentées par Lawrence (2000): la théorie rationaliste et la théorie communicationnelle. L'auteur s'attarde également à la critique postmoderne des

² Voir le cas de l'implantation du parc éolien Le Nordais en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent (Québec) (Lyrette, 2003).

théories de la planification ainsi qu'aux «concepts intermédiaires» qui s'avèrent, comme nous le verrons plus loin, particulièrement pertinents pour la compréhension du système d'évaluation environnementale québécois, dans lequel s'intègrent les projets d'agrandissement des aires de stockage de la centrale Gentilly-2.

Tableau 1- Survol des théories de la planification

Théories de la planification	Principales composantes	Quelques critiques
<i>Rationalisme</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La raison au premier plan, intérêt public unique ▪ Environnement contrôlable et prévisible ▪ Planificateur indépendant 	Élitiste, prétention de prévoir l'environnement, manque d'intérêt pour le savoir non scientifique et le contexte, manque de dialogue...
<i>Communicationnelle (critique du rationalisme)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication et interactions sont essentielles dans les processus de planification ▪ L'intérêt du citoyen a de l'importance ▪ Résolution des conflits, implication des différents acteurs, collaboration... 	Le fond et les enjeux peuvent parfois être occultés par l'attention portée au consensus.
<i>«Concepts intermédiaires»</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suggère une plus grande intégration des diverses théories ▪ Le rationalisme n'est plus le centre des théories de la planification 	Une intégration complète est utopique.
<i>Critique postmoderne</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critique des fondements de la planification ▪ Remise en cause des prétentions universalistes 	«Anti-planificateur»?

À partir de Lawrence (2000)

D'entrée de jeu mentionnons que l'étiquette donnée aux différentes théories peut poser certains problèmes. En effet, la rationalité n'est pas uniquement l'apanage de la théorie rationnelle et des experts de la planification. Les différents acteurs sont également dotés de rationalité:

«Too often we have ignored another issue: that people with whom planners work can be rational but not all-knowing; rational but not unfeeling; rational but not blind to their own history of suffering, risk, and loss, and of previous betrayal by supposedly well-meaning officials. » (Forester, 1994 : 155)

Dans ce sens, des acteurs non-experts ne peuvent pas toujours être étiquetés comme des acteurs inflexibles et irrationnels (Sjöberg, 2004). Cette vision des choses, qui profite souvent à leurs adversaires, est trop simpliste. L'utilisation du terme «théorie rationnelle» doit donc être perçue comme une étiquette au même titre que «théorie communicationnelle».

Selon Lawrence (2000), la théorie rationnelle de la planification conçoit l'environnement comme une entité contrôlable et prédictible. Elle soutient également que l'intérêt public est nécessairement homogène et que la responsabilité de définir les besoins et d'y répondre doit être confiée à des experts. Comme le mentionne Healey (1991), dans le modèle rationnel, la légitimité de ces experts repose entièrement sur la «qualité» de leur savoir. Cette théorie est souvent critiquée pour son approche élitiste ainsi que pour son manque d'intérêt pour le savoir non scientifique (Savoir écologique traditionnel -SET- André et al., 2003) et les contextes. À ce chapitre, Gauthier (2005a: 60) mentionne que «la rationalité guidant la recherche de la solution optimale s'avère généralement étroite et incapable de prendre en compte la complexité des problématiques environnementales». De plus, Healey (1992) soutient que cette vision unidimensionnelle de la planification, principalement basée sur des assises strictement scientifiques, n'est plus valide. La planification doit plutôt être perçue « [...] as a process for collectively, and interactively, addressing and working out how to act, in respect of shared concerns about how far and how to manage environmental change» (Healey, 1992: 152). Ceci nous amène à la théorie communicationnelle.

À l'instar de plusieurs autres théories de la planification, la théorie communicationnelle est un modèle qui tente de revoir l'approche rationnelle (Lawrence, 2000) :

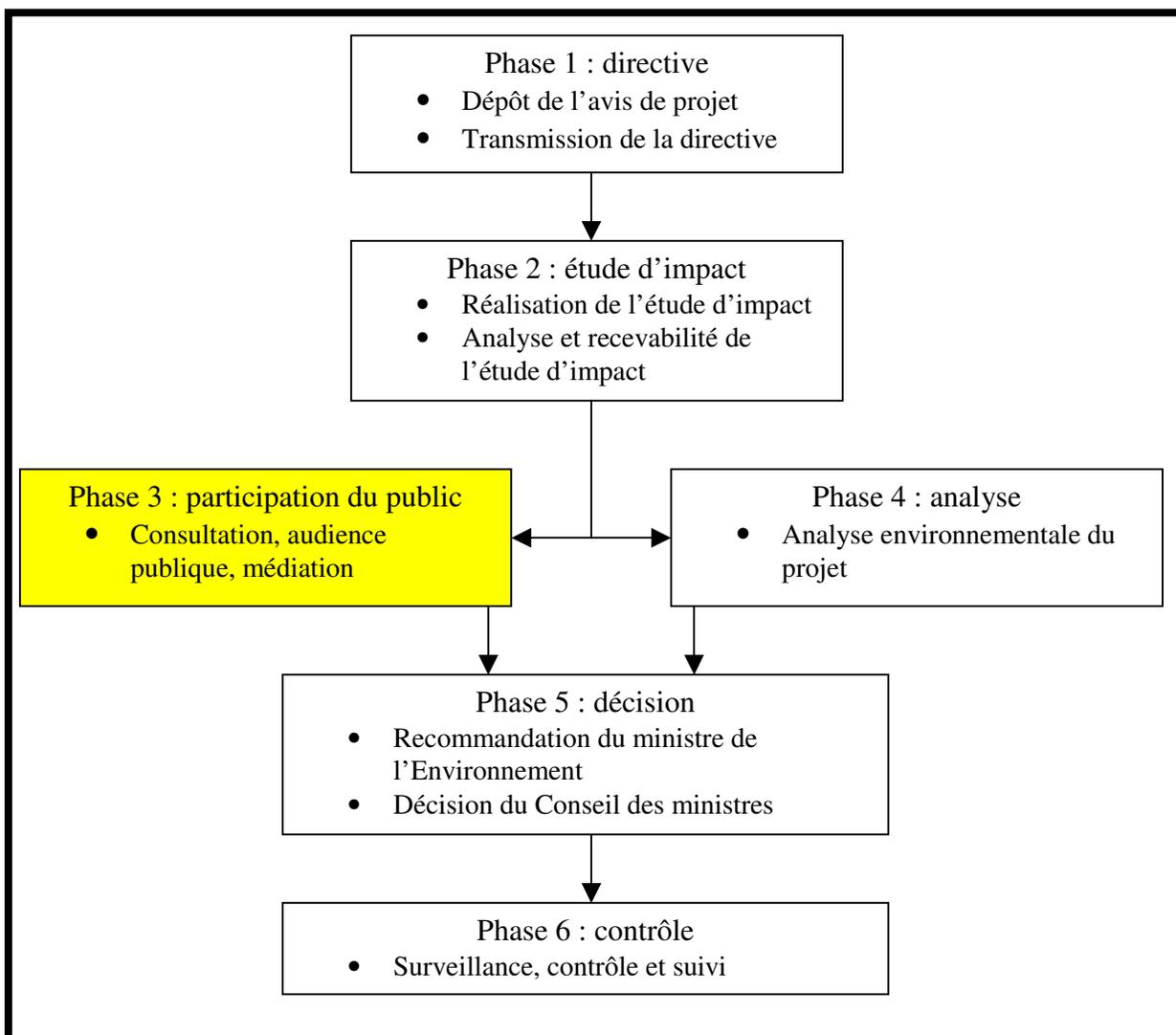
«Selon ce courant [communicationnel], le dialogue entre les acteurs est essentiel pour définir des valeurs et des intérêts communs nécessaires à la résolution des problématiques environnementales.» (Gauthier, 2005a :60)

Pour les tenants de la théorie communicationnelle, la planification est un processus interactif (Gauthier, 2005a) et l'utilisation de la communication dans les processus d'évaluation constitue un élément entraînant des démarches de coopération et de concertation (Hamel, 1997). Toutefois, cette recherche de coopération et de concertation peut parfois venir occulter les grands enjeux relatifs au projet (Lawrence, 2000). La recherche du consensus à tout prix peut pousser les acteurs en présence à ignorer ou à diminuer l'importance de certains aspects liés à un projet.

Il semble également que la théorie communicationnelle ait de la difficulté à passer de la théorie à la pratique (Forester, 1994). Dans certains dossiers, comme celui du nucléaire, il est particulièrement difficile de concilier les opinions très tranchées des acteurs. De plus, dans le processus d'évaluation environnementale québécois, la consultation publique arrive tardivement

dans la démarche, ce qui a souvent pour effet de diviser encore plus les acteurs en présence (Gauthier, 2004). La figure 2 dresse un portrait du processus d'évaluation environnementale québécois.

Figure 2 - Étapes de l'évaluation environnementale au Québec



Phases : 1, 2, 4 et 6 sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, 3 sous la responsabilité du BAPE, 5 sous la responsabilité du Conseil des ministres (MDDEP, 2007)

Pour remédier à cette situation, plusieurs peuvent montrer une certaine ouverture à une participation du public plus en amont, avant même que le processus officiel ne se mette en place. À ce chapitre, Renaud (2001) soutient que les opérations les plus satisfaisantes sont celles où le public a été impliqué tôt dans le processus de planification d'un projet. Toutefois,

faire intervenir les acteurs en amont du processus ne présente pas uniquement des avantages. En effet, l'indépendance du planificateur peut être remise en question :

«Democratic politics and planning processes mean conflict and argument, contention and debate, which are a good deal easier for theorists to write about than for planners to encourage and facilitate-especially when the planners are responsible for getting things done and serving many interests at the same time.» (Forester, 1994:154)

De son côté, la critique postmoderne des théories de la planification remet en cause les prétentions universalistes du discours moderniste et de l'idée du contrôle de la nature. Ellin (1999) mentionne d'ailleurs que le processus de prise de décision s'éloigne de plus en plus du discours moderniste. Selon l'auteur, « [...] decision-making depends on context rather than on modernist binary logic» (Ellin, 1999 : 7). Selon Hamel (1997) et Lawrence (2000), la critique postmoderne veut nous faire revoir notre lecture de l'histoire, de la planification et de la sociologie urbaine, en accordant désormais une place aux discours marginalisés. Tout comme la théorie communicationnelle, la critique postmoderne tente de revoir la théorie rationnelle.

Toutefois, Hamel (1997) souligne que ces deux théories ne sont pas comparables à tous points de vue. Par exemple, la critique postmoderne remet en cause les valeurs et les activités du planificateur, alors que la théorie communicationnelle croit toujours en la nécessité de cet expert, tout en lui donnant de nouveaux outils. En effet, les partisans de l'approche communicationnelle voient ses connaissances scientifiques et techniques comme des outils pour guider l'action, tandis que les critiques postmodernes considèrent ces connaissances comme un moyen pour légitimer la position de certains acteurs au détriment des autres. D'autre part, contrairement à la théorie communicationnelle qui tente de renouveler les concepts rationnels, la critique postmoderne ne fait que relever une série de lacunes sans proposer de modèle alternatif. Dans cette optique, les tenants de cette critique pourraient presque être considérés comme des anti-planificateurs.

Pour les fins de la présente thèse, nous attachons plus d'importance à ce que Lawrence (2000) qualifie de «concepts intermédiaires». Contrairement à plusieurs autres théories de la planification, les «concepts intermédiaires» ne proposent pas une révision du modèle rationaliste. Ces derniers suggèrent plutôt une meilleure intégration des diverses théories. Plus précisément, il s'agit d'un modèle pluraliste qui propose d'utiliser des éléments de plusieurs théories selon les besoins ou le contexte. Étant donné qu'une évaluation environnementale

(telle que proposée par le modèle québécois, voir figure 2) cadre rarement en totalité avec une des théories existantes, cette vision pluraliste s'avère polyvalente et, de ce fait, intéressante.

Comme nous l'avons noté plus haut, la théorie communicationnelle remet en cause le rôle jusqu'ici prépondérant du spécialiste qu'est le planificateur. Pourtant, ce dernier peut bénéficier d'un amalgame entre l'approche rationnelle et communicationnelle. Un planificateur peut, par exemple, utiliser son expertise pour donner des outils au public et encadrer le processus de discussion autour d'un enjeu. Il s'agit en fait d'une démarche «donnant / donnant» dans laquelle le public bénéficie de l'expertise du planificateur pour élaborer son argumentaire et où le planificateur bénéficie d'un lieu d'écoute unique pour alimenter sa réflexion et sa démarche rationnelle. Toutefois, cette conception présente plusieurs défis pour le planificateur alors qu'il navigue dans un univers socialement fragmenté où les différents acteurs disposent de ressources inégales pour faire valoir leur point de vue (Forester, 1994). Malgré les défis que cela représente, l'intégration du public dans le processus de planification reste une façon de faire de plus en plus incontournable (Gibson, 2002; Wachter et al., 2002).

«La consultation populaire en matière d'aménagement (urbanisme, architecture et paysage), est devenue incontournable et obligée. C'est le lubrifiant crucial d'un moteur qui tourne à plein régime; à défaut, il se bloque. Ce processus est long, il peut être coûteux, mais l'ignorer peut l'être encore plus» (Monnier et Cartier, 2005)

Cette volonté d'intégration du public aux décisions collectives fait écho à des années de planification rationnelle (Healy, 1991; Lawrence, 2000). Ce modèle de planification peut désormais difficilement tenir la route alors que la société civile est de plus en plus autonome et désire prendre part aux décisions qui touchent son milieu de vie. Au niveau de la planification du territoire, la participation de la société civile aux prises de décisions s'incarne principalement dans «l'institutionnalisation du débat public» qui regroupe les diverses formes de consultation et de participations populaires au processus décisionnel (Fourniau, 2006b). Au Québec, cette institutionnalisation se manifeste principalement dans les audiences publiques du BAPE.

Étant donné que notre évaluation de l'évolution des controverses à Gentilly-2 se fera en grande partie à l'aide de documents issus d'audiences publiques sur l'environnement, il s'avère pertinent de faire un survol de la situation québécoise en ce qui concerne l'évaluation environnementale. Comme nous pourrons le constater, le modèle d'évaluation environnementale québécois cadre particulièrement bien dans ce que Lawrence (2000) appelle

les «concepts intermédiaires». En effet, les consultations du BAPE allient formalisme, expertises et intégration du public.

1.1.5 Le processus d'évaluation environnementale au Québec : un lieu où s'expriment tensions et controverses

L'évaluation environnementale, qui a fait ses premiers pas dans la seconde moitié du XX^e siècle, est considérée par Barlett (cité dans Sadler, 1996 : 29) comme «[...] l'une des plus importantes innovations politiques du siècle» dans le champ de la planification. Depuis ses débuts, l'évaluation environnementale a grandement évolué à plusieurs égards, en plus de se propager dans le monde. Avant les années 1970, elle se faisait principalement sur la base d'analyses économiques et techniques qui ne prenaient que marginalement en considération les impacts environnementaux potentiels (Sadler, 1996). Ces façons de faire, fortement marquées par le rationalisme (tel que présenté par Lawrence, 2000), supposent que l'intérêt public est unique, que l'environnement est contrôlable et prédictible et que le planificateur est indépendant des instances politiques (Lawrence, 2000). En plus ou moins 30 ans, l'évaluation environnementale est passée de ce modèle rationnel à des stratégies d'évaluation présentant des aspects pluralistes et participatifs. Autrement dit, nous sommes passés à un modèle où les processus d'évaluation sont encadrés par des normes et où le public est partie prenante (à différents niveaux selon le cas) du processus de consultation et de négociation. Comme le résume Gibson (2002 : 152):

«[...] environmental assessment over the last 30 years has moved towards being earlier in planning, more open and participative, more comprehensive, more mandatory, more closely monitored, more widely applied, more integrative, more ambitious, and more humble».

Selon Gariépy (1997 : 429), les évaluations environnementales au Québec se veulent des études «[...] systématiques et logiques portant sur des rubriques de contenu qui, [...], découlent du libellé de la procédure émis dans la Loi de la Qualité de l'environnement du Québec». L'auteur soutient que la démarche ainsi dictée nous renvoie au modèle de planification rationnel. Toutefois, le modèle québécois possède une série d'éléments qui le distingue de ce modèle qui a émergé au cours des années 50. Dans un premier temps, la notion d'environnement est utilisée au sens large et non de façon sectorielle. Selon Gariépy (1997), cela permet d'incorporer les éléments du milieu naturel, mais également ceux du milieu social, économique, etc. Une autre particularité réside dans l'assujettissement de certains projets à la procédure d'évaluation. En effet, «[...] l'assujettissement [dans le modèle québécois] d'un projet n'y est

pas fonction de son caractère controversé [...] mais uniquement de son inclusion au sein d'une liste de catégories» (Gariépy, 1997 :433). De plus, la grande originalité du processus d'évaluation québécois réside dans les «stratégies participatives» qu'il incorpore. En effet, Gariépy (1997) soutient que la population a un accès à l'information ainsi qu'à une tribune privilégiée, et ce, même si son implication est tardive dans le processus (voir figure 2).

Au Québec, ces processus s'incarnent depuis plus de vingt ans dans les activités du BAPE.

«[Le] Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.» (BAPE, 2004a).

Le déroulement des audiences (période d'information / audiences publiques³) permet à la commission d'amasser un maximum d'informations sur le plan technique, biophysique, économique, social, etc. et d'évaluer la portée et les répercussions bénéfiques ou néfastes d'un projet sur l'environnement (humain et biophysique) (Journault, 2006).

Cette façon de faire permet aux responsables des audiences de prendre en considération les arguments d'ordre scientifique tout en tenant compte d'autres formes de connaissances émanant des citoyens ou des riverains. Comme le souligne Fourniau (2006a :73) en commentant les propos de Journault (2006) : «[...] les formes d'organisation des audiences publiques, visent à permettre au citoyen d'y être reconnu comme un expert de son milieu de vie». Sans ce processus de consultation, les différents acteurs ne se trouveraient plus sur le même pied d'égalité. Par exemple, un lobby d'industriels risque d'avoir beaucoup plus de poids sur les décideurs qu'un riverain isolé. Toutefois, face à la commission, tout groupe ou individu a l'opportunité de faire valoir son opinion :

«Le BAPE déploie des efforts manifestes pour permettre au public d'accéder au débat : rencontres le soir et dans le milieu, caractère public de toute l'information pertinente, efforts constants de vulgarisation de la part des commissaires, transcription sténographique des débats, diffusion sur internet, rapport public remis gratuitement.» (Beauchamp, 2006 : 46)

C'est à la lumière des informations recueillies que la commission responsable des audiences fera ses recommandations aux décideurs. Il est intéressant de souligner que la nature

³ Pour plus d'information sur la consultation publique en deux parties du BAPE, voir Journault, (2006)

consultative du BAPE semble avoir certains avantages. Gariépy (1997 : 432) mentionne que c'est peut-être précisément «[...] parce que la position à laquelle en arrive une commission n'est pas décisionnelle, que la plupart des commissions ont su faire montre d'une objectivité et d'un esprit critique face aux maîtres d'ouvrage ainsi qu'à l'appareil gouvernemental [...]». Selon l'auteur, le BAPE a généralement réussi à faire le partage entre l'intérêt individuel et collectif (Gariépy, 1997). De plus, l'organisme a acquis, au cours des 25 dernières années, une indépendance à l'égard des promoteurs et de la classe politique qui lui donne une solide crédibilité aux yeux du public (Beauchamp, 2006)

Cependant, il est pertinent de souligner que le «modèle québécois» d'évaluation environnementale présente également quelques faiblesses aux yeux de certains observateurs. En effet, la grande attention portée aux audiences tenues par le BAPE semble constituer un irritant pour les décideurs et les promoteurs. C'est ainsi que les gouvernements qui se sont succédés depuis le milieu de la décennie 80 «[...] ont posé une série de gestes qui apparaissent clairement comme des tentatives de rapatrier le centre de gravité décisionnel déplacé, au fil des projets, vers la tribune des audiences publiques et des commissions d'enquêtes du BAPE» (Gariépy, 1997 : 434-435).

Un exemple de ces tentatives du gouvernement est l'extension de la notion de «frivolité», qui permet au ministre de l'environnement de juger une demande d'audience publique non recevable ou encore la fragmentation des grands projets (Gariépy, 1997). Il est possible de remarquer que le modèle rationaliste de la planification occupe toujours une place importante dans les processus d'évaluation. La peur, pour les instances politiques, de perdre totalement toute notion de rationalité et de globalité se reflète dans ses actions.

Toutefois, le BAPE reste encore aujourd'hui la plaque tournante et la partie la plus visible du processus d'évaluation québécois. De plus, les audiences tenues par cet organisme sont la seule chance «officielle» offerte au public de faire valoir son point de vue. Cette situation, liée à l'implication tardive des acteurs (figure 2), fait en sorte que les audiences publiques sont souvent l'endroit où les tensions s'expriment (Beauchamp, 2006).

Pour toutes ces raisons, l'analyse des audiences publiques du BAPE permet de jeter un nouveau regard sur l'évolution des controverses, comme nous proposons de le faire dans la présente recherche :

«En effet, en intervenant tardivement dans le processus décisionnel, les démarches développées par le BAPE favorisent l'expression des conflits, des oppositions voire même des controverses.» (Gauthier, 2005b : 60)

Fourniau (2006b) souligne également que «l'institutionnalisation des dispositifs de participation du public» a donné lieu à la création de «nouveaux» types d'acteurs qui gagneraient à être mieux compris :

«Ce processus [l'institutionnalisation des dispositifs de participation du public] n'a cessé d'être relancé par l'intrusion sur la scène de la décision publique d'un nouveau type d'acteurs encore mal défini : les riverains, les usagers, les citoyens ou la population» (Fourniau, 2006b : 242)

Ainsi, il est pertinent de porter notre attention sur l'identité des acteurs et sur leurs argumentaires respectifs lors des audiences, d'autant plus que la participation du public lors du processus de planification d'un projet est devenue pratiquement incontournable (Gibson, 2002; Wachter et al., 2002; Monnier et Cartier, 2005).

1.1.6 La radicalisation de l'opposition et l'implication des citoyens

Dans cette section, nous avons pu constater les dynamiques sociales associées au NIMBY ont évolué et pris la forme de mouvements de type NIABY caractérisés par le passage d'un discours *individuel* à un discours *collectif* ainsi que par une plus grande implication d'acteurs externes à la région touchée. Comme le mentionne Maillebois (2003) ces «radicaux» présentent un discours basé sur un «ni ici, ni ailleurs!».

En définitive, la mise en commun des différents écrits nous permet de faire un premier mais très superficiel portrait de l'évolution des controverses. Soulignons d'abord que l'évolution en tant que telle a été très peu abordée. Certains auteurs, comme Grolleau, Lakhal et Mzoughi (2004), soulignent des changements dans le cas d'enjeux généraux très peu localisés, comme l'émission de gaz à effet de serre. Toutefois, qu'en est-il de l'évolution des controverses dans de cas d'enjeux «localisés», comme la mise en place de silos de stockage de déchets nucléaires? À ce stade, il est difficile de répondre à cette question, car la littérature évalue généralement la compréhension des controverses par l'étude d'un cas à un temps donné plutôt que par l'étude de l'évolution de la controverse elle-même. La présente thèse vise à combler, au moins en partie, cette lacune dans la littérature.

Maintenant que nous avons fait un survol de la littérature en études urbaines et de sa vision de la mise en place des infrastructures, tournons-nous vers les études STS. Les chercheurs œuvrant dans ce domaine d'études interprètent les controverses entourant l'aménagement d'infrastructures d'une façon qui leur est propre. Cette interprétation vient compléter celle des études urbaines dans le sens où elle s'intéresse aux controverses scientifiques et techniques qui sont omniprésentes dans le cadre de la mise en place d'infrastructures techniques, tel un équipement issu de la filière nucléaire.

1.2 Les études STS

Les études STS constituent un champ d'études multidisciplinaires qui vise à développer un regard critique sur la science et la technologie. Plus précisément, les études STS « [...] visent la compréhension des divers enjeux du développement de la science et de la technologie et la compréhension des impacts variés que ce développement engendre sur les plans social et environnemental » (UQAM, 2004). Étant donné la nature de la présente thèse, il est intéressant de s'attarder sur certains travaux issus de ce champ d'études. En effet, comme nous l'a laissé voir la littérature en études urbaines, les controverses prennent plusieurs formes, incluent différents acteurs et s'articulent autour de différents aspects (éthique, esthétique, santé, qualité de vie, etc.). C'est la nature « technique » de l'infrastructure au centre des controverses étudiées dans cette thèse qui nous amène à considérer l'apport essentiel des travaux entourant les controverses scientifiques et techniques. Ces travaux mettent l'accent sur les controverses entre experts, sur leur impact sur la population ainsi que sur la nature des débats qu'elles génèrent. Cet apport constitue un complément particulièrement pertinent à la littérature en études urbaines lors de l'analyse d'une infrastructure nucléaire.

1.2.1 Les controverses scientifiques : un élément déclencheur

Selon Latour (2004), « [...] bien que le terme [controverse] ait souvent le sens d'une vive polémique, il est employé, [dans le cas de controverses scientifiques et techniques] dans le sens plus restreint de débats ayant en partie pour objet des connaissances scientifiques ou techniques qui ne sont pas encore assurées ».

Dans cette perspective, la littérature STS souligne que les débats entre experts peuvent créer une confusion au sein de la population. Même si la science amène des solutions à plusieurs problèmes, les débats entre scientifiques peuvent contribuer à réduire la confiance des gens face aux expertises. À ce propos, Nelkin (1995) indique que plus les résultats des études sont contredits par l'une ou l'autre des parties sur la place publique, moins ils ont de portée sur la population et les divers intervenants. Le grand public peut, dans une certaine mesure, faire

confiance aux scientifiques, à condition que ces derniers ne s'enlisent pas dans une bataille ouverte ou encore s'ils n'utilisent pas des arguments quasi incompréhensibles pour les non-initiés (Allègre, 1997). Sur ce point, Callon (2001 :66 et 68) précise que les connaissances scientifiques échappent de plus en plus aux profanes. Les scientifiques se replient peu à peu sur leurs connaissances et leur expertise. Cet auteur mentionne que « [...] la course au confinement touche tous les compartiments de la recherche scientifique, n'épargnant aucune discipline ». Il ajoute que ce confinement est source « [...] d'incompréhensions, de ressentiments et d'angoisse » pour l'ensemble des acteurs. Cette réclusion du savoir scientifique ne fait pas que créer une frontière entre les scientifiques et les profanes, mais aussi entre les chercheurs de différents champs d'études. De plus, le quasi culte voué aux scientifiques (de la part des promoteurs ou des politiciens) dans la prise de décision vient, du point de vue des citoyens, réduire leur propre pouvoir face à la classe politique (Nelkin, 1995).

La controverse du *Monticello Power Plant*, qui s'est déroulée à la fin des années 1960 au Minnesota (États-Unis), illustre très bien ces constats (Walker J., 1994; Gosselin, 2005). En 1967, la *Northern States Power Company* fait une demande auprès du *Minnesota Pollution Control Agency* afin d'obtenir un permis pour la construction d'une centrale nucléaire aux abords du Mississippi. Or, la demande de permis coïncidait avec une montée du niveau de préoccupation de la société civile face à la filière nucléaire et à ses impacts invisibles sur la biosphère (rejets radioactifs dans les cours d'eau, radiations produites par l'exploitation courante d'une centrale). Walker J. (1994) mentionne que l'attitude favorable au nucléaire des années 1950 s'est peu à peu effritée au cours de la décennie suivante dans la mesure où la population a progressivement pris conscience des incertitudes scientifiques liées à cette filière. Les controverses scientifiques ont pris de l'ampleur, ont été médiatisées et ont eu un impact à la baisse sur le niveau de confiance des citoyens :

«The growing concern between 1954 and 1963 was the result of a major controversy about the health effects of radioactive fallout from nuclear bomb tests that spread to populated areas far from the sites of the explosions. Although radiation hazards had commanded public attention on occasion in the past, the fallout debate made them a bitterly contested political issue for the first time. Radiation moved from the rarefied realms of scientific and medical discourse to the front page as a focus of sustained public interest. It became a prominent topic in news reports, magazine stories, political campaigns, and congressional hearings. Scientists disagreed sharply about how serious risk fallout posed to the population.» (Walker J., 1994: 58)

Dans un tel contexte, il est difficile pour les citoyens d'avoir une confiance aveugle envers la science et sa capacité à réduire significativement le risque d'accident, ou même d'incidents mineurs liés à l'exploitation courante d'une centrale. Par conséquent, la controverse passe de la scène purement scientifique à la scène «grand public» alors que les citoyens, politiciens, scientifiques indépendants, entreprises, organismes environnementaux et agences publiques spécialisées dans le nucléaire sont interpellés (Walker J., 1994 ; Gosselin 2005). Les idées contradictoires s'entrechoquent et l'incertitude face à la fiabilité du nucléaire augmente.

La capacité à générer et à utiliser des expertises peut donc être perçue comme une ressource cruciale dans le déroulement des controverses scientifiques (Engelhardt et Caplan, 1987; Nelkin, 1984). Dans cette perspective, Lascoumes (1994) mentionne que les différents groupes sont de plus en plus portés à s'investir dans les aspects techniques :

« [Les acteurs] sont en effet amenés à investir de façon croissante sur des dossiers techniques et leur possibilité de réponse et de contre-proposition exige un investissement important sur des matières complexes (nucléaire, rejets toxiques, déchets) et parfois radicalement neuves (brevetabilité du vivant, bio-diversité)[...]. (Lascoumes, 1994 :257)

Dans le même ordre d'idées, Nelkin (1984) soutient que les confrontations entourant les controverses scientifiques tournent autour de considérations techniques et ce même si les fondements et les objectifs des groupes impliqués dépassent largement ces dernières. En effet, même si les aspects techniques sont très utilisés, ils sont perçus différemment par les divers acteurs. L'existence de différents points de vue sur un enjeu scientifique vient non seulement complexifier la controverse, mais elle brouille également les faits aux yeux des diverses parties.

De son côté, Kitcher (2000) soutient que l'existence de controverses scientifiques n'est pas attribuable à une multitude de bonnes solutions, mais plutôt à plusieurs alternatives imparfaites. Il mentionne que deux modèles dominent le courant de pensée entourant les controverses scientifiques. D'un côté, le modèle rationaliste avance que les controverses scientifiques sont scellées par des expérimentations, des faits et l'exercice de la raison. De l'autre côté, le modèle «contemporain» considère que le fossé entre les évidences scientifiques et la résolution de la controverse est plutôt comblée par les intérêts de certains intervenants. Cette vision des choses est reprise, en partie, par Pera (2000) alors qu'il mentionne que plusieurs auteurs classiques en philosophie des sciences, les conflits d'ordre scientifique ne peuvent pas faire l'objet de

véritables controverses ; non parce qu'il ne peut pas y avoir de conflits, mais bien parce qu'il y a toujours un moyen de résoudre ceux-ci grâce à la science elle-même.

La perception des controverses semble avoir grandement évolué au fil du temps alors qu'au tournant du XXe siècle, les opinions des chercheurs s'intéressant aux sciences sont beaucoup plus nuancées. Par exemple, Pera (2000) mentionne que la vision traditionnelle des controverses scientifiques et techniques perçoit le déroulement de celles-ci de la façon suivante : un parti *A* gagne sur un parti *B* parce qu'il a prouvé sa vision ou qu'il a discrédité la vision de *B* à l'aide de démarches scientifiques. La vision «contemporaine» perçoit plutôt les controverses de la façon suivante : un parti *A* gagne sur un parti *B* parce qu'il refuse l'argumentation de *B*, par conséquent le parti *A* se doit de produire une série d'arguments convaincants :

«[...] the participants in a controversy attempt a dialectical victory in the sense roughly explicated above of refuting each other. Consider a controversy between *A*, the proponent, and *B*, the opponent. To refute *B*, *A* has to: 1) acquire a set of departure premises, 2) find certain proper bridge or covering premises, and 3) use appropriate inference rules in order to describe the desired conclusion». (Pera, 2000 :54)

Nous remarquons que, contrairement au modèle rationaliste (tel qu'exposé par Lawrence, 2000), les tendances contemporaines mettent l'accent sur le discours et l'argumentation des différents acteurs.

Produire un consensus dans un monde complexe représente un défi de taille. La période de temps s'écoulant entre la première intention de modifier le consensus scientifique et le règlement d'une controverse peut se compter en décennies (Kitcher, 2000). Étant donné que l'attention du public est limitée, seules quelques modifications de ce consensus peuvent sérieusement être considérées en même temps. Si l'attention des intervenants est portée sur un désaccord fondamental ou une question signifiante, la controverse scientifique peut être constructive. À l'inverse, si l'attention de la communauté est portée sur des aspects plutôt accessoires, la controverse peut l'être tout autant. Ainsi, le déroulement d'une controverse scientifique est influencé, en partie, par le contexte médiatique.

1.2.2 La maîtrise des savoirs scientifiques: un atout considérable dans le cas du nucléaire

Les scientifiques eux-mêmes ne sont pas neutres à l'intérieur d'une controverse. Ils prennent position et tentent de faire valoir leur point de vue par le biais de leurs connaissances

scientifiques. Pour eux, la controverse suscitée par un projet d'infrastructure technique s'inscrit également, et même plus particulièrement, dans une controverse scientifique dont les tenants et les aboutissants relèvent d'une logique et de règles différentes de celles qui prévalent dans le débat qui entoure l'infrastructure. Dans ce sens, les scientifiques utilisent l'espace social créé par la controverse sur l'infrastructure pour intervenir sur une controverse scientifique (un autre espace social).

Ils ne sont toutefois pas les seuls à utiliser le langage technique alors que le savoir scientifique peut être considéré comme une ressource disponible à qui sait se l'approprier. La capacité à maîtriser, ou du moins à utiliser, certaines connaissances techniques s'avère très utile alors que les controverses scientifiques se résolvent de plus en plus grâce à la façon dont les arguments sont présentés plutôt que grâce aux éléments scientifiques eux-mêmes (Pera, 2000). Il a également été possible de remarquer qu'à l'instar des auteurs en études urbaines, les chercheurs STS s'attardent plus particulièrement aux controverses situées dans le temps plutôt qu'à la compréhension de leur évolution d'une époque à une autre.

1.3 Le contexte, les caractéristiques et les ressources des acteurs : des facteurs incontournables

Maintenant que nous avons porté un regard sur la nature des controverses entourant la mise en place d'infrastructures, nous proposons de se pencher sur le contexte et les acteurs en présence. Les contextes sont en effet incontournables dans l'analyse des controverses car ils ont une incidence directe sur les acteurs, leurs opinions et leurs façons de faire.

1.3.1 Les contextes et leurs influences

Dans le cadre de controverses entourant la mise en place d'une infrastructure, le milieu et le contexte jouent un rôle important sur le déroulement des événements (Brown et Slovic, 1988; Slovic et Gregory, 1999; Hermand al., 2003; Lyrette et Trépanier, 2004). Ces éléments ont une incidence directe sur les acteurs en présence, leurs ressources, leurs priorités et donc leur façon de se comporter dans une controverse :

« Response mode has important effects: it has, for instance, been repeatedly shown that, in a choice context, an item A may be preferred over an item B, and in a rating context, the same item A may be rated as less attractive than the same item B » (Hermand et al., 2003: 822)

Selon Walker (2000), la population est de plus en plus sensibilisée aux dangers des installations potentiellement dangereuses, ce qui contribue à accentuer les conflits entre les opposants et les

promoteurs de ce type de projet. L'auteur souligne également que les conflits engendrés par ce type d'infrastructures sont de plus en plus hétérogènes. La multiplication de ces installations dans des milieux de plus en plus variés a pour effet de diversifier les controverses découlant de leur implantation. Ainsi, les infrastructures, les milieux, les acteurs sont variés et les controverses le sont tout autant.

Walker (2000) n'est pas le seul à remarquer cette tendance. En effet, Nelkin (1984 ; 1995) abonde dans le même sens lorsqu'elle mentionne que, dans le cas de projets présentant des enjeux et des impacts très «localisés», comme un aéroport, les riverains vont rapidement se mobiliser afin de défendre des intérêts communs. Dans le cas de projets ou d'innovations plus diffus, comme le clonage, l'opposition est plus difficile à organiser et la participation est surtout «réservée» aux groupes spécialisés et aux experts.

Trom (1999 : 32) tient une position semblable et mentionne que les conflits environnementaux se divisent en deux sous-classes en fonction de leur assise spatiale. La première sous-classe comprend les conflits portant sur des projets ayant des impacts « [...] dépourvus d'assise spatiale en ce sens qu'ils portent sur un ensemble de nuisances définies comme des atteintes à l'intégrité corporelle des personnes ». La seconde sous-classe de conflits environnementaux « [...] se compose des conflits qui portent sur l'espace lui-même en tant qu'il est doté de qualités propres, [et] les conflits autour du paysage en sont autant d'illustrations typiques puisqu'ils portent directement sur une portion circonscrite de l'espace, définie préalablement et non ex post » (Trom, 1999 : 32-33).

Les conflits plus généraux (première classe) sont, selon Trom (1999), plus propices aux controverses scientifique et technique. Les conflits «localisés» sont, pour leur part, des conflits dans lesquels l'expertise joue un rôle mais finit bien souvent par être reléguée au second plan. Toujours selon Trom (1999 :33), « [...] les personnes affectées disposent d'un sens esthétique, d'un goût, autant d'attributs qui sont nichés dans l'historicité de leur être, rendus manifestes dans leurs jugements évaluatifs ». Prenant en considération les caractéristiques des projets, les opposants vont, par conséquent, bien souvent en arriver à invoquer des arguments qui relèvent de champs argumentatifs différents.

En se basant sur les travaux de Hirschman (1991), Trom (1999) fait un survol des arguments types fréquemment utilisés par les opposants lors de l'implantation d'une infrastructure :

- « L'argument type de l'effet pervers » prétend que « [...] toute tentative de modifier l'ordre existant produit des effets strictement inverses au but recherché ». Ce type d'argument souligne les effets directs qui viennent contredire les objectifs premiers poursuivis par les promoteurs du projet. (Hirschman, 1991)
- « L'argument de la thèse de la mise en péril » soutient que « les réformes sont à proscrire parce qu'elles compromettraient des acquis précieux et obtenus à grande peine ». Un argument de ce type vient relativiser les avantages d'un projet en les mettant en relation avec les effets négatifs anticipés. (Hirschman, 1991)
- « L'argument esthétique » : Les arguments classés sous cette rubrique invoquent la beauté de l'espace menacé. (Trom, 1999).

« [...] [Les deux premiers arguments types] se distinguent en ce que le premier dénonce une mesure au regard des buts affirmés de l'action et suppose donc l'acceptation tacite des principes qui fondent les mesures prises par la partie adverse, tandis que le second dénonce cette même mesure au regard d'autres formes de bien commun jugées tout aussi précieuses ». (Trom, 1999 :37)

À ces éléments, amenés par Trom (1999) et Hirschman (1991), nous pouvons ajouter que certains opposants peuvent protester avec l'argument «de ne pas avoir été consultés» (Lyrette, 2003). Le fait d'être tenu à l'écart de la planification peut motiver plusieurs acteurs à prendre position contre un projet.

Si les opposants ont des ressources à leur disposition et les moyens de fournir des expertises (par le biais de groupes environnementaux d'envergure ou de partis politiques d'opposition par exemple), la controverse peut s'organiser autour des deux premiers types d'arguments. Ceci est habituellement le cas lors de projets controversés et à haut risque. Dans de tels cas, les groupes d'experts nationaux ou régionaux hésitent moins à intervenir en début de conflit alors que la résistance des citoyens s'organise (Mousseau 1993). Par contre, si, suite aux controverses entre experts, la plupart des dangers semblent être écartés, les opposants ont tendance à se réfugier dans l'argumentation esthétique (Trom, 1999). Cette dernière relève de l'interprétation de tout un chacun, et est donc particulièrement difficile à chiffrer ou à évaluer car aucune méthodologie précise n'est utilisée. Watzlawick (1978) souligne que, bien souvent, ce type de confrontation dérape, et on assiste alors à une polarisation des points de vue, ce qui prive les opposants d'un débat constructif. Effectivement, les perceptions et les valeurs laissent peu de place au compromis (Nelkin, 1995). Cette façon de concevoir les controverses est toutefois issue de la vision «classique» d'une controverse NIMBY. Comme le mentionnent plusieurs auteurs, tels Lake (1993), Lascoumes (1994) ou Wolsink (2003), les opposants à un

projet ne peuvent pas être toujours catégorisés comme des riverains. Ceci est particulièrement vrai dans les cas liés à la filière nucléaire alors que l'opposition semble souvent provenir, dans un premier temps, d'acteurs externes à la région directement touchée (Samson, 2003; Augereau et Le Hir, 2003).

1.3.2 Les caractéristiques et les ressources des acteurs

Plusieurs écrits présentent les opposants en faisant uniquement référence à leur statut de «riverain» et expliquent le succès ou l'échec d'une contestation par le simple fait que l'équipement est plus ou moins dangereux et que les personnes touchées sont plus ou moins nombreuses. Or, Lyrette (2003) indique que le nombre n'explique pas tout et que les ressources (économiques, humaines, techniques, etc.) dont les opposants disposent jouent un rôle essentiel dans l'aboutissement ou l'échec de leur démarche parce qu'elles déterminent, du moins en partie, leur capacité à «traduire» en enjeux collectifs des préoccupations de prime abord individuelles⁴. Il est donc primordial d'éviter les conclusions simplistes et de prendre en compte le côté complexe des controverses. Les bases de celles-ci peuvent effectivement varier significativement selon l'infrastructure mais aussi selon les acteurs impliqués.

Les stratégies argumentaires diffèrent aussi d'un acteur à l'autre en fonction de leur perception du projet et de leur bagage de connaissances. Par exemple, un groupe d'acteurs possédant peu de connaissances techniques poussées sera susceptible d'intervenir en faisant valoir des arguments de nature environnementale, sociale, économique ou encore éthiques, mais peut également s'approprier un discours plus technique par le biais d'experts qui supportent leur cause. Nelkin (1984) soutient d'ailleurs qu'une des principales clés pour les acteurs impliqués dans une controverse est de s'approprier suffisamment de savoirs techniques afin d'élargir leur argumentaire, ce qui est essentiel pour faire de leurs priorités des enjeux collectifs difficilement contournables pour les décideurs. L'issue d'une controverse dépend donc grandement des ressources (politiques, humaines, économiques, techniques, etc) des divers intervenants. Ces ressources sont le levier pour s'approprier un certain «savoir». Dans ce contexte, le milieu constitue un «terroir» fertile pour les différents acteurs impliqués dans la controverse qui cherchent à bâtir un réseau d'acteurs à la fois étendu, solide et crédible.

⁴ Callon et Law (1982) définissent la notion de «traduction» comme étant la capacité à transposer en enjeux collectifs des préoccupations à la base individuelles pour les rendre socialement acceptables.

1.4. Le cas de la filière énergétique nucléaire

À présent qu'un portrait général des controverses entourant l'implantation d'infrastructures a été dressé, il serait pertinent de s'attarder plus précisément sur les infrastructures liées à la filière énergétique nucléaire.

1.4.1 Multitude d'acteurs, multitude de points de vue...

Le fossé qui sépare les partisans et les opposants est particulièrement large lorsqu'il est question de la filière nucléaire. Selon Maclean (1987), ce fossé se construit autour de trois dimensions :

1. la distribution du risque (spatial et temporel);
2. la perception du risque;
3. l'utilisation, l'interprétation et la diffusion de l'information pertinente.

Dans un premier temps, la distribution des bénéfices n'est pas équitable sur le plan temporel et spatial. Les déchets produits par les centrales nucléaires seront radioactifs pendant des millénaires alors que les bénéfices énergétiques sont immédiats. Reeves⁵ (2003 :79) abonde dans ce sens en affirmant que le nucléaire « [...] c'est «après nous le déluge» ou, si vous préférez profitons-en maintenant et laissons nos descendants payer la note s'ils en sont encore capables ». Certains auteurs affirment également que la gestion des déchets nucléaires présente un défi de taille étant donné la durée de leur radioactivité.

« Because it remains highly toxic for tens of thousands of years, disposal plans have to consider time frames longer than recorded history » (Summers et Hine, 1997: 211)

Sur le plan spatial, les zones rurales et faiblement peuplées sont souvent choisies pour accueillir les installations nucléaires car un accident affecterait moins de personnes l'espace disponible y est plus abondant. Toutefois, les installations nucléaires bénéficient davantage aux grands centres urbains qu'aux petites communautés qui les accueillent, et la distribution du risque et des bénéfices reste alors un défi difficile à relever pour les différents acteurs (Kuhn et Ballard, 1998; Summers et Hines, 1997).

⁵ Dans ce cas ci Reeves (2003) n'a pas le statut de chercheur, mais plutôt le statut de militant. En effet, dans son ouvrage, il prend position contre la filière énergétique nucléaire. Toutefois, nous croyons que ses propos restent pertinents et viennent illustrer les contrastes entre les différents discours. Ceci est également vrai pour l'ensemble des références à son livre de 2003.

Deuxièmement, il est possible de déceler une polarisation entre la perception du risque des antinucléaires et celle des spécialistes pronucléaires. À ce chapitre, Sjöberg (2001) mentionne que les experts pronucléaires et les opposants sont prêts à s'entendre sur la dangerosité potentielle d'accidents mais ne s'entendent tout simplement pas sur leur probabilité :

« [Pour les pronucléaires] le degré de risque correspond à la probabilité statistique qu'un accident se produise. Pour leur part, les riverains mettent plutôt l'emphase sur la gravité potentielle d'un accident et non sur sa probabilité ». (Guay, 1995)

Selon Reeves (2003), la méfiance du public face au nucléaire est principalement causée par le silence chronique des responsables lors d'accidents touchant cette filière. L'auteur soutient que les mensonges et la minimisation de la gravité des événements qui entourent les grands accidents finissent par se retourner contre leurs auteurs. Ceci serait en partie à l'origine des levées de boucliers et de la forte résistance psychologique suscitées par la filière nucléaire. Maillebouis (2003) va dans le même sens et mentionne que le manque d'informations transmises au public par le promoteur est souvent la cause d'une augmentation de l'opposition.

De leur côté, Nelkin et Pollak (1981) mettent en lumière, à l'aide de quatre thèmes, les principales différences dans la façon dont les acteurs perçoivent la filière nucléaire. Une fois encore, le fossé considérable qui sépare les partisans et les opposants est mis en évidence (tableaux 2 à 5).

Tableau 2 - Conséquences politiques

Pronucléaires	Antinucléaires
Les contacts entre les gouvernements et l'industrie nucléaire sont nécessaires pour s'entendre sur certains objectifs.	Il y a collusion entre les instances politiques et l'industrie nucléaire
Le gouvernement agit dans l'intérêt du public et la bureaucratie est nécessaire.	La production d'énergie nucléaire crée une dangereuse concentration du pouvoir et le développement d'une bureaucratie omnipotente.
L'accessibilité à l'énergie réduit les tensions mondiales.	La prolifération de centrales nucléaires peut stimuler la production d'armes.

Source : Nelkin et Pollak (1981:193)

Tableau 3 - Conséquences économiques et sociales

Pronucléaires	Antinucléaires
L'énergie nucléaire est requise pour une croissance économique.	L'énergie nucléaire implique une concentration économique.
Ce sont les protestations et les menaces terroristes qui sont une menace aux libertés civiles.	L'énergie nucléaire nécessite un état très présent et «policier» qui menace les libertés civiles.

Source : Nelkin et Pollak (1981 :193)

Tableau 4 - Rôle du gouvernement

Pronucléaires	Antinucléaires
Le gouvernement devrait défendre l'intérêt commun plutôt que l'intérêt particulier.	Le gouvernement devrait défendre les petites communautés.
Le gouvernement devrait s'assurer que les générations futures soient en mesure de s'approvisionner adéquatement en énergie.	Le gouvernement devrait protéger les générations futures contre les dangers (déchets nucléaires) liés à la mise en place de centrales nucléaires.

Source : Nelkin et Pollak (1981 :193)

Tableau 5 - Rôle de l'expertise scientifique

Pronucléaires	Antinucléaires
La science est neutre.	La science peut être manipulée pour arriver à soutenir certains objectifs.
La science contribue au progrès.	La science peut être bénéfique comme dangereuse.
Les évidences techniques sont la seule base valable pour évaluer les risques.	Le problème s'articule autour des risques acceptables pour la population.

Source : Nelkin et Pollak (1981 :193)

Nelkin et Pollack (1981) ne mentionnent pas l'exposition au risque et les conséquences potentiellement néfastes d'un accident sur la santé des gens et sur la biosphère en général. Cette omission constitue un bon exemple de l'importance du contexte: au début de la décennie 1980, dans un contexte «pré-Tchernobyl» et en pleine Guerre froide, les questions environnementales liées à un accident étaient occultées par des préoccupations politiques, scientifiques et économiques. La prochaine section permettra de constater que les priorités des acteurs ont grandement évolué en quelques années.

1.4.2 De l'exposition au risque à la gestion des déchets nucléaires : les sources d'opposition à la filière nucléaire

Il nous faut à présent nous attarder sur ce qui alimente l'opposition à un projet de la filière nucléaire. Nelkin (1984) souligne qu'il existe quatre éléments majeurs à l'origine d'une telle opposition :

- 1) l'exposition des citoyens aux risques ;
- 2) l'intervention de groupes d'intérêts ;
- 3) la perception du projet ou de l'innovation comme une tentative de domination économique et politique ;
- 4) une critique en provenance de la communauté scientifique elle-même.

De son côté, Maclean (1987) dégage quatre éléments mobilisateurs à la base de la contestation à l'endroit de la filière nucléaire :

- 1) les risques pour la santé étant donnée la possibilité d'un accident;
- 2) la peur des armes nucléaires et l'inquiétude que des éléments radioactifs tombent dans les mains d'ennemis ou de terroristes;
- 3) les faibles radiations produites pendant les opérations normales;
- 4) les problèmes sans solution apparente comme les déchets nucléaires.

La population peut également s'opposer au nucléaire pour des raisons idéologiques sur la base que l'industrie nucléaire nécessite un contrôle de l'État et une concentration des capacités de production (et donc de la richesse) (Winner, 1986). Reeves (2003) apporte des éléments complémentaires et souligne que dans les États où il y a des marchés très compétitifs de l'énergie, très peu investissent dans le nucléaire. Ce sont des pays à monopole énergétique qui persistent dans le nucléaire. Selon l'auteur, cela est dû au fait que le prix de production d'un kilowatt-heure nucléaire serait plus élevé que la plupart des autres moyens de production énergétique lorsqu'on y inclut les coûts de démantèlement de la centrale à la fin de sa vie utile et l'entreposage des déchets. De plus, Reeves (2003 :86) soutient que « [...] le prix [d'un kw d'énergie nucléaire] est une notion aussi flexible que celle du taux de chômage. [Tout dépend] de celui qui l'estime et il varie beaucoup selon les sources dites «officielles» et les autres. Tout dépend de ce qu'on y met ».

Des énergies plus «douces» (comme le solaire ou l'éolien) sont plus souples et offrent certaines alternatives à cette polarisation du pouvoir décisionnel et de la production énergétique. Comme

le mentionne Maclean (1987: 579), « [...] if nuclear power requires a surrender to the authority of experts, this might itself constitute a reason to reject that technology ». De plus, dans une société comme le Québec où les alternatives à la filière nucléaire sont présentes, principalement avec l'hydro-électricité, cette technologie s'avère difficilement acceptable pour plusieurs (Lyrette et Trépanier, 2005). Somme toute, nous retiendrons que l'opinion publique est particulièrement sensible lorsqu'elle s'attarde à la filière nucléaire.

1.4.3 Les déchets nucléaires : défis et controverses

Depuis le milieu des années 40, la filière nucléaire commerciale et militaire produit une grande quantité de déchets radioactifs. Comment gérer cette importante quantité de déchets ? Plusieurs membres de la communauté scientifique se sont penchés sur cette question. Toutefois, il semble qu'aucune des solutions proposées par les chercheurs et spécialistes n'ait encore fait consensus (Winner, 1986; Reeves, 2003; Wald, 2004). Summers et Hine (1997) avancent même que le stockage permanent des déchets nucléaires est le défi environnemental le plus grand du Canada.

La population est de plus en plus au fait des problèmes liés aux déchets nucléaires. Dès les années 70, cette problématique était perçue comme étant centrale dans l'industrie nucléaire (Tierney, 1984 ; Sjöberg, 2003). Pour sa part, Barthe (2006) soutient que depuis la fin des années 1980, le public est directement interpellé par les controverses relatives aux déchets nucléaires :

« La question des déchets nucléaire suscite depuis la fin des années 1980 des débats et des controverses particulièrement intenses. Débordant sans cesse les enceintes confinées que constituent colloques scientifiques et autres commissions d'experts, ces controverses se déploient dans des espaces publics où des groupes se mobilisent pour contester l'action ou l'inaction des pouvoirs publics en la matière.» (Barthe, 2006 : 1)

À ce sujet, Reeves (2003 : 88) cite une enquête d'opinion réalisée par l'institut de sondage Ipsos pour le magazine *l'Express* en 1999. Cette enquête montre la méfiance de la population de l'Union Européenne alors que près de la moitié des répondants s'opposent à tout développement de la filière nucléaire et qu'un tiers prône l'abandon total de cette dernière. De son côté, Guay (1995) souligne, à la lumière d'une enquête menée en France, que « [...] parmi toutes les activités reliées à la filière nucléaire, c'est la disposition des déchets qui est perçue comme l'activité la plus risquée ». Schapira (1997 :4) va dans le même sens en mentionnant que pour les Français « [...] les déchets nucléaires sont considérés comme la première cause de risque pour l'environnement ». Les citoyens et les différents groupes ne feront donc pas

aveuglement confiance aux experts quant aux solutions d'entreposage qu'ils proposent. De plus, pour certains, l'entreposage des déchets nucléaires issus des centrales se distingue des centrales elles-mêmes (Greenberger, 1990). Alors que les centrales nucléaires ont fait l'objet d'une opposition quasi systématique, sans qu'il y ait eu de cas de contamination radioactive en Amérique du Nord, Greenberger (1990) souligne que les réticences face aux sites d'entreposage de déchets irradiés sont davantage fondées puisqu'il existe plusieurs cas documentés de sites d'entreposage utilisant des mesures de sécurité déficientes. Même si de grandes améliorations ont été apportées aux techniques de stockage, les spécialistes ont fort à faire pour gagner la confiance du public. De plus, il apparaît que plusieurs spécialistes de la filière nucléaire mettent leurs connaissances au profit des opposants.

Reeves (2003) soutient, à l'instar de Greenberger (1990), que les techniques d'entreposage en surface ne sont pas totalement fiables et qu'elles ont connu plusieurs ratés aux cours des dernières décennies. Toutefois, l'auteur n'abonde pas dans le même sens en ce qui concerne la distinction entre la centrale nucléaire et l'entreposage des déchets. Contrairement à Greenberger (1990), Reeves (2003) suggère que plusieurs incidents touchant les centrales nucléaires, principalement attribuables à l'erreur humaine, ont été minimisés dans le passé, et qu'aucun système de sécurité ne peut nous prémunir totalement contre cette réalité. Il mentionne également que la centrale et les déchets qu'elle produit doivent être perçus comme un tout. La décision d'aller de l'avant avec le nucléaire implique un investissement lourd pour l'avenir alors que le démantèlement de la centrale à la fin de sa vie utile et la désactivation des déchets nucléaires s'échelonnent sur des milliers d'années. Aucun État, dit-il, ne peut assurer une stabilité sur une aussi longue période.

Compte tenu de cet élément, il est particulièrement difficile pour les scientifiques de s'entendre sur «la meilleure» solution à ce problème, et pour les décideurs de s'arrêter sur une option socialement acceptable (Tierney, 1984). Pourtant, le besoin de trouver une solution permanente au stockage des déchets nucléaires est une problématique reconnue dans la communauté scientifique depuis le milieu du XXe siècle. Plusieurs solutions ont été proposées pour répondre à ce besoin (entreposage souterrain, entreposage sous-marin, entreposage dans des mines de sel désaffectées, etc.), mais chacune d'elles était confrontée à une série de critiques de la part d'autres membres de la communauté scientifique (Winner, 1986; Reeves, 2003; Wald, 2004). En effet, chacune des suggestions présente certaines zones grises qui pourraient avoir des impacts majeurs sur la biosphère si les lacunes soulevées à leur sujet s'avéraient exactes.

Certains, comme Wald (2004), remettent également en question la nécessité même de développer une solution permanente pour les déchets nucléaires. Selon ce dernier, puisque les solutions permanentes envisagées ne semblent pas vouloir s'implanter, les silos temporaires (tel que ceux utilisés à Gentilly-2) deviennent *de facto* la solution permanente. Wald (2004) soutient qu'il faut avoir confiance en l'évolution des capacités scientifiques et laisser aux générations futures le soin de disposer des déchets nucléaires. Il est possible de constater que les propos de Wald (2004) sont à l'opposé de ceux tenus par Reeves (2003) et qu'ils vont à l'encontre des principes de base du développement durable.

De nombreuses questions restent donc sans réponse, et l'incapacité des scientifiques à s'entendre engendre une confusion au sein de la population et, par conséquent, des controverses. Toutefois, c'est seulement lors de controverses ouvertes entre scientifiques sur des incertitudes techniques que la population est avisée des dangers potentiels. À ce propos, Tierney (1984 :108) mentionne que «[...] the disputes among experts stimulated political debate, shifting the locus of decision-making from the technical to the political arena. Value questions began to override the question of technological alternatives».

Les controverses scientifiques sont donc un agent stimulant. Les scientifiques jouent un rôle majeur dans le déroulement des controverses entourant l'implantation d'infrastructures nucléaires, alors que plusieurs d'entre eux mettent leurs connaissances au profit de groupes d'opposants ou encore que certains opposants reprennent à leur avantage les conclusions de chercheurs. Selon Nelkin et Pollak (1981), ils permettent aux groupes antinucléaires de soulever des questions de sécurité et de mettre en lumière des «zones grises» occultées dans le discours technique des promoteurs. De plus, ils permettent à ces groupes de gagner en légitimité aux yeux de la population. Les connaissances scientifiques ne peuvent plus être considérés comme de simples ressources techniques, mais bien comme des ressources politiques qui donnent l'opportunité aux opposants de défendre leurs intérêts fondamentaux à l'aide de «l'outil scientifique» (Nelkin et Pollak, 1981). Retenons que ces controverses entre scientifiques sont sources d'incertitude face à une technologie et viennent, par conséquent, accentuer le sentiment d'anxiété dans certains segments de la population.

À ce chapitre, le cas du *Monticello Power Plan* expose particulièrement bien le rôle central que les confrontations entre scientifiques peuvent jouer dans l'émergence d'une controverse (Walker J., 1994; Gosselin, 2005). Au début des années 1970, la discorde entre scientifiques sur les

effets de l'exploitation d'une centrale et le niveau d'émission radioactive acceptable a vite alerté les médias et la classe politique, ce qui a transporté la controverse sur la place publique. Une foule d'acteurs de divers horizons se sont ainsi joints à la controverse en utilisant les résultats de recherches contradictoires comme base de discussion. Il apparaît donc évident que les controverses scientifiques et techniques peuvent être qualifiées «d'agent stimulant des controverses».

Avant de passer aux questions de recherches et aux hypothèses, un survol de la gestion des déchets au Canada et en Suède sera effectué. Le survol de ces cas concrets nous permettra de faire référence aux éléments présents dans notre problématique en plus d'élargir notre vision des défis que représente le stockage des déchets nucléaires.

1.5 Le Canada et la gestion des déchets nucléaires : des disparités régionales

En 1988, la Commission d'évaluation Seaborn (1998) est mandatée par le gouvernement canadien pour entendre le point de vue des citoyens sur la gestion des déchets nucléaires à long terme et faire des recommandations sur les spécificités d'un programme de gestion acceptable des résidus. Le gouvernement était d'avis que la population devait s'impliquer dans la planification d'un projet de stockage permanent des déchets nucléaires, ce qui va dans le sens des propos de Gibson (2002), de Wachter et al. (2002), ainsi que de Monnier et Cartier (2005), qui soulignent que l'implication de la population devient pratiquement incontournable. Le rapport de la Commission Seaborn arrive à certaines conclusions sur l'acceptabilité d'un projet :

- « pour être acceptable, un concept de gestion des déchets doit reposer sur un appui étendu du public ;
- la sûreté est une partie essentielle de l'acceptabilité, mais n'en n'est qu'une partie. La sûreté doit être vue selon deux perspectives complémentaires : technique et sociale ;
- pour être acceptable, un concept de gestion des déchets doit être évalué selon des critères sociaux et éthiques fiables, après une comparaison des risques, des coûts et des bénéfices des différentes options ;
- le concept doit recevoir l'appui des peuples autochtones ;
- pour être considéré sécuritaire, le concept de gestion doit être suffisamment robuste pour rencontrer toutes les exigences de la réglementation. Il doit également :
- être basé sur des données techniques et des analogues naturels réalistes
- incorporer les meilleures pratiques scientifiques ;
- démontrer la flexibilité et la faisabilité de son implantation ;
- être soumis à une revue indépendante et faire appel à l'expertise internationale. »
(Rozon, 2004 :)

Le rapport souligne également que le projet de stockage permanent (enfouissement des déchets dans le bouclier canadien) était acceptable d'un point de vue technique mais non du

point de vue social, ce qui n'est pas sans rappeler le fossé souvent observé entre spécialistes favorables et opposants non spécialisés (McClean, 1987 ; Guay, 1995). En effet, si d'un côté la Commission a jugé que la sécurité était démontrée adéquatement du point de vue technique, la population canadienne n'en était pas convaincue pour autant⁶. Afin d'obtenir l'appui d'une plus large portion de la population, la Commission Seaborn a fait des recommandations qui allaient dans le sens d'une consultation publique plus large sur le sujet de la gestion permanente des déchets nucléaires. C'est à la suite de ces recommandations que le gouvernement fédéral a créé, en 2002, avec la loi C-27, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) (Rozon, 2004) :

«L'objectif global de la SGDN est de sélectionner une solution de gestion à long terme qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable, et qui reflète les valeurs et les priorités de la population canadienne.» (Rozon, 2004)

«Notre tâche immédiate consistait à faire des recherches, à mener une vaste consultation et à faire des recommandations au gouvernement fédéral concernant une méthode de gestion appropriée.» (SGDN, 2005 : 16)

La SGDN avait jusqu'à novembre 2005 pour remettre son rapport. Ce dernier recommande une «gestion adaptative progressive, c'est-à-dire une démarche de gestion des risques présentant les caractéristiques suivantes :

- confinement et isolement centralisés du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur situé dans des formations rocheuses appropriées, comme on en retrouve dans le Bouclier canadien ou dans la roche sédimentaire de l'Ordovicien;
- flexibilité quant au rythme et à la manière de réaliser la mise en œuvre, selon un processus progressif de prise de décisions qui fait appel à un programme d'acquisition continue de connaissances, de recherche et de développement;
- étape intermédiaire facultative dans le processus de mise en œuvre, qui consiste en un entreposage souterrain à faible profondeur, sur le site central, avant la mise en place définitive du combustible irradié dans le dépôt en profondeur;
- surveillance continue du combustible irradié à des fins de collecte de données et pour confirmer la sûreté et la performance du dépôt; et
- possibilité de récupération du combustible irradié maintenue pendant une période prolongée, jusqu'à ce qu'une société future décide de la fermeture définitive du dépôt et de la forme et de la durée de la surveillance post fermeture ». (SGDN, 2005 : 46)

⁶ La Commission Seabord a reçu plus de 500 mémoires (Rozon, 2004)

En 2004, Rozon (2004) a complété une analyse de plusieurs mémoires déposés lors de la Commission Seaborn et des auditions de la SGDN. Selon l'auteur, les préoccupations des citoyens et des différents groupes touchent principalement aux aspects qui suivent :

- le mystère qui entoure la fission nucléaire ;
- la peur du nucléaire ;
- le culte du secret qui entourait le nucléaire au cours de ses premières années ;
- le manque de transparence du fédéral et de l'industrie nucléaire ;
- la méfiance du public vis-à-vis des prédictions scientifiques ;
- la difficulté à déterminer la meilleure façon de protéger les générations futures ;
- le sentiment qu'il existe des moyens moins dangereux de produire l'électricité. (Rozon, 2004)

Il est intéressant de remarquer que les principaux points de discorde soulevés par Nelkin (1984) et Mclean (1987) et présentés plus tôt ne mentionnent pas la préoccupation au niveau temporel (protection des générations). Il s'agit sans doute d'un élément qui a pris de l'importance au cours des vingt dernières années et qui sera à surveiller lors de la comparaison de nos deux cas.

Un sondage mené en 2003 auprès de 2018 canadiens par Environics Research Group (2003) nous renseigne mieux sur la façon dont les citoyens perçoivent la filière nucléaire et la gestion des déchets.

Tableau 6- Évolution de la confiance face à l'énergie nucléaire, 1987 à 2003 (%)

	OCT. 1987	NOV. 1988	AVR. 1989	FEV. 1994	JAN.2 2001	AVR. 2002	NOV. 2002	Juil. 2003
Fortement favorables	12	17	14	10	10	13	12	17
Plutôt favorables	39	45	36	24	27	36	30	33
Plutôt opposés	25	22	25	22	20	22	18	17
Fortement opposés	24	15	24	26	27	22	33	23
Ni l'un, ni l'autre	-	-	-	12	14	-	-	-
NSP/NRP	-	4	2	6	2	7	7	10

Source : Environics Research Group (2003 :10)

Le tableau 6 laisse voir que la proportion des gens favorables à la filière nucléaire au Canada a connu une baisse importante à la fin des années 80 pour ensuite amorcer une lente et modeste remontée au cours des années qui suivent. Cette baisse de confiance, qui n'est certainement pas étrangère à l'accident de Tchernobyl en 1986, indique que l'opinion des canadiens face à la filière nucléaire varie, en partie, en fonction du contexte global. Cela dit, la proportion de Canadiens opposés à la filière nucléaire est restée relativement stable de 1987 à 2003, et ce, malgré Tchernobyl. Le poids démographique de l'Ontario et sa relative dépendance à l'énergie nucléaire peut venir expliquer en partie, le fait que la proportion de Canadiens opposés à la filière n'ait pas augmenté de façon significative.

« Dans une perspective régionale, la confiance accordée à l'énergie nucléaire est la plus élevée en Ontario (64 %), en particulier à Toronto (67 %), et en Saskatchewan (56 %), et la plus faible au Québec (33 %) et en Colombie-Britannique (39 %).» (Environics Research Group, 2003 :10)

Au-delà de la perception générale et de la confiance accordée à la filière nucléaire, plusieurs Canadiens ont certaines préoccupations face aux centrales nucléaires. Les principales inquiétudes touchent principalement à sept éléments distincts :

- « la sûreté des centrales nucléaires (22 %) ;
- les effets de l'exposition aux rayonnements (19 %) ;
- le stockage des déchets nucléaires (18 %) ;
- les effets de la production d'électricité nucléaire sur l'environnement (8 %) ;
- l'accès des terroristes à des armes nucléaires (6 %) ;
- le manque de connaissances relativement aux répercussions du nucléaire (5 %) ;
- l'armement et les guerres (4 %). » (Environics Research Group, 2003 :17)

Encore ici, il y a des écarts entre les provinces. Alors que les Ontariens sont les plus préoccupés par la sûreté des centrales (24 %), les citoyens du Québec le sont beaucoup moins (12%). Les Québécois sont plutôt préoccupés par les effets de l'exposition aux rayonnements (24%) (Environics Research Group (2003). Il ressort de ces données que ceux qui vivent près des centrales et qui en ont le plus besoin sur le plan économique sont les mieux disposés à l'égard de la filière nucléaire, ce qui vient directement remettre en question la notion de NIMBY qui laisse entendre le contraire. Sur un plan plus général, les provinces qui sont le plus dépendantes de l'énergie nucléaire sont aussi les plus ouvertes à cette filière.

Maintenant que nous avons survolé la situation canadienne, penchons nous sur le cas de la Suède. Cette analyse nous permettra de faire certains rapprochements avec le cas ontarien et montrera plus clairement que les collectivités qui dépendent de cette filière sont plus réceptives.

1.6 La Suède et la gestion des déchets nucléaires: une société dépendante du nucléaire

Les controverses générées par la mise en place d'un équipement nucléaire touchent la plupart des pays occidentaux qui utilisent cette technologie. À ce chapitre, Sjöberg (2003 ; 2004) s'est penché sur le cas suédois. Selon l'auteur, les résistances à l'implantation de ce type d'infrastructure sont palpables depuis environ 20 ans, ce qui va dans le sens des observations de Barthe (2006). Cependant, Sjöberg (2004) montre une certaine distorsion dans l'opinion des suédois face au développement de la filière nucléaire. D'un côté, la majorité des citoyens s'oppose à l'implantation d'équipements relatifs à cette filière dans leur communauté et de l'autre côté, une majorité s'accorde pour dire qu'il est de la responsabilité de la Suède de prendre en charge, sur son territoire, les déchets nucléaires produits par ses centrales, avec, comme conséquence directe la nécessité de développer de nouveaux équipements sur le territoire national. Cette distorsion dans l'opinion publique est peut-être en partie imputable à l'évolution de cette dernière au cours des deux dernières décennies. Selon Sjöberg (2004), le nombre de citoyens qui sont en faveur du développement de la filière nucléaire a augmenté à un tel point que leur nombre serait plus ou moins égal à celui des opposants (Holmberg, 2003, cité dans Sjöberg, 2004). Cette situation contraste avec celle de la décennie 1980 au cours de laquelle la Suède avait décidé par référendum de mettre un terme à la production énergétique nucléaire avant 2010. Il faut dire qu'à l'époque, la filière nucléaire avait mauvaise presse avec les accidents de Three Mile Island en 1979 et celui de Tchernobyl en 1986. La conjoncture n'était pas favorable à cette filière énergétique. Ce changement dans l'opinion publique vient remettre en question la pertinence de cette date butoir pour les autorités suédoises (Sjöberg, 2003, 2004). Sjöberg (2004) soutient que cette tendance est en grande partie imputable au fait que, pour plusieurs, il n'y aura pas avant 2010 d'alternative énergétique viable pour remplacer les kilowatts produits par cette filière. Il faudrait mettre en place des installations qui pourraient subvenir à environ 50% des besoins énergétiques du pays d'ici 2010. Sjöberg (2003) mentionne que l'opinion publique des pays qui dépendent en bonne partie de l'énergie nucléaire est de plus en plus favorable à cette dernière, ce qui n'est pas sans rappeler le cas de l'Ontario. Étant donné qu'au Québec le nucléaire occupe une place relativement marginale, l'opinion publique risque fort d'avoir évolué de façon différente.

Cela dit, l'opposition à la construction d'équipements nucléaires en Suède est toujours bien vivante. Les opposants sont particulièrement sensibles au sort réservé aux déchets nucléaires ; ce qui est d'ailleurs le cas dans la plupart des controverses liées à cette filière (Guay, 1995 ; Schapira, 1997 ; Reeves, 2003 ; Barthe, 2006). D'abord, plusieurs s'interrogent sur la fiabilité des technologies de stockage permanent envisagées par les autorités. La principale option que constitue l'enfouissement des déchets nucléaires dans une formation rocheuse stable soulève plusieurs interrogations. Selon les opposants, cette façon de faire nécessite des études plus poussées car la stabilité du sol ne peut être assurée pour des milliers d'années. D'ici à ce qu'une solution acceptable soit apportée, les opposants proposent d'entreposer les déchets dans des installations temporaires. Ceci peut indiquer que les discordes au niveau technique risquent d'occuper une place relativement importante lors des controverses à Gentilly-2, et ce, spécialement dans le cas de 2004, qui se déroule quelques années après le cas relaté par Sjöberg (2004).

Cela dit, une solution au problème de stockage permanent risque de ne pas faire consensus à court ou moyen terme (Winner, 1986 ; Reeves, 2003 ; Wald, 2004). Le fait qu'il n'y ait pas de solution permanente au problème du stockage des déchets nucléaires a pour effet de freiner le développement de cette filière (Sjöberg, 2004). De plus, une capacité de stockage accrue constitue un risque aux yeux de certains opposants qui craignent que leur pays puisse devenir une terre d'accueil pour les déchets irradiés de l'Europe. Les acteurs défavorables ont également beaucoup d'inquiétudes face au déplacement de ces matières. Somme toute, les Suédois qui s'opposent seraient contre le développement d'une solution de stockage définitive afin de prévenir un accroissement de la capacité d'entreposage et ainsi stopper, ou au moins ralentir, l'expansion de cette filière (Sjöberg, 2004). Finalement, plusieurs opposants espèrent que la recherche apportera éventuellement des solutions pour recycler efficacement les résidus radioactifs.

Plus précisément, Sjöberg (2004) présente les résultats d'une enquête par questionnaire effectuée en mai 2001. Cette recherche, subventionnée par la *Swedish Fuel & Waste Management Co.* (en suédois: *Svensk Kärnbränslehantering (SKB)*), s'intéresse principalement à l'opinion des citoyens face à la sélection d'un site de stockage permanent pour les déchets nucléaires du pays. Cette démarche s'attarde aux localités qui risquent de recevoir les installations, ce qui contraste avec les grands sondages nationaux qui sont plus étendus.

La SKB a l'obligation légale de trouver un site approprié. Même si cette organisation n'a pas besoin de l'autorisation des localités pour effectuer différentes recherches sur la qualité de leur sol (pour recevoir les déchets), leur politique est de trouver un secteur qui sera d'accord pour accueillir les spécialistes chargés d'étudier le sous-sol ainsi que l'infrastructure d'entreposage elle-même (Sjöberg, 2003 ; 2004). En 2001, la SKB avait arrêté son choix sur quatre communautés: Oskarshamn, Östhammar, Älvkarleby et Tierp. Ces localités sont de taille relativement modeste alors que leur population varie entre 9000 et 25 000 habitants. Des référendums sur la tenue de tests sur leur territoire ont eu lieu dans ces quatre villes. L'enquête présentée par Sjöberg (2003 ; 2004) a bien cerné l'opinion des citoyens, et ses conclusions vont dans le même sens que les résultats des différents référendums. Ces résultats révèlent une certaine réhabilitation de la filière nucléaire dans l'opinion publique (Sjöberg, 2004). En effet, une majorité de répondants ont indiqué qu'ils allaient voter en faveur du projet. Cette évolution est compatible avec la tendance nationale à laquelle nous avons fait référence un peu plus haut. En 2002, Oskarshamn, Östhammar et Älvkarleby avaient accepté que les experts effectuent les tests appropriés sur leur sous-sol et les conseils municipaux avaient autorisé la mise en place du site de stockage (Sjöberg, 2003 ; 2004). De son côté, la ville de Tierp, la plus peuplée des quatre, a rejeté le projet par une légère majorité (Sjöberg, 2003 ; 2004). Un des facteurs pouvant potentiellement expliquer ces résultats est que les villes d'Oskarshamn et d'Östhammar accueillent déjà des installations nucléaires et qu'une bonne partie de la population de Älvkarleby occupait un emploi dans ce secteur :

« First Oskarshamn and Östhammar already host nuclear waste facilities and power plants. The nuclear industry is an important employer in these communities. They have good experience with the management of safety questions. In Oskarshamn, people want a solution to the final storage of all spent nuclear fuel from Swedish nuclear power plants. » (Sjöberg, 2004: 744)

Selon Sjöberg (2004), il n'y a pas eu de réel mouvement d'opposition à Oskarshamn et Östhammar. Le principal noyau d'opposition provenait d'un groupe à Tierp où le regroupement SOS-Tierp a joué un rôle important dans le rejet du projet. Ce groupe, supporté par les médias locaux, a principalement remis en question la crédibilité des experts en faveur du projet ainsi que celle des autorités décisionnelles. Ce groupe de pression présentait une vision un peu plus radicale que celle de la population en général, et a donc eu une influence disproportionnée par rapport à sa taille et sa représentativité.

Afin d'en arriver à ces constats, Sjöberg (2004) se base sur une analyse des différents groupes de pression (stakeholder⁷) dans les controverses qui ont touché les 4 villes suédoises (toujours dans le cadre de l'enquête de 2001, voir Sjöberg, 2003). Il est intéressant de remarquer que les groupes de pression, qu'ils aient été favorables ou défavorables, ont occupé une très grande place dans ces controverses. Sjöberg (2003) va jusqu'à décrire la situation comme un *déficit démocratique* étant donné qu'une minorité de groupes bien organisés, avec les moyens de se faire entendre, prenait toute la place au détriment de l'opinion du citoyen non impliqué dans ces regroupements. De plus, ces groupes de pression ont, selon Sjöberg (2003), une rhétorique plus radicale que la majorité des citoyens (Sjöberg, 2003). Les groupes d'opposants semblent également avoir eu plus de facilité à faire valoir leur point de vue. En effet, même si leur nombre (35) était inférieur au nombre de partisans (135) :

«The present results illustrate that there is a real risk that stakeholders do not well represent the views of the public: they are too extreme. In addition, the stakeholders who hold a negative view of a sitting project (or possibly also of other similar projects) may well turn out to be even more vocal than the positive stakeholders-even if they are fewer-and this may, in turn, bias the process of political and social problem solving.» (Sjöberg, 2003:747)

Le fossé entre acteurs favorable et défavorables s'explique, selon Sjöberg (2003), par le fait que les principaux groupes de pression ont des positions relativement radicales. Il y a eu peu de discours ambivalents ou nuancés, ce qui a accentué la controverse et agrandi le fossé entre les partis. Ensuite, il y a eu controverse sur les retombées économiques. En effet, quand plusieurs anticipaient dans ce grand projet des retombées économiques importantes et des emplois pour leur localité, d'autres étaient plus sceptiques et craignaient que les équipements de stockage ne rendent leur région moins intéressante du point de vue touristique. Il faut souligner que les localités visées sont d'importants pôles touristiques et que plusieurs Suédois domiciliés dans d'autres régions y possédaient des résidences secondaires.

Avant de terminer, soulignons que les confrontations entre groupes de pressions favorables et défavorables ont également porté sur les points suivants :

- le risque pour la biosphère et la santé ;

⁷ «A stakeholder is a person or other actor with special concern and interest in an issue, and may be considered to be concerned either on the basis of self-report or on the basis of observed activities.» (Sjöber, 2003 :740)

- les nouveaux risques générés par la nouvelle infrastructure;
- les retombées socio-économiques du projet ;
- le développement de nouvelles entreprises ;
- les subventions potentielles du gouvernement de la Suède et de l'Union Européenne. (Sjöberg, 2003)

Il sera intéressant de comparer les différents éléments de discorde du cas suédois avec ceux qui ressortiront des controverses liées aux projets de Gentilly-2. Maintenant que nous avons fait le survol du Canada et de la Suède face à la filière nucléaire et la gestion de ses déchets, passons à la présentation de nos questions et hypothèses de recherche.

1.7 Question de recherches et hypothèses

L'implantation d'infrastructures nucléaires soulève beaucoup d'inquiétudes chez plusieurs acteurs. Au Québec, cette situation, combinée à l'arrivée tardive des audiences publiques du BAPE dans le processus d'évaluation et de planification des projets, donne lieu à d'importantes controverses relatives à l'agrandissement des installations de Gentilly-2, le seul réacteur nucléaire actif de la province. Comment définir l'évolution des controverses à Gentilly-2 entre 1994 à 2004 ? Qui sont les acteurs en présence ? Quels liens unissent ou opposent les acteurs ? Quelles sont les positions des acteurs ? Quels sont les arguments utilisés par les acteurs pour justifier leur appui ou leur opposition au projet ? Ce sont ces questions qui guideront notre démarche. Celles-ci sont en partie inspirées du questionnement proposé par Fourniau (2006b) pour étudier le débat public : qui participe au débat ? Quels sont les enjeux du débat ? Comment le débat se déroule-t-il (modalités d'organisation) ? Pourquoi les acteurs participent au débat ?

Afin de répondre à ces questions nous proposons, dans un premier temps, d'exposer une série d'hypothèses de recherche. Les figures synthèses qui suivent sont le fruit de notre propre réflexion basée sur la revue de littérature et ne permettent pas d'en conserver toutes les subtilités. Ces figures nous permettent de synthétiser la littérature en un modèle qui nous permet de faire une ou des hypothèses sur ce qui devrait être observé sur le terrain. Nous entendons ici par modèle «un système représentant les structures essentielles d'une réalité et capable à son niveau d'en expliquer ou d'en reproduire dynamiquement le fonctionnement» (Birou, 1966). Autrement dit, comme le suggère Gingras (2008), la théorie (la revue de littérature) vient contribuer à la construction d'une représentation simplifiée d'un phénomène (la création du modèle).

Avant de se lancer dans l'explication de notre compréhension des controverses, nous porterons notre attention sur ce que nous appelons la «toile de fond» sur laquelle ces controverses se construisent.

Figure 3 - Toile de fond des controverses



La figure 3 suppose que le contexte joue un rôle important dans le développement d'une controverse. En effet, la situation socio-économique ou encore la densité de population ont un effet important sur la nature et le volume des ressources (économiques, humaines, techniques, etc.) disponibles pour les différents acteurs :

« Il faut [...] considérer le contexte dans lequel l'infrastructure est implantée. Le milieu est en fait un «terroir» qui permet ou non aux groupes ou aux individus d'exploiter leurs ressources. Chaque milieu est unique et évolue dans le temps de façon distincte et donne des «outils» aux acteurs. [...] Nous remarquons finalement que la capacité des acteurs à mettre en branle leurs ressources sociales, économiques, techniques et politiques est primordiale, mais que les caractéristiques propres à la région d'implantation et la conjoncture qui y prévaut le sont tout autant. » (Lyrette et Trépanier, 2004 : 52)

Il ne faut pas oublier que les ressources des acteurs ne sont pas toutes «mises à leur disposition» par le contexte, chaque acteur a des ressources qui lui sont propres. Il y a donc deux types de ressources : les ressources propres à un acteur ou un groupe et les ressources disponibles dans le milieu selon le contexte. Évidemment, les ressources propres à un acteur contribuent aux ressources du milieu et les deux types de ressources forment ainsi un tout.

Pour illustrer cette interdépendance entre le contexte et les ressources des acteurs et du milieu, nous proposons d'examiner brièvement le cas de l'opposition à la traversée du fleuve Saint-Laurent par une ligne électrique de 450 kilovolts à Grondines (Québec) à la fin des années 80 (BAPE, 1987). La traversée prévue par Hydro-Québec était, de prime abord, une traversée

aérienne. La société d'État jugeait cette option moins coûteuse et cette façon de faire était parfaitement maîtrisée au plan technique. Dans ce projet, rien ne laissait entrevoir que la puissante société avec ses importants moyens pourrait être amenée à privilégier une autre option que la traversée aérienne. Or, la pression des opposants et des différents groupes ralliés à leur cause a fait pencher la balance en faveur d'une traverse sous fluviale. Cette solution, qui a beaucoup moins d'impact sur le paysage et le patrimoine du secteur, mais qui est plus ardue au plan technique, avait effectivement la faveur des opposants. Comment une poignée d'opposants est-elle parvenue à faire plier Hydro-Québec? La réponse se trouve dans leur organisation, l'utilisation des ressources mises à leur disposition et le contexte.

Dans un premier temps, les opposants se sont regroupés autour d'une *leader* bien connue en la personne de Micheline Beauchemin. Contrairement à un citoyen anonyme, cette artiste a une notoriété publique et de multiples relations ; autrement dit, un capital social qui lui permet d'attirer l'attention du public et des instances gouvernementales sur le projet d'Hydro-Québec. L'attention soudaine pour cette partie du territoire québécois a en quelque sorte forcé le gouvernement à tenir des audiences publiques sur la question (Gagnon, 1988). Madame Beauchemin a donc donné de la visibilité aux opposants et leur a permis d'entreprendre leur contestation sur des bases solides. Le mouvement d'opposition, au départ très localisé et quelque peu marginal, a alors gagné le soutien d'une bonne partie de la population québécoise et d'une foule d'acteurs influents (municipalités, ministères, organismes publics, etc.):

« C'est l'intérêt collectif des Québécois de conserver une de leurs plus grandes richesses, la beauté de la vallée du Saint-Laurent, et de pouvoir continuer à en jouir pleinement et paisiblement. » (Gauvin, 1986 :3)

« [...] il faut agir et donner à toute la population de notre belle province des espaces qui sauront lui garantir des environnements sains.[...] Par le projet Radisson-Nicolet-Des-Cantons, Hydro-Québec, en voulant traverser le fleuve Saint-Laurent entre les comtés de Portneuf et Lotbinière, fera un tort irréparable. Dans un rayon de cent (100) kilomètres, par une décision de notre gouvernement, une population d'environ un million de personnes sera affectée grandement. Et que dire si nous élargissons à deux cents (200) kilomètres ; les 2/3 de la population québécoise sera affectée à tout jamais. » («Contestension» Portneuf Lotbinière, 1986 : 5)

« En effet, ce projet risque d'endommager gravement et définitivement le potentiel récréo-touristique que représente cette partie de la vallée du Saint-Laurent. Il appartient à tous de protéger ces potentiels naturels et patrimoniaux. » (Union des municipalités du Québec, 1986 : 2)

« L'étude d'Hydro-Québec souligne la valeur patrimoniale élevée de ces paysages [bassin visuel des routes 138 et 132 lors de la traversée du Saint-Laurent à Grondines-Est] mais conclut, fort injustement, à notre avis, que la ligne hydro-électrique s'y insère bien. Nous insistons sur la très grande valeur de ces paysages, patrimoniaux et touristiques qui, dans le cas particulier de Grondines et de ses environs, doit être considérée comme une véritable ressource visuelle québécoise, l'une des rares accessible à partir du réseau routier du ministère des Transports. Nous sommes convaincus que l'implantation de pylônes, dont certains atteindront 50 mètres de hauteur, viendra déstructurer le paysage et constituer une discordance permanente aux yeux des usagers et des riverains de nos routes dans une des principales séquences panoramiques du réseau. Pour ces raisons, nous recommandons, afin de respecter l'intégrité visuelle de ces paysages, d'y exclure tout pylône hydro-électrique » (Ministère des Transport, 1986 :2)

L'argumentation esthétique prend donc, dans le discours des opposants, une dimension collective et devient ainsi un incontournable. Ces arguments, désormais à saveur collective, permettent au groupe d'acteurs défavorables d'attirer des intervenants de tout horizon dans leur camp :

« L'amalgame d'acteurs locaux, régionaux et provinciaux donne un poids considérable aux opposants qui, en raison de la diversité et des caractéristiques du réseau d'acteurs qu'ils réussissent à constituer, parviennent à traduire une argumentation individuelle (impact visuel pour les riverains) en enjeux collectifs majeurs. Grâce à cette «traduction», la ligne aérienne n'affecte plus uniquement quelques riverains isolés mais plutôt, comme le souligne le groupe «Contestension» Portneuf Lotbinière, un million de personnes résidant dans la vallée du Saint-Laurent. Ce faisant, il devient quasi impossible pour le promoteur de stigmatiser les opposants en les qualifiant d'égoïstes. [De plus], le ministère [des Transports] souligne que les pylônes vont briser l'intégrité du paysage et que, contrairement à ce que soutient le promoteur, les «tours d'aciers» ne s'y intègrent pas harmonieusement. Pour le ministère c'est le «bassin visuel des routes 138 et 132» qui est affecté négativement privant ainsi les riverains mais aussi l'ensemble des québécois d'une «ressource visuelle» possédant une valeur patrimoniale. » (Lyrette, 2003 : 76-77)

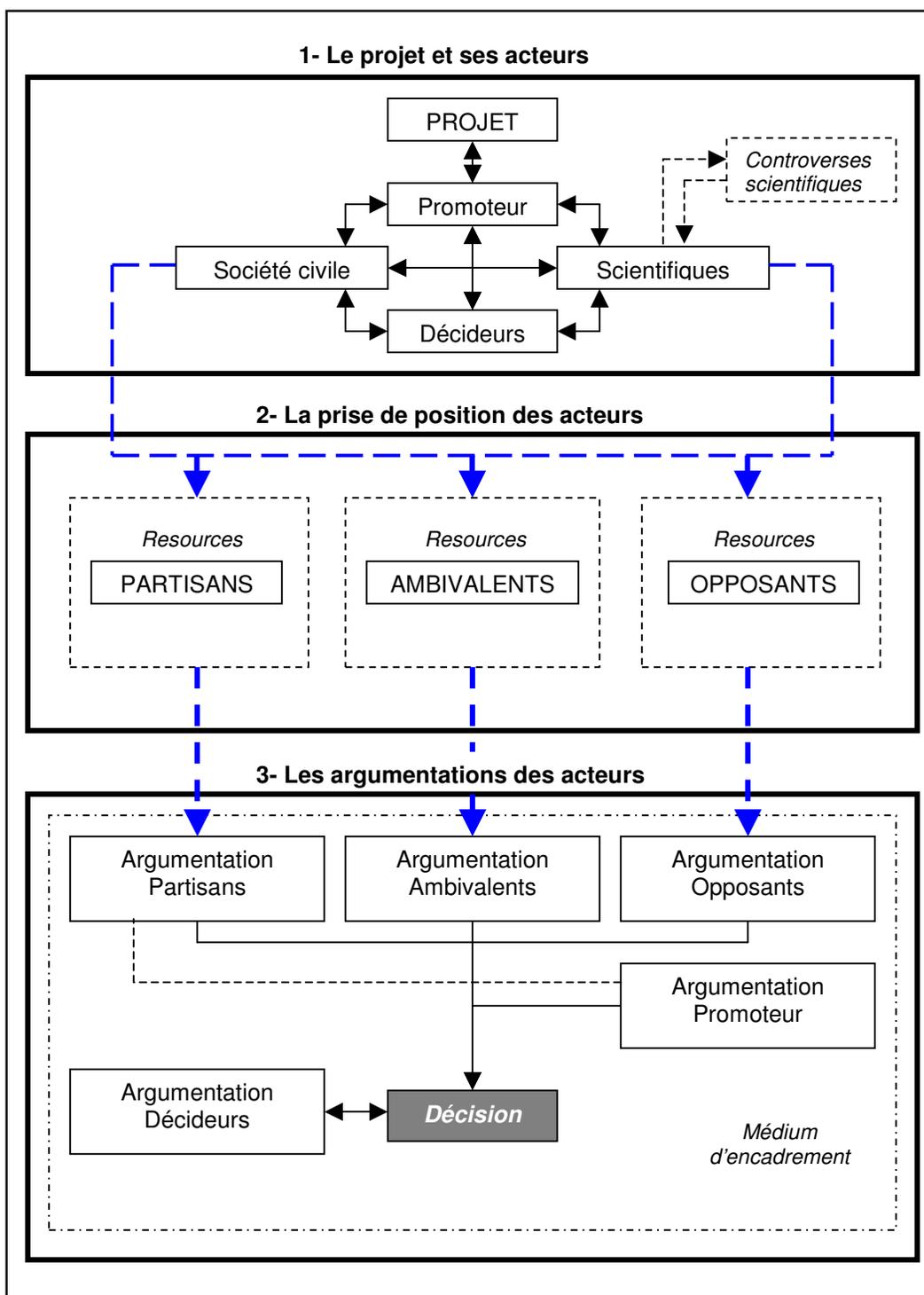
La capacité de «traduction» telle que définie par Callon et Law (1982), a permis aux personnes s'opposant au projet de Grondines de légitimer une argumentation qui peut être, de prime abord, perçue comme locale (la beauté du paysage immédiat) en enjeux plus collectif (l'intégrité visuelle du fleuve Saint-Laurent et de ses berges). Le réseau d'acteurs constitué par les opposants a donc réussi à faire passer son message lors des audiences publiques : « [...] le passage d'une ligne aérienne au site prévu constitue une atteinte irréparable non seulement pour Grondines – Lobinière, mais pour le fleuve Saint-Laurent et pour le patrimoine entier du Québec. » (BAPE, 1987 : 4.45).

Nous constatons donc qu'à Grondines, le nombre restreint d'individus directement affectés par le projet (les riverains) ne les a pas empêché d'exiger que le projet soit redéfini de manière à mieux répondre à leurs attentes. Cet exemple démontre la capacité des acteurs à structurer une argumentation qui met à l'avant l'intérêt général, et à mobiliser des appuis autour de leur contestation. En effet, une fois que les opposants de Grondines furent parvenus à attirer l'attention et à «convaincre» la province des dommages que pouvait causer le projet à l'échelle régionale ou nationale, ils ne pouvaient plus être marginalisés par le promoteur et ignorés par les décideurs.

Par ailleurs, il faut ajouter que la municipalité de Grondines connaissait, à la fin des années 1980, une croissance démographique ainsi qu'une période de relative prospérité économique, et que la traversée aérienne proposée par Hydro-Québec n'avait, à toute fin pratique, aucune retombée économique significative dans la région (Lyrette, 2003). Le projet d'Hydro-Québec est donc un exemple classique d'un équipement dont les bienfaits ne touchent qu'indirectement les riverains et leurs concitoyens de la région visée. On ne s'étonnera donc pas que le promoteur n'ait trouvé que très peu d'appui à l'échelle de la région.

Maintenant que nous nous sommes attardés sur notre compréhension de la trame de fond sur laquelle se développent les controverses, penchons-nous sur notre conception du fonctionnement interne de ces dernières. À l'instar de la figure 3, la figure 4 constitue un modèle tel que définit par Birou (1966) et Gingras (2008). En d'autres mots, la figure qui suit est composée d'hypothèses qui seront plus tard infirmées ou confirmées par nos résultats.

Figure 4 – Dynamique d'une controverse



L'encadré 1 -*Le projet et ses acteurs* de la figure 4 propose qu'une controverse démarre souvent à la suite d'une controverse scientifique autour d'un aspect technique d'un projet présenté par un promoteur (Tierney, 1984). En effet, les confrontations entre scientifiques semblent généralement être les déclencheurs d'une implication plus large de la société civile. Les préoccupations de certains experts peuvent attirer l'attention du public sur des éléments qui pourraient venir affecter leur qualité de vie. Une solution techniquement imparfaite présentée lors d'une audience publique laisse peu de place aux discours nuancés. L'argumentation des différents acteurs peut changer en fonction du contexte ou de l'époque, mais leur position face à la filière reste généralement la même. De plus, il est difficile pour les grands groupes impliqués dans les controverses de s'en tenir uniquement à un projet ou un enjeu précis, comme le stockage des déchets, lorsqu'il est question de la filière nucléaire. Les acteurs défavorables sont plutôt portés à faire le procès de la filière nucléaire dans son ensemble alors que les partisans jouent les avocats de la défense. Bref, cette hypothèse laisse entendre que tant que les controverses scientifiques et techniques entourant le stockage des déchets nucléaires et celles entourant la filière en général seront ouvertes, les controverses plus larges touchant l'ensemble de la collectivité seront présentes.

La société civile peut à son tour alimenter des controverses strictement techniques par sa connaissance du milieu ou en utilisant des considérations éthiques par exemple. Notre modèle propose donc que c'est ce «cercle» d'échange d'informations qui constitue la base des controverses. Il est à noter que c'est souvent à la lumière de ces controverses que sont prises les décisions. De cette façon, la classe politique prend le pouls de la société face à un enjeu. Toutefois, les politiciens ne sont pas neutres et s'impliquent également dans la dynamique d'implantation en prenant position dans la controverse.

Ceci nous amène à l'encadré 2 - *La prise de position des acteurs* de la figure 4. Dans celui-ci, nous proposons que les acteurs se regroupent et se mobilisent de différentes façons en fonction de leur appui ou de leur opposition au projet et non en fonction de leur groupe d'appartenance (scientifiques, militants environnementaux, élus, citoyens, etc.). C'est ainsi que les différents groupes s'organisent et développent un argumentaire en fonction de leur position, ainsi que des ressources qui sont à leur disposition. Les ressources appartiennent aux différents groupes impliqués mais ne sont pas nécessairement la « propriété exclusive » d'un groupe ou d'un autre. Ce sont les moyens déployés par ces derniers pour les utiliser qui vont souvent sceller la controverse. Nous croyons également que certains acteurs peuvent afficher une certaine

ambivalence face au projet. Ceux-ci n'ont pas une position arrêtée sur le projet et présentent une argumentation nuancée.

L'encadré 3 - *Les argumentations des acteurs* présente notre vision des dynamiques qui succèdent à la formation des groupes d'opposants, de partisans et d'ambivalents. Ces acteurs ont développé un argumentaire et doivent maintenant faire valoir leur opinion en fonction du médium d'encadrement. Dans ce cas ci, un médium d'encadrement peut être compris comme un mécanisme (consultation publique, audience publique, médiation, etc.) qui vient encadrer les échanges entre acteurs intéressés concernant un enjeu environnemental, technique ou socio-économique donné. Chaque médium d'encadrement possède ses propres règles de fonctionnement :

« Les règles du jeu de l'échange, ses modalités, sa finalité, son échelle, la définition de son objet, la qualité de l'information comme de l'expertise délivrée, et enfin la qualité de l'information comme de l'expertise délivrée, et enfin la qualité de ses instigateurs comme des publics conviés sont tout autant au cœur des discussions que le dossier mis en débat. » (Rui, 2006 :77)

Toutefois, rien n'empêche les différents groupes d'afficher leurs couleurs sur la place publique par le biais de manifestations ou grâce aux médias :

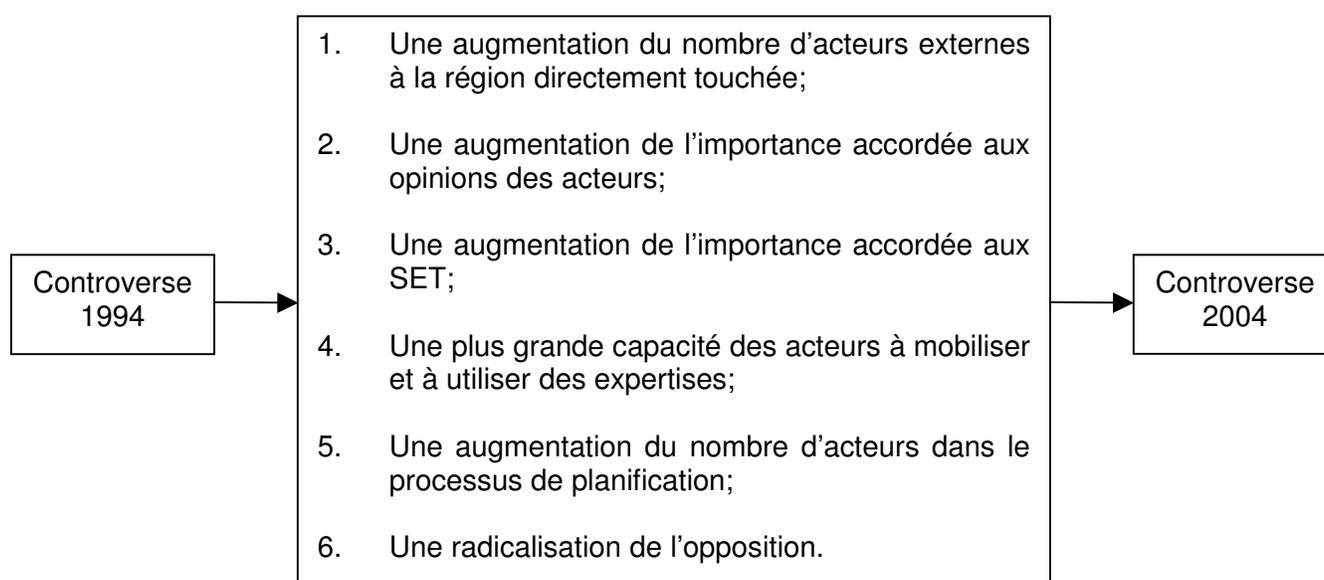
« Pour exister et s'imposer, tous les groupes de pression doivent impérativement s'appuyer sur les médias pour relayer leur revendication locale auprès de l'administration. Comme dans les autres luttes sociales, une couverture médiatique régulière, avec des actions spectaculaires qui mobilisent de nombreux journalistes, sont des éléments de succès garanti des groupes NIMBY. » (Maillebois, 2003 : 4)

L'encadré 3 fait également allusion au promoteur et aux décideurs. Ceux-ci peuvent être considérés comme des acteurs clé, puisqu'ils développent leur propre argumentaire et participent à la controverse. Même si ces derniers sont externes aux opposants, aux partisans et aux ambivalents, de par leurs spécificités⁸, ils ne sont pas pour autant neutres face à l'infrastructure. De plus, il faut noter que les partisans et le promoteur entretiennent des liens car, même s'ils sont distincts, ils ont le même objectifs : la réalisation du projet.

⁸ Le promoteur défend le projet, en fait la promotion. Les décideurs (élus) doivent souvent donner leur aval au projet pour qu'il se réalise.

Les modèles présentés aux figures 3 et 4 se veulent un traitement original des différents travaux cités dans les sections précédentes. Toutefois, étant donnée la nature de la recherche, nous devons pousser notre réflexion un peu plus loin et les modèles précédents ne doivent pas être ne pouvons pas les voir comme une finalité. L'objet premier de notre recherche reste l'évolution des controverses engendrées par l'implantation d'infrastructures nucléaires et non les controverses elles-mêmes. La figure 5 présente, à la lumière de la revue de littérature, notre compréhension de l'évolution des controverses en six points. Il s'agit encore ici d'hypothèses qui seront validées ou infirmées par nos résultats.

Figure 5- Évolution des controverses 1994-2004



Dans un premier temps, il nous semble que l'importance accordée aux opinions des acteurs prend de plus en plus de place dans les controverses entourant l'implantation d'une infrastructure. Très peu de projets, particulièrement les installations énergétiques, peuvent être implantés sans prendre en considération l'opinion du public. L'approvisionnement en énergie et les modes de production sont devenus des enjeux majeurs, et l'opinion publique peut faire renverser une décision.

Par ailleurs, si l'on prend en considération les exemples de Yucca Mountain (Lobdell, 2002) et de Vinon-sur-Verdon (Samson, 2003; Augereau et Le Hir, 2003), l'opposition provient principalement de l'extérieur de la région directement touchée. Étant donné que ces exemples touchent à l'implantation d'infrastructures nucléaires et que cette filière provoque des réactions

qui lui sont particulières, il nous semble donc possible que cette tendance se répète en 2004 à Gentilly-2.

«nuclear power, being a controversial social, economic, technical and environmental issue, implies inter alia one particular type of risks and uncertainty, namely the long-term implications of radioactive waste storage. » (Rinkevičius et Balžekienė, 2007)

Selon notre interprétation des différents écrits, une des conséquences directes de la place accordée aux opinions des acteurs est l'augmentation de l'importance accordée aux savoirs SET⁹. Ces savoirs, souvent qualitatifs et intuitifs, peuvent se définir :

« [...] comme un ensemble cumulatif de connaissances et de croyances, transmis de génération en génération par la culture, au sujet des relations que les être vivants (y compris l'être humain) entretiennent les uns avec les autres et avec leur environnement.»(André et al., 2003 : 211)

Les SET seraient de plus en plus pris en considération dans le cadre des controverses. En effet, « [...] parce qu'ils sont détenteurs d'une connaissance spécifique à leur milieu de vie comparativement aux autres acteurs qui affichent une connaissance technico-scientifique [...] » les personnes directement affectées par le projet sont désormais considérées comme essentielles dans le processus d'implantation (André et al, 2003).

Les SET ne semblent pas être les seuls arguments clés alors que la capacité de débattre d'aspects plus techniques est particulièrement importante pour les groupes d'opposants qui

⁹ *Exemples de SET* : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord) :

« Ce site est entouré de secteurs de différentes villes (Terrebonne, Repentigny, Mascouche) qui n'ont pas terminé leurs développements et pratiquement devant le Centre Hospitalier Pierre Le Gardeur qui ouvrira ses portes en 2004. Il me semble que santé ça ne rime pas avec déchets et en ayant un giga dépotoir comme voisin notre futur hôpital ne sera pas avantaagé. Il serait indécent d'autoriser l'agrandissement de ce site. » (Fortin Carrier, 2003 :1)

« En tant que citoyen de Repentigny depuis 23 ans, homme d'affaire et propriétaire d'un édifice à bureaux, je désire par la présente, vous faire part de ma vive opposition au projet d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie. Nous n'avons pas besoin de longues études scientifiques pour comprendre tous les impacts négatifs qu'un tel projet pourrait avoir et ce à plusieurs niveaux; santé, odeur, bruit (transport), etc. Je me suis beaucoup impliqué dans le développement économique de la région au cours des 15 dernières années et quel regret j'aurais si un tel projet venait à voir le jour. Je me sentirais insulté, bafoué. L'impact économique sur la région serait tout simplement catastrophique. Non seulement cela mettrait un frein à la construction résidentielle mais cela aurait une influence extrêmement négative sur la valeur des propriétés. Comment peut-on imaginer un tel projet dans un secteur de population aussi dense? Tout simplement impensable!» (Miller, 2003 : 1)

peuvent ainsi argumenter avec les experts du promoteur. De plus, la capacité de mobiliser / générer de l'expertise forcerait en quelque sorte différents acteurs spécialisés à sortir sur la place publique et à apporter certaines mises au point qui vont dans le sens de l'un ou l'autre des acteurs impliqués dans la controverse. Ceci pourrait expliquer, en partie, l'augmentation du nombre d'acteurs impliqués dans le processus de planification. En effet, au cours des dernières décennies, le processus entourant la mise en place d'infrastructures semble avoir évolué vers un processus plus ouvert à l'implication de différents acteurs, spécialisés ou non. Il est aussi pertinent de mentionner qu'avec l'importance accordée à la diminution des gaz à effet de serre depuis la fin des années 90 (Kyoto), le Québec, comme la plupart des sociétés occidentales, est à la croisée des chemins et doit se positionner face à ses sources d'approvisionnement en énergie. Les discussions entourant tous les aspects de la filière énergétique nucléaire ont donc pris de l'importance au cours des dernières années, et de plus en plus d'acteurs s'intéressent et s'impliquent dans la controverse de différentes façons. Cette plus grande diversité d'acteurs entraîne un accroissement de la variété et du nombre d'arguments utilisés par les intervenants. Les gens s'impliquent individuellement, se regroupent ou encore se joignent à des groupes déjà existants pour se donner plus de ressources (financières, techniques, humaines, etc.). Ces ressources leur permettent de développer une argumentation plus solide qui appuiera leur position tout en répondant efficacement aux opinions et arguments du camp adverse.

Finalement, nous croyons être en mesure d'anticiper une radicalisation de l'opposition. Comme nous l'avons vu dans la revue de littérature, plusieurs groupes s'opposent désormais à une technologie en général plutôt qu'au choix d'un site. Nous ne pouvons plus parler de NIMBY, particulièrement dans le cas d'une installation nucléaire. Les acteurs défavorables s'opposent à cette filière, militent pour son arrêt définitif et pour la non prolifération de la technologie sur l'ensemble du territoire.

Cette thèse a donc pour objectif de mieux comprendre l'évolution des controverses à Gentilly-2 entre 1994 à 2004. Les hypothèses incluses dans les figures précédentes nous permettront de répondre à cet objectif. Ceci vient donc clore le premier chapitre. Le chapitre II présente la stratégie méthodologique. Comme il sera possible de le constater, les différentes grilles d'analyse proposées dans le chapitre suivant sont construites de façon à répondre à nos questions de recherche et hypothèses.

CHAPITRE II – MÉTHODOLOGIE

Cette thèse s'articule autour de deux études de cas qui concernent la même infrastructure à deux moments différents. Plus précisément, nous porterons notre attention sur les installations de stockage à sec de combustible nucléaire irradié (déchets nucléaires) de la centrale nucléaire Gentilly-2 en comparant les agrandissements de 1994 (cas 1) et de 2004 (cas 2). Afin de mener à terme ce travail nous avons opté pour l'utilisation de données principalement qualitatives. Comme le mentionne Patton (1990), l'approche qualitative permet d'interpréter une situation complexe et en évolution, créée par le jeu des acteurs sociaux qui ont des objectifs distincts.

Il est important de comprendre que ces deux études de cas ne constituent pas une finalité. Il faut plutôt les voir comme des outils qui nous permettront de répondre à l'objectif principal, qui est de déterminer la nature de l'évolution dans les controverses entourant la mise en place de telles infrastructures.

2.1 La stratégie méthodologique : une étude de cas

Selon Yin (1994), l'étude de cas est un outil efficace pour comprendre les comportements des intervenants et prendre en considération la dimension temporelle du phénomène étudié tout en tenant compte des effets de contexte. Il s'agit donc d'une approche appropriée à la présente thèse.

De façon générale, il peut être difficile de cerner l'évolution des controverses étant donné que celles-ci sont souvent observées au travers de cas relativement différents (différentes infrastructures, différents milieux). La méthodologie retenue permet de contourner en partie cette difficulté. En effet, nous avons étudié le premier agrandissement des installations de stockage à sec de combustible nucléaire irradié de la centrale nucléaire Gentilly-2 de 1994 et le projet d'un agrandissement semblable en 2004. Il a donc été possible de faire une comparaison entre les deux projets et d'aborder la nature de l'évolution dans les controverses, la perception de l'infrastructure et les arguments utilisés par les acteurs pour arriver à leurs fins. Notre étude de cas repose principalement sur une analyse documentaire. À cet effet, May (1993) mentionne que ce type d'analyse est un outil précieux pour construire une série d'événements, car les documents pertinents en disent long sur les intentions et l'opinion d'un groupe ou d'un individu ou encore sur les interactions entre ces derniers. De plus, comme nous allons le voir dans la section qui suit, une quantité significative de documents

relatifs à l'implantation de ces infrastructures était déjà disponible au public. Cet élément a également guidé notre choix.

2.2 La cueillette et le traitement des données issues des documents

Comme les dernières lignes le laissent entendre, notre cueillette de données se base sur des sources documentaires. Les informations ainsi recueillies ont été complémentées par une série d'entretiens auprès de quelques acteurs. Il est primordial de comprendre que les entretiens constituent une source d'information d'appoint qui enrichit les observations issues de notre analyse documentaire. Nous y reviendrons un peu plus loin.

Nos sources documentaires se divisent en deux volets : documents issus des audiences publiques du BAPE et les autres documents pertinents. Les documents relatifs aux audiences publiques tenues par le BAPE pour les deux projets d'agrandissements à Gentilly-2 (1994 et 2004) constituent notre principale source de données. Ces documents publics sont disponibles à la bibliothèque centrale de l'UQAM, au bureau du BAPE ainsi que sur le site Internet du BAPE¹⁰. Ils présentent le projet ainsi que l'opinion et les arguments des différents acteurs impliqués. Ainsi, pour chacune des audiences publiques, le BAPE rend disponible :

1. Le rapport du BAPE : survol global du projet, des enjeux, des opinions des acteurs et des recommandations du BAPE
2. Documents de procédure : les documents rendus publics durant la période d'information et de consultations publiques, y compris l'étude d'impact
3. Correspondance : les requêtes, les lettres et les mandats du Ministre et la nomination de la commission
4. Avis : comptes rendus et avis divers
5. Communication : liste des centres de consultation, communiqués de presse et *curriculum vitae* des commissaires
6. Les documents déposés par le promoteur
7. Les documents déposés par les personnes-ressources
8. Les documents déposés par les participants
9. Les documents déposés par la commission
10. Les demandes d'information de la commission et les réponses
11. Les transcriptions des séances publiques
12. Les mémoires déposés par les acteurs

Dans un premier temps ces documents sont particulièrement pertinents car ils permettent d'avoir une vue d'ensemble des projets. Le promoteur est en effet tenu de répondre aux questions de la population et de la commission ainsi que de fournir l'ensemble de l'information

¹⁰ Site Internet du BAPE: <http://www.bape.gouv.qc.ca/>

pertinente à l'évaluation du projet. De plus, les mémoires déposés par les différents acteurs constituent une source d'information particulièrement intéressante pour notre étude, alors qu'ils présentent l'opinion de ceux-ci face à l'infrastructure. Lors des audiences publiques de 1994 et de 2004, des acteurs impliqués, interpellés ou tout simplement intéressés par le projet ont manifesté leur opinion par le biais de ces mémoires. Nous avons donc à notre disposition la position et l'argumentation des intervenants publics, institutionnels, privés et celle des citoyens qui se sont manifestés lors des audiences. Nous avons ainsi été en mesure de construire le profil argumentaire du promoteur, des partisans, des opposants et des acteurs ambivalents en faisant référence à leur milieu d'appartenance. Autrement dit, les documents déposés au BAPE, plus particulièrement les mémoires, reflètent les positions et les arguments des acteurs en présence. Ces documents allaient nous permettre de dresser le profil argumentaire de 103 acteurs. Ceci nous a donné une masse critique intéressante et nous a permis de comparer les deux cas et d'en faire ressortir les grandes lignes de l'évolution des controverses.

Pour les fins de notre analyse, les données recueillies par le biais de l'analyse documentaire ont d'abord été standardisées, pour ensuite être traitées à l'aide d'une série de grilles d'analyse. Les prochaines sections décrivent en détail ce processus.

Afin de compléter les informations recueillies dans la documentation du BAPE, nous avons également utilisé des documents issus du gouvernement provincial, d'instances régionales (Mauricie et Centre-du-Québec), de Statistiques Canada et d'Hydro-Québec. Ces documents publics ont été trouvés à la bibliothèque centrale de l'UQAM et de l'UQTR, ainsi que sur des sites Internet gouvernementaux, paragouvernementaux et régionaux¹¹. Cette documentation complémentaire a permis de dresser un portrait socio-économique de la région entre 1994 et 2004, en plus d'enrichir la présentation des deux projets.

2.2.1 La standardisation argumentaire et les arguments centraux (grille de type #1)

Afin de dresser un portrait de l'argumentaire des acteurs, nous avons fait un relevé exhaustif de l'argumentation de chacun d'entre eux (arguments soumis lors des audiences du BAPE 1994 et 2004). Afin de faciliter l'analyse, nous avons effectué une *standardisation argumentaire* (Lyrette, 2003). Pour ce faire, nous avons regroupé sous une même appellation les idées

¹¹ Centre-du-Québec, 2006; Hydro-Québec, 2004a ; Ministère du développement durable, environnement et parcs (MDDEP), 2007 ; Québec, 1989; Québec, 1993; Québec, 2001; Québec, 2006a; Québec, 2006b.

similaires qui ont été exprimées de façon différente par les acteurs. Autrement dit, *une standardisation argumentaire* peut se définir comme l'action de regrouper sous un même énoncé des expressions qui ont une signification très voisine ou identique. L'exemple suivant illustre le processus :

Acteur 1 : «le projet d'Hydro-Québec sera bénéfique pour les gens de la région car il est porteur de nouveaux emplois»

Acteur 2 : «la région ne peut pas se passer des emplois que fournira le projet»

Acteur 3 : «le taux de chômage est si élevé que les emplois sont un cadeau pour la population du secteur.»

La *standardisation argumentaire* a pour effet de regrouper ces différentes affirmations similaires sous une seule : EMPLOIS POUR LES GENS DE LA RÉGION. Ce processus est le même pour l'ensemble des arguments. L'argumentation standardisée de tous les acteurs favorables, défavorables et ambivalents qui ont participé aux audiences publiques du BAPE lors des projets de 1994 et 2004 à Gentilly-2 est disponible en annexe (annexes C, D, E, F, G, H). L'exemple qui suit montre le format de présentation¹².

Exemple 1 – L'argumentation standardisée des acteurs

Acteurs	Arguments
Lucie Cossette <i>Citoyenne de Trois-Rivières</i> M-1 -Acteur régional-	Les gouvernements ont un intérêt économique à voir le projet se réaliser Aucune solution au problème des déchets nucléaires Danger d'accident Aucune alternative envisagée en cas d'insuccès du projet de site permanent Population mal informée Danger pour la biosphère Danger pour la santé humaine
Greenpeace Québec <i>Organisme environnemental</i> M-4 -Acteur national-	Utilité de Gentilly2 étant donné les surplus énergétiques Transparence du promoteur Aucune solution au problème des déchets nucléaires Il est plus coûteux de produire un KWh avec le nucléaire Danger pour la santé humaine Danger d'accident Danger pour la biosphère

¹² Les exemples présentent uniquement des extraits de grilles. Ceci est valable pour l'ensemble des exemples qui vont suivre.

Alors que la colonne *Arguments* fait état de l'argumentation standardisée de l'acteur, la colonne *Acteur* nous renseigne sur ce dernier. Dans un premier temps, celle-ci nous permet d'identifier l'acteur lui-même et de l'associer à un groupe plus large (dans le cas de l'exemple 1 : Citoyenne de Trois-Rivières et Organisme environnemental). Ces informations nous permettent également de dire s'il s'agit d'un acteur régional ou national. Finalement les codes alphanumériques (M-1, M-4) font référence au codage du BAPE; lors d'une audience publique, chaque document possède son propre code d'identification.

Quant aux arguments standardisés en caractère **gras** de la colonne *Arguments*, ils identifient les arguments centraux du discours des acteurs. Ces arguments centraux nous donnent une idée plus claire de l'importance relative d'un argument à l'intérieur du discours d'un intervenant donné. Nous avons considéré comme arguments centraux tous ceux qui se trouvaient dans la conclusion ou dans le sommaire des mémoires déposés par les différents acteurs. Selon le dictionnaire *Petit Robert*, un sommaire «résume brièvement» des idées. Le sommaire des mémoires déposés lors des audiences publiques du BAPE retient donc les principaux arguments et la position des acteurs. De son côté, la conclusion «sert tout d'abord à conclure. À proprement parler, elle met fin à la discussion du sujet abordé en rappelant brièvement le but», dans le cas de mémoires déposés au BAPE, les principaux arguments (Faculté de Philosophie de l'université Laval, 2007).

Notons que nous avons fait le choix méthodologique de traiter le promoteur indépendamment du groupe des partisans. En effet, même si le promoteur a pour objectif premier la réalisation du projet, il n'en reste pas moins qu'il joue un rôle différent dans la controverse alors qu'il est appelé à justifier et défendre le projet en plus de répondre aux questions des acteurs lors des audiences publiques. C'est pour cette raison que ses arguments sont présentés et traités de façon indépendante (tableau 16 et 33).

2.2.2 Présentation des acteurs (grille de type #2)

Les informations ainsi standardisées et classées nous permettent de transposer les différentes données dans d'autres grilles d'analyse. Le deuxième type de grille permet d'en savoir plus long sur les acteurs eux-mêmes.

Exemple 2- Le profil des acteurs

Groupes	Nombre de partisans
Experts et scientifiques	4
Organismes publics	2

La première colonne présente les différents groupes d'acteurs en présence. Dans l'exemple 2, nous pouvons voir que des experts, des scientifiques et des organismes publics se sont manifestés. La seconde colonne indique le nombre d'experts ou d'organismes qui se sont impliqués et leur prise de position en faveur ou à l'encontre du projet (dans l'exemple 2 il s'agit des acteurs favorables). La première ligne pourrait donc se lire comme suit :

Il y a quatre experts et scientifiques favorables au projet qui se sont manifestés lors des audiences publiques du BAPE.

Au total, la thèse comprend cinq grilles de ce type :

1. Partisans de 1994 (tableau 11)
2. Opposants de 1994 (tableau 17)
3. Ambivalents de 1994 (tableau 22)
4. Partisans de 2004 (tableau 28)
5. Opposants de 2004 (tableau 34)

Passons maintenant au troisième type de grille qui présente les grands types d'arguments utilisés les acteurs.

2.2.3 Les grands types d'arguments (grille de type #3)

Afin de mieux saisir l'argumentation des différents groupes d'acteurs, les arguments standardisés ont été classés dans quatre grandes catégories : les arguments de nature sécuritaire, économique, technique et socio-environnementale. Nous avons opté pour cette division pour différentes raisons.

Premièrement, le thème de la sécurité et de l'exposition au risque est, comme nous l'avons constaté au chapitre I, un élément majeur des confrontations entourant la mise en place d'une infrastructure nucléaire (Nelkin, 1984 ; Maclean 1987 ; Guay, 1995 ; Sjöberg, 2003). L'argumentation économique est également un élément très présent lors des controverses qui entourent l'implantation d'une infrastructure énergétique (Lyrette, 2003; Sjöberg, 2003). Ces

deux catégories d'arguments sont souvent utilisées comme des arguments de «vente» du projet : *le projet est fiable et rentable, c'est donc un bon projet*. En ce qui concerne les éléments techniques, le recensement des travaux pertinents que nous avons effectué indique une utilisation importante de ce type d'arguments. Plusieurs aspects relatifs à la filière nucléaire ne font pas l'objet d'un consensus chez les scientifiques, et ces incertitudes trouvent écho au sein de la population qui se questionne de plus en plus sur cette technologie (Winner, 1986 ; Reeves, 2003; Wald, 2004). Les travaux sur la question montrent que les controverses scientifiques et techniques peuvent en effet créer une «confusion scientifique» au sein de la population (Allègre, 1997). De plus, la nature très «technique» d'une infrastructure nucléaire telle que celle de Gentilly-2 rend l'utilisation d'arguments techniques pratiquement inévitable. Finalement, les arguments de nature socio-environnementale occupent également une place importante, en particulier dans le discours des opposants (Reeves, 2003). Les impacts environnementaux à long terme des déchets nucléaires et leurs impacts sur les générations futures constituent un bon exemple de ce type de préoccupation. Pour des raisons méthodologiques nous avons créé un seul grand groupe pour les arguments sociaux et environnementaux. La rareté¹³ d'arguments «purement» environnementaux explique ce regroupement. De façon plus précise, ce type de grille se présente comme suit.

Exemple 3- Les grands types d'arguments utilisés

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-environnementaux
Nombre d'arguments utilisés par plus d'un partisan (13 arguments)	2	5	4	2
Nombre de partisans ayant utilisé au moins un de ces arguments (sur 10)	8	6	5	3

Avant d'aller plus loin, mentionnons qu'afin d'alléger ces grilles, nous avons fait le choix méthodologique de retenir uniquement les arguments utilisés par plus d'un acteur. Les arguments utilisés par un seul acteur sont très nombreux, viennent alourdir les grilles et apportent relativement peu à l'analyse. Ces arguments sont toutefois disponibles à l'annexe I. Ceci est aussi vrai pour l'ensemble des grilles qui suivent.

¹³ Comme nous le verrons, les arguments purement environnementaux sont peu variés, mais sont massivement utilisés, principalement dans la controverse de 2004.

La première ligne de l'exemple 3 indique le nombre d'arguments standardisés se retrouvant sous les grands arguments sécuritaires, économiques, technique et socio-environnemental. Par exemple, l'argumentation économique des partisans est composée des cinq arguments économiques standardisés suivant:

- Emplois pour les gens de la région ;
- Retombées économiques importantes pour la région ;
- Retombées économiques importantes pour le Québec ;
- Expertise québécoise et canadienne ;
- Situation économique ne permet pas de perdre les retombées.

La deuxième ligne fait état de l'utilisation de ces types d'arguments. Plus précisément, elle indique combien d'acteurs ont utilisé au moins un argument de type sécuritaire, économique, technique ou socio-environnemental. Le même processus a été repris pour les arguments centraux. En résumé, la première colonne pourrait se lire ainsi:

Au total, l'argumentation sécuritaire des partisans est composée de deux arguments standardisés. Huit des dix partisans ont utilisé au moins un de ces arguments sécuritaires standardisés dans leur discours.

Au total, la thèse comprend dix grilles de ce type :

1. Grands types d'arguments des partisans de 1994 (tableau 12)
2. Grands types d'arguments centraux des partisans de 1994 (tableau 14)
3. Grands types d'arguments des opposants de 1994 (tableau 18)
4. Grands types d'arguments centraux des opposants de 1994 (tableau 20)
5. Grands types d'arguments des ambivalents de 1994 (tableau 23)
6. Grands types d'arguments centraux des ambivalents de 1994 (tableau 25)
7. Grands types d'argument des partisans de 2004 (tableau 29)
8. Grands types d'arguments centraux des partisans de 2004 (tableau 31)
9. Grands types d'arguments des opposants de 2004 (tableau 35)
10. Grands types d'arguments centraux des opposants de 2004 (tableau 37)

2.2.4 L'argumentation des acteurs (grille de type #4)

Afin d'avoir une idée plus précise de l'argumentation des partisans, des opposants et des acteurs ambivalents, nous avons élaboré une grille qui présente l'ensemble des arguments standardisés utilisés par plus d'un acteur.

Exemple 4 – L'argumentation des acteurs

ARGUMENTS	NOMBRE D'UTILISATEURS (10 partisans)
ARGUMENTS SÉCURITAIRES	
Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires	6
Risque marginal pour la santé humaine	4
ARGUMENTS ÉCONOMIQUES	
Emplois pour les gens de la région	5
Retombées économiques importantes pour la région	5
Retombées économiques importantes pour le Québec	3
Expertise québécoise et canadienne	3
Situation économique ne permet pas de perdre les retombées	2

La première colonne expose les arguments standardisés utilisés par un groupe d'acteurs. La deuxième colonne indique le nombre d'intervenants ayant utilisé chaque argument. Ainsi, la première ligne du tableau se lit comme suit :

L'argument «les installations et le projet de stockage sont sécuritaires» a été utilisé par six des dix partisans qui se sont manifestés.

Il est à noter que le même processus est repris pour les arguments centraux des partisans, des opposants et des acteurs ambivalents des projets de 1994 et de 2004. Au total, la thèse comprend dix grilles de ce type :

1. Arguments des partisans de 1994 (tableau 13)
2. Arguments centraux des partisans de 1994 (tableau 15)
3. Arguments des opposants de 1994 (tableau 19)
4. Arguments centraux des opposants de 1994 (tableau 21)
5. Arguments des ambivalents de 1994 (tableau 24)
6. Arguments centraux des ambivalents de 1994 (tableau 26)
7. Arguments des partisans de 2004 (tableau 30)
8. Arguments centraux des partisans de 2004 (tableau 32)
9. Arguments des opposants de 2004 (tableau 36)

10. Arguments centraux des opposants de 2004 (tableau 38)

Les différents types de grilles présentées ci-haut nous renseignent sur les controverses ayant entouré les projets de 1994 et 2004 à Gentilly-2. Comme nous utilisons les mêmes grilles d'analyse pour les deux périodes, il est possible de faire une analyse comparative entre les deux controverses et ainsi en savoir plus sur l'évolution de celles-ci. Afin de faciliter cette comparaison, nous avons élaboré des tableaux comparatifs. Toutes les informations colligées dans ces tableaux sont tirées de nos grilles d'analyse.

2.2.5 Tableaux comparatifs

Les tableaux comparatifs se retrouvent principalement au chapitre VIII – *Évolution entre le cas de 1994 et 2004*. Ceux-ci font ressortir les différences et les similitudes entre des deux cas et mettent ainsi en lumière les grandes lignes de l'évolution des controverses.

Le premier tableau comparatif (tableau 37) présente l'évolution du nombre d'acteurs en fonction de leur allégeance. Afin de compléter ce tableau, nous avons colligé le nombre de partisans, d'opposants et d'ambivalents pour les projets de 1994 et 2004 à partir des totaux indiqués dans les grilles de type #2.

La deuxième série de tableaux comparatifs (tableaux 38, 39 et 40) montre l'évolution de l'origine géographique (régionale ou nationale) des acteurs des projets de 1994 et 2004. Cette série s'attarde sur les acteurs en général, avant de porter son attention de façon plus précise sur les partisans et les opposants. Les informations relatives à l'origine géographique des différents acteurs proviennent de la première colonne des grilles de type #1.

Puis, deux tableaux (tableaux 41 et 42) présentent l'évolution de la composition des groupes de partisans et d'opposants. Plus précisément, ces tableaux nous permettent de comparer les acteurs en présence lors des controverses de 1994 et de 2004 en fonction de leur position, favorables ou défavorables. Ces tableaux ont été construits à l'aide des grilles de type #2.

La dernière série de tableaux comparatifs (tableaux 43, 44, 47 et 48) fait état de l'utilisation des grands types d'arguments pour les partisans et opposants aux projets de 1994 et de 2004. Les tableaux 45, 46, 49 et 50 font de même, mais pour les grands types d'arguments centraux. Ces tableaux ont été complétés à l'aide des grilles de types #3.

2.3 Les entretiens : un complément d'information

Afin de compléter l'information colligée à l'aide des différentes sources documentaires, nous avons effectué une série d'entretiens semi-dirigés avec quelques uns des acteurs impliqués dans les controverses étudiées. Ces entretiens ont pour objectif d'approfondir les connaissances relatives aux facteurs à l'origine des changements observés entre les deux cas.

« [...] l'enquête par entretien fait apparaître les processus et les «comment». [...] L'entretien révèle la logique d'une action, son principe de fonctionnement [...] L'entretien déroule le cours des choses, propose les éléments contenus dans les phénomènes étudiés, leurs composants, et non par leur contenant, ni leur enveloppe ; les rationalités propres aux acteurs, celles à partir desquelles ils se meuvent dans l'espace social, et non pas ce qui les détermine à se mouvoir dans l'espace social » (Blanchet et Gotman, 1992 :41)

La revue des différents documents émanant des audiences publiques du BAPE pour les projets de 1994 et 2004 nous a permis de construire un schéma d'entretien (annexe A). De façon plus précise, celui-ci s'attarde sur les aspects suivants :

- Profil de l'acteur (occupation, lieu de résidence en 1994 et en 2004)
- Nature de l'implication lors des audiences publiques (motivation, moyens utilisés, etc.)
- Perception de la filière nucléaire (constats généraux, évolution au cours des 10 dernières années, perception des déchets nucléaires)
- Perception des projets à Gentilly-2 en 1994 et 2004 (constats généraux, évolution dans la perception, évolution d'argumentation, évolution dans l'implication, etc.)

Ces différents éléments nous permettent de confirmer certaines informations clés liées au profil de l'acteur et d'en savoir plus long sur le pourquoi de son implication. Le schéma d'entretien nous permet également d'aborder leur perception de la filière nucléaire en général avant de s'attarder plus précisément sur les différences de perception et d'implication nos deux cas. Ces informations viennent compléter nos tableaux comparatifs du chapitre VIII alors que les entretiens apportent des précisions sur l'évolution des controverses entre les projets de 1994 et de 2004 à Gentilly-2. Afin d'inclure les entretiens dans le processus d'analyse, les extraits les plus pertinents de ceux-ci ont été retranscrits sous forme de verbatim pour ensuite être insérés dans le texte.

Nous avons fait un total de sept entretiens. Dans un premier temps, nous avons rencontré quatre acteurs qui se sont manifestés en 1994 et 2004 (*acteurs 94-04*). Ceux-ci nous en apprennent plus long sur l'évolution de leur stratégie argumentaire entre 1994 et 2004 tout en nous donnant des indications sur l'évolution de leur perception des projets à Gentilly-2. De plus,

nous avons rencontré trois acteurs s'étant uniquement impliqués lors des audiences publiques de 2004 (*acteurs 2004*). Ceux-ci nous donnent également des informations pertinentes sur l'évolution des controverses. Par exemple, ces entretiens nous permettent de savoir pourquoi un acteur est intervenu en 2004 alors qu'il était demeuré silencieux en 1994, ce qui s'avère particulièrement intéressants pour notre démarche. Il aurait été intéressant d'obtenir un entretien avec certains acteurs s'étant uniquement impliqués en 1994, mais ceux-ci ont été mis de côté. Plusieurs organismes ont cessé d'exister et il a été impossible d'entrer en contact avec un de ces acteurs malgré nos multiples tentatives. Étant donné ces contraintes et les ressources limitées dont nous disposons, nous avons décidé de nous limiter aux informations recueillies dans les mémoires déposés lors des audiences publiques de 1994. Soulignons que la controverse de 1994 est tout de même couverte par le biais des entretiens effectués auprès des acteurs qui se sont manifestés en 1994 et 2004.

Sept entretiens d'environ 30 minutes ont donc été effectués auprès d'acteurs de différents milieux : un regroupement de travailleurs, une entreprise privée, un regroupement d'entreprises, un organisme spécialisé dans le nucléaire et un citoyen-expert. Étant donné que les entretiens sont un moyen de collecte de données complémentaires nous sommes limités à ces rencontres. Nous avons déjà recueilli les arguments de 103 acteurs avant d'entreprendre la série d'entretiens. Mentionnons aussi que les acteurs interviewés ne sont pas de nouveaux acteurs, ils ont participé aux audiences publiques de 1994 et/ou de 2004 et font donc partie des 103 acteurs préalablement recensés.

Bref, les entretiens nous permettent d'augmenter le niveau de validité de certaines de nos observations. De plus, ils nous aident à identifier certains des facteurs responsables de l'évolution des controverses. Grâce à ces deux méthodes de collecte, nous donnons ainsi plus de profondeur à notre analyse de l'évolution des controverses.

Afin de protéger la confidentialité des personnes interrogées, un système d'identification a été élaboré. Ce système de codification à quatre chiffres nous donne certaines informations générales sur chacun des acteurs rencontrés. Le premier chiffre indique si l'acteur est favorable ou défavorable au projet (1= partisan, 2= opposant). Le second chiffre indique s'il s'agit d'un *acteur 94-04* ou d'un *acteur 2004* (2= acteur 2004, 3=acteur 94-04). Les deux derniers chiffres ont été attribués de façon aléatoire.

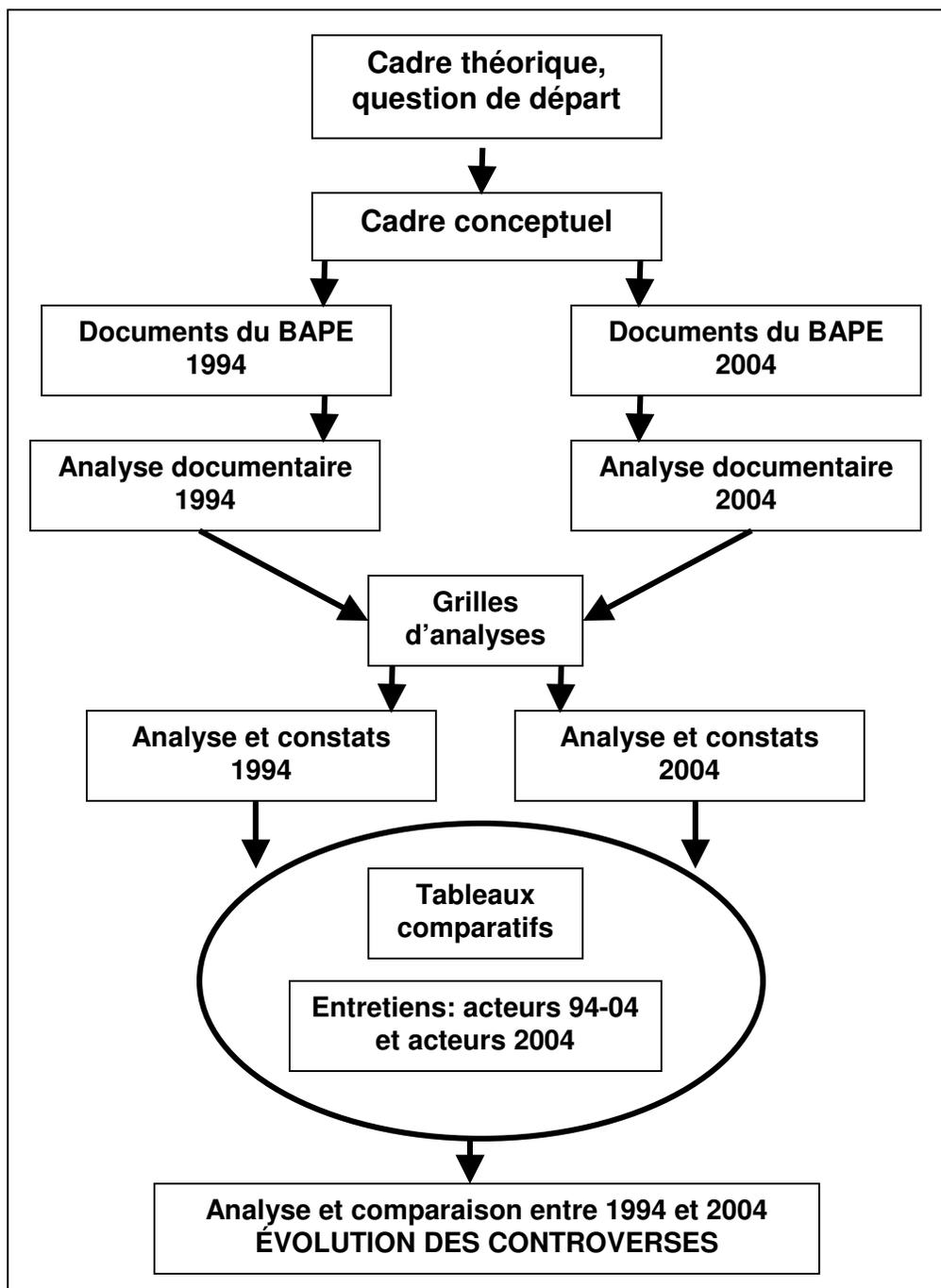
- Partisans / entretiens : 1236, 1258, 1364
- Opposants / entretiens : 2249, 2313, 2321, 2377
- Acteurs 94-04 / entretiens : 1364, 2313, 2321, 2377
- Acteurs 2004 / entretiens : 1236, 1258, 2249

2.4 Périodes couvertes par l'étude

Nos analyses documentaires pour les projets 1994 et de 2004 couvrent les mandats du BAPE. Lorsqu'un mandat lui est confié, le BAPE dispose d'une durée de quatre mois pour remettre son rapport au ministre responsable. Notre étude couvre donc les deux périodes suivantes : le projet de 1994 : d'août 1994 à décembre 1994 et le projet de 2004 : de novembre 2004 à mars 2005. En ce qui concerne les entretiens, ils couvrent ces mêmes deux périodes, ainsi que les dix ans qui les séparent. De cette façon, ils permettent d'en savoir plus sur l'évolution décrite dans les différents tableaux comparatifs.

Maintenant que nous avons présenté notre méthodologie, nous proposons, en guise de conclusion, un tableau récapitulatif de la stratégie adoptée (figure 6). Celui-ci remet en perspective les différents éléments décrits plus haut, en plus de les mettre e lien les uns avec les autres.

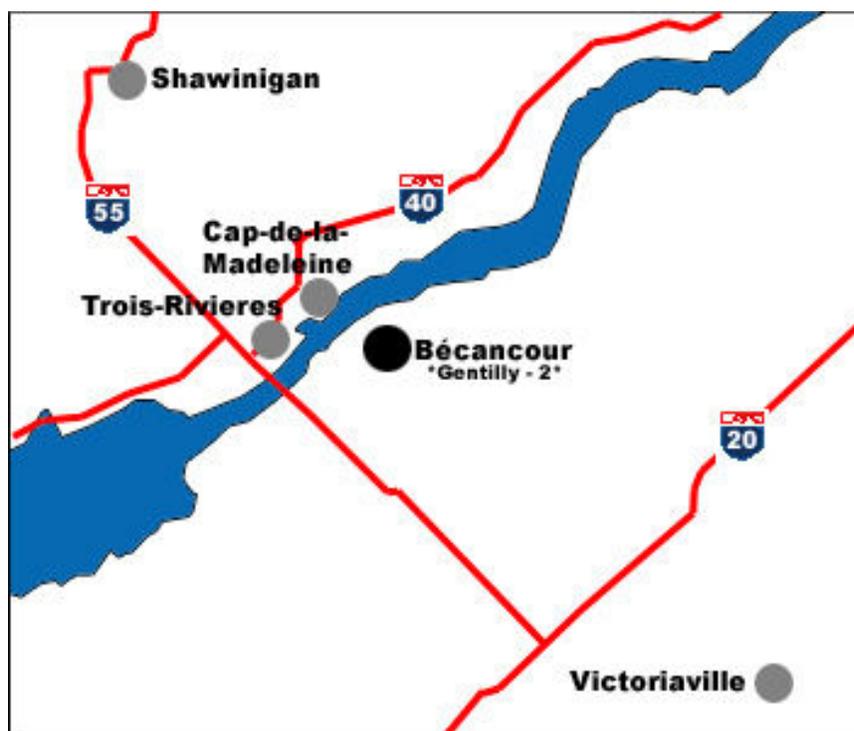
Figure 6 - Résumé de la démarche méthodologique



CHAPITRE III – LES PROJETS DE 1994 ET 2004 À GENTILLY-2 ET PRÉSENTATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION HÔTESSE

La centrale nucléaire de Gentilly-2 est située dans la municipalité de Bécancour, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à environ 15 kilomètres à l'Est de Trois-Rivières. Cette centrale de type *CANDU*¹⁴ est exploitée par Hydro-Québec depuis le mois d'octobre 1983, et fournit 650 emplois directs. Gentilly-2 développe une puissance installée de 675 mégawatts (MW), ce qui représentait environ 4 % de la production totale d'Hydro-Québec en 1994, et 3 % en 2004. (BAPE, 1994; Hydro-Québec, 1993; Hydro-Québec, 2004c; Syndicat des employé(e)s de métier d'Hydro-Québec, 1994)

Figure 7 – Localisation de la centrale Gentilly-2



Une centrale nucléaire comme celle de Gentilly-2 est en fait une centrale thermique qui utilise l'uranium comme combustible pour produire la chaleur requise. Cette chaleur est produite par la fission¹⁵ des atomes :

¹⁴ CANada Deutérium Uranium

¹⁵ Rupture en deux parties plus ou moins égales d'un noyau d'atome (uranium ou autre) (BAPE, 1994)

« Pour produire cette réaction, on provoque la collision des neutrons¹⁶ avec des atomes d'uranium. Les atomes réagissent vivement et se brisent en libérant une grande quantité d'énergie et en produisant d'autres neutrons qui entretiennent la réaction. » (BAPE, 1994 : 3)

L'énergie générée par la fission des noyaux d'uranium réchauffe l'eau lourde¹⁷ qui circule autour du combustible (circuit caloporteur¹⁸). L'eau lourde ainsi réchauffée produit de la vapeur (générateur de vapeur¹⁹) qui actionne une turbine reliée à un alternateur. C'est la rotation de cet alternateur qui produit de l'électricité.

Lorsque le nombre d'atomes fissibles d'uranium passe sous un certain niveau, la matière radioactive a terminé sa vie utile. Celle-ci est désormais considérée comme du combustible irradié hautement radioactif, un déchet nucléaire extrêmement cancérigène pouvant s'insérer dans la chaîne alimentaire et causer plusieurs dégénérescences chez les êtres vivants. Pour contrer ces risques, les déchets radioactifs sont isolés du reste de la biosphère dans une piscine d'eau lourde située sur le site même de Gentilly-2. Or, dès 1994, la piscine est presque qu'à pleine capacité et la création d'une aire de stockage à sec devient pratiquement incontournable pour Hydro-Québec. Un scénario semblable se produira 10 ans plus tard alors que l'augmentation de la capacité de stockage est encore une fois nécessaire à la poursuite des activités de Gentilly-2.

3.1 Le projet de 1994 : la mise en place d'une aire de stockage

Afin d'en savoir plus sur le projet de 1994, nous proposons de décrire, dans un premier temps, le contexte politique dans lequel la filière nucléaire s'insérait au Québec. Par la suite, nous ferons un survol du projet ainsi qu'un résumé des recommandations effectuées par le BAPE suite aux audiences publiques.

3.1.1 Le contexte politique; aucune directive claire pour le stockage des déchets

Au milieu des années 90, la politique québécoise sur l'énergie faisait très peu de cas de la filière nucléaire. En effet, la politique en vigueur qui datait de 1988, *L'énergie, force motrice du*

¹⁶ Particule élémentaire du noyau atomique dépourvue de charge électrique. (BAPE, 1994)

¹⁷ Eau semblable à l'eau ordinaire, mais composée d'un atome d'oxygène et de deux atomes d'hydrogène lourd, ou deutérium (DZ~). L'eau ordinaire contient une part d'eau lourde par 7 000. Dans un réacteur CANDU, l'eau lourde est utilisée comme modérateur et comme caloporteur. (BAPE, 1994)

¹⁸ Circuit primaire de refroidissement circulant dans le réacteur nucléaire pour en absorber la chaleur à Gentilly-2, l'eau lourde fait office de fluide caloporteur. (BAPE, 1994)

¹⁹ Grand réservoir dans lequel la vapeur est produite. Les générateurs sont composés d'un ensemble de tubes à l'intérieur desquels circule le fluide caloporteur (eau lourde) chauffé par le réacteur. Ces tubes sont en contact avec l'eau ordinaire déminéralisée du circuit secondaire qui, sous l'action de la chaleur, se transforme en vapeur. (BAPE, 1994)

développement économique, qui se voulait une politique énergétique pour les années 1990 ne fait qu'effleurer la question nucléaire en ce sens qu'elle reconnaît le problème de l'accumulation des déchets, mais ne donne pas d'indication au niveau des solutions de stockages à privilégier ou à éviter. Dans son analyse, le BAPE (1994) souligne d'ailleurs cette lacune dans les termes suivants :

«Dans cette politique gouvernementale, il n'est à peu près pas question de cette filière nucléaire, sauf une mention précisant de ne pas s'engager dans un avenir prévisible dans la production additionnelle d'énergie électrique par fission nucléaire. L'énoncé s'appuie sur trois motifs, c'est-à-dire l'accumulation des déchets radioactifs, le potentiel de risques associés aux défauts de fonctionnement et la nécessité d'évacuation dans les cas d'urgence (document déposé B66). La politique cerne donc le problème de gestion des déchets radioactifs, mais elle est totalement muette quant à leur disposition. En audience publique, il est apparu qu'à défaut d'assigner clairement les responsabilités, le gouvernement s'en remettait tacitement à Hydro-Québec. La commission considère que le gouvernement du Québec devrait préciser, dans sa politique énergétique, ses intentions concernant les modalités de gestion du combustible irradié.» (BAPE, 1994: 39,40)

Hydro-Québec n'a donc pas de direction claire de son unique actionnaire pour ce qui est du stockage des déchets radioactifs. Dans son plan de développement 1993-1995, la société d'État mentionne que l'hydro-électricité est un mode de production qui est, d'un point de vue économique et environnemental, le plus profitable pour le Québec (BAPE 1994:40). Cela dit, la société d'État reconnaît qu'à l'exception faite de l'hydro-électricité, le nucléaire constitue le mode de production le moins dommageable, loin devant les modes de production thermique classique. Il souligne également que la filière nucléaire représente de grands défis alors qu'il s'agit d'un secteur très réglementé et dont les grands enjeux environnementaux, notamment la sécurité des centrales et la gestion des déchets radioactifs, doivent préférablement faire l'objet d'un consensus social.

«Après avoir analysé les différents moyens de production suivant des critères tels que les aspects techniques et économiques, les enjeux environnementaux, les retombées économiques et la flexibilité de la planification, Hydro-Québec rejette cette filière: «La filière nucléaire n'est pas retenue: en plus d'être nettement plus coûteuse et d'exiger des délais de réalisation plus longs que la filière hydro-électrique, elle est généralement mal perçue dans l'opinion publique» (document déposé A57, p. 63).» (BAPE, 1994: 40)

Ceci dit, un fait demeure, la centrale existe et les déchets s'accumulent. La société d'État est donc dans l'obligation d'agir. La commission du BAPE fait le constat qu'une meilleure vision ou une stratégie plus claire vis-à-vis la filière nucléaire serait requise afin d'être en mesure d'effectuer des choix plus éclairés.

«La commission constate qu'Hydro-Québec voit dans la filière nucléaire un certain nombre d'avantages, mais la société d'État ne la retient pas dans sa planification comme moyen de production, en partie à cause de son coût et de sa flexibilité moindre, mais aussi en raison de l'absence de consensus social. Or, un débat public en ce qui concerne les choix au Québec permettrait sans doute un meilleur éclairage sur la question. C'est pourquoi la commission estime que le prochain Plan de développement d'Hydro-Québec devrait préciser clairement la place que celle-ci entend donner à la filière nucléaire comme moyen de production d'électricité, et indiquer les critères du processus décisionnel permettant de maintenir, ou non, la centrale Gentilly 2 en exploitation.» (BAPE, 1994 :40-41)

Comme nous le verrons plus loin, le gouvernement du Québec semble avoir retenu le message alors que son nouvel énoncé politique, émis en 1996, qui était toujours en vigueur lors du projet de 2004, donne des directions plus claires en ce qui concerne la filière nucléaire au Québec. Toutefois, avant de s'attarder au cas de 2004, penchons-nous un peu plus sur le projet de 1994 lui-même et sur la recommandation que le BAPE a effectuée suite aux audiences.

3.1.2 Survol du projet et des risques

Les prochaines lignes ne se veulent pas une description exhaustive du projet de 1994. Il s'agit plutôt d'un survol des événements qui ont mené le promoteur à soumettre le projet ainsi qu'une brève présentation de la technologie proposée. Ces informations sont suffisantes dans le contexte de la présente thèse et la présentation de détails techniques très pointus ne bonifierait en rien notre analyse.

Depuis le début des opérations de la centrale en 1983, environ 4500 grappes de combustible²⁰ irradié ont été placées dans la piscine de refroidissement (Hydro-Québec, 1993). En juin 1993 la piscine contenait 41 000 grappes soit tout près de 90 % de sa capacité de stockage maximale (Hydro-Québec, 1993). Il était donc impératif pour la société d'État de mettre en branle un projet de stockage à sec de déchets nucléaires alors que la vie utile de la centrale s'échelonne jusqu'en 2013. C'est ainsi qu'Hydro-Québec justifie la nécessité de l'implantation des installations de stockage de 1994. Ces installations ont une vocation temporaire et seront utilisées en attendant la mise en place d'une solution de stockage permanente prévue pour 2025 (BAPE, 1994). Il est à noter qu'Hydro-Québec exploite 11 silos de stockage depuis 1985 afin d'entreposer les déchets de la centrale Gentilly-1.

²⁰ Assemblage de plusieurs crayons (Gaine métallique en alliage de zirconium contenant 31 pastilles de bioxyde d'uranium) (BAPE, 1994)

Les technologies de stockage proposées par le promoteur sont des silos de type ÉACL et des modules CANSTOR. Le silo ÉACL, développé par Énergie atomique du Canada limitée, est une structure de forme cylindrique possédant un blindage radiologique en béton armé pouvant recevoir des déchets radioactifs ayant séjourné préalablement dans la piscine de refroidissement. Des deux types de silos, ce sont les modules CANSTOR qui ont été utilisés par Hydro-Québec. Ceux-ci sont une variante du stockage en silo ÉACL, solution qui n'avait jamais été commercialisée avant 1994. Ils sont conçus pour une vie utile d'au moins 50 ans²¹. Le site préconisé par le promoteur pour l'implantation des structures d'entreposage est à l'intérieur de la zone protégée²² et ne nécessite aucune déforestation.

En ce qui concerne les risques associés au projet, le promoteur se fait rassurant et la commission du BAPE corrobore les propos du promoteur en mentionnant que les risques liés au projet sont minimes.

L'opération la plus délicate liée au projet est l'érection des structures de stockage et le chargement des paniers de grappe de déchets radioactif dans ces structures. Les personnes les plus à risque lors de ce processus sont les travailleurs qui pourraient être soumis à des niveaux de radiations plus élevées que les normes permises. La commission du BAPE estime toutefois que «le risque radiologique pour les travailleurs serait très faible [et] qu'il pourrait être maîtrisé par les moyens habituels de radioprotection développés à la centrale Gentilly-2» (BAPE, 1994: 72).

En cas d'accident lors du transfert, le pire incident serait la perte de blindage entourant un panier de combustibles irradiés. À une distance d'un mètre du panier non blindé, le niveau de radiation serait très critique et un travailleur aurait 90 secondes pour s'éloigner à 100 mètre avant de dépasser la dose maximale admissible. La commission estime toutefois que les conséquences d'un tel accident pourraient être traitées selon les procédures établies pour les accidents en centrale. Elle soutient également que les accidents pouvant survenir pendant les diverses étapes de remplissage du site de stockage n'entraîneraient pas pour les travailleurs de risques radiologiques plus élevés que ceux rencontrés durant le fonctionnement de la centrale.

²¹ Pour plus de détails, voir BAPE 1994 et les documents déposés lors de la période d'information

²² Aire clôturée, située dans la zone d'exclusion, dont l'accès est strictement contrôlé par le personnel de sécurité d'Hydro-Québec. Des systèmes électroniques, des inspections visuelles et un contrôle individuel permettent de s'assurer de l'intégrité du périmètre. (BAPE, 1994)

Le pire scénario possible serait toutefois une défaillance simultanée des trois barrières de confinement (graine, panier, cylindre). Dans ce cas la totalité des produits radioactifs gazeux s'échapperait. Les doses resteraient toutefois inférieures à la norme de rayonnement annuelle acceptable. Le promoteur soutient donc que les risques pour la population en général, n'engendreraient «aucun risque radiologique détectable» pour la population riveraine compte tenu des effets réducteurs de la distance entre le site de stockage et la zone protégée.

Pour ce qui est des accidents naturels ou humains, mais provenant de l'extérieur du site, les risques ont été jugés négligeables et le promoteur les définit comme suit :

«L'inondation est traitée de la façon suivante: le niveau d'élévation du site de stockage serait supérieur au niveau d'inondation décennellaire (une fois toutes les 10000 années) du fleuve Saint-Laurent. De toute façon, les conséquences radiologiques de l'inondation seraient négligeables. La probabilité d'un séisme, d'une tornade catastrophique, d'un écrasement d'avion ou celle d'un impact occasionné par un projectile provenant de la turbine de Gentilly 2 serait inférieure à une chance sur un million par année. De plus, la probabilité d'accidents de circulation sur le site même de la centrale n'est pas significative, tandis que les effets de la foudre et ceux provenant des industries avoisinantes seraient.» (BAPE, 1994 : 74)

La commission retient que cette liste semble exhaustive, que les risques pour la population semblent extrêmement faibles et qu'aucun accident pouvant mener à la dispersion de matière radioactive solide ne semble vraisemblable. Celle-ci conclut en soulignant que même si les risques liés au projet semblent faibles, ceux-ci devraient être validés sur une base régulière :

«L'analyse des risques radiologiques à la population provenant d'un système de stockage temporaire à sec montre à la commission que les doses à la population, associées au fonctionnement normal du stockage à sec, seraient cinq fois plus faibles que la contribution de la centrale. Quant aux risques d'accidents éventuels, ceux-ci paraissent faibles. La commission estime tout de même qu'ils devraient être validés périodiquement par la CCÉA.» (BAPE, 1994 : 78)

Il semble donc que les risques d'incidents liés au projet de 1994 sont minimes et relativement marginaux comparativement aux risques générés par l'exploitation de la centrale elle-même. Toutefois, malgré leur faible probabilité d'occurrence, les risques existent et pourraient avoir des conséquences néfastes, voire graves, sur les travailleurs et la population. Maintenant que nous avons fait un survol du projet de 1994 et des risques qui lui sont associés, passons aux recommandations du BAPE relatives à ce projet.

3.1.3 Les recommandations du BAPE

Suite aux audiences publiques tenues par le BAPE, la commission prend acte que le projet de stockage temporaire est incontournable étant donné que les installations disponibles sont à toutes fins pratiques remplies à pleine capacité et que les installations de stockage permanentes ne sont pas disponibles. De façon plus précise le BAPE soumet les recommandations suivantes au ministre de l'environnement d Québec:

«L'examen public du projet de stockage à sec, qualifié de temporaire, a permis à la commission de conclure en la nécessité de ce type de stockage. D'une part, parce que le stockage permanent ne sera pas disponible avant quelques décennies, alors que la piscine servant principalement à refroidir le combustible irradié est presque remplie. [...] D'ailleurs, même en cessant immédiatement l'exploitation de la centrale, son démantèlement exigerait de procéder au stockage à sec du combustible actuellement présent dans le réacteur et dans la piscine.

Hydro-Québec a proposé un projet de stockage à sec principalement constitué de modules CANSTOR auxquels seraient ajoutés, selon les besoins des silos. La commission privilégie l'option des silos puisque cette technologie est éprouvée commercialement, que ce soit sur le site même de Gentilly, pour le combustible irradié issu du réacteur Gentilly 1, ou au Nouveau-Brunswick, là où est stocké en silos le combustible provenant de Pointe-Lepreau, centrale jumelle de Gentilly 2. Hydro-Québec profiterait donc d'une technologie qui s'est améliorée depuis l'époque des silos de Gentilly 1, c'est-à-dire 1985. Ce mode de stockage à sec paraît être le plus sécuritaire. Le remplissage des silos devrait s'effectuer tel que le propose Hydro-Québec, en débutant avec le combustible le plus âgé jusqu'à celui ayant séjourné sept années en piscine. Pour le combustible ayant séjourné moins longtemps en piscine, Hydro-Québec devra recevoir l'autorisation de la CCEA.» (BAPE 1994: 107)

Depuis 1995, cinq modules CANSTOR ont été construits sur l'aire de stockage à sec du combustible irradié (ASSCI), et ce, malgré le fait que la commission ait recommandé l'usage des silos.

3.2 Le projet de 2004 : augmentation de la capacité de stockage

Maintenant que nous nous sommes penchés sur le projet de 1994, nous proposons de faire de même pour le projet de 2004.

3.2.1 Le contexte politique

Selon la Politique énergétique du Québec développée en 1996 et toujours en vigueur lors du projet de 2004, le gouvernement québécois estime que les ressources disponibles à court et à moyen terme dispensaient le Québec de recourir à la filière nucléaire pour la production d'électricité. Cette politique soutient que dans ce contexte :

«[...] l'absence de solution satisfaisante pour la gestion à long terme du combustible irradié de même que le scepticisme et la méfiance de la population envers cette forme de production électrique constituent des entraves à son développement et rendent improbable la construction de nouvelles centrales nucléaires au Québec. Elle précise néanmoins que cela ne remet pas en question l'utilisation de la centrale de Gentilly-2 et que celle-ci doit continuer à fonctionner jusqu'à la fin de sa vie utile. Selon ses paramètres initiaux de conception, la fin de la vie utile de Gentilly-2 est fixée à 2013.» (BAPE, 2005: 80)

Le gouvernement du Québec souligne donc que la centrale nucléaire devrait être exploitée jusqu'à la fin de sa vie utile en 2013, ce qui rend *de facto* incontournable l'agrandissement de la capacité de stockage temporaire de déchets nucléaires pour répondre aux besoins à court terme. Cela dit, l'État québécois souligne également que la construction d'une nouvelle centrale nucléaire dans la province n'est pas envisagée, principalement à cause de l'absence de solution à long terme pour gérer les déchets radioactifs.

Toutefois, advenant la fermeture de Gentilly-2 à la fin de sa vie utile, Hydro-Québec se verrait privé d'environ 4,5 TWh annuellement.

«D'une puissance nominale de 675 MW, elle est exploitée depuis une vingtaine d'années avec un facteur moyen d'utilisation de près de 80 %, produisant environ 4,5 TWh d'énergie électrique par année. Ces dernières années, elle fournissait environ 2,4 % de la production annuelle d'électricité et comptait pour près de 1,8 % de la puissance installée d'Hydro-Québec» (BAPE, 2005:80)

Si la centrale cesse ses activités en 2013, Hydro-Québec n'aura d'autre choix que de palier à ce manque à gagner par d'autres modes de production pour répondre à ses obligations. Michel Réhaume, représentant d'Hydro-Québec lors des audiences publiques, explique les impacts d'une fermeture en 2013 comme suit:

«Hydro-Québec Production a l'obligation de fournir l'électricité patrimoniale à un niveau de 165 TWh, à 2.794 du kilowatt. Hydro-Québec Distribution, parce qu'il faut faire maintenant bien la différence entre les deux, a la responsabilité du plan d'approvisionnement et est responsable de combler la croissance des besoins du

marché du Québec. Et la courbe de croissance est estimée par Hydro-Québec Distribution et approuvée par la Régie de l'énergie.

Si Gentilly-2 ferme en 2013, imaginons 2013 ou 2010 avant, Hydro-Québec Production perd une installation importante, mais Hydro-Québec Production demeurera responsable de livrer de l'électricité patrimoniale. C'est à même l'ajout de nouvelles installations qui combleront la perte [...] du 5 TWh, pour continuer de remplir ses obligations et, bien sûr, à des coûts plus élevés parce que ça va être des nouvelles installations.

Alors, Hydro-Québec Production devra donc, pour remplir ses obligations d'énergie patrimoniale, remplacer cette énergie et ne pourra donc pas être sur le marché pour pouvoir rencontrer les obligations d'Hydro-Québec Distribution. Hydro-Québec Distribution, qui a la responsabilité d'approvisionnement, va aller en appel d'offres pour combler ses besoins. Et si Gentilly-2 ferme, Hydro-Québec Production ne pourra pas soumissionner ce qu'il aura conservé en énergie ou en puissance dans son parc pour remplacer Gentilly-2. Alors, c'est ça la situation bien claire.» (Michel R. Rhéaume, 2004: 2 et 3).

L'option de rénover la centrale devient donc une alternative intéressante pour la société d'État. À cet effet, il a été décidé, à l'été 2008, que la centrale Gentilly-2 allait être rénovée afin de prolonger sa vie utile jusqu'en 2040.

«La centrale de Gentilly-2 a été mise en service en 1983. La durée de vie d'une centrale nucléaire de ce type est d'environ 30 ans. Au terme de nombreuses études techniques, économiques et de sûreté, Hydro-Québec a déterminé qu'il était préférable, pour des raisons économiques et environnementales, de rénover les installations existantes plutôt que de procéder à la fermeture de la centrale. Le projet de réfection vise donc le maintien d'une installation qui a fait ses preuves sur les plans de la fiabilité, de la sûreté et de la sécurité.» (Hydro-Québec, 2008)

Maintenant que nous avons une meilleure idée du contexte dans lequel les audiences de 2004 se sont déroulées, passons au projet lui-même. À l'instar du projet de 1994, il s'agit ici d'un survol du projet et non d'une présentation détaillée de tous les détails techniques.

3.2.2 Survol du projet et des risques

L'ASSCI, mise en place par Hydro-Québec au milieu de la décennie 90, ne parviendra pas à répondre à la demande de stockage jusqu'à la fin de la vie utile prévue de Gentilly-2 en 2013. De plus, lors des audiences, Hydro-Québec envisageait la réfection de la centrale pour prolonger son exploitation jusqu'en 2040. En plus de mettre de la pression sur l'ASSCI, le prolongement de la vie utile de la centrale produira une autre classe de déchets nucléaires. En effet, les travaux liés à la réfection produiront des déchets découlant principalement du rebutage

du réacteur (Hydro-Québec, 2004). Pour stocker les déchets liés aux travaux, une installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS) devra être mise en place.

Le projet proposé est divisé en quatre phases distinctes. La phase 1 vise à mettre en service les installations de stockages qui permettront à la centrale de poursuivre ses activités jusqu'à la fin de sa vie utile en 2013. Il s'agit ici d'augmenter la capacité de l'ASSCI. La commission reconnaît d'entrée de jeu que même si la centrale nucléaire est mise hors service définitivement avant 2013 cela n'annule pas le besoin de stocker les déchets nucléaires qui sont actuellement entreposés dans les bâtiments de service de la centrale, tels le combustible irradié immergé dans la piscine de stockage et les résines usées radioactives stockées dans des réservoirs. La phase 1 est donc difficilement contournable. La phase 2 du projet viserait à mettre en service l'IGDRS qui permettrait d'entreposer les déchets radioactifs issus de la réfection potentielle de la centrale Gentilly-2 prévue par Hydro-Québec pour 2010-2011. Pour être complété en temps voulu, les travaux de cette phase devraient commencer en 2008. «Au total, ce sont quelques 62 m³ de déchets de haute activité et 492 m³ de déchets de faible et moyenne activités qui seraient stockés dans des enceintes et des modules » (BAPE, 2005:62). Les phases 3 et 4 visent à l'installation de quatre modules CANSTOR supplémentaire. « La réalisation de la phase 3 serait coordonnée avec la réfection de la centrale puisqu'elle répondrait aux besoins de stockage des déchets radioactifs pour les quinze années subséquentes. Enfin, la phase 4 serait requise pour les dernières années d'exploitation » (BAPE, 2005:66).

Notons que les audiences publiques du BAPE, tenues dans le cadre de la mise en place de ce projet, touchent uniquement à l'augmentation de capacité de l'ASSCI et à la mise en place de l'IGDRS. La réfection de la centrale n'est pas assujettie à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) du Québec et à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). La réfection peut donc se faire en vertu du permis d'exploitation de la centrale Gentilly-2.

En ce qui concerne les risques liés au projet de 2004, la commission remarque que, tout comme en 1994, les émissions atmosphériques de radionucléides de la centrale de Gentilly-2 sont une préoccupation même si ces aires de stockage ne contribueraient que marginalement et de façon ponctuelle aux émissions totales. Il n'est resté pas moins que les teneurs en radionucléides dans l'air ambiant dépassent tout de même les teneurs naturelles régionales (BAPE, 2005).

La commission a également constaté que des éléments radioactifs émis par les installations peuvent être retrouvés ponctuellement en concentration relativement élevée dans les eaux de surface et d'infiltration sur le site de la centrale. Malgré cela, les concentrations de tritium rejetées dans l'eau du fleuve Saint-Laurent ne dépassent pas les normes québécoises pour l'eau potable même si les concentrations sont plus élevées sur plusieurs kilomètres en aval de la centrale qu'en amont. Même si la commission est d'avis que les teneurs en rejets radioactifs devraient faire l'objet d'un suivi serré et adapté aux différentes phases du projet, elle soutient que le projet de 2004 ne devrait pas influencer significativement les émissions dans l'air et l'eau en situation normale d'exploitation (BAPE, 2005).

Pour ce qui est des risques encourus par les travailleurs de la centrale, la commission en arrive à des constats similaires à 1994, alors qu'elle soutient que les installations de stockage présentent un risque minimal pour les travailleurs. Toutefois, il en est autrement pour les phases 2, 3 et 4 du projet puisque celles-ci sont liées à la réfection de la centrale. «La commission est d'avis que la réfection de la centrale de Gentilly-2 serait responsable d'une augmentation non négligeable de l'exposition des travailleurs au rayonnement ionisant» (BAPE, 2005 : 49).

De façon plus générale, il apparaît que l'exposition de la population aux radionucléides émis par la centrale respecte les normes canadiennes (BAPE, 2005). Même si le projet de 2004 n'entraînerait pas d'ajout mesurable aux risques déjà existant, la commission constate qu'un risque réel, aussi faible soit-il, demeure pour la santé des populations exposées. La commission souligne d'ailleurs que les préoccupations de plusieurs citoyens face aux conséquences des émissions nocives de la centrale se sont amplifiées suite à la découverte de malformations congénitales dans la région. Le ministère de la Santé et des services sociaux a d'ailleurs instauré un suivi de certaines malformations congénitales de 1991 à 2003 dans les secteurs les plus rapprochés de la centrale. Les résultats ont été comparés à ceux de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de la province. L'étude indique que :

«Les prévalences relatives observées avec leur intervalle de confiance laissent croire qu'il n'y a pas de surplus de cas de fissures labiales et palatines, d'atrésie et de sténose ano-rectales et d'anomalies du tube neural pour la période 1991-1992 à 2002-2003. [...] pour les fissures labiales et palatines, les valeurs sont comparables aux prévalences relatives du Québec [et] de la région [...]. Pour les atrésies et sténoses ano-rectales, les valeurs sont comparables à celles du Québec et de la région et ne diffèrent pas de façon significative de ce qui avait été observé en 1985-1989 [...]. Quant aux anomalies du tube neural, là encore aucune différence significative n'est observée avec le Québec et la

région [...]» (Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, 2004 :6)

Selon la commission du BAPE, les conclusions de cette étude ne mettent donc pas en lumière un lien entre la centrale de Gentilly-2 et les malformations observées. Cependant, elle ne démontre pas non plus une absence de lien. Par conséquent, « la commission constate que, faute de preuves, il n'est pas possible de conclure à l'absence ou à la présence d'effets sur la santé de la population qui résulteraient de l'exposition aux radionucléides provenant des installations nucléaires de Gentilly-2. Ainsi, par précaution, il convient de maintenir l'exposition des populations environnantes au plus bas degré possible» (BAPE 2005:46).

Tout comme en 1994, le risque d'accident grave est qualifié de mineur et la commission constate que les procédures de sécurité ont connu une amélioration au cours des années qui ont précédées les audiences publiques de 2004. Toutefois, si les mesures de sécurité interne au site sont adéquates, «la commission est d'avis qu'un système d'alerte instantanée devrait être implanté rapidement par les municipalités de la zone de planification des mesures d'urgence de la centrale de Gentilly-2 et du Parc industriel et portuaire de Bécancour. Elle considère que les coûts afférents à la conception et à l'installation d'un tel système d'alerte devraient être assumés par les générateurs de risques» (BAPE, 2005 :60). La menace d'attentat terroriste a également pris beaucoup d'ampleur, surtout depuis les attentats du 11 septembre 2001. Afin de répondre adéquatement à ce risque accru, le promoteur devra toutefois corriger certaines lacunes au niveau de la sécurité surtout en ce qui concerne les risques d'intrusion en provenance du fleuve (BAPE, 2005).

3.2.3 Les recommandations du BAPE

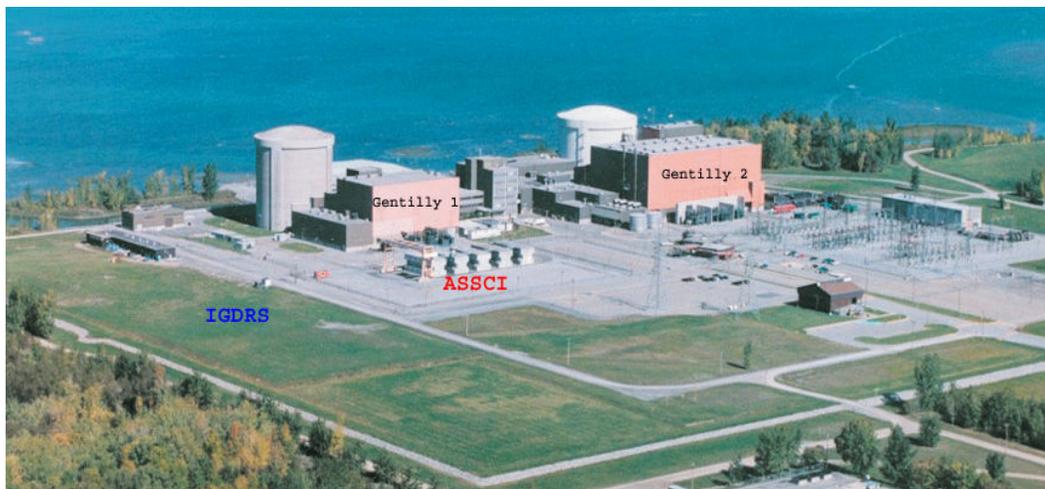
Dans ses recommandations le BAPE reconnaît la nécessité de la phase 1. Il soutient également qu'il serait prématuré de prendre une décision pour les phases subséquentes étant donné que la décision d'aller de l'avant avec la réfection de la centrale n'avait pas encore été prise à l'époque.

« La décision concernant la phase 1 du projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs par le gouvernement du Québec et par la Commission canadienne de sûreté nucléaire devrait être prise vers le milieu de 2005. Une décision négative ou une absence de décision de la part d'une de ces deux autorités entraînerait l'arrêt de l'exploitation de la centrale de Gentilly-2 dès 2007. De plus, la phase 1 du projet pourrait être autorisée pour exploiter la centrale jusqu'à la fin de sa vie utile en 2013, tel que le prévoit la Politique énergétique du Québec, indépendamment des phases 2, 3 et 4 requises pour la réfection éventuelle de la centrale et pour l'exploiter 25 ans de plus. La commission note qu'un besoin supplémentaire de capacité de stockage

de déchets radioactifs existe à Gentilly-2 et qu'une aire de stockage sera nécessaire pour la mise hors service définitive de la centrale. [...] La commission estime toutefois que des questions importantes sont actuellement en suspens et rendent prématurée une décision sur les phases 2, 3 et 4. À cet effet, un meilleur éclairage pour une prise de décision pourrait être disponible au cours de 2006. » (BAPE 2004 b: 92-93)

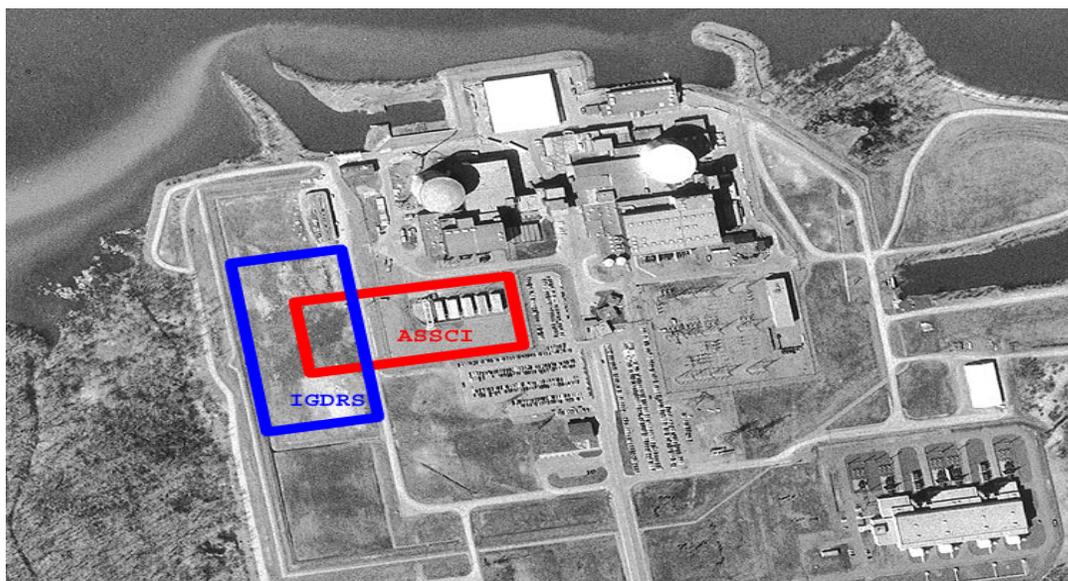
Les figures qui suivent nous présente une vue aérienne des installations de Gentilly-2 en plus de situer l'ASSCI et le l'IGDRS.

Figure 8 –Vue du site de Gentilly-2



Adapté de Hydro-Québec, 2004

Figure 9- Vue aérienne du site de Gentilly-2



Adapté de Hydro-Québec, 2004

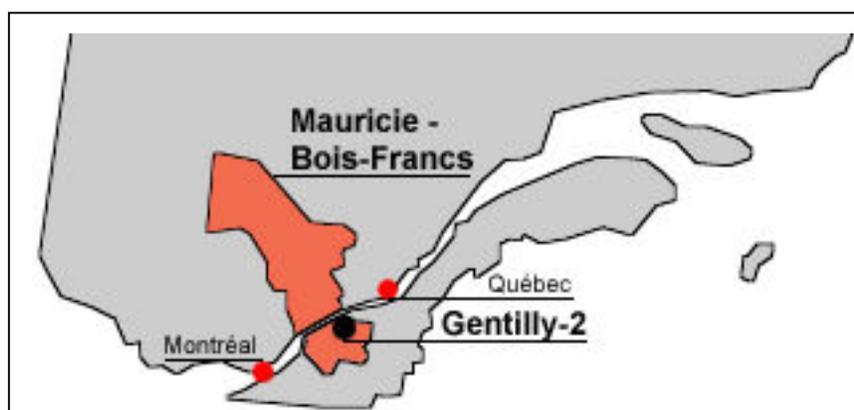
3.3 Survol socio-économique : une région en restructuration

À présent, effectuons un survol socio-économique des secteurs touchés par les projets à la centrale Gentilly-2. Étant donné que la centrale se situe à cheval entre la région de la Mauricie et celle du Centre-du-Québec, nous porterons une attention particulière à ces territoires. Par la suite, nous jetterons un regard sur la ville de Bécancour, la MRC de Bécancour et la RMR de Trois-Rivières. Ces entités territoriales sont directement touchées par les projets qui nous intéressent, et forment un tout à plusieurs égards. Il faut bien comprendre ici que nous ne proposons pas un survol socio-économique exhaustif des secteurs touchés. Notre objectif est de dresser la toile de fond sur laquelle les convergences entourant les deux projets se dessinent. Autrement dit, il s'agit de nous donner des éléments de contexte afin d'avoir une meilleure idée de la situation globale où se situent les événements. Pour ce faire, nous proposons de « raconter » l'histoire socio-économique du début des années 90 et du début des années 2000. Cette description narrative nous permettra de mettre en lumière les défis auxquels la région était confrontée et par le fait même d'identifier les points sensibles ; autant d'éléments qui jouent un rôle important dans les prises de position des acteurs et leur argumentation.

3.3.1 La restructuration économique du début des années 1990

La centrale de Gentilly-2 est située sur les rives du fleuve Saint-Laurent à Bécancour (région du Centre-du-Québec), tout près de Trois-Rivières (région de la Mauricie). La centrale se retrouve donc à cheval sur deux régions, la Mauricie et le Centre-du-Québec, qui étaient considérées au début des années 90 comme une seule entité : la région Mauricie - Bois-Francs.

Figure 10- Localisation de la région Mauricie – Bois-Francs



En 1993, alors qu'est soumis le premier projet d'agrandissement des installations de Gentilly-2, l'économie de la région s'appuie principalement sur l'exploitation des ressources naturelles et la transformation des biens (Québec, 1993; Québec 1989). L'industrie des pâtes et papiers et du

textile ont en effet contribué à l'essor de cette partie du Québec pendant plusieurs années. Toutefois, le début de la décennie 90 est caractérisé par une restructuration économique et des fermetures d'usines dans les secteurs traditionnels (Québec, 1993) :

« En dépit d'une structure industrielle diversifiée, plusieurs groupes d'activités se révèlent peu productifs et moins compétitifs que l'ensemble manufacturier québécois. En contrepartie, la région s'est engagée dans une importante mutation au niveau de son tissu industriel. Mais cette mutation se fera sans doute au prix de fermetures d'usines ou de licenciements collectifs. » (Québec, 1989 :20)

« [...] les indicateurs du marché du travail devraient montrer une hausse du taux de chômage et un recul au plan de l'emploi. L'absence de grands projets industriels et leurs retombées reportent de quelques années la reprise économique. Le rattrapage des emplois perdus restera difficile dans un horizon de moyen terme.» (Québec, 1993 : 65)

Certains secteurs, tels celui de Bécancour, attirent des activités plus diversifiées et tirent mieux leur épingle du jeu que les secteurs mono-industriels du nord de la région. Mais, de 1991 à 1998, la région prise dans son ensemble enregistre une hausse constante de son taux de chômage, qui passe d'environ 9,7 % à plus de 12 % pour se situer de façon constante au-dessus du taux de chômage québécois (Québec, 1993). Au niveau démographique, la région enregistre une légère hausse de 2,7 % de sa population entre 1986 et 1991 (Québec, 1993). Cette augmentation n'est pas attribuable à un accroissement naturel mais bien à une migration en provenance d'autres régions alors que la hausse démographique est accompagnée d'un vieillissement de la population.

Le début de la décennie 90, assez morose au plan économique, s'accompagnait donc dans la région Mauricie-Bois-Francs d'une volonté de renouveler et restructurer son tissu économique. L'industrie traditionnelle, qui a constitué la base de la prospérité régionale pendant plusieurs décennies, s'effritait peu à peu et les multiples fermetures d'usines contribuaient à l'augmentation du nombre de chômeurs. La région devait donc consolider ses acquis, supporter le développement de petites et moyennes entreprises (PME), mettre l'accent sur des projets structurant à long terme et en maximiser les retombées socio-économiques (Québec, 1989).

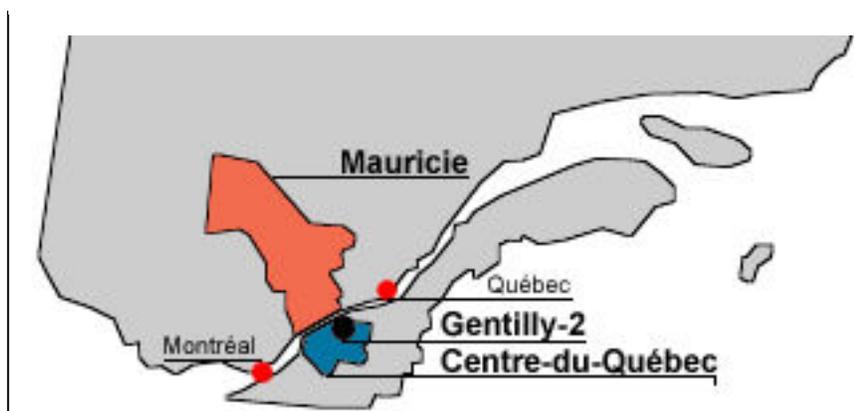
3.3.2 Les années 2000 : un redressement fragile

En 2004, la région hôte de Gentilly-2 est scindée en deux territoires. Au nord du fleuve se trouve la région de la Mauricie et au sud, celle du Centre-du-Québec. En Mauricie, l'économie repose majoritairement sur le secteur des pâtes et papier même si d'autres secteurs, comme l'industrie chimique et métallurgique, prennent alors de l'expansion. Les premières années de la

décennie ont également donné lieu à la mise en place de la Technopole de la Vallée du Saint-Maurice et du Carrefour de la nouvelle économie, qui favorisent la diversification et le développement de nouveaux créneaux prometteurs (Québec, 2001). Malgré une amélioration générale de l'économie régionale de 1995 à 2005, la Mauricie présente un bilan plus terne que le reste du Québec, particulièrement au chapitre de l'emploi (Québec, 2006a). En 2005, la région présente toujours un taux de chômage plus élevé (11%) que celui de l'ensemble de la province (9%) (Québec, 2006a).

De son côté, le Centre-du-Québec possède une économie plus diversifiée touchant divers créneaux comme «les équipements de transport terrestre; les technologies et systèmes logistiques de récupération et de valorisation des matières résiduelles; les textiles techniques; les papiers spécialisés; les productions fromagères, ainsi que le meuble et le bois» (Centre-du-Québec, 2006). Cette diversification a un impact sur le marché du travail, alors que de 1995 à 2005, la région a présenté un taux de chômage légèrement plus faible que celui de l'ensemble du Québec à l'exception des années 1999, 2000 et 2001, années où le taux était plus élevé (Québec, 2006b).

Figure 11 – Localisation des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec



À l'instar des autres régions ressources, la situation démographique de la Mauricie ne présente pas un bilan positif. Pour la période 2001-2011, une évolution démographique négative de 1,9% est envisagée (Québec, 2006a) :

« [...] les perspectives démographiques pour cette région, comme pour l'ensemble des régions ressources, sont plutôt inquiétantes. En effet, alors que le Québec devrait, selon les projections, connaître des augmentations constantes de sa population jusqu'en 2021,

la situation en Mauricie ne semble pas devoir aller en s'améliorant. Les perspectives démographiques pour cette région, comme pour l'ensemble des régions ressources, sont plutôt inquiétantes.» (Québec, 2006a)

La population du Centre-du-Québec est pour sa part en progression constante depuis 1971. Encore aujourd'hui, les perspectives d'accroissement pour la période 2001-2011 laissent présager une augmentation modeste de 3 % (Québec, 2006b). Cette croissance est principalement attribuable au solde migratoire positif en provenance des autres régions québécoises.

En résumé, la situation économique s'est quelque peu redressée depuis la fin des années 90. Toutefois, la région de la Mauricie est toujours aux prises avec une chute démographique et un taux de chômage élevé. L'économie repose encore en bonne partie sur des industries traditionnelles, et une diversification plus profonde de l'économie serait souhaitable. Le Centre-du-Québec s'en sort mieux, avec une croissance démographique constante et un taux de chômage inférieur à l'ensemble du Québec. Mentionnons toutefois que ces territoires sont vastes et présentent plusieurs réalités. Par exemple, l'économie d'une ville comme Bécancour reste fragile, et ce, même si elle possède un parc industriel important. L'annonce de la fermeture de Norsk Hydro et la perte de 380 emplois au printemps 2007 illustre bien cette réalité (Aubry, 2006; Turcotte, 2006; Vermot-Desroches, 2006). Ce constat nous incite à porter une attention particulière aux secteurs directement touchés par les projets de Gentilly-2.

3.4 Bécancour et la RMR de Trois-Rivières : un portrait de la région

Afin de centrer notre analyse sur les régions directement touchés par le développement des installations de Gentilly-2, nous proposons de porter notre attention sur la ville de Bécancour, la Municipalité régionale de comté (MRC) ou District de recensement (DR) de Bécancour²³, et la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Trois-Rivières²⁴ et, dans certains cas, sur la province de Québec. La ville de Bécancour est l'hôte de la centrale alors que la MRC de Bécancour et la RMR de Trois-Rivières sont les régions limitrophes les plus touchées par les deux projets. En ce qui concerne l'échelle provinciale, elle fera office de point de comparaison.

²³ Le DR et la MRC de Bécancour sont formés des mêmes entités à l'exception de la réserve de Wôlinak. **DR de Bécancour** : Bécancour, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Lemieux, Manseau, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Françoise, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère, Wôlinak. **MRC de Bécancour** : Bécancour, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Lemieux, Manseau, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Françoise, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère.

²⁴ La RMR de Trois-Rivières inclut: Bécancour, Champlain, la paroisse de Saint-Maurice, Trois-Rivières et Wôlinak.

Les statistiques qui suivent se consacrent à deux éléments clés des descriptions narratives soit l'évolution démographique et le taux de chômage. « Les phénomènes démographiques, [...] exercent une influence déterminante sur le niveau de vie d'une population, l'organisation du territoire, le marché du travail. [...]. Ces éléments marquent profondément le portrait d'une région, d'où l'importance des données démographiques» (Québec, 2006a). Le taux de chômage nous permet pour sa part d'en savoir plus sur la situation de la population des régions touchées. C'est d'autant plus important pour une région en situation économique précaire:

« Regions and towns with poorer economic situations will be keen to attract work places and facilities that have negative externalities while more affluent towns and regions will seek to avoid them. These negative externalities may be physical, such as air pollution, or social, such as stigmatizing reactions provoked by «marginal» social groups. » (Pickvance, 2002)

Les données nécessaires pour ce survol socio-économique de la région sont tirées des recensements canadiens de 1991, 1996 et 2001. Ces trois cycles de mesure sont ceux qui correspondent le mieux aux périodes précédant les deux projets qui nous intéressent. En effet, la période 1991-1996 nous permettra de dresser un profil de la situation socio-économique de l'époque du premier projet (1994) et la période 1996-2001 nous renseignera sur la situation précédant le second projet (2004).

3.4.1 De légères variations démographiques dans les régions touchées

Le tableau 7 présente l'évolution de la population de la ville de Bécancour, du DR de Bécancour, de la RMR de Trois-Rivières et de la province de Québec pour 1991, 1996 et 2001.

Tableau 7 – Population des régions touchées, 1991, 1996, 2001

	1991	1996	2001
Ville de Bécancour	10 911	11 489	11 051
Bécancour (DR)	19 175	19 685	19 088
Trois-Rivières (RMR)	136 303	139 956	137 507
LE QUÉBEC	6 895 960	7 138 795	7 237 480

Statistiques Canada : recensements 1991, 1996, 2001

La population de l'ensemble des régions retenues a augmenté de 1991 à 1996. Ces augmentations sont de l'ordre de 5% à Bécancour, de 3% dans le DR de Bécancour et de 3 % dans la RMR de Trois-Rivières. Même si ces hausses sont relativement modestes, elles restent dans la moyenne québécoise qui est de 4 %. En ce qui a trait à la période 1996-2001, les trois

territoires ont connu une baisse de population. La ville de Bécancour a enregistré une baisse de 4%, alors que le DR de Bécancour et la RMR de Trois-Rivières ont connu des baisses respectives de 3% et 2 %. Sur la même période, la population du Québec en général a augmenté de 1%. L'évolution démographique de Bécancour se compare donc davantage à celle de la RMR de Trois-Rivières qu'à celle de la région du Centre-du-Québec, qui elle a vu sa population augmenter.

3.4.2 Un taux de chômage en baisse

Comme nous allons le constater à l'aide du tableau 8, la situation s'est améliorée entre 1991 et 2001, avec des taux de chômage en recul.

Tableau 8 – Taux de chômage des régions touchées, population de 15 ans et plus, 1991, 1996, 2001 (%)

	1991	1996	2001
Ville de Bécancour	10,9	8,4	6,6
Bécancour (DR)	11,5	8,8	7,2
Trois-Rivières (RMR)	13,3	12	9,1
LE QUÉBEC	12,1	11,8	8,2

Statistiques Canada : recensements 1991, 1996, 2001

La ville de Bécancour et le DR de Bécancour ont des taux de chômage systématiquement plus bas que ceux de la province de Québec, ce qui cadre avec la tendance observée dans la région du Centre-du-Québec. À l'inverse, les taux de chômage de la RMR de Trois-Rivières sont plus élevés que ceux du Québec, ce qui démontre que la situation économique de la principale ville de la Mauricie suit la même tangente que le reste de sa région. De façon générale, il est possible de constater que le taux de chômage diminue de façon significative de 1991 à 2001 et ce peu importe la région concernée. Il y a donc un redressement de la situation de l'emploi malgré les licenciements massifs dans les industries traditionnelles. Le développement de nouveaux créneaux et une conjoncture économique générale plus favorable sont probablement liés à ce redressement. Toutefois, ce redressement reste fragile, alors que la RMR de Trois-Rivières dépend encore en bonne partie de *la grande entreprise* et des emplois indirects qu'elle génère.

3.5 Une population locale globalement plus favorable au nucléaire

Les régions touchées ont donc réussi, à différents degrés, à améliorer leur situation économique entre 1991 et 2001. La population est en baisse mais il y a plus de gens sur le marché du travail (dans des secteurs non traditionnels comme la filière nucléaire). Les 650 emplois directs de la

centrale Gentilly-2 et l'ensemble des emplois indirects qu'elle procure ont donc une valeur certaine pour plusieurs citoyens et groupes de cette partie du Québec. Ces emplois spécialisés et bien payés assurent une relative stabilité à la région et participent, selon plusieurs, à freiner la chute démographique. Ces éléments risquent d'occuper une place importante dans les controverses entourant le développement des installations de la centrale. Et ce particulièrement en 2004 alors que le projet d'agrandissement est discuté dans le cadre plus large de la réfection de la centrale.

CHAPITRE IV – LE PROJET DE 1994 : LA SÉCURITÉ AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Cette section présente l'argumentation des différents acteurs lors de la controverse entourant la mise en place du site de stockage de déchets nucléaires de Gentilly-2 de 1994. Nous présenterons également un profil des acteurs favorables, défavorables et ambivalents. Au total, 9 partisans, 25 opposants et 8 acteurs ambivalents se sont manifestés lors des audiences publiques du BAPE.

Tableau 9- Nombre d'acteurs s'étant manifestés lors du projet de 1994

Types d'acteurs	Nombre
Partisans	9
Opposants	25
Ambivalents	8
Total	42

4.1 Les partisans

Dans un premier temps, nous porterons notre attention sur les partisans du projet. Ensuite, nous tenterons de cerner les caractéristiques de ceux qui forment ce groupe, de voir quels types d'arguments ils utilisent et l'importance relative qu'ils accordent à ces derniers.

4.1.1 Les partisans : des acteurs spécialisés

Le tableau 10 constitue une ventilation des partisans et indique l'importance relative des différents groupes.

Tableau 10 - Profil des partisans du projet de 1994

Groupes	Nombre de partisans
Experts et scientifiques	4
Organismes publics	2
Citoyen	1
Chambre de commerce	1
Syndicat	1
Total	9

En 1994, le nombre de partisans du projet d'agrandissement du site de stockage est relativement faible. Sur les 42 acteurs ayant participé aux audiences, seulement neuf se sont exprimés en sa faveur. Parmi eux, quatre sont des associations d'experts ou des spécialistes indépendants. Les autres acteurs en faveur du projet sont des organismes publics spécialisés dans le domaine du nucléaire, une chambre de commerce, un syndicat d'employés d'Hydro-Québec, ainsi qu'un citoyen. Cette répartition confirme que la controverse intéresse principalement des acteurs favorables spécialisés, ce qui laisse présager des différences importantes dans l'interprétation des données entre partisans et opposants (Maclean 1987; Guay, 1995).

4.1.2 L'argumentation des partisans de 1994 : sécurité et économie

Avant de se pencher de façon plus détaillée sur l'argumentation des partisans, nous proposons de faire un survol général de l'argumentation de ces acteurs à l'aide des quatre grands types d'arguments : sécuritaires, économiques, techniques et socio-environnementaux.

Tableau 11 – Les grands types d'arguments utilisés par les partisans de 1994

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-Environnementaux
Nombre d'arguments utilisés par plus d'un partisan (13 arguments)	2	5	4	2
Nombre de partisans ayant utilisé au moins un de ces arguments (sur 9)	7	5	4	2

Au total, 13 arguments standardisés ont été utilisés dans le discours des 9 partisans. Les arguments d'ordre technique (4) et économique (5) sont plus divers alors que seulement deux arguments standardisés sont utilisés pour les éléments de nature sécuritaire et socio-environnementale. Ce sont toutefois les arguments sécuritaires qui sont utilisés par le plus grand nombre de partisans puisque 7 d'entre eux utilisent au moins un des deux dans son argumentation.

Cette attention particulière portée à la sécurité des installations de Gentilly-2 et du projet en général font écho au contexte de l'époque. En 1994, le souvenir relativement récent de Tchernobyl (1986) ainsi que la fin de la Guerre froide (1989) poussent les partisans de la filière nucléaire à vanter la sécurité des installations canadiennes et la vocation strictement civile des

installations. Le tableau 12 pousse l'analyse un peu plus loin et présente l'ensemble des arguments utilisés par plus d'un partisan.

Tableau 12 – L'argumentation des partisans 1994

ARGUMENTS	NOMBRE D'UTILISATEURS
<i>ARGUMENTS SÉCURITAIRES</i>	
Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires	5
Risque marginal pour la santé humaine	3
<i>ARGUMENTS ÉCONOMIQUES</i>	
Emplois pour les gens de la région	4
Retombées économiques importantes pour la région	4
Retombées économiques importantes pour le Québec	3
Expertise québécoise et canadienne	3
La situation économique ne permet pas de perdre les retombées	2
<i>ARGUMENTS TECHNIQUES</i>	
Stockage directement sur le site de Gentilly-2	3
Le stockage à sec est déjà utilisé à la centrale Gentilly 1 depuis 1985	2
Installations de stockage nécessaires	2
Au Canada le stockage à sec est une méthode éprouvée et utilisée depuis près de 20 ans	2
<i>ARGUMENTS SOCIOENVIRONNEMENTAUX</i>	
La population est habituée à Gentilly-2	2
Impact social positif	2

Le tableau 12 permet de confirmer les observations générales faites au tableau 11. On observe ainsi que l'argument standardisé selon lequel «les installations et le projet de stockage sont sécuritaires» est utilisé par 5 des partisans. De plus, 3 des partisans mentionnent que le projet présente des «risques marginaux pour la santé humaine». Ces acteurs, principalement des associations d'experts ou des organismes publics liés à la filière nucléaire, sont, conscients que ces éléments constituent des préoccupations importantes pour la population et les groupes qui s'opposent au projet. Les éléments de contexte soulevés plus haut (Tchernobyl 1986 / fin de la Guerre Froide 1989) forcent en quelque sorte les partisans à insister sur la sécurité du projet.

En ce qui concerne les arguments standardisés de nature économique, deux d'entre eux sont utilisés par près de la moitié des partisans. Ces arguments ont une importance particulière dans le contexte socio-économique de l'époque. En 1994, la région de la Mauricie-Bois-Francs est en pleine mutation; l'industrie traditionnelle est en perte de vitesse et les licenciements massifs dans ces régions affectent négativement l'économie de la région. Le fait que l'installation d'une aire de stockage garantisse, jusqu'à un certain point, que la centrale pourra être opérée jusqu'à la fin de sa vie utile constitue un argument de poids auprès de plusieurs acteurs. En effet, la présence à long terme de la centrale permet de consolider 650 emplois bien rémunérés dans un secteur non traditionnel. Les partisans utilisent donc des arguments économiques à caractère régional qui touchent une corde sensible dans la population. D'ailleurs, comme nous l'avons mentionné précédemment, plus un milieu est aux prises avec des difficultés socio-économiques, plus il est susceptible d'accepter des activités provoquant des externalités négatives si ces dernières ont un impact positif sur la situation (Pickvance, 2002).

Même s'ils sont moins utilisés par les partisans, les arguments standardisés de nature technique restent tout de même présents dans leur discours. Les partisans tentent ainsi de démontrer la fiabilité du projet pour augmenter le sentiment de sécurité de la population.

Finalement, les partisans font presque abstraction des arguments socio-environnementaux, alors que seulement deux arguments standardisés de cette nature sont respectivement utilisés par 2 d'entre eux. Les caractéristiques mêmes des partisans ainsi que la conjoncture viennent en partie expliquer cette situation. Les partisans ayant pour plusieurs un profil spécialisé ont mis l'accent sur des éléments de nature sécuritaire alors que le spectre de Tchernobyl datait de quelques années. Nous y reviendrons plus longuement au cours des prochains chapitres.

Il est à noter qu'en 1994, aucune entreprise ne s'affiche ouvertement en faveur du projet Hydro-Québec. Les partisans, majoritairement représentés par des experts et des organismes publics spécialisés, ont des intérêts qui sont bien plus spécifiques que les emplois ou les retombées économiques pour l'industrie régionale. Même si leurs arguments sont présentés de façon collective, ils laissent transparaître le désir de conserver un champ d'expertise qui est le leur. En donnant une assise collective à leurs arguments, ces partisans ajustent leur discours pour le rendre socialement acceptable.

Afin d'avoir une idée plus claire de l'importance relative des arguments utilisés par les partisans, nous avons porté notre attention sur les arguments centraux de leurs discours.

Tableau 13 – Les grands types d'arguments centraux utilisés par les partisans de 1994

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-Environnementaux
Nombre d'arguments centraux utilisés par plus d'un partisan (5 arguments)	2	2	1	0
Nombre de partisans ayant utilisé au moins un de ces arguments (9 partisans)	6	3	2	0

Alors que le tableau 11 montrait que 7 des partisans utilisent un des arguments standardisés relatifs à la sécurité, le tableau 13 nous permet d'affirmer que 6 des partisans placent au moins un des arguments standardisés de type sécuritaire au centre de leur discours. Ceci témoigne de l'importance relative qu'ils accordent aux différents types d'arguments. Nous remarquons également qu'aucun argument socio-environnemental n'est utilisé de façon centrale. Le tableau 14 s'attarde sur les arguments standardisés centraux utilisés dans les discours des partisans.

Tableau 14 – Les arguments centraux des partisans 1994

ARGUMENTS CENTRAUX	NOMBRE D'UTILISATEURS
ARGUMENTS CENTRAUX SÉCURITAIRES	
Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires	4
Risque marginal pour la santé humaine	3
ARGUMENTS CENTRAUX ÉCONOMIQUES	
Retombées économiques importantes pour la région	2
Emplois pour les gens de la région	2
ARGUMENTS CENTRAUX TECHNIQUES	
Stockage directement sur le site de Gentilly-2	3

L'argument «les installations et le projet de stockage sont sécuritaires» n'est pas seulement le plus utilisé (tableau 12), mais également le plus utilisé comme argument central. En effet, 4 des

partisans lui accordent une importance particulière. Le tableau 14 vient renforcer les observations des tableaux 11,12 et 13 : les partisans mettent d'abord l'accent sur la sécurité (contexte post-Tchernobyl), puis sur les arguments techniques qui viennent appuyer les arguments sécuritaires (profil spécialisé des acteurs), et finalement sur certains éléments économiques régionaux (contexte économique difficile en 1994). Autrement dit, en 1994, les partisans mettent l'accent sur des éléments qui trouvent écho dans la population: un projet qui présente peu de risque et qui entraîne des retombées économiques positives dans une région qui en a besoin. Comme le dirait Latour (1989), les partisans affirment «nous voulons ce que vous voulez» : un projet fiable et rentable collectivement.

Cela dit, nous pouvons également constater que l'argumentation des partisans est très semblable à celle du promoteur. Le tableau 15 présente l'argumentation du promoteur et celle-ci peut être comparée avec l'argumentaire de l'ensemble des partisans à l'annexe C.

Tableau 15 – Argumentation du promoteur, projet de 1994

<p>Arguments sécuritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun incident relié à l'utilisation du stockage à sec n'a été recensé au Canada • Le site de stockage n'abritera aucun matériau inflammable • Au Canada, le stockage à sec est une méthode éprouvée et utilisée depuis près de 20 ans • La filière énergétique nucléaire fait l'objet de contrôles serrés de la part de la CCEA en ce qui concerne la radioprotection • Un processus de suivi et de surveillance est prévu • Le site de Gentilly-2 est stable et peu propice à des activités sismiques • Le risque pour la santé humaine est marginal • Le rehaussement de la surface du site de stockage réduira les risques d'inondation • Le personnel d'Hydro-Québec possède plus de 10 ans d'expérience dans la manutention du combustible irradié.
<p>Arguments économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le concept de stockage à sec est économiquement plus avantageux et plus flexible que le stockage en piscine • Création d'emplois pour les gens de la région • Développement d'une expertise régionale • Retombées économiques importantes pour la région • La centrale Gentilly-2 permet de garder au sein de l'entreprise une expertise dans le domaine nucléaire.
<p>Arguments techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installations de stockage nécessaires • La centrale Gentilly-2 permet de diversifier le réseau de production. • Le stockage à sec déjà utilisé à la centrale Gentilly 1 depuis 1985. • Le stockage est prévu directement sur le site de Gentilly-2
<p>Arguments socio-environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les installations projetées causeront des travaux de faible envergure sur le site de Gentilly-2. • La centrale n'a qu'une utilisation pacifique • La technologie de stockage est sécuritaire pour la biosphère • Aucun impact sur les activités urbaines agricoles, industrielles et récréo-touristiques

(Hydro-Québec. 1993)

Puisque les documents d'Hydro-Québec doivent couvrir toutes les dimensions du projet, le discours du promoteur est beaucoup plus détaillé que celui des partisans. Le promoteur utilise principalement des arguments standardisés de nature sécuritaire et économique. Il fait valoir que la technologie utilisée est fiable et que les risques pour la santé sont marginaux. Au-delà de l'aspect sécuritaire, Hydro-Québec soutient que le projet aura un impact à la hausse sur la création d'emplois et viendra stimuler l'économie de la région. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'Hydro-Québec ne fait pas allusion aux retombées économiques directes pour elle-même. La société d'État met plutôt l'accent, par le biais d'une traduction argumentaire (Callon et Law, 1982), sur les bienfaits économiques collectifs du projet pour «ancrer» son projet dans le milieu d'accueil : pas de risque pour la population locale et bienfaits économiques pour le milieu

plutôt que pour lui-même. Ces différents éléments ne sont pas sans rappeler l'argumentaire des partisans (tableaux 11, 12, 13, 14 et annexe C). Le promoteur inspire les partisans de part son argumentation, et ceux-ci se «greffent» à son discours pour lui donner plus de poids et ainsi atteindre l'objectif commun : la construction d'une aire de stockage à sec. Comme nous l'avons vu à la figure 4, le promoteur est un acteur à part dans le déroulement d'une controverse. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que tout comme les partisans il a pour objectif la réalisation du projet.

Cela dit, le promoteur présente son projet à la population par les voies «normales» dictées par le gouvernement québécois (voir figure 2 – Étapes de l'évaluation environnementale au Québec). Comme nous le verrons plus loin, la société d'État changera de stratégie en 2004 en tenant une série de consultations volontaires en amont du processus officiel.

Maintenant que nous avons présenté l'argumentation des partisans, portons notre attention sur celle des opposants. Comme nous le verrons, ceux-ci présentent un profil très différent, alors que plusieurs citoyens s'expriment à titre personnel et que très peu de spécialistes ou d'experts techniques de la filière nucléaire s'affichent en défaveur du projet lors des audiences publiques.

4.2 Les opposants

D'entrée de jeu, nous avons identifié une lettre type qui a été signée à répétition par les opposants au projet de 1994. C'est ainsi que des arguments tels que «danger pour la santé humaine» ou «danger pour la biosphère» sont devenus numériquement très importants. Pour cette raison, l'importance des arguments suivants, tous présents dans la lettre type, a donc été amplifiée :

- danger pour la santé humaine;
- danger pour la biosphère;
- le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire;
- danger de prolifération des armes nucléaires;
- subventions au fonctionnement de Gentilly-2.

En dépit de ce phénomène, la standardisation argumentaire et l'identification des arguments centraux nous donnent tout de même une bonne idée de l'utilisation des arguments et de leur importance relative dans le discours des opposants.

4.2.1 Les opposants : des citoyens s'expriment

Le tableau 16 présente les différents groupes d'acteurs qui s'opposent au projet de 1994 lors des audiences publiques du BAPE.

Tableau 16 - Profil des opposants du projet de 1994

Groupes	Nombre d'opposants
Citoyens	17
Organismes environnementaux	6
Regroupement de citoyens	1
Syndicat	1
Total	25

Tout d'abord, nous remarquons que le nombre d'opposants (tableau 16) est plus élevé que le nombre de partisans (tableau 9) : 25 des 43 acteurs qui se sont manifestés lors des audiences publiques du BAPE sont défavorables au projet. Soulignons également que 17 des 25 opposants sont des citoyens qui interviennent à titre personnel, ce qui contraste avec le profil plus institutionnel des partisans (tableau 10). En plus de ces citoyens, on peut ajouter le regroupement *Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec* parmi les opposants. Ce regroupement a cumulé l'appui de 251 personnes qui ont adhéré à la même lettre. Six organismes environnementaux, dont cinq œuvrant à l'échelle nationale, se joignent également aux opposants.

4.2.2 L'argumentation des opposants : des risques pour la santé et la biosphère

À présent, décrivons l'argumentation des opposants. Avant de détailler spécifiquement l'ensemble des arguments utilisés par plus d'un opposant, nous proposons de dresser un portrait global de leur discours dans le tableau 17.

Tableau 17 – Les grands types d'arguments utilisés par les opposants de 1994

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-environnementaux
Nombre d'arguments utilisés par plus d'un opposant (11 arguments)	3	3	3	2
Nombre d'opposants ayant utilisé au moins un de ces arguments (sur 25 opposants)	22	19	5	20

L'argumentation des opposants repose sur 11 arguments standardisés. Notons que la quasi-totalité (22 sur 25) des opposants incluent au moins un argument relatif à la sécurité dans leur argumentation. Comme pour les partisans, il est possible d'expliquer en partie l'utilisation de cette notion par le contexte de méfiance face à la filière nucléaire qui régnait au début des années 1990. Mentionnons aussi que 19 opposants incluent au moins un argument standardisé de nature économique dans leur discours.

Tableau 18 – L'argumentation des opposants de 1994

ARGUMENTS	NOMBRE D'UTILISATEURS
<i>ARGUMENTS SÉCURITAIRES</i>	
Danger pour la santé humaine	20
Danger de prolifération des armes nucléaires	15
Danger d'accident	7
<i>ARGUMENTS ÉCONOMIQUES</i>	
Subventions au fonctionnement de Gentilly-2	14
Il est économiquement et socialement plus rentable de déclasser prématurément la centrale	5
Il est plus coûteux de produire un KWh avec le nucléaire	2
<i>ARGUMENTS TECHNIQUES</i>	
Aucune solution permanente au problème des déchets nucléaires	4
Utilité de Gentilly-2 étant donné les surplus énergétiques	2
Aucune alternative envisagée en cas d'insuccès du projet de site permanent	1
<i>ARGUMENTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX</i>	
Danger pour la biosphère	20
Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire	13

Les opposants s'attardent sur la rentabilité de Gentilly-2 plutôt que sur la situation économique difficile de la région. Ce discours est moins ancré «régionalement» alors que la rentabilité de la centrale et l'investissement de fonds publics dans son développement sont des préoccupations plus larges qui ont une portée provinciale. Comme le dit Maclean (1987) dans une controverse

polarisée entre acteurs spécialisés et non spécialisés, la lecture d'une situation ou de données peut présenter de grandes différences selon qu'on se place d'un côté ou de l'autre.

Le tableau 18 montre également que 20 des 25 opposants utilisent un argument standardisé voulant que les installations projetées constituent un «danger pour la santé humaine», et que 15 ont recours à l'argument standardisé selon lequel les installations présentent un «danger de prolifération des armes nucléaires». Les partisans, ont donc vu juste dans leur lecture du contexte post-Tchernobyl et post-Guerre froide. Ici encore, les interprétations diffèrent : d'un côté, les partisans, principalement des experts dans le cas qui nous intéresse, se fient à leurs connaissances et aux probabilités statistiques pour avancer que les équipements sont fiables; de l'autre côté, les opposants, principalement des citoyens, se basent sur le risque potentiel et sur les conséquences d'un accident pour contester la sécurité des installations (Guay, 1995).

Les opposants sont également concernés par les «dangers pour la biosphère», puisque 20 d'entre eux utilisent cet argument standardisé dans leur discours. Les dangers pour la biosphère sont l'une des principales sources d'opposition à la filière nucléaire relevée par Nelkin (1984) et Maclean (1987). Pourtant, les partisans n'ont pas fait grand cas des considérations environnementales dans leur argumentation (tableau 12) et n'ont pas particulièrement cherché à contrer les opposants sur ce point. La différence de profil, experts de la filière nucléaire d'un côté et présence de plusieurs organismes environnementaux de l'autre (dans le cas de 1994), peut expliquer cela. Les experts scientifiques pro-nucléaires basent naturellement leur argumentation sur des constats et des données qui sont, à leur avis, difficilement attaquables. Ils ne perçoivent donc aucunement le besoin d'argumenter au niveau socio-environnemental. À l'inverse les organismes environnementaux vont argumenter à l'intérieur de leur champ de compétence en mettant moins l'accent sur les questions purement techniques et ce, même si la capacité d'interpréter des données techniques est reconnue, dès les années 1980, comme un levier de plus en plus important dans les controverses présentant des enjeux spécialisés (Engelhardt et Caplan, 1987; Nelkin, 1984). Faute de posséder une capacité d'utilisation et d'interprétation suffisante et/ou importante, les arguments techniques et économiques des opposants qui sont, dans le cas présent, principalement des citoyens, n'exigent pas une maîtrise technoscientifique approfondie du domaine. Ces derniers utilisent les arguments techniques à leur portée pour bonifier leur discours et remettre en cause certains arguments des partisans.

Nous sommes donc en présence d'un projet très technique qui déborde de l'arène purement scientifique où s'affrontent spécialistes favorables à la filière nucléaire et divers acteurs qui s'opposent au projet pour des raisons variées qui n'ont souvent que très peu d'assises techniques.

À présent, afin d'avoir une idée plus claire de l'importance relative des arguments standardisés dans le discours des opposants, nous avons porté notre attention sur leurs arguments centraux (tableau 19 et 20).

Tableau 19 – Les grands types d'arguments centraux utilisés par les opposants de 1994

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-environnementaux
Nombre d'arguments centraux utilisés par plus d'un opposant (7 arguments)	3	2	0	2
Nombre d'opposants ayant utilisé au moins un de ces arguments (25 opposants)	19	15	0	15

Les opposants utilisent sept arguments centraux répartis entre trois des quatre grands types d'arguments : sécuritaires, économiques et socio-environnementaux (tableau 19). Nous remarquons qu'à l'instar des partisans (tableau 13), les arguments sécuritaires occupent une place importante dans le discours des opposants. Le tableau 19 montre d'ailleurs que 19 des 25 opposants placent au moins un des arguments de nature sécuritaire au centre de leur argumentation. Soulignons également que les opposants n'utilisent pas d'argument technique de façon centrale. Parce qu'il s'agit souvent de citoyens qui agissent à titre personnel, les ressources dont ils disposent ne permettent pas d'asseoir leurs argumentations sur ces éléments qui nécessitent une expérience ou des connaissances plus poussée dans le domaine. Ceci nous ramène à la figure 3 (chapitre 1) et à l'importance des ressources disponibles dans le déroulement d'une controverse. Au-delà des contextes, les ressources (humaines, techniques, économiques, etc.) dont les groupes disposent jouent un rôle important dans le développement de leur argumentation. Les acteurs vont généralement utiliser les arguments qui leur sont les plus accessibles.

Tableau 20 – Les arguments centraux des opposants de 1994

ARGUMENTS CENTRAUX	NOMBRE D'UTILISATEURS
ARGUMENTS CENTRAUX SÉCURITAIRES	
Danger pour la santé humaine	18
Danger de prolifération des armes nucléaires	14
Aucune solution au problème des déchets nucléaires	3
ARGUMENTS CENTRAUX ÉCONOMIQUES	
Subventions au fonctionnement de Gentilly-2	13
Il est économiquement et socialement plus rentable de déclasser prématurément la centrale	2
ARGUMENTS CENTRAUX SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX	
Danger pour la biosphère	15
Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire	13

L'argument «danger pour la santé humaine» a une importance particulière pour les opposants puisque 18 des 25 l'utilisent de façon centrale dans leur discours (tableau 20). Il est à noter que contrairement aux partisans (tableau 14), qui utilisent beaucoup l'argument de la fiabilité, les opposants ont des arguments centraux plus variés et massivement utilisés. Le tableau 20 montre que cinq des sept arguments centraux sont utilisés par au moins la moitié d'entre eux. Les opposants sont d'avis que le projet présente des risques élevés pour la santé, la biosphère et la prolifération des armes nucléaires, ce qui nous ramène sans trop de surprises aux principaux éléments d'opposition à la filière nucléaire relevés par Nelkin (1984) et Maclean (1987).

Outre les partisans et les opposants, certains acteurs présentent une argumentation plus nuancée. Ces acteurs ambivalents tiennent un discours qui comprend des arguments à la fois favorables et défavorables au projet.

4.3 Les acteurs ambivalents

Les acteurs ambivalents peuvent être qualifiés de *partisans prudents* ou d'*opposants modérés*. Toutefois, contrairement aux partisans et aux opposants, qui ont des discours totalement

favorables ou défavorables, les acteurs ambivalents présentent un discours plus nuancé. C'est d'ailleurs la principale raison pour laquelle nous les isolons dans l'analyse.

Tableau 21 - Profil des acteurs ambivalents du projet de 1994

Groupes	Nombre d'acteurs ambivalents
Experts et scientifiques	3
Citoyen	1
Organisme ²⁵	1
Organisme public ²⁶	1
Élu	1
Ville	1
Total	8

Source : BAPE, 1994

Le tableau 21 montre que 8 des 43 acteurs qui se sont manifestés lors des audiences publiques de 1994 sont ambivalents face au projet. Leur nombre est presque aussi important que celui des partisans (tableau 10), ce qui en fait un groupe non négligeable et particulier en ce sens qu'ils produisent une argumentation qui ne condamne ni ne défend outrageusement la filière.

4.3.1 L'argumentation des acteurs ambivalents : des discours plus nuancés

Les tableaux 22 et 23 nous renseignent sur l'argumentation des acteurs ambivalents. Ils permettent de voir le nombre et la nature des arguments utilisés.

Tableau 22 – Les grands types d'arguments utilisés par les acteurs ambivalents de 1994

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-environnementaux
Nombre d'arguments utilisés par plus d'un acteur ambivalent (5 arguments)	1	0	3	1
Nombre d'acteurs ambivalents ayant utilisé au moins un de ces arguments (8 acteurs ambivalents)	2	0	4	3

L'argumentation des acteurs ambivalents compte cinq arguments standardisés (tableau 22). Trois de ces arguments sont de nature technique, et 4 des 8 acteurs ambivalents utilisent au

²⁵ Organisme: organisation sans affiliation gouvernementale ou paragouvernementale

²⁶ Organisme public: organisation gouvernementale ou paragouvernementale

moins un de ces arguments dans leur discours ce qui n'est certainement pas étranger au fait au fait que 3 des acteurs ambivalents sont des experts (tableau 21). Il est toutefois étonnant de constater qu'aucun argument de nature économique n'ait été utilisé par plus d'un acteur ambivalent et ce malgré la présence de la ville de Bécancour et d'un élu de Bécancour. Ceux-ci reprennent plutôt des arguments de nature sécuritaire, socio-environnementale et technique. Regardons plus en détail la nature des arguments utilisés par les acteurs ambivalents (tableau 23).

Tableau 23 – L'argumentation des acteurs ambivalents de 1994

ARGUMENTS	NOMBRE D'UTILISATEURS
<i>ARGUMENTS SÉCURITAIRES</i>	
Resserrer les normes pour réduire les risques pour les travailleurs de Gentilly-2	2
<i>ARGUMENTS TECHNIQUES</i>	
Un projet de stockage est incontournable	5
Temporairement, la solution des silos est la plus appropriée	3
L'entreposage dans des trous de forage verticaux dans le roc du site de Gentilly-2 est préférable car la géologie permet de bien isoler les déchets nucléaires	2
<i>ARGUMENTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX</i>	
Mieux informer la population et être plus transparent	3

Le tableau 23 montre que, mis à part l'argument voulant qu' «un projet de stockage est incontournable», aucun argument ou groupe d'arguments ne dominant de part leur niveau d'utilisation. À titre d'exemple, nous pouvons citer les argumentations standardisées complètes du Groupe de recherche appliquée en macro-écologie (qui peut être qualifié d'«opposant modéré») et de Fernand Benoît (qui peut être qualifié de «partisan prudent») :

Groupe de recherche appliquée en macro-écologie

- l'essentiel du fardeau lié à la filière nucléaire est reporté sur les générations futures ;
- danger pour la santé humaine ;
- le nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serre ;
- la filière nucléaire doit se terminer avec la fin de la vie utile de Gentilly-2 en 2013 ;
- si la filière nucléaire québécoise prend fin avec la vie utile de Gentilly-2, le projet de stockage à sec des déchets nucléaires est acceptable ;
- un projet de stockage est incontournable ;
- il faut opter pour des énergies propres.

Fernand Benoît

- Un projet de stockage est incontournable ;
- La solution des silos n'est pas la plus appropriée ;
- L'entreposage dans des trous de forage verticaux dans le roc du site de Gentilly-2 est préférable car la géologie permet de bien isoler les déchets nucléaires.

Les discours des acteurs ambivalents contiennent donc des arguments standardisés favorables (ex : «un projet de stockage est incontournable») et défavorables (ex : «danger pour la santé humaine»). Les acteurs ambivalents utilisent également des arguments qui remettent en question certains éléments du projet («la solution des silos n'est pas la plus appropriée») sans toutefois le rejeter en bloc. En ne prenant pas clairement position dans la controverse, les acteurs ambivalents jouent un rôle différent des partisans et des opposants. Ils contribuent à enrichir la controverse avec des discours plus nuancés, voire pragmatiques, qui montrent les points forts et les points faibles du projet. Pour ce qui est des arguments centraux des acteurs ambivalents, ils accordent une importance particulière aux arguments de nature technique, comme on peut le voir dans les tableaux 24 et 25.

Tableau 24 – Les grands types d'arguments centraux utilisés par les acteurs ambivalents de 1994

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-environnementaux
Nombre d'arguments centraux utilisés par plus d'un acteur ambivalent (2 arguments)	0	0	2	0
Nombre d'acteurs ambivalents ayant utilisé au moins un de ces arguments (8 acteurs ambivalents)	0	0	4	0

Le tableau 24 montre que seulement deux arguments centraux sont utilisés par plus d'un acteur ambivalent. Quatre des huit acteurs ambivalents utilisent au moins un de ces deux arguments techniques de façon centrale dans leur discours.

Tableau 25 – Les arguments centraux des acteurs ambivalents de 1994

ARGUMENTS CENTRAUX	NOMBRE D'UTILISATEURS
<i>ARGUMENTS TECHNIQUES</i>	
Un projet de stockage est incontournable	2
L'entreposage dans des trous de forage verticaux dans le roc du site de Gentilly-2 est préférable car la géologie permet de bien isoler les déchets nucléaires	2

Seuls deux arguments sont utilisés comme élément central par plus d'un acteur : «un projet de stockage est incontournable» et «l'entreposage dans des trous de forage verticaux dans le roc du site de Gentilly-2 est préférable car la géologie permet de bien isoler les déchets nucléaires». Un de ces arguments vient appuyer les fondements du projet de 1994 (il faut entreposer les déchets nucléaires), mais l'autre remet en question le choix de la technologie proposé par le promoteur. Ceci reflète assez bien le discours des ambivalents. Toutefois, l'annexe I montre que les acteurs ambivalents ont des priorités très variées, car 14 arguments centraux sont utilisés par un seul acteur. Les arguments centraux sont donc variés et, pour la plupart, utilisés par un seul acteur.

4.4 Que l'on soit pour ou contre, experts ou citoyens, la sécurité est une priorité

Dans un contexte de méfiance face à l'énergie nucléaire et de morosité économique, les partisans optent principalement pour un discours sécuritaire et économique pour convaincre les opposants que le projet est sans risque et profitable pour la région. Ces partisans ne font aucune référence aux avantages personnels qu'ils pourraient tirer de la réalisation du projet : profit pour la chambre de commerce, maintien d'une expertise qui est la leur pour les scientifiques ou encore maintien du nombre de membres pour un syndicat.

L'argumentation des opposants montre qu'ils ont des inquiétudes face à la sécurité des installations de Gentilly-2. Ils n'ont pas la même confiance envers la filière nucléaire que les experts qui forment la majorité des partisans. Étant principalement des citoyens ou des groupes environnementaux, les opposants ne fondent pas leur appréciation du projet sur les risques statistiques d'un incident mais bien sur les conséquences catastrophiques qu'aurait un accident (Guay, 1995).

Au niveau économique, les partisans et les opposants interprètent différemment les faits. Alors que les partisans se concentrent sur la situation économique régionale, les opposants transposent la controverse à l'échelle provinciale. Ils critiquent l'investissement de fonds publics dans le développement d'une filière qui, selon eux, présente d'énormes risques pour la santé et la biosphère. Les opposants évitent ainsi de s'attarder à la situation économique régionale. En bref, les partisans et les opposants utilisent des stratégies argumentaires qui remettent en question les arguments mis en avant par la partie adverse en autant que les arguments nécessaires pour ce faire leur soient «facilement» accessibles.

CHAPITRE V - ANALYSE DU CAS DE 1994 : UNE OPPOSITION RÉGIONALE, UN ARGUMENTAIRE EXTRA-RÉGIONAL

Ce chapitre présente une analyse plus approfondie des données présentées au chapitre précédent. Plus précisément, il nous permet d'aborder nos résultats selon cinq angles différents: la nature de l'opposition au projet, les sources d'opposition, l'argumentation technique, les discours ambivalents et une confrontation des résultats à notre modèle de controverse (figure 4).

5.1 L'opposition au projet de 1994 : NIMBY ou NIABY ?

Les définitions classiques du NIMBY impliquent une tension entre des réticences locales, avant tout individualistes, et le développement collectif (Lake, 1993; Tom, 1999; Matejczyk, 2001). De plus, les différentes définitions soutiennent que les opposants, principalement des riverains, s'opposent au choix d'un site plutôt qu'à la technologie envisagée.

Ce point de vue, qui a été utilisé à maintes reprises pour discréditer les mouvements d'opposition et expliquer l'échec ou les délais de projets, est remise en question par plusieurs auteurs (Lake, 1993; Wolsink, 2001; Matejczyk, 2001). Ceux-ci affirment que le fait de considérer l'ensemble des opposants comme des riverains sans vision collective constitue une généralisation hâtive (Lascoumes, 1994; Rabe, 1994; Wolsink, 2001). Les résultats présentés au chapitre IV viennent corroborer cette vision des choses et permettent d'affirmer que ni les opposants ni leur argumentation générale ne cadrent avec les définitions classiques du NIMBY.

D'une part, la constitution du groupe d'opposants et leur origine géographique tendent à démontrer que la controverse de 1994 s'éloigne, en partie, de la logique NIMBY. Même si la majorité (17 des 25) des opposants sont des citoyens qui interviennent à titre personnel, ce qui est conforme à la définition classique de ce syndrome, il n'en reste pas moins que le quart sont des organismes environnementaux qui sont en mesure de développer un argumentaire plus spécialisé grâce à des moyens techniques et financiers plus importants que ceux dont disposent les citoyens isolés (tableau 16). De plus, ces organismes sont pour la plupart extérieurs à la région, et leur aire géographique d'intervention est nationale, voire mondiale. Généralement ceux-ci s'opposent au développement de la filière nucléaire sur l'ensemble du territoire national, ou même sur la planète entière. Il ne s'agit donc pas de riverains aux préoccupations

individuelles qui seraient prêts à accepter une infrastructure similaire ailleurs sur le territoire, ce qui va à l'encontre de la définition classique du NIMBY.

D'autre part, les arguments des opposants même lors qu'il s'agit de citoyens vont plutôt dans le sens des propos de Lascoumes (1994), qui soutient que ceux-ci tendent à mettre en œuvre une logique de l'intérêt général. Le discours des opposants ne s'appuie pas sur une argumentation strictement locale et individualiste, mais plutôt sur des éléments plus larges, plus collectifs. Par exemple, les arguments concernant les «dangers pour la santé humaine», les «dangers pour la biosphère» et les «dangers de prolifération d'armes nucléaires» sont respectivement utilisés par 20, 20 et 15 des 25 opposants (tableau 18). Les extraits de mémoires suivants permettent d'illustrer le caractère collectif de l'opposition :

«Je crois qu'actuellement, on devrait consacrer beaucoup d'énergie à gérer tous les déchets que nous avons mondialement déjà produits et qui dégraderont notre atmosphère durant des milliers d'années. Je crois que nous devrions cesser de produire ces déchets plutôt que de les mettre de côté en espérant que Merlin les fasse disparaître [...]» (Cossette, 1994 : 7)

« Considérant que les effets de faibles doses de radiations sur les générations futures sont mal connus; [...] Considérant qu'en cas d'accident très grave à l'un ou l'autre de ces réacteurs, la vallée du Saint-Laurent sera sans doute une voie principale pour le passage de débris radioactifs [...] Les Ami-e-s- de la Terre de Québec croient qu'il est incompréhensible que nos gouvernements fédéral et provincial continuent de permettre depuis quarante ans la production de déchets hautement radioactif par les centrales nucléaires ». (Les Ami-e-s de la terre, 1994 :8)

« Étant donné les dangers réels pour la santé des humains, des animaux. Danger pour la Terre, l'air et l'eau auxquels nous soumet l'exploitation d'une centrale nucléaire. [...] Étant donné le danger réel de prolifération des armes nucléaires auquel nous soumet l'exploitation d'une centrale nucléaire produisant du plutonium (Candu). » (Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec, 1994 : 1)

Ces acteurs, groupes environnementaux ou simple citoyen, soutiennent que le projet de construction d'une aire de stockage de déchets nucléaires sur le site de Gentilly-2 fait courir des risques élevés à l'ensemble de la population du Québec, puisque, selon eux, c'est toute la vallée du Saint-Laurent qui serait affectée par un accident à la centrale. De plus, la centrale et ses équipements sont, selon les opposants, très risqués non seulement pour la santé humaine mais aussi pour la biosphère. Ces derniers tiennent un discours collectif en ce sens qu'ils parlent de *l'environnement* et non de *leur propre environnement*, de *la santé humaine* et non de *leur propre*

santé. Il s'agit manifestement de termes inter-reliés, mais selon la façon de présenter les arguments, il est possible de rendre le discours socialement acceptable pour le plus grand nombre, ce qui permet de s'attirer le plus d'appuis possible. En résumé, l'argumentation des opposants ne peut pas être associée à un discours égoïste sans vision collective. Ceux-ci questionnent plusieurs éléments liés à la sécurité, à la santé et aux risques d'accidents dans une perspective nationale, voire mondiale, en plus d'élargir la controverse sur certains aspects techniques qui sont mal compris du public ou qui ne font pas l'objet d'un consensus dans la communauté scientifique.

Nos résultats permettent également d'avancer que le mouvement de résistance est une opposition sans assise spatiale. Autrement dit, les opposants s'en prennent davantage à la technologie qu'au choix du site.

«Parlons d'abord des déchets générés par l'énergie nucléaire. Dès l'extraction de la matière première, on compte 650 tonnes de résidus par tonne d'uranium récupéré. En cours de fonctionnement, l'eau et l'air sont affectés par des rejets liquides, gazeux et solides. Nous avons à date 15 000 tonnes de déchets radioactifs au Canada qui ne seront neutralisés que dans 24 000 ans pour l'uranium.» (Noury, 1994 : 3)

Le NIMBY est donc composé de deux types d'assise spatiale : géographique et argumentaire. Une controverse caractérisée par ce syndrome met en scène des acteurs locaux qui présentent des arguments locaux et individualistes. Il est donc clair que, déjà en 1994, les opposants au projet ont un discours se rapprochant plus du NIABY que du NIMBY. Ceci cadre avec l'analyse de Greenburg et Osafo (2000) qui affirment que cette transition dans l'opposition aurait été amorcée dès les années 80, et celle de Walker J. (1994) qui montre que cette transition a des racines encore plus lointaines remontant au milieu des années 1950. Greenburg et Osafo (2000) affirment que le passage du NIMBY au NIABY est plus qu'un simple changement dans la terminologie : c'est le reflet d'une évolution dans l'opposition à des projets qui ont des charges environnementales importantes. Cela nous ramène à Lascoumes (1994) et à la logique de l'intérêt général. En effet, tout ce passe comme si les opposants se disaient que si cette technologie est risquée pour eux, elle doit l'être pour l'ensemble de la population. L'opposition au projet de 1994 vient donc confirmer que la logique NIABY était bien présente au milieu de la décennie 90.

5.2 Les sources d'opposition et les agents stimulants de la controverse de 1994

Dans la littérature, plusieurs études se sont intéressées aux facteurs à l'origine de l'opposition à la filière nucléaire. Aux fins de notre analyse, nous retiendrons les facteurs identifiés par Nelkin (1984) et Maclean (1987), soient la distribution du risque, la perception du risque et les déchets nucléaires. Dans le cadre de la présente étude, nous ajouterons également les facteurs économiques. Cet aspect se retrouve de façon prédominante dans les différents discours, et le contraste entre le point de vue des partisans et des opposants à ce sujet est marquant. Ainsi, nous proposons d'examiner nos résultats à l'aide des quatre facteurs suivants :

- 1) la distribution du risque (spatial et temporel);
- 2) la perception de risques encourus par les citoyens (santé, environnement, accidents, armes nucléaires);
- 3) les facteurs économiques;
- 4) les déchets nucléaires.

5.2.1 La distribution spatiale et temporelle du risque

En 1994, la distribution du risque sur le plan spatial et temporel ne constitue pas un point de discordance majeur. Seul un opposant et un partisan abordent la question de la distribution temporelle du risque en soulignant :

« Considérant la forte concentration du stockage (138 000 grappes) jusqu'en l'année 2025 et de tous les risques qui s'y rattachent pour les générations à venir. » (UPA, 1994 : 1)

« L'approche du stockage intermédiaire pendant une trentaine d'années précédant la disposition ultime des déchets de combustibles est très sage et selon nous ne viole aucunement le principe de développement durable. » (Institut de génie nucléaire École Polytechnique, 1994 : 2)

Ces interventions font figures d'exceptions alors que les préoccupations d'ordre temporel sont supplantées par des considérations contemporaines au projet. En ce qui concerne la distribution spatiale du risque, deux partisans et un acteur ambivalent soutiennent que le projet est sécuritaire étant donné que «le stockage se fera directement sur le site de Gentilly-2». Selon eux, cette concentration des déchets est plus sécuritaire qu'une répartition des éléments radioactifs sur un territoire plus vaste :

« Les installations prévues pour le stockage à sec du combustible nucléaire donneront lieu à des travaux de faible envergure sur le site même de la centrale Gentilly-2. À priori, les modifications que subira le milieu apparaissent faibles. Les principes de sûreté et de

sécurité régissant l'aménagement et l'exploitation des installations limiteront considérablement les risques radiologiques et les conséquences d'un accident éventuel pour la population. » (Hydro-Québec, 1994, di-7 : 9)

« Que le combustible nucléaire irradié à Gentilly reste sur place nous apparaît actuellement comme une mesure moins insécuritaire que le transport vers d'autres sites. » (Ligue des femmes du Québec, 1994 : 3)

À l'instar de la distribution temporelle du risque, la distribution spatiale reste un enjeu très marginal dans la controverse de 1994, alors que seulement quatre des 42 acteurs présents en font mention.

La majorité des acteurs se concentre plutôt sur la perception du risque. Alors que, dans les cas classiques de NIMBY, la concentration du risque sur un territoire restreint est le principal facteur d'opposition, on constate qu'en 1994 à Bécancour, la concentration du risque (les déchets nucléaires) n'est pas soulignée par les opposants et constitue plutôt, pour les partisans, un argument en faveur du projet.

5.2.2 Probabilités ou conséquences d'un accident

Les partisans et opposants ont une vision très différente des risques encourus du fait de la présence d'équipements nucléaires. D'un côté, 5 des 9 des partisans affirment que «les installations et le projet de stockage sont sécuritaires» et 4 soutiennent que le projet présente des «risques marginaux pour la santé humaine» (tableau 12). À l'opposé, 20 des 25 opposants sont d'avis que le projet représente «un danger pour la santé humaine» ou encore un «danger pour la biosphère» (tableau 18). Les extraits tirés de différents mémoires déposés par les acteurs lors des audiences publiques du BAPE illustrent bien ces différences profondes :

Partisans	Opposants
<p>«Le combustible stocké selon la méthode proposée ne posera à nos yeux aucun risque radiologique significatif pour le personnel de la centrale ni pour la population environnante». (Institut de génie nucléaire - École Polytechnique, 1994 : 2)</p>	<p>«Étant donné les dangers réels pour la santé des humains, des animaux et pour la terre, l'air et l'eau auxquels nous soumet l'exploitation d'une centrale nucléaire...» (Senever, 1994 :1)</p>
<p>«Le projet de stockage à sec du combustible irradié de la centrale Gentilly-2 présente une solution sûre, fiable et éprouvée. Dans les conditions normales d'exploitation, le transfert du combustible de la piscine à l'aire de stockage n'aurait aucun impact détectable sur la population environnante. Les modules CANSTOR ou les silos proposés pour le</p>	<p>«La sécurité des installations telle que démontrée par le promoteur s'avère à mon avis assez précaire face à des catastrophes naturelles telles des tremblements de terre, face au terrorisme international et à la simple diminution de la vigilance au cours des centaines et des milliers d'années qui suivront. [...] Nous vivons en permanence</p>

<p>projet sont conçus de façon à ne causer aucun effet mesurable sur la santé du public pendant toute leur vie utile. En cas d'accident, les impacts sur la population seraient négligeables» (Science applications internationales corporation (SAIC), 1994 : 76)</p>	<p>sous la menace d'une bombe nucléaire gigantesque, qui bien que protégée de toutes parts, n'est pas à l'abri de l'erreur humaine, de la négligence, d'une catastrophe naturelle, du terrorisme, etc...» (Noury, 1994 : 3-4)</p>
<p>«L'accident de Tchernobyl en 1986 dans une centrale désuète, non contrôlée et dans un pays totalement désorganisé a rappelé les risques que constitue le nucléaire en absence de contrôles adéquats. Lorsque le nucléaire est assorti de contrôles suffisants comme c'est le cas au Québec, dans le reste du Canada, aux Etats-Unis, en France, en Angleterre et en d'autres pays modernes, cette technologie est cependant sécuritaire tout en étant non polluante.» (Association canadienne de radioprotection, 1994 : 20)</p>	<p>«De nombreux accidents et incidents se sont produits et se produisent ailleurs par exemple : Tchernobyl, Three Miles Island, Windscale, Chalk River, Pickering 1, Douglas Point, Bruce A, Gentilly-2 (documents déposés à la demande de la Commission A-26, A27 et A28)» (Cossette, 1994 : 3)</p>
<p>«Hydro-Québec se conformera aux termes de l'Accord entre l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique et le Canada sur l'application des méthodes et techniques de garanties nucléaires, afin de démontrer que son utilisation de l'énergie nucléaire est strictement à des fins pacifiques et qu'elle ne contribue en aucun cas à la prolifération des armes nucléaires.» (Hydro-Québec, 1994, A-21 : 2)</p>	<p>«Étant donné le danger réel de prolifération des armes nucléaires auquel nous soumet l'exploitation d'une centrale nucléaire produisant du plutonium (Candu)» (Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec, 1994 : 1)</p>

Comme cela a déjà été observé par Guay (1995), en se basant sur leur expertise, les partisans font une évaluation technique de type probabiliste pour soutenir que les installations sont sécuritaires et que les risques sont très faibles. Parce qu'ils l'évaluent comme étant très peu probable, ils se refusent à prendre en considération les effets d'un accident. De leur côté, les opposants fondent leur argumentation sur la gravité potentielle d'un accident et ses conséquences catastrophiques. Parce qu'ils centrent uniquement leur attention sur la gravité d'un accident, ils ne mentionnent pas que la probabilité qu'il survienne est faible et que toute forme de production d'énergie présente un risque plus ou moins élevé pour l'être humain et la biosphère.

La divergence entre les deux camps est telle que le BAPE (1994) prend soin de soulever cette dichotomie dans son rapport :

« Il existerait globalement deux approches à l'égard de la perception du risque: l'approche cognitive, dite aussi quantitative, utilisée par les scientifiques; l'approche

intuitive, appelée également émotive ou qualitative, habituellement employée par les citoyens » (BAPE, 1994 : 79)

« L'analyse de la perception du risque par les citoyens et les participants à l'audience publique sur le stockage à sec du combustible irradié a permis de constater que la perception du risque varie, de façon notable, selon que les acteurs basent leur opinion sur une expertise ou sur une expérience concrète en gestion du risque nucléaire, plutôt que sur des attitudes et des sentiments plus globaux et intuitifs. La commission a désigné, par le vocable «acteurs», les différentes personnes ou groupes qui sont venus lui faire des représentations. Par leurs attitudes, les acteurs jouent un «rôle» qui les caractérise. Cette perception diffère aussi selon que l'acteur retire ou non des bénéfices directs de l'exploitation de l'énergie nucléaire. Elle diffère aussi selon le fait que la remise en question du nucléaire touche une corde sensible qui interpelle quelqu'un dans son rôle. C'est ainsi que les gestionnaires de la centrale et les travailleurs pourraient percevoir les arguments de certains opposants comme discutables à priori, voire même ne méritant pas la discussion. » (BAPE, 1994 : 92)

Selon le BAPE (1994), la quasi-totalité des partisans a un intérêt direct à voir le projet se réaliser. Certains, y ont un intérêt financier, alors que d'autres, comme l'Institut de génie nucléaire de l'École Polytechnique, dépendent dans une certaine mesure de la centrale pour assurer leur pertinence et maintenir au Québec un champ d'expertise qui leur est propre. Il est à noter que, contrairement à la majorité des partisans, les opposants n'ont pas d'intérêts directs connus dans la réalisation ou la non-réalisation du projet.

5.2.3 Les arguments économiques : des arguments «socialement acceptables»

L'argumentation économique occupe une place importante dans le discours des partisans et des opposants (3 des 9 partisans et 15 des 25 opposants utilisent au moins un argument économique au centre de leur discours - tableaux 13 et 19 -). Ces arguments sont, pour les partisans, des arguments de vente du projet alors que pour les opposants, ils attirent l'attention sur les risques économiques d'investir collectivement dans cette filière énergétique.

Partisans	Opposants
«Actuellement, tous et toutes s'entendent pour reconnaître l'impact économique de la centrale Gentilly-2» (Chambre de commerce du district de Trois-Rivières, 1994 : 3)	«Nous avons appris lors de ces audiences que le coût du KWh à Gentilly en 1993 était à 5,3 cents, ce qui est de 25 % supérieur au coût unitaire d'Hydro (Rapport annuel de 1993). [...] La décision d'aller de l'avant ou non avec le nouveau site d'entreposage temporaire des déchets radioactifs tient plus d'un choix de société que l'énoncé des avantages ou inconvénients économiques.» (Greenpeace Québec, 1994 :6-7)
«Avec ses 640 employés permanents (...) l'impact économique de la centrale est donc	«La courbe de décroissance moyenne des réacteurs d'Hydro-Ontario, transposée à

<p><i>important pour la région» (Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec-Section locale 1500, 1994 : 5)</i></p>	<p><i>Gentilly-2, laisse présager un manque à gagner d'à peu près 6,3 TW entre 1996 et 2010, soit plus d'une année complète de production. Pour la période 1996-1998 en particulier ces pertes se limitent à 0,072 TWh. Le coût de remplacement de cette production, sur une base approximative de 4,67 ¢/KWh (dollar 1993), s'élève à un total de 29 millions, soit 19,6 millions de dollars par an nivelés sur 15 ans. Cette décroissance prévisible de la production de Gentilly-2 entraîne un coût supplémentaire de 0,39 ¢/KWh. (Environnement jeunesse, 1994 : 10-11)</i></p>
<p><i>«Avec un budget de 100 millions de dollars par an, le coût moyen de cette énergie est de l'ordre de 0,02 \$ du kilowattheure (0,053\$ si l'on tient compte de l'amortissement des intérêts et taxes). Ce coût est comparable à celui de l'électricité. La fermeture de la centrale se traduirait par la perte de 661 emplois et des pertes financières de l'ordre de 1,8 milliards de dollars.» (Association canadienne de radioprotection, 1994 : 19)</i></p>	<p><i>« Enfin, à défaut de chiffres précis, j'évalue arbitrairement le déficit annuel d'opération de G-2 à soixante millions de dollars (60 M\$). En ce qui me concerne, la fermeture immédiate, si elle devait avoir lieu, ne constituerait pas, à mon point de vue, une catastrophe nationale ». (Beauchesne, 1994)</i></p>
<p><i>«Sur le strict plan économique, l'analyse indique que, le déclassement de la centrale Gentilly-2 en 1995 serait très coûteux par rapport à son déclassement en 2013. La différence de coût, compte tenu des hypothèses que nous avons proposées, est de l'ordre de 800M\$ (1993).» (Doucet, 1994 : 1)</i></p>	<p><i>« [...] la centrale Gentilly-2 n'a pas été un bon succès pour Hydro-Québec, par exemple en produisant de l'électricité à un coût de plus de cinq sous (5 ¢) par kilowattheure, en général, pour environ onze (11) années, dans une période où le coût de l'électricité, pour remplacer ce pouvoir peut être moindre que trois sous (3 ¢) par kilowattheure. On voit que l'existence même de Gentilly-2 a volé à Hydro-Québec au moins un milliard de dollars (1 milliard \$) (Regroupement pour la surveillance du nucléaire, 1994)</i></p>

Le discours économique des différents acteurs est principalement constitué d'arguments collectifs. Les partisans utilisent des arguments économiques collectifs qui viennent toucher une corde sensible dans une région qui est aux prises avec une situation économique difficile. Des arguments comme le maintien d'emplois «de qualité» dans la région permettent d'accroître le support local et régional en faveur du projet.

Contrairement aux partisans, les opposants croient qu'il s'agit ici d'un choix de société. Selon eux, il est impératif de prendre en compte les impacts économiques à long terme plutôt qu'uniquement les impacts économiques directs et immédiats. Comme les experts, ils

procèdent eux aussi à une traduction argumentaire leur permettant de transformer en position collective des arguments qui, autrement, seraient perçus comme des prises de position «égoïstes» de riverains trop émotifs. Il est à noter que plusieurs des mémoires déposés par les opposants (voir entre autres : Noury, 1994; Greenpeace Québec, 1994; Environnement jeunesse, 1994) présentent une analyse coûts / bénéfices relativement élaborée. À la différence des controverses des décennies précédentes, l'usage des analyses et des données économiques plus sophistiquées n'est pas uniquement l'apanage des partisans. L'argumentation économique des opposants montre également que leur opposition n'est pas du type NIMBY et qu'elle rejoint plutôt le NIABY.

5.2.4 Les déchets nucléaires et leur gestion

Selon plusieurs sondages effectués en France, la gestion des déchets nucléaires est l'un des problèmes majeurs, sinon le problème principal, de la filière nucléaire (Guay, 1995; Schapira, 1997; Reeves, 2003). Plusieurs acteurs ne sont pas disposés à faire aveuglément confiance aux différentes solutions d'entreposage proposées par les experts. On retrouve cette volonté de contrer cette «méfiance» dans les mémoires des partisans :

«C'est une impression répandue chez le public en général que la science est incapable de trouver une solution au problème d'entreposage à long terme des déchets radioactifs. Dans les faits, les solutions proposées en ce qui concerne ce problème sont de loin plus avancées que celles concernant tous les autres déchets produits par la société.[...] Les plans à long terme décrits durant les audiences font état de programmes de confinement et de contrôle visant à s'assurer une sécurité absolue durant des périodes de plusieurs centaines d'années. De plus, les ressources financières permettant ce stockage sont déjà en réserve, ce qui est loin d'être le cas pour la plupart des polluants industriels stockés à l'heure où on se parle.» (Association canadienne de radioprotection, 1994 : 17)

«La surveillance et la gestion rigoureuse du combustible nous assure de l'intégrité des grappes de combustible qui seront acheminées aux modules de stockage. Les activités prévues au projet de stockage à sec sont conformes aux diverses réglementations en vigueur et l'exploitation est assumée par du personnel pleinement qualifié.»(Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec, Section locale 1500, 1994 :14)

«Nous ne doutons aucunement de la fiabilité du produit proposé ni du niveau de performance suggéré dans la documentation d'Hydro-Québec. [...] Le combustible stocké selon la méthode proposée ne posera à nos yeux aucun risque radiologique significatif pour le personnel de la centrale ni pour la population environnante» (Institut de génie nucléaire École Polytechnique, 1994 : 2)

«Le module [d'entreposage] CANSTOR offre un excellent blindage pour protéger, à la fois, les travailleurs et le public. Ceci est encore dû aux efforts de recherche déployés au cours des années.» (Énergie atomique Canada limité, 1994 : 20)

Malgré ces discours rassurants, il est particulièrement difficile de convaincre les opposants. Ceux-ci n'ont pas la même confiance que les partisans experts vis-à-vis des moyens techniques proposés par le promoteur. De plus, si le projet d'enfouissement permanent tarde à se mettre en place, le site d'entreposage temporaire deviendra *de facto* un site permanent, ce qui est loin de faire l'unanimité.

Ce dernier point met en évidence une différence notable entre les partisans experts et les opposants en général. Alors que les premiers ont un degré élevé de confiance envers la science, les seconds entretiennent des doutes sérieux. Par exemple, Wald (2004) remet en question la nécessité même de développer une solution permanente pour les déchets nucléaires. Il soutient qu'il faut avoir confiance en l'évolution des capacités scientifiques et laisser aux générations futures le soin de disposer des déchets nucléaires. Apparemment, les opposants au projet de 1994 ne voient pas les choses de cette façon et n'ont pas la même foi en la science. Ils prônent plutôt un arrêt des activités de la centrale afin de stopper l'accumulation de déchets nucléaires qui, selon eux, entraîne de sérieux risques pour l'environnement et la santé:

«On dit que la piscine «la poubelle» est pleine. On veut vider la poubelle pour mieux pouvoir la remplir... et après...pas de solution. Je voudrais donc que l'on cesse de produire de l'énergie avec le nucléaire. Déclassez la centrale et cherchez des solutions pour le contenu de «la poubelle». » (Plamondon, 1994 : 1)

«La demande d'Hydro-Québec se résume à un «changement de poubelle». Nous allons changer le contenant et traiter la matière radioactive différemment, tout en sachant que nous n'avons toujours pas trouvé de solution durable au problème des «ordures ménagères» du nucléaire.» (Greenpeace Québec, 1994 : 8)

«Le seul impact du projet de stockage à sec, des 50 000 grappes de plutonium irradiées, qui sont les objets les plus toxiques dans le monde entier, repose en grande partie, selon le promoteur, sur la perception du risque de la population. [...] Pour notre part, le risque n'étant pas acceptable en période dite «normale» de fonctionnement de la centrale, imaginez notre ressenti lorsque nous envisageons un accident «possible» à la centrale. Ce scénario cauchemardesque mettrait non seulement la région en faillite, mais tout le Québec.» (Mouvement Vert Mauricie INC., 1994 : 1 et 13)

Certains opposants répondent même aux arguments des partisans à l'aide de données bien précises. En fait, la controverse sur la gestion des déchets est également une controverse entre scientifiques qui fait son chemin jusque dans l'affrontement entre partisans et opposants. Cette controverse permet, entre autres, de mieux comprendre le scepticisme des opposants à l'égard des solutions proposées par les partisans experts.

Les opposants vont plus loin que la question de la gestion des déchets et se penchent sur la pertinence de poursuivre l'exploitation de centrales nucléaires qui produisent des déchets hautement radioactifs pour lesquels la seule réponse des experts est, pour l'instant, un stockage à sec temporaire. La littérature montre qu'il est particulièrement difficile pour les scientifiques de s'entendre sur la meilleure solution à ce problème et pour les décideurs de s'arrêter sur une option socialement acceptable (Tierney, 1984; Winner, 1986; Reeves, 2003; Wald, 2004). Dans le cas de la gestion des déchets nucléaires, les confrontations entre experts étaient déjà en cours en 1994 et le sont toujours. À ce jour, aucune solution ne semble faire l'unanimité (Winner, 1986; Reeves, 2003; Wald, 2004). Ces controverses entre scientifiques nous amènent à la prochaine section qui concerne plus particulièrement les controverses scientifiques et techniques.

5.3 Les arguments techniques favorables et défavorables

Les confrontations entre experts peuvent créer une certaine confusion et même entraîner le rejet d'un projet par la population. Même si la science apporte des solutions à plusieurs problèmes, les discordes entre scientifiques viennent, d'une certaine façon, réduire la confiance de la population générale face aux expertises et contraignent les citoyens à se retirer d'une controverse qu'ils trouvent inaccessible. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, les opposants au projet de 1994 ne jouent pas seulement un rôle de spectateurs. Même s'ils le font de façon modeste, certains opposants s'impliquent dans la controverse plus technique et argumentent avec les partisans experts (tableaux 17 et 18).

Partisans	Opposants
<p>« L'analyse pour déterminer les risques radiologiques auxquels seraient exposés les travailleurs, la population, l'environnement et les infrastructures à la suite de la réalisation du projet de stockage à sec du combustible irradié établit que les risques sont minimales. Le calcul des doses que recevrait une personne se trouvant à la limite de la zone d'exclusion indique que l'impact est égal ou inférieur aux limites actuelles. » (Commission de contrôle de l'énergie atomique, 1994 :2)</p>	<p>« Considérant que l'être humain doit être protégé d'une grappe de combustible usée même après 500 ans à cause des éléments qui émettent un rayonnement alpha ou bêta, moins pénétrant mais dangereux pour la santé s'ils étaient ingérés, s'ils se trouvaient dans l'air, l'eau potable ou les aliments » (Les ami-e-s de la terre, 1994 :8)</p>
<p>« À cause des conséquences radiologiques indétectables générées par le projet de stockage à sec du combustible irradié de la centrale nucléaire Gentilly-2, celui-ci n'a pas</p>	<p>« [...] il existe d'importantes différences entre les divers pays quant au niveau d'exposition acceptable [...] Historiquement cette dose mesurable acceptée (DMA) a diminuée</p>

<p><i>d'effet cumulatif relativement à l'exploitation de la centrale » (Science applications internationales corporation (SAIC), 1994 : 75)</i></p>	<p><i>considérablement, laissant entrevoir une différence de 1000 fois inférieure aux doses acceptées dans les années 50. En effet le seuil est passé de 450 mSV/an à 0,25 mSV/an aux États-Unis. Cette dernière norme d'exposition acceptable illustre très bien à quel point cette notion de seuil est fonction de l'évolution de nos connaissances scientifiques. » (Greenpeace Québec, 1994 : 12)</i></p>
<p><i>« Pour ce qui est des effets à long terme de la radiation à petites doses sur la santé, c'est un risque contrôlé et acceptable par la majorité des gens et qui semble à mon avis beaucoup moins grave que les effets de fermeture d'usine de chômage et de pauvreté entraînant stress et dépression, divorces et suicides » (Masse, 1994 : 2)</i></p>	<p><i>« La centrale nucléaire de Gentilly II déverse quotidiennement des produits chimiques hautement toxiques et des substances radioactives directement dans le fleuve Saint-Laurent. [...] Parmi ces produits, de la morpholine, de l'hydroxite de lithium, du nitrite, des phosphates ainsi que du tritium et du bêta-total, deux substances radioactives. » (Mouvement Vert Mauricie, 1994 : 6)</i></p>

Tout comme les partisans, certains opposants utilisent des arguments techniques, ou du moins, amènent des éléments de réflexion nécessitant une certaine compréhension des phénomènes physiques et physiologiques liés à la mise en place d'une infrastructure nucléaire. La capacité à utiliser des éléments techniques peut être perçue comme une ressource importante dans le déroulement de la controverse dans la mesure où elle permet à certains opposants de jouer sur le terrain de leur adversaire, de semer le doute concernant les arguments techniques des partisans et, ainsi, d'élargir la base de l'opposition. Ces constats rejoignent les conclusions de Nelkin (1984), d'Engelhardt et Caplan (1987) et de Lascoumes (1994). Par exemple, ce dernier soutient que les différents groupes sont de plus en plus enclins à s'investir dans les aspects techniques d'un projet :

« [Les acteurs] sont en effet amenés à investir de façon croissante sur des dossiers techniques et leur possibilité de réponse et de contre-proposition exige un investissement important sur des matières complexes (nucléaire, rejets toxiques, déchets) et parfois radicalement neuves (brevetabilité du vivant, bio-diversité) [...] ». (Lascoumes, 1994 :257)

De plus, certains acteurs, qu'il s'agisse de partisans ou d'opposants, utilisent une argumentation technique même si leurs objectifs dépassent largement ce volet. Prenons, par exemple, un groupe comme Greenpeace Québec. Ce groupe n'a pas comme objectif premier de faire avancer la science sur des questions comme les niveaux acceptables d'exposition aux radiations. Le groupe environnemental croit plutôt qu'il faut «profiter de la présente échéance

pour questionner à fond la pertinence de la présence du nucléaire au Québec» (Greenpeace Québec, 1994 :3). Toutefois, sa capacité à pouvoir intervenir sur des questions relatives à la radiation lui permet d'argumenter avec certains partisans et de se rapprocher ainsi de son objectif premier qui est la fermeture de la centrale Gentilly-2. En utilisant des arguments techniques, le groupe environnemental améliore son contenu et évite d'être marginalisé à l'intérieur de la controverse. Le cas de Greenpeace Québec n'est qu'un exemple, cette logique s'appliquant également à la plupart des acteurs qu'ils soient partisans ou opposants.

L'examen de la controverse autour de points techniques nous permet donc d'avancer que le cas de 1994 s'intègre dans la vision contemporaine des controverses scientifiques. Comme nous l'avons vu, cette vision des controverses soutient qu'un parti *A* gagne sur un parti *B* parce qu'il refuse l'argumentation de *B* et qu'il est en mesure de produire une série d'arguments convaincants (Pera, 2000). C'est ce que tentent de faire les partisans et les opposants sans qu'aucun ne parvienne toutefois à gagner la bataille et imposer sa vision. Notons toutefois que sans totalement avoir imposé ses arguments, les partisans ont eu gain de cause car le projet de 1994 est finalement allé de l'avant.

La filière énergétique nucléaire ne fait l'objet d'un consensus ni dans la société civile ni dans la communauté scientifique. Cette situation peut potentiellement être attribuable au fait que la filière nucléaire se caractérise par une multitude d'alternatives imparfaites, particulièrement en ce qui a trait au stockage des déchets nucléaires.

5.4 La nature du projet de 1994 et son impact sur la controverse

Dans le cas d'un incident majeur à la centrale Gentilly-2 ou à ses installations de stockage, les impacts toucheraient l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent. Même si ce risque est évalué comme minime par plusieurs partisans et par le promoteur, il est difficile pour les opposants d'adhérer à cette thèse.

À la lumière des différents tableaux présentés au chapitre IV, il est possible de dire que la controverse ne s'articule pas autour du lieu lui-même mais bien autour d'un projet perçu comme étant dépourvu d'assise spatiale, du moins en ce qui concerne les risques potentiels de l'infrastructure.

« [les conflits portant sur des projets ayant des impacts [...] dépourvus d'assise spatiale en ce sens qu'ils portent sur un ensemble de nuisances définies comme des atteintes à l'intégrité corporelle des personnes ». (Trom, 1999 : 32-33)

«Quant à lui le public concentre son attention sur la gravité potentielle des accidents. Comment pourrait-il faire autrement puisque c'est précisément la population elle-même qui constitue le «milieu touché» des accidents.» (Mouvement vert Mauricie INC., 1994 : 5)

Les infrastructures nucléaires présentent des risques dont l'inscription dans l'espace déborde largement les frontières de leur milieu d'accueil et ouvrent la porte à l'implication de groupes et de citoyens externes à la région directement touchée (Trom, 1999). Ces acteurs externes comprennent par exemple les groupes d'envergure nationale, qui n'hésitent pas à intervenir en début de conflit, alors que la résistance des citoyens s'organise (Mousseau, 1993). Ce sont généralement ces groupes d'opposition qui permettent aux opposants d'intégrer à leur argumentation des questions techniques ou des éléments nécessitant le déploiement de ressources plus importantes et plus spécialisées (Trom, 1999).

Ainsi, les caractéristiques mêmes du projet de 1994 ont engendré une controverse relativement similaire à celle présentée par Trom (1999) et Mousseau (1993). Plusieurs groupes environnementaux nationaux et régionaux se sont joints aux citoyens impliqués, qui étaient principalement originaires de la région. De plus, la confrontation entre partisans et opposants ne correspond pas à la vision classique du NIMBY.

5.5 Les acteurs ambivalents: des questions techniques aux considérations éthiques

Huit des 42 acteurs qui se sont manifestés lors des audiences publiques de 1994 sont ambivalents face au projet. Ces *partisans prudents* ou ces *opposants modérés* tiennent un discours qui comporte des arguments favorables et / ou défavorables au projet.

« Que la CCEA définisse des normes plus précises concernant l'exposition de la population, en situation accidentelle, pour les installations de stockage à sec intermédiaire, comme il en existe pour le stockage permanent. [...] Que l'on donne à la société québécoise l'occasion d'exprimer son opinion sur les choix énergétiques qu'elle privilégie [...] » (Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie-Bois-Francis, 1994 :30-31)

« Mettre le projet d'Hydro-Québec en suspens pour un an jusqu'à ce que toutes les anomalies dans les rapports soient corrigées, et que les membres de la commission aient bien assimilé et listé les choses à faire avant de permettre la construction de ce projet. » (Armand, 1994 : 10)

Les acteurs ambivalents reconnaissent la nécessité de stocker les déchets nucléaires produits par Gentilly-2 (tableau 23), mais ne croient pas pour autant que le projet proposé ne présente aucune lacune. Ces acteurs contribuent à l'enrichissement des discussions étant donné qu'ils s'attardent davantage au projet de stockage lui-même plutôt qu'à la filière nucléaire en général. Ceci diffère de la position des opposants qui basent principalement leur argumentation autour des dangers liés à la filière nucléaire, ce qui leur permet notamment de «dépersonnaliser» la controverse.

5.6 Le cas de 1994 confronté au modèle de controverses proposé

Le modèle de controverse présenté à la figure 4 suggère qu'une controverse entourant la mise en place d'une infrastructure énergétique se développe généralement autour de controverses scientifiques qui touchent à des questions techniques. Dans le cas de la mise en place du site de stockage de déchets nucléaires de 1994, nous constatons que la controverse s'articule principalement sur des questions de sécurité dont l'appréhension s'appuie sur des points de nature technique. Alors que certains opposants avancent leur propre interprétation d'éléments spécialisés (comme Greenpeace ou Les amis de la Terre), d'autres tel que *Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec* mobilisent des discours d'experts qui ne sont pas en accord avec la vision du promoteur et des acteurs favorables.

Les questions nécessitant un certain savoir technique, tels que les impacts du projet de stockage sur la santé humaine ou la biosphère sont au cœur de la controverse. Ces arguments ne sont pas seulement utilisés par un important pourcentage d'opposants et de partisans : qualitativement, ils occupent également la plus grande place dans le discours de l'ensemble des acteurs impliqués (tableaux 14 et 20).

L'argumentation des différents acteurs ne se base pas uniquement sur l'énumération de faits scientifiques, mais aussi sur leur interprétation. De plus, les acteurs en présence utilisent les données qui sont disponibles et leur sont accessibles en fonction de leurs ressources afin de développer un argumentaire qui favorisera l'atteinte de leurs objectifs. On comprend donc que la capacité à utiliser des expertises est une ressource particulièrement importante pour les acteurs de la controverse entourant le projet de 1994. Cette caractéristique de la controverse est conforme au modèle proposé à la figure 3 (chapitre I).

Il est également intéressant de souligner l'apport de certains acteurs issus de la société civile qui viennent stimuler la controverse avec des questionnements éthiques liés à la vie démocratique et à la participation citoyenne aux décisions qui affectent sa qualité de vie :

« Je demande qu'Hydro-Québec développe une procédure d'information pour le public afin que celui-ci sache qu'un travail soutenu se fait dans le domaine du nucléaire. [...] Ce qui inciterait automatiquement nos dirigeants à mieux performer dans ce domaine. » (Cumings, 1994 : 4)

« La transparence et le sens des valeurs qu'une saine gestion du nucléaire exige demandent une mentalité nouvelle. Un exemple des changements à organiser et pour lesquels le public devrait se manifester : la loi canadienne, par comparaison à l'américaine, semble fermer les yeux sur la corruption sur les ventes à l'étranger » (Ligue des femmes du Québec, 1994 : 7)

Ce type de discours est généralement l'apanage des acteurs ambivalents. Ceux-ci, peuvent être identifiés comme des agents stimulants qui alimentent le *cercle* d'échanges décrit dans notre modèle de controverse à la figure 4 (chapitre I).

5.6.1 Les acteurs et leur organisation

Par ailleurs, notre modèle de controverse suggère que parmi les acteurs impliqués, il est généralement possible de retrouver un promoteur, des acteurs issus de la société civile, des experts et les instances politiques. En 1994 à Gentilly-2, nous pouvons aisément identifier ces participants : le promoteur, plusieurs citoyens et groupes issus de la société civile, en plus des experts. Toutefois, les instances politiques provinciales ne sont pas directement représentées dans cette controverse. Leur participation est indirecte mais néanmoins réelle et importante puisque ce sont elles qui doivent donner (ou non) leur aval au projet à la lumière du rapport du BAPE (Beauchamp, 2006).

Notre modèle montre également que les différents acteurs se regroupent entre eux non pas en fonction de leur appartenance à un groupe social spécifique indépendant de la controverse (experts, citoyens, organismes, etc.), mais plutôt en fonction de leur appui ou de leur opposition au projet. Dans le cas de la controverse de 1994, cette affirmation doit être nuancée. Bien que les groupes des partisans, opposants et ambivalents soient respectivement composés d'acteurs en provenance de différents milieux, certaines caractéristiques ressortent tout de même quant à leur composition. Le groupe des partisans est majoritairement composé d'experts et d'organismes spécialisés dans le domaine de l'énergie nucléaire (tableau 10). De leur côté, les

opposants sont en majorité des citoyens. Notons également qu'aucun expert du nucléaire ne s'affiche directement contre le projet lors des audiences publiques de 1994 (tableau 16).

Le fait que les experts qui se sont manifestés soient majoritairement en faveur du projet et que les opposants soient principalement des citoyens rappelle les conclusions de Maclean (1987) et de Guay (1995) qui soulignent à quel point ces deux groupes peuvent avoir une vision diamétralement opposée d'un projet tout en se basant sur des données similaires :

PARTISANS	OPPOSANTS
<p>« En tenant compte de ces économies [mesures d'économie d'énergie], on a estimé que dès l'an 2000, il y aurait nécessité de construire une nouvelle centrale si Gentilly n'était plus opérée » (Association canadienne de radioprotection, 1994 : 19)</p>	<p>« Rappelons nous que le Québec se trouve en situation de surplus d'électricité, et cette situation prévaudra, selon les propres estimations d'Hydro-Québec, encore plusieurs années. À cela, il faut ajouter que la demande interne s'est constamment située en dessous des prévisions les plus conservatrices d'Hydro » (Greenpeace Québec, 1994 : 4)</p>

Nous pouvons également affirmer que les différents groupes en présence développent un argumentaire en fonction de leurs propres ressources. Ainsi, les partisans mettent en avant des arguments fortement liés à la sécurité du projet, qu'ils justifient grâce à des éléments techniques qui sont «facilement» à leur portée étant donné leur profil spécialisé. De leur côté, les opposants argumentent aussi sur la sécurité des installations mais également sur la pertinence même de la filière nucléaire. Pour ce faire, ils se basent, entre autres, sur des éléments qui leur sont «facilement» accessibles, comme l'information publique sur les accidents du passé (Tchernobyl), pour montrer qu'une telle infrastructure peut avoir en cas d'accidents des effets dévastateurs sur la santé et la biosphère.

Dans l'ensemble, la controverse qui a entouré le projet de construction d'une aire de stockage des déchets nucléaires sur le site de Gentilly-2 correspond à notre modèle de controverse présenté à la figure 4, exception faite d'un élément. Nous avons remarqué que les experts se sont manifestés massivement en faveur du projet et que le groupe des opposants est principalement composé de citoyens alors que notre modèle laissait anticiper une plus grande diversité au sein de chacun des deux groupes. Les prochains chapitres nous permettront de voir si cette caractéristique est fondamentale et «ahistorique», ou bien s'il s'agit plutôt d'une caractéristique propre aux controverses de la fin des années 80 et du début 90.

Maintenant que nous avons fait l'analyse du cas de 1994, nous ferons de même pour le cas de 2004. Par la suite, les deux analyses nous permettront d'établir une comparaison afin de faire ressortir les éléments qui caractérisent l'évolution des controverses entourant la mise en place d'équipement nucléaire.

CHAPITRE VI- LE PROJET DE 2004 : VERS DES PRÉOCCUPATIONS SOCIO-ENVIRONNEMENTALES

Ce chapitre présente l'argumentation des différents acteurs lors de la controverse entourant le projet de mise en place d'une installation de gestion des déchets radioactifs solides en 2004. Tout comme nous l'avons fait pour la controverse de 1994, nous présenterons le profil et l'argumentation des partisans, des opposants et des acteurs ambivalents.

Tableau 26- Nombre d'acteurs s'étant manifestés lors du projet de 2004

Types d'acteurs	Nombre
Partisans	45
Opposants	15
Ambivalents	1
Total	61

6.1 Les partisans

6.1.1 Présentation des partisans : le milieu des affaires se mobilise

Le tableau 27 présente un profil des partisans du projet de 2004 (description complète des partisans et de leur argumentation disponible en annexe F).

Tableau 27 - Profil des partisans du projet de 2004

Groupes	Nombre de partisans
Retraités d'Hydro-Québec	9
Entreprises	9
Syndicats	9
Experts et scientifiques	7
Organismes ²⁷	4
Chambres de commerce	3
Citoyens	2
Organismes publics ²⁸	2
Total	45

Source : BAPE, 2005

²⁷ Organisme: organisation sans affiliation gouvernementale ou paragouvernementale

²⁸ Organisme public : organisation gouvernementale ou paragouvernementale

Au total, 45 partisans se sont manifestés lors des audiences publiques du BAPE concernant le projet de 2004 sur un total de 61 acteurs. La proportion d'acteurs favorables présents en 2004 est donc passablement supérieur à celle de 1994, alors que seulement 9 partisans s'étaient exprimés sur un total de 42 (tableau 10). À la lumière des données du tableau 27, cette augmentation du nombre de partisans est attribuable à une plus grande mobilisation des acteurs qui dépendent totalement ou en partie des activités de la centrale : retraités d'Hydro-Québec, entreprises sous-traitantes, syndicats d'Hydro-Québec, experts de la filière nucléaire.

Tout d'abord, 9 des 45 partisans sont des employés retraités d'Hydro-Québec qui ont confiance dans la centrale et sa main-d'œuvre. Contrairement au cas de 1994, 9 entreprises se manifestent en faveur du projet. Ces entreprises, à l'inverse de la plupart des partisans, ne mettent pas uniquement l'accent sur des arguments collectifs socialement acceptables puisqu'elles font état des bénéfices financiers qu'elles pourraient retirer si le projet allait de l'avant. Les syndicats sont également présents au sein du groupe des partisans : 7 des 9 syndicats qui se sont manifestés représentent directement des employés d'Hydro-Québec²⁹. Ceux-ci ont donc tout intérêt, pour leurs membres, à voir la centrale poursuivre ses activités. Moins dépendants d'Hydro-Québec, 9 des 45 partisans sont des experts (scientifiques issus des universités et des laboratoires gouvernementaux impliqués dans le domaine du nucléaire).

6.1.2 L'argumentation des partisans : des retombées économiques et environnementales

Le tableau 28 permet de détailler les arguments utilisés par les partisans au projet de 2004.

Tableau 28 – Les grands types d'arguments utilisés par les partisans de 2004

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-environnementaux
Nombre d'arguments utilisés par plus d'un partisan (57 arguments)	11	22	9	15
Nombre de partisans ayant utilisé au moins un de ces arguments (45 partisans)	34	43	32	41

Le tableau 28 indique que 57 arguments standardisés sont utilisés par plus d'un partisan. Il montre également que les arguments de nature économique et les arguments socio-environnementaux sont les plus utilisés par ces acteurs. Il s'agit d'un retournement de situation

²⁹ Ingénieurs, employés de métiers, spécialistes et professionnels, technologues, techniciens et professionnels de bureau.

important par rapport au cas de 1994 alors que les partisans de l'époque utilisaient principalement des arguments de nature sécuritaire.

À cet égard, des éléments contextuels peuvent éclairer ce revirement. Tout d'abord, les accidents majeurs qui ont touché la filière nucléaire (Tchernobyl, Three Miles Island) datent de plus de 20 ans et la perspective d'un conflit nucléaire entre les deux protagonistes de la Guerre Froide est pratiquement nulle. De plus, l'environnement est l'un des aspects les plus importants de ce début de XXI^e siècle, avec pour preuve des accords comme celui de Kyoto qui poussent les décideurs à trouver des alternatives à l'utilisation des combustibles fossiles. Plusieurs partisans mettent donc l'accent sur ce thème afin de justifier le développement de la centrale Gentilly-2 qui ne rejette pas de gaz à effet de serre, ces importants contributeurs au réchauffement climatique.

Par ailleurs, comme le montre le tableau 27, plusieurs des acteurs ont un intérêt financier direct dans le développement des installations et le maintien de la centrale. Ce qui explique probablement pourquoi 44 des 45 partisans utilisent au moins un argument standardisé de nature économique dans leur discours.

Regardons maintenant plus en détail l'argumentation standardisée des différents partisans à l'aide du tableau 29.

Tableau 29 – L'argumentation des partisans 2004

ARGUMENTS	NOMBRE D'UTILISATEURS
<i>ARGUMENTS SÉCURITAIRES</i>	
Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents	19
L'énergie nucléaire est sécuritaire	19
L'énergie nucléaire est très réglementée	16
Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires	12
Risque marginal pour la santé humaine	11
La filière des réacteurs CANDU est éprouvée	11
Les déchets sont faciles à contrôler et à entreposer	4
Risque d'accident très marginal	3
Gentilly-2 est une des centrales les mieux gérées du monde	3
Les accidents passés ne s'appliquent pas dans le contexte	3

Hydro-Québec doit rester dans le domaine du nucléaire car il y a des déchets à gérer	2
ARGUMENTS ÉCONOMIQUES	
Retombées économiques importantes pour la région	28
Emplois pour les gens de la région	28
Expertise québécoise et canadienne	27
Emplois de «qualité»	14
Gentilly-2 est rentable	12
La fermeture de Gentilly-2 aurait un impact négatif sur la recherche liée au nucléaire	10
Expertise régionale	8
Projet de stockage économique et fiable	8
Le Canada produit l'uranium le plus économique du monde	5
L'entreprise a développé une expertise dans le domaine du nucléaire	4
Retombées économiques importantes pour le Québec	4
La situation économique régionale ne permet pas de perdre les retombées	4
Le maintien de Gentilly-2 permet un retour sur l'investissement	4
Avantages financiers pour l'entreprise	4
L'énergie nucléaire est économique	3
Hydro-Québec est un client important	3
Croissance de l'entreprise	3
Par ses emplois, Gentilly-2 participe à la stabilité sociale de la région	3
Emplois pour la prochaine génération	2
Gentilly-2 représente un avantage distinctif pour le parc industriel de Bécancour	2
Gentilly-2 est le 3 ^e employeur en importance dans la RMR de Trois-Rivières	2
Emplois pour les gens du Québec et du Canada	2
ARGUMENTS TECHNIQUES	
L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau	21
La centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau	14
L'énergie produite est nécessaire selon les prévisions de sécurité énergétique du Québec de sécurité énergétique du Québec	13
La localisation de Gentilly-2, près des centres urbains, réduit la distance de transport	12
Installations de stockage nécessaires	6

La science finira par trouver une solution au besoin de stockage permanent des déchets nucléaires	5
Un site de stockage permanent est en voie d'être créé	4
Différentes études démontrent que le risque radiologique est acceptable	4
Gentilly-2 participe à renforcer la fiabilité de l'approvisionnement électrique du parc industriel de Bécancour	2
ARGUMENTS SOCIO- ENVIRONNEMENTAUX	
L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serre (Kyoto)	28
Risque marginal pour la biosphère	11
Préserver les acquis énergétiques du Québec	10
Application du nucléaire à des fins médicales (cobalt-60)	10
Cadre dans une stratégie de choix énergétiques équilibrée	8
L'énergie nucléaire est en expansion à l'échelle mondiale	8
L'émotivité qui entoure le nucléaire est exagérée	7
Le maintien de Gentilly-2 cadre dans le développement durable	5
Quantité de déchets négligeable par rapport aux bénéfiques	5
La fermeture de Gentilly-2 entraînerait l'exode de plusieurs familles	5
L'énergie nucléaire est l'énergie verte de demain	4
La fermeture de Gentilly-2 accentuerait l'exode des jeunes	3
Il faut faire confiance aux experts en ce qui concerne les retombées sur l'environnement	3
La population est habituée à Gentilly-2	2
Une meilleure vulgarisation est requise	2

Le tableau 29 montre que les arguments standardisés de type économique sont utilisés par plusieurs partisans. Les arguments voulant que le projet génère des «retombées économiques importantes pour la région» et des «emplois pour la population de la région» sont tous les deux utilisés par 28 des 45 partisans. Comme nous l'avons relevé au tableau 28, la nature même des acteurs favorables (entreprises, syndicats, etc.) au projet aide à comprendre cette prévalence.

Un des arguments standardisés du type socio-environnemental se démarque également par l'utilisation qui en est faite. L'argument voulant que «l'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serre (Kyoto)» est en effet utilisé par 28 des 45 des partisans. Ces arguments, quasi inexistant dans le discours des partisans en 1994, reflètent de nouvelles réalités (comme Kyoto) qui donnent de nouvelles «munitions» aux acteurs favorables. Ainsi, la conjoncture fournit aux acteurs des éléments nouveaux qui leur permettent d'améliorer leur portefeuille

d'arguments et ainsi de rendre leur position acceptable pour le plus grand nombre. Étant donné que la plupart des partisans ont un intérêt financier direct dans le projet, les arguments socio-environnementaux peuvent être considérés comme un levier qui leur permet de donner une justification collective à l'appui qu'ils accordent au projet.

Pour ce qui est des arguments standardisés purement techniques ou encore liés à la sécurité, ils ne sont jamais utilisés par plus de la moitié des acteurs favorables. Il s'agit d'un changement majeur en comparaison de l'importance qui était accordée aux arguments sécuritaires en 1994.

Afin d'avoir une idée plus claire de l'importance relative accordée aux différents arguments utilisés par les partisans, penchons-nous sur les arguments centraux de ces derniers.

Tableau 30 – Les grands types d'arguments centraux utilisés par les partisans de 2004

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-Environnementaux
Nombre d'arguments centraux utilisés par plus d'un partisan (31 arguments)	5	13	6	7
Nombre de partisans ayant utilisé au moins un de ces arguments (45 partisans)	17	38	19	24

Le tableau 30 montre que les partisans utilisent 31 arguments centraux dans leur discours. De ce total, 13 sont des arguments économiques et 38 des 45 partisans en utilisent au moins un. Les entreprises, syndicats, retraités d'Hydro-Québec et autres partisans donnent donc une importance particulière à ce type d'arguments. Leurs intérêts économiques et les liens étroits qu'ils entretiennent avec le promoteur expliquent l'importance accordée à ces arguments. Notons également que les partisans de 2004 utilisent 31 arguments centraux alors que ceux de 1994 en utilisaient seulement 5 (tableau 13). Certes, les partisans sont plus nombreux en 2004, mais le tableau 30 montre qu'ils ont un argumentaire plus diversifié que leurs pairs de 1994. On peut aussi penser que les dix ans qui séparent les deux projets et les controverses qui se sont déroulées partout sur la planète au cours de cette période ont permis d'enrichir le stock d'arguments au sein duquel «pigent» les partisans : nouvelles données techniques, données sur l'énergie et le climat, données sur les retombées économiques des grands projets, l'impact du nucléaire, etc.

Tableau 31 – Les arguments centraux des partisans 2004

ARGUMENTS CENTRAUX	NOMBRE D'UTILISATEURS
<i>ARGUMENTS CENTRAUX SÉCURITAIRES</i>	
L'énergie nucléaire est sécuritaire	10
Risque marginal pour la santé humaine	4
L'énergie nucléaire est très réglementée	3
Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires	2
Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires	2
<i>ARGUMENTS CENTRAUX ÉCONOMIQUES</i>	
Retombées économiques importantes pour la région	18
Emplois pour les gens de la région	17
Expertise québécoise et canadienne	16
Emplois de «qualité»	10
Gentilly-2 est rentable	5
Expertise régionale	4
Projet de stockage économique et fiable	3
Emplois pour les gens du Québec et du Canada	3
Fermeture de Gentilly2 aurait un impact négatif sur la recherche liée au nucléaire	3
Retombées économiques importantes pour le Québec	2
L'énergie nucléaire est économique	2
Croissance de l'entreprise	2
Expertise régionale	2
<i>ARGUMENTS CENTRAUX TECHNIQUES</i>	
L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau	8
La centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau	5
L'énergie produite est nécessaire selon les prévisions de sécurité énergétique du Québec	5
La localisation de Gentilly-2, près des centres urbains, réduit la distance de transport	2
La science finira par trouver une solution au besoin de stockage permanent des déchets nucléaires	2
Gentilly-2 participe à renforcer la fiabilité de l'approvisionnement électrique du parc industriel de Bécancour	2

ARGUMENTS CENTRAUX SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX	
L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serre (Kyoto)	17
Le maintien de Gentilly-2 cadre dans le développement durable	4
Application du nucléaire à des fins médicales (cobalt-60)	3
Préserver les acquis énergétiques du Québec	2
L'émotivité qui entoure le nucléaire est exagérée	2
Cadre dans une stratégie de choix énergétiques équilibrée	2
L'énergie nucléaire est en expansion à l'échelle mondiale	2

Le tableau 31 montre que les arguments centraux les plus utilisés par les partisans sont des arguments économiques : 18 des 45 partisans placent l'argument «retombées économiques importantes pour la région» au centre de leur discours et 17 font de même pour ce qui est des «emplois pour la population de la région». Mentionnons également que l'argument «l'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serre (Kyoto)» occupe également une place relativement importante dans le discours des partisans, 17 d'entre eux l'utilisant de façon centrale. Ceci montre que ces arguments ne sont pas seulement les plus utilisés par les partisans mais également ceux qui présentent l'importance relative la plus élevée à leurs yeux. Les partisans de 2004 mettent donc l'accent sur l'utilisation d'arguments de type économique et socio-environnemental. Les premiers ont un ancrage local alors que les seconds ont un ancrage national et planétaire. Ceci s'explique par la forte présence d'acteurs ayant des intérêts économiques dans la réalisation du projet ainsi que par la conjoncture favorable à la baisse de l'utilisation des combustibles fossiles dans la production d'énergie. Conjoncture qui permet à des partisans motivés par des intérêts économiques «personnels» de donner une dimension collective voire planétaire à leur prise de position.

Maintenant que nous avons porté notre attention sur l'argumentaire des partisans, il serait intéressant de s'attarder à l'argumentaire du promoteur, Hydro-Québec.

Tableau 32 – Argumentation du promoteur, 2004

<p>Arguments sécuritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque marginal pour la santé humaine • Risque négligeable pour la santé des travailleurs • Des mesures de sécurités importantes seront prises lors des travaux • Un processus de suivi et de surveillance est prévu • Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents • L'énergie nucléaire est très réglementée • Gentilly-2 est fiable
<p>Arguments économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre à la demande d'électricité croissante • Retombées économiques importantes pour la région • Emplois pour les gens de la région • Énergie de qualité à un coût compétitif • La réfection de la centrale sera rentable • Expertise québécoise
<p>Arguments techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • La centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau • La localisation de Gentilly-2, près des centres urbains, réduit les pertes liées au transport de l'énergie sur de longues distances. • Les modules CANSTOR sont fiables • Aucune tendance à la hausse dans l'activité radiologique à la centrale depuis son ouverture • Installations de stockage nécessaires • L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau • Impacts radiologiques des émissions liquides et gazeuses très faibles • Un site de stockage permanent est en voie d'être créé • Sécurité énergétique du Québec
<p>Arguments socio-environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque marginal pour la biosphère • Les installations projetées entraîneront des travaux de faible envergure • Aucun impact sur les activités urbaines et périurbaines • Préserver les acquis énergétiques du Québec

(Hydro-Québec. 2004c)

Pour le projet de 2004, Hydro-Québec a rencontré plusieurs intervenants et citoyens du milieu avant les audiences publiques du BAPE afin de les informer et de prendre connaissance de leurs préoccupations face au projet. A cette occasion, le promoteur a utilisé plusieurs méthodes : rencontres individuelles, rencontres avec des organismes ciblés, kiosques d'information, soirées d'information destinées à la population, ainsi que des entrevues de groupe auprès d'environ 450 personnes sur la perception du risque lié aux installations nucléaires (Hydro-Québec, 2004c).

Les résultats de ces démarches indiquent au promoteur que les préoccupations des citoyens portent moins sur le projet de modification des installations de stockage que sur la filière nucléaire en général :

- «la justification de l'exploitation de la centrale de Gentilly-2 ;
- la gestion à long terme du combustible irradié ;
- les choix énergétiques du Québec ;
- les impacts sur l'environnement et sur la santé découlant de l'exploitation de la centrale ;
- les craintes d'un accident nucléaire ou d'actes terroristes à la centrale». (Hydro- Québec, 2004c: 24)

Plus précisément, 27 % des interventions des participants lors des rencontres avec le milieu touchaient à l'environnement et la santé, 17 % aux aspects sociaux, 15 % aux déchets radioactifs, 12 % à sûreté des installations, 9 % à l'exploitation de la centrale, 8 % aux choix énergétiques et 5 % aux aspects économiques (Hydro-Québec, 2004c :25).

Le promoteur avait donc un portrait de la perception du milieu avant même la tenue des audiences publiques du BAPE. L'ensemble des informations recueillies pouvait donc s'avérer utiles afin de construire une argumentation répondant aux préoccupations des citoyens et des différents organismes rencontrés. Ces consultations sont aussi une façon de répondre positivement aux remarques des acteurs ambivalents de 1994 qui avaient reproché au promoteur de consacrer trop peu d'efforts à l'information des citoyens et à la cueillette de leurs opinions

En réponse aux préoccupations du milieu, la société d'État porte donc une attention particulière à la sécurité de la population. Elle souligne que les risques pour la santé sont marginaux et que les travaux seront effectués par un personnel compétent et dans d'excellentes conditions :

« Dans le cadre du présent projet, seul l'impact potentiel sur la santé lié à une exposition aux rayonnements ionisants a été évalué. De fait, aucune autre source d'impact du projet n'est susceptible de toucher la santé des travailleurs de la centrale ou de la population. » (Hydro-Québec, 2004c : 28)

Le promoteur soutient également que les travaux et le projet de stockage lui-même sont sécuritaires non seulement pour la communauté mais aussi pour la biosphère :

« La construction des installations de stockage ne perturbera aucunement la flore et les habitats fauniques, puisque les travaux seront entièrement réalisés sur un terrain

remblayé couvert de friche herbacée. Cependant, des espèces fauniques qui fréquentent les environs du complexe nucléaire, notamment le cerf de Virginie, pourront être perturbées par le bruit des travaux et délaisser temporairement le secteur durant les phases de construction. » (Hydro-Québec, 2004c :28)

« L'exploitation des installations de stockage entraînera une modification de l'environnement radiologique des espèces fauniques, en raison des rejets de tritium principalement. Cependant, les teneurs en radionucléides seront bien en deçà des seuils de concentration génériques et n'auront aucun effet observable sur les espèces, sur leur répartition et sur leur utilisation. » (Hydro-Québec, 2004c :28)

La gestion des déchets nucléaires est également très présente dans l'argumentation du promoteur lorsqu'il insiste sur la sûreté de ses équipements et de son projet au moyen d'arguments techniques :

« Le principe d'optimisation de la radioprotection (principe ALARA) est appliqué au moment de la conception des installations de stockage. Les parois en béton de toutes les structures réduisent le débit de dose de rayonnement. De plus, dans certains cas, des dispositifs de détection des fuites permettent d'exercer une surveillance périodique. Le principe ALARA³⁰ est aussi appliqué dans le cadre de l'exploitation des aires de stockage. L'exposition des travailleurs et les émissions dans l'environnement sont ainsi réduites au minimum. » (Hydro-Québec, 2004c: 23)

« Les parois en béton sont renforcées à l'aide d'une armature en acier afin d'éviter les défauts structurels. La surface externe des cylindres en acier est exposée à l'air, qui circule par convection naturelle dans l'enceinte du module. Par précaution, la surface extérieure des cylindres est galvanisée afin d'en augmenter la résistance à la corrosion. Le module CANSTOR est conçu de manière à résister aux intempéries pendant toute sa vie utile sans que sa surface externe subisse de détérioration significative. Au total, 12 000 grappes de combustible irradié peuvent être stockées dans chaque module. » (Hydro-Québec, 2004c :12)

Le promoteur soutient aussi que le maintien de la centrale est nécessaire pour préserver les acquis et la sécurité énergétique de la province. Hydro-Québec semble donc avoir considéré les préoccupations exprimées lors des rencontres avec les représentants du milieu. Toutefois, l'attention du promoteur est également tournée vers l'aspect économique, comme les emplois et les retombées potentielles pour la région, et ce, même si ces questions n'occupent pas une place importante dans les préoccupations des acteurs qu'il a rencontrés :

³⁰ **ALARA**: «Acronyme de «As Low as Reasonably Achievable ». Désigne la valeur la plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre compte tenu des contraintes socio-économiques. Il s'agit d'un principe d'optimisation en radioprotection.»

« Les dépenses associées au projet (études, IGDRS et ASSCI) entraîneront des retombées économiques régionales. Sur l'ensemble de la période de 2000 à 2045, les effets attendus sur l'économie régionale atteignent 136 M\$ répartis de la façon suivante: retombées directes : 106 M, retombées indirectes : 13 M\$, retombées induites : 17 M\$. » (Hydro-Québec, 2004c:16)

Comme on peut le voir, les autres partisans se sont en partie inspirés des arguments du promoteur. Ils ont toutefois donné plus d'importance aux éléments économiques et socio-environnementaux et ont moins mis l'accent sur des éléments comme le stockage des déchets par exemple. On observe donc une certaine division du travail au sein des acteurs qui font la promotion du projet: le promoteur, dépositaire de vastes compétences techniques et scientifiques, s'occupe de cette partie de l'argumentaire, alors que les autres partisans prennent en charge les dimensions économiques pour lesquelles ils sont plus crédibles parce que directement concernés. Cela dit, ce sont des arguments économiques de nature collective qui occupent la place centrale dans leurs discours.

6.2 Les opposants

6.2.1 Présentation des opposants : les organismes environnementaux en première ligne

Le tableau 33 présente les opposants au projet d'agrandissement du site de stockage de déchets nucléaires de 2004.

Tableau 33 - Profil des opposants du projet de 2004

Groupes	Nombre d'opposants
Organismes environnementaux	7
Citoyens	3
Partis politiques	2
Regroupement des travailleurs accidentés du nucléaire	1
Étudiant	1
Regroupement de citoyens	1
Total	15

Source : BAPE, 2005

Notons d'abord que les 15 opposants sont beaucoup moins nombreux que les 45 partisans. Ceci constitue un revirement de situation par rapport à 1994 quand les opposants constituaient le groupe le plus important. Parmi les 15 opposants, 7 sont des organismes environnementaux, dont plus de la moitié sont d'envergure nationale (annexe G). Cette composition s'apparente au cas de Vinon-sur-Verdon (France)³¹ (Samson, 2003; Augereau et Le Hir, 2003), où l'opposition

³¹ Cas présenté dans au Chapitre I – Problématique, section 1.1.2

provenait principalement de l'extérieur de la région directement touchée. Les événements qui se déroulent dans cette communauté française sont contemporains de ceux observés à Bécancour, ce qui suggère que la présence majoritaire de regroupements et d'organismes bien structurés d'envergure nationale est un phénomène qui déborde les frontières québécoises. Dit autrement, il semble que partout, la filière nucléaire rencontre une opposition de plus en plus structurée qui est menée par des groupes «spécialistes» des consultations publiques qui s'opposent à cette filière sur l'ensemble du territoire.

6.2.2 L'argumentation des opposants : risques pour la santé et la biosphère

Le tableau 34 expose l'utilisation des grands types d'arguments standardisés par plus d'un opposant.

Tableau 34 – Les grands types d'arguments utilisés par les opposants de 2004

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-environnementaux
Nombre d'arguments utilisés par plus d'un opposant (33 arguments)	10	4	8	11
Nombre d'opposants ayant utilisé au moins un de ces arguments (15 opposants)	12	9	14	15

D'entrée de jeu, le tableau 34 montre que les opposants utilisent 33 arguments standardisés. Mis à part les arguments de type économique, les arguments sont répartis entre les considérations sécuritaires, techniques et socio-environnementales de façon relativement égale. Cet équilibre dans l'argumentation rapproche le discours des opposants de celui du promoteur qui, lui, a consulté la population en amont des audiences publiques.

Les partisans ont utilisé en masse les arguments économiques pour faire valoir les avantages du projet, alors que le tableau 34 montre que tous les opposants ont utilisé au moins un argument de nature socio-environnementale. L'intervention d'un grand nombre d'organismes environnementaux explique au moins en partie l'utilisation massive de ces arguments. Contrairement aux partisans, les opposants utilisent ces arguments pour discréditer le projet et non pour lui donner une plus-value sur le plan socio-environnemental. Le tableau 35 présente l'ensemble des arguments standardisés utilisés par plus d'un opposant.

Tableau 35 – L'argumentation des opposants 2004

ARGUMENTS	NOMBRE D'UTILISATEURS
ARGUMENTS SÉCURITAIRES	
Danger pour la santé humaine	10
Danger d'accident	10
Accumulation de déchets nucléaires	8
Danger d'attentat terroriste	4
La réfection de Gentilly-2 présente des risques élevés pour les travailleurs	3
La localisation de Gentilly-2 fait que plus de la moitié de la population du Québec serait touchée par un accident majeur	3
Il y a eu des incidents impliquant les CANDU	2
La distribution de comprimés d'iode dans un rayon de 8 km est nettement insuffisante	2
Des problèmes de santé ont été répertoriés à Champlain et Trois-Rivières Ouest	2
Risque pour les citoyens des municipalités environnantes	2
ARGUMENTS ÉCONOMIQUES	
Un réinvestissement dans Gentilly-2 n'est pas rentable	7
L'impact économique régional du déclassement de Gentilly-2 est relativement faible	4
Le réacteur fut construit en 1970 avec pression d'Ottawa au coût de 1.4 milliard soit 1 milliard de plus que prévu	3
L'agrandissement du site de stockage va entraîner une augmentation des radionucléides	2
ARGUMENTS TECHNIQUES	
Il y a des alternatives à l'énergie nucléaire	7
Aucune solution au problème des déchets nucléaires	7
Les déchets nucléaires sont hautement toxiques pendant des millions d'années	7
L'étude d'impact est fragmentée	5
Le réacteur est trop vieux	3
Le Québec a la capacité énergétique de se passer de Gentilly-2	3
La réalisation du projet va créer une nouvelle catégorie de déchets nucléaires	2

Les expériences de prolongement de vie utile des réacteurs CANDU ne sont pas concluantes	2
ARGUMENTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX	
Danger pour la biosphère	10
Le nucléaire est un fardeau pour les générations futures	6
Le projet va à l'encontre de la politique énergétique du Québec	4
L'énergie nucléaire est en perte de vitesse au niveau mondial	3
Aucune alternative n'est prévue en cas de refus du projet de réfection	3
Le nucléaire ne rencontre aucun des critères du développement durable	3
Opportunité de faire un virage technologique dans la production énergétique	2
Aucune étude d'impact sur l'ensemble de Gentilly-2 n'a été effectuée	2
La gestion des déchets est un défi énorme	2
La population québécoise ne veut pas de site de stockage permanent	2
Manque de transparence de la part d'Hydro-Québec	2

Même si le contexte a évolué, les opposants entretiennent tout de même des doutes quant à la sécurité de la centrale Gentilly-2 et plus largement face à la sûreté de la filière nucléaire en général. On observe ainsi que 10 des 15 opposants utilisent respectivement les arguments standardisés soulignant le «danger pour la santé humaine» et le «danger d'accident» (tableau 35). Pour ces derniers, ces éléments sont donc toujours d'actualité. À cet égard, les opposants et les partisans n'interprètent pas la situation contemporaine de la même façon. Pour les partisans, les grands accidents sont maintenant choses du passé et il est peu probable qu'ils se répètent. Les opposants font une lecture différente des risques ; selon eux, les conséquences négatives seront aussi importantes et dévastatrices que par le passé. Ils pensent que, même si la probabilité est faible, il demeure possible qu'un accident se répète et ils insistent sur le caractère dévastateur des conséquences.

Ils identifient par ailleurs de multiples nuisances engendrées par la filière nucléaire, comme les rejets radioactifs de faible envergure liés aux activités de la centrale. De plus, comme l'ont montré les consultations publiques tenues par le promoteur, les opposants s'intéressent également aux déchets nucléaires. À ce chapitre, le tableau 35 montre que 8 des 15 opposants

utilisent l'argument standardisé faisant référence à l'accumulation des déchets nucléaires comme un risque important pour la sécurité du site de Gentilly-2.

Dans un autre ordre d'idées, certains arguments liés aux aspects socio-environnementaux se démarquent. En effet, 10 des opposants considèrent que le projet présente un «danger pour la biosphère». Ces deux catégories d'arguments sont complémentaires : les premiers font référence au danger pour la santé humaine ; les seconds renvoient au danger pour l'environnement, un argument qui fait indirectement référence à la santé humaine. Notons que ces arguments sont à la fois locaux, nationaux et planétaires car ils franchissent les frontières.

On peut aussi remarquer que 6 des 15 opposants utilisent l'argument standardisé indiquant que «le nucléaire est un fardeau pour les générations futures». Rappelons que cet argument, qui fait directement référence au volet temporel du stockage des déchets, ne se retrouvait pas dans le discours des opposants de 1994. Cette sensibilité nouvelle pour ce type de préoccupation est probablement liée à la montée de concepts tels que le *développement durable*. Depuis la fin des années 80, le développement durable s'affirme comme une alternative aux modèles traditionnels, et constitue un mode de développement qui prône une plus grande équité inter et intra générationnelle. En 2004, ce concept est très utilisé par différents groupes et gouvernements pour encadrer ou justifier leurs actions :

« Le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement soutenable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. » (CMED, 1988 : 10)

« Le développement durable est contesté par plusieurs. Pourtant, il n'y a pas d'autre modèle concret qui réponde aux défis actuels. Cette vision fait maintenant partie des priorités des gouvernements et fait l'objet de discussions intenses dans les hautes sphères de l'économie. » (Thibault, 2004)

Il est à noter qu'une plus grande proportion d'opposants que de partisans utilise des arguments techniques dans leur discours (tableaux 28 et 34). Plusieurs des opposants sont désormais en mesure d'intervenir plus efficacement à ce niveau en utilisant des *savoirs* techniques plus ou moins complexes selon le cas. Ceci n'est certainement pas étranger au fait que les opposants de 2004 sont principalement des organismes environnementaux possédant des ressources et de compétences plus importantes et plus étendues que les citoyens de 1994 (tableau 16 et 27). Les opposants utilisent donc proportionnellement plus d'arguments techniques.

Finalement, un seul argument économique ressort du discours des 15 opposants alors que 7 des d'entre eux indiquent qu'«un réinvestissement dans Gentilly-2 n'est pas rentable». Retenons que les partisans sont nombreux à recourir à des arguments économiques qui semblent plus difficilement contestables pour les opposants qui d'ailleurs s'abstiennent de les confronter directement.

Comme nous pouvons le constater, les préoccupations relevées par la société d'État lors de ses consultations en amont du processus d'audience publique du BAPE sont bel et bien présentes dans le discours des opposants. Mentionnons à titre d'exemples les arguments «danger pour la santé humaine», «danger pour la biosphère», «danger d'accident», «accumulation des déchets nucléaires» et «alternatives à l'énergie nucléaire» qui sont utilisés par plusieurs opposants (tableau 35). Toutefois, ces derniers vont encore plus loin et emploient des arguments que le promoteur n'a pas été en mesure d'anticiper. Des arguments comme «le nucléaire est un fardeau pour les générations futures», «les déchets nucléaires sont hautement toxiques pendant des millions d'années » et «aucune solution au problème des déchets nucléaires» en sont de bons exemples (tableau 35). Le fait que les consultations du promoteur aient été effectuées dans le milieu hôte et que plusieurs des opposants lors des audiences publiques soient des organismes nationaux explique cette situation et fait ressortir les limites de l'exercice mené par Hydro-Québec.

Plusieurs opposants (5 organismes environnementaux et 1 groupe d'étudiants) n'approuvent pas la décision de séparer le projet de modification des sites d'entreposage de celui du prolongement de la vie utile de la centrale. Selon eux, les deux projets sont indissociables et avaliser le projet d'agrandissement du site de stockage conduit à donner une autorisation implicite au prolongement de la vie utile de la centrale qui, lui, n'est pas soumis au processus de consultations publiques du BAPE. Évidemment, cet aspect ne figure pas dans les résultats de l'enquête de la société d'État.

Regardons maintenant les arguments auxquels les opposants ont accordé le plus d'importance dans leur discours. Comme le suggère le tableau 36, les arguments socio-environnementaux occupent une place centrale dans leur argumentaire.

Tableau 36 – Les grands types d’arguments centraux utilisés par les opposants de 2004

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio- environnementaux
Nombre d’arguments centraux utilisés par plus d’un opposant (12 arguments)	3	1	2	6
Nombre d’opposants ayant utilisé au moins un de ces arguments (15 opposants)	6	2	5	10

Au total, les opposants se servent de 12 arguments centraux dont la moitié touche à des éléments socio-environnementaux. D’ailleurs, ces arguments occupent une place importante dans le discours des 15 opposants car 10 d’entre eux en utilisent au moins un de façon centrale. Comme nous l’avons vu, le profil des opposants ainsi que la conjoncture favorable au discours environnemental poussent ces acteurs à mettre l’accent sur ce type d’arguments. De leur côté, les partisans donnent plutôt de l’importance aux arguments économiques (tableau 30). Les acteurs insistent sur les éléments qui leur sont les plus accessibles et avantageux pour appuyer leur position. En plus, ils complètent leur discours avec d’autres éléments susceptibles de faire contrepoids au discours adverse.

Tableau 37 – Les arguments centraux des opposants 2004

ARGUMENTS CENTRAUX	NOMBRE D’UTILISATEURS
<i>ARGUMENTS CENTRAUX SÉCURITAIRES</i>	
Danger d’accident	5
Danger pour la santé humaine	4
Risque pour les citoyens des municipalités environnantes	2
<i>ARGUMENTS CENTRAUX ÉCONOMIQUES</i>	
Un réinvestissement dans Gentilly-2 n’est pas rentable	2
<i>ARGUMENTS CENTRAUX TECHNIQUES</i>	
Il y a des alternatives à l’énergie nucléaire	2
Aucune solution au problème des déchets nucléaires	2

ARGUMENTS CENTRAUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Danger pour la biosphère	4
Le nucléaire est un fardeau pour les générations futures	3
Aucune alternative n'est prévue en cas de refus du projet de réfection	3
Le nucléaire ne rencontre aucun des critères du développement durable	3
Le projet va à l'encontre de la politique énergétique du Québec	2
Aucune étude d'impact sur l'ensemble de Gentilly-2 n'a été effectuée	2

Parmi les arguments standardisés centraux, c'est un argument l'argument «danger d'accident» qui est le plus massivement utilisé (tableau 37). À cet égard, les opposants ne font pas uniquement référence à un accident majeur, mais également à des rejets sporadiques de moindre envergure attribuables à l'opération du réacteur ou encore à la gestion des déchets nucléaires.

Les opposants ne se limitent pas à ce type d'arguments. En effet, 11 des 15 opposants sont des groupes bien structurés qui connaissent très bien les processus de consultation en plus d'être en mesure d'aborder plusieurs aspects techniques de la filière nucléaire en conjonction avec leurs préoccupations pour l'environnement et le développement durable. Ces groupes ont la possibilité de prendre part à une controverse de prime à bord spécialisée. Cette transition d'une opposition citoyenne ancrée dans la région d'implantation (1994) à une opposition menée par des groupes structurés d'envergure nationale (2004) laisse présager une certaine spécialisation des controverses ainsi qu'une professionnalisation de l'opposition. En effet, les groupes en présence sont de plus en plus spécialisés et ont des moyens plus importants pour préparer et utiliser un argumentaire qui remet efficacement en cause le discours de leurs adversaires. Les citoyens «isolés» sans connaissances techniques précises dans le domaine se font de plus en plus rares.

6.4 Les acteurs ambivalents : pratiquement inexistant

Contrairement au projet de 1994, où ils étaient relativement nombreux, les acteurs ambivalents ont pratiquement disparu puisqu'on n'en compte plus qu'un seul. En effet, en 2004, seul le directeur de la santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec a présenté une argumentation ambivalente lors des audiences publiques du BAPE. Les lignes qui suivent présentent l'argumentation de cet organisme public. Les arguments en gras sont les éléments centraux du discours.

- Les rejets dans l'environnement sont négligeables
- Il n'y a pas plus de cancers ou d'anomalies congénitales autour de Gentilly-2 qu'ailleurs au Québec
- Il y a toujours un risque d'accident
- **Il y a une absence d'un système d'alerte rapide**
- **Certains efforts ont été déployés pour améliorer la planification d'urgence autour de la centrale**
- **Le projet de réfection de Gentilly-2 ne peut pas être analysé en vase clos et doit s'intégrer au débat sur l'avenir énergétique du Québec.**

Cet acteur jette un regard sur les risques et les impacts liés au maintien de la centrale Gentilly-2. Toutefois, à l'instar de plusieurs intervenants, il s'attarde plus à la technologie nucléaire elle-même qu'au projet de modification des aires de stockage qui fait l'objet de l'audience publique.

La chute du nombre d'acteurs ambivalents face au projet suggère une certaine radicalisation de la controverse. En effet, la quasi-totalité des acteurs se présentent aux audiences avec une position bien arrêtée sans avoir l'intention de discuter ni de changer d'idée sur le bien-fondé de réaliser ou non le projet à l'étude. Autrement dit, les audiences publiques deviennent alors un dialogue de sourds.

6.5 Une opposition extra-régionale

Si en 1994, l'opposition provenait en bonne partie du milieu immédiat, la situation est différente en 2004. L'opposition est alors principalement le fait d'organisations nationales et dans une faible proportion de citoyens et d'organisations du milieu d'accueil. Dans une telle situation, prendre le pouls de la population d'accueil pour prévenir l'opposition se révèle beaucoup moins pertinent. Certes, les opposants d'allégeance nationale ont des préoccupations qui rejoignent celles des acteurs locaux rencontrés par Hydro-Québec, mais ils ont également des préoccupations plus larges qui touchent à une foule de sujets. Dans le cas de filière très spécialisée où des groupes bien structurés prennent peu à peu la place des citoyens, une consultation en amont doit inclure, pour plus d'efficacité, des acteurs issus de l'ensemble de la collectivité au sens large et non seulement d'individus et de groupes du secteur touché. Pour leur part, les partisans abondent généralement dans le même sens que le promoteur. Ces acteurs, principalement issus de la région touchée, auraient été en faveur du projet qu'il y ait eu consultation en amont ou non. Les entreprises qui dépendent de la centrale pour des contrats lucratifs et les syndicats qui défendent les emplois des travailleurs à Gentilly-2 ont des intérêts économiques directs à voir le projet se réaliser. De façon générale, le milieu d'accueil qui, en 1994, a constitué le cœur de l'opposition constitue en 2004 le cœur du mouvement d'appui.

Toutefois, ce ne sont pas les mêmes acteurs locaux qui en 1994 et en 2004 prennent position sur le projet proposé par Hydro-Québec.

En 1994, le milieu local utilise des arguments *sans assise spatiale locale* pour s'opposer au projet, alors qu'en 2004 les acteurs locaux utilisent des arguments *avec assise spatiale locale* pour appuyer le projet. Autrement dit, en 1994 comme en 2004, on s'oppose au projet avec des arguments *sans assise spatiale locale* et on l'appuie avec des arguments qui ont une *assise spatiale locale*. Ceci est valable peu importe que l'acteur soit originaire de la région touchée ou non.

CHAPITRE VII - ANALYSE DU CAS DE 2004 : PARTISANS RÉGIONAUX ET OPPOSANTS NATIONAUX

Cette section propose une analyse plus approfondie des données présentées dans le chapitre précédent. L'analyse se fera autour des thèmes suivants : la nature de l'opposition, l'origine de l'opposition, l'argumentaire technique et la confrontation des données à notre modèle de controverse (figure 4 – Chapitre I).

7.1 L'opposition au projet de 2004 : NIMBY ou NIABY ?

À l'instar de l'analyse du cas de 1994, nous nous intéresserons au syndrome NIMBY et à son applicabilité au cas de 2004.

À la lumière des résultats présentés au chapitre précédent, le recours au concept de NIMBY pour analyser la controverse de 2004 apparaît à la fois réducteur et insuffisant pour comprendre la complexité des jeux d'acteurs. D'abord, seulement 2 des 15 opposants sont des citoyens riverains (RMR de Trois-Rivières). Près de la moitié des opposants est plutôt constituée d'organismes environnementaux d'envergure nationale (tableau 33). De plus, l'argumentation des opposants peut difficilement être qualifiée d'individualiste. Les discours de ces acteurs sont plutôt orientés vers les dangers relatifs à l'utilisation de la filière nucléaire non seulement pour le territoire d'accueil mais également pour le Québec en entier et, finalement, pour la biosphère: 10 des 15 opposants mentionnent qu'elle représente un «danger pur la santé humaine» ainsi que «pour la biosphère» (tableau 35).

Les mémoires déposés lors des audiences publiques du BAPE mettent encore plus clairement en évidence la nature collective de l'argumentaire des opposants :

« Toute évaluation de risque repose sur le principe de moindre danger. Or, le danger nucléaire est toujours très élevé, quoi qu'en disent physiciens, ingénieurs et autres pétrisseurs de l'atome. Three Mile Island et Tchernobyl, par exemple, n'ont pas été des phantasmes d'intellectuels ou de peureux, mais de réelles catastrophes, dont la dernière a touché directement des dizaines de millions de gens qui étaient en droit de se considérer comme abrités et qui pourtant, sont morts ou ont été affectés lourdement, en eux-mêmes, dans leur progéniture et dans leur habitat, par des dégagements atomiques délétères. Or, en considération de la position de Gentilly-2, en plein centre du Québec densément habité, et en tenant compte des orientations des vents dominants (Sud-ouest et Nord-est, axe précis de la vallée du Saint-Laurent), c'est la quasi totalité de la

population du Québec qui se trouve en permanence sous la menace d'un Tchernobyl. » (Lejeune, 2004 :3-4)

« Le démantèlement du centre de recherche financé par le fédéral depuis ce temps, l'évolution défavorable et les nombreuses avaries de la filière atomique depuis 1996 tant au Canada que dans le monde, l'absence d'une nouvelle solution à long terme plus acceptable pour la gestion du combustible irradié et les menaces terroristes justifient que le gouvernement maintienne sa politique de base et mette fin dès maintenant à cette mauvaise expérience avant qu'elle ne cause un désastre. » (Dagenais, 2004 :11)

« On observe dans la population de Champlain un taux élevé de problèmes de santé pouvant être relié à la proximité de la centrale nucléaire : cancers, troubles de la glande thyroïde, fissures palatines, etc. Or les études réalisées jusqu'à maintenant nous semblent insatisfaisantes. Elles ne permettent pas de vérifier si ces problèmes de santé sont vraiment plus fréquents spécifiquement pour la population vivant dans un périmètre, par exemple de cinq ou dix kilomètre autour de la centrale. » (Zéro nucléaire, 2004 : 5)

Ces extraits, qui sont par ailleurs des arguments typiquement employés par les opposants, prouvent que ceux-ci ne peuvent pas être confinés dans un rôle de riverain sans vision collective. La plupart des acteurs défavorables s'interrogent, entre autres, sur les risques d'accident et sur les conséquences d'un tel événement sur l'état de santé des québécois habitant de la vallée du Saint-Laurent. Nous remarquons également que, pour certains opposants, les grands accidents du passé sont toujours d'actualité alors que plusieurs partisans sont d'avis contraire. D'autres opposants s'arrêtent plutôt à des arguments comme les lacunes au niveau de la gestion des déchets nucléaires pour justifier la fin des activités de la centrale. Selon eux, les résidus radioactifs de Gentilly-2 présentent des risques trop élevés pour la collectivité. Même le regroupement Zéro nucléaire, composé essentiellement de riverains, utilise un discours de nature collective. Certes, ces opposants s'inquiètent pour leur communauté et leur environnement immédiat, mais ils font valoir leur point de vue à l'aide d'arguments collectifs et ils insistent pour dire que le territoire concerné n'est pas local mais plutôt provincial voire national et planétaire.

Pour ce qui est des arguments de nature individuelle, peu d'acteurs les utilisent, sauf parfois des entreprises privées favorables au projet :

« Hydro-Québec / Gentilly-2 constitue pour notre firme un client récurant important qui, non seulement requiert nos services sur une base régulière, mais qui a permis à notre firme d'acquérir la crédibilité requise pour l'exportation de la valeur ajoutée de ses services d'ingénierie. »(Consultants VFP inc., 2004: 4)

Le fait que des arguments individuels se retrouvent dans le discours de certains partisans indiquent que la controverse de 2004 ne correspond pas au modèle classique du NIMBY. Dans celui-ci, le discours «égoïste» est plutôt l'apanage d'une résistance locale qui refuse un équipement collectif sur son territoire mais qui serait disposée à le voir s'implanter ailleurs. En 2004, les opposants ont un discours à portée collective et plusieurs partisans n'hésitent à mettre de l'avant leurs intérêts individuels. En regard du modèle classique du NIMBY, c'est en quelque sorte le monde à l'envers.

Évidemment, les entreprises privées et les autres partisans n'utilisent pas tous ce genre d'arguments et la majorité d'entre eux font également valoir plusieurs éléments de nature plus collective :

« À la demande des membres y travaillant, je me présente devant cette commission afin de supporter la réalisation du projet et ainsi sauvegarder ces emplois spécialisés dont la région du Centre-du-Québec et de la Mauricie a tant besoin. » (Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec, 2004 :1)

« Vu l'importance de ces rapports, Hydro-Québec, en collaboration étroite avec l'IGN, a institué une chaire industrielle en génie nucléaire. Cette chaire industrielle est entièrement financée par l'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly-2. La chaire en génie nucléaire est aussi dotée d'un programme de bourses Hydro-Québec en génie nucléaire. À chaque année académique deux étudiants à la maîtrise reçoivent un support financier par l'intermédiaire de ce programme de bourse. » (Institut de génie nucléaire Polytechnique, 2004 : 3)

On ne peut donc pas dire que les partisans utilisent uniquement des arguments individuels. Bien que plusieurs le fassent, ce qui constitue un changement important vis-à-vis du cas de 1994, les arguments centraux des partisans sont principalement de nature collective.

Ceci dit, penchons-nous sur les facteurs à l'origine de l'opposition ainsi que sur les différents éléments qui stimulent la controverse entre partisans et opposants au projet de 2004.

7.2 Les facteurs d'opposition dans la controverse de 2004

À l'instar du cas de 1994, l'analyse qui va suivre touche quatre thèmes : la distribution spatiale et temporelle du risque, la perception des risques encourus par les citoyens (santé, environnement, accident, armes nucléaires), les facteurs économiques et les déchets nucléaires. Pour le cas de 2004, nous allons également ajouter à cette liste un autre facteur : le projet n'était pas entièrement soumis au processus du BAPE.

7.2.1 La distribution spatiale et temporelle du risque plus présente en 2004 qu'en 1994

Les données du chapitre VI montrent que la préoccupation pour la distribution temporelle et spatiale du risque se retrouve dans le discours de plusieurs acteurs. En ce qui concerne la distribution temporelle, 6 des 15 opposants sont d'avis que le «nucléaire est un fardeau pour les générations futures» (tableau 35). Certes, cette proportion est inférieure à 50 % ce qui indique que plusieurs opposants font abstraction de ce facteur. Toutefois, le nombre d'opposants qui s'intéressent à cet enjeu a augmenté de façon significative depuis 1994, alors qu'aucun acteur de l'époque ne soulevait directement de tels enjeux. De leur côté, 28 des 45 des partisans considèrent que la filière nucléaire sera bénéfique à long terme puisqu'«elle ne produit pas de gaz à effet de serre (Kyoto)» (tableau 29). Les extraits de mémoires qui suivent permettent de détailler le discours des acteurs concernant la distribution du risque sur le plan temporel :

Partisans	Opposants
<p>«En conclusion, nous considérons que le projet d'agrandissement des aires de stockage de Gentilly-2 et de réfection est en parfaite harmonie avec les principes du développement durable qui valorisent la protection de l'environnement, le développement économique, et le développement social. La réfection de Gentilly-2 n'a pas d'impact significatif sur l'environnement et réduit même les probabilités de devoir recourir à des sources de production plus polluantes» (Mapsan Inc., 2004 : 6)</p>	<p>«Bien que les études soutiennent qu'il n'y aurait pas beaucoup d'impact au niveau environnemental parce que les déchets radioactifs seront enfouis à telle profondeur dans le Bouclier canadien. Qui connaît réellement les effets d'un tel enfouissement à plus long terme? Sommes-nous prêts à hypothéquer l'avenir de notre peuple au-delà de la septième génération ?» (Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki Inc., 2004 :10)</p>
<p>«Gentilly-2 constitue un acquis qui se doit d'être sauvegardé. Son opération est sûre, fiable, propre, performante, et tout à fait en accord avec le protocole de Kyoto. Je suis donc en faveur de sa réfection. En cette période de grande augmentation de la demande d'électricité, ses coûts se comparent avantageusement à toutes autres formes de développement d'énergie.» (Duval, 2004 : 4)</p>	<p>«En tant que jeunes, nous nous devons d'insister sur la fin la plus rapide de l'aventure nucléaire et du fardeau qu'elle impose aux générations futures.» (Environnement Jeunesse, 2004 :9)</p>
<p>«Il y a une trentaine d'années, il était prévu d'utiliser la fusion nucléaire pour régler les problèmes en énergie de la planète. Nous savons aujourd'hui que ce n'est pas pour demain. Les ressources hydrauliques disponibles sont limitées. L'énergie éolienne n'est pas une énergie fiable pour la production en base. Les centrales thermiques avec leur production de gaz à</p>	<p>«Appuyer l'énergie nucléaire revient purement et simplement à échanger un ensemble de problèmes (émissions de déchets radioactifs, risques d'accidents catastrophiques et prolifération des armes nucléaires) contre les problèmes environnementaux résultant des changements climatiques. En outre, l'esprit qui anime le Protocole de Kyoto, tel que</p>

<p><i>effets de serre, même faible par rapport aux centrales au charbon, ne sont pas sans effet sur l'environnement, en particulier dans le contexte du protocole de Kyoto. C'est pourquoi l'énergie nucléaire représente l'énergie verte du futur. De plus en plus d'environnementalistes dans le monde commencent à le reconnaître.» (Caron, 2004 : 4)</i></p>	<p><i>signé par le Canada, cherche à promouvoir les technologies véritablement durables, les seules à pouvoir apporter des solutions réelles aux changements climatiques. L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont moins chères, plus propres et plus sûres que l'énergie nucléaire. Celle-ci devrait progressivement être éliminée au Canada, et le gouvernement devrait orienter ses ressources limitées pour soutenir les énergies « vertes », produites dans le respect de l'environnement» (Greenpeace, 2004 :18)</i></p>
<p><i>«Tout en exagérant l'importance du risque associé aux déchets nucléaires, certains intervenants prétendent que l'on peut facilement se passer du nucléaire pour nos approvisionnements futurs car il existe des solutions de rechange moins dispendieuses et beaucoup mieux adaptées à l'environnement et au développement durable. Pour comprendre jusqu'à quel point cette illusion est dangereuse, considérons d'abord les enjeux énergétiques à l'échelle mondiale. Nous allons nous concentrer sur la production d'électricité et sur les émissions de CO2.» (Rozon, 2004 : 17)</i></p>	<p><i>«Les éthiciens soutiennent qu'il n'y a pas de solution éthique optimale pour la gestion des stocks actuels de combustible nucléaire irradié au Canada - nous ne pouvons que nous efforcer à trouver une solution moins pire que les autres. C'est-à-dire que nous avons créé une question sans issue pour les générations à venir.» (Sierra club du Canada, 2004 :15)</i></p>
<p><i>«Le développement durable a pour premier objectif de préserver ou d'accroître l'ensemble des actifs (qu'ils soient naturels, produits, humains ou sociaux) transmis aux générations futures. Le développement de l'énergie nucléaire permet d'élargir la base de ressources naturelles utilisables pour la production d'énergie et augmente les actifs humains et produits.» (Charest, 2004 :10)</i></p>	<p><i>«La création de tonnes de déchets nucléaires constituera un lourd problème environnemental pour les générations futures. Cela va à l'encontre de l'objectif d'équité entre les générations du concept de développement durable.» (Rheault et Rheault, 2004 :16)</i></p>

Tout d'abord, le projet de 2004 est examiné de part et d'autre dans une perspective à long terme. Les impacts négatifs ou positifs ne sont plus seulement appréhendés dans l'immédiat mais interpellent également les générations futures.

Toutefois, comme le montre les extraits précédents, il est clair que les partisans et opposants n'ont pas la même vision de la filière nucléaire lorsqu'il est question de développement durable et de ses impacts à long terme sur l'environnement. D'un côté, les partisans retiennent qu'il s'agit d'une énergie qui ne produit pas de gaz à effet. De l'autre côté, les opposants voient cette filière comme un fardeau pour les générations futures qui seront aux prises avec des quantités

importantes de déchets radioactifs dangereux. Les acteurs de tous côtés sont donc conscients de la conjoncture favorable aux arguments socio-environnementaux, mais ils en font une utilisation très sélective et partisane : ils tentent d'en tirer profit en adaptant ce type d'arguments à leurs discours respectifs.

On observe également une certaine discordance entre partisans et opposants à propos de la répartition spatiale du risque. D'un côté, les partisans ne voient pas de réels problèmes au niveau de la localisation. Au contraire, 12 des 45 partisans y voient un avantage, car la «localisation de Gentilly-2, près des grands centres urbains réduit la distance de transport» de l'électricité (tableau 29). Pour leur part, 3 des 15 opposants retiennent que «la localisation de Gentilly-2 fait que plus que la moitié de la population du Québec serait touchée par un accident majeur » (tableau 35) :

Partisans	Opposants
<i>Gentilly-2 ne produit que 3% de l'énergie du réseau, cette source d'énergie se trouve située en Mauricie, dans un parc industriel très énergivore. Cette situation géographique place cette centrale à mi-chemin entre Montréal et Québec, donc près des centres de consommation, ce qui a tendance à stabiliser le réseau. (Institut de génie nucléaire Polytechnique, 2004 : 4)</i>	<i>Or, en considération de la position de Gentilly-2, en plein centre du Québec densément habité, et en tenant compte des orientations des vents dominants (Sud-ouest et Nord-est, axe précis de la vallée du Saint-Laurent), c'est la quasi totalité de la population du Québec qui se trouve en permanence sous la menace d'un Tchernobyl. (Lejeune, 2004 :3-4)</i>
<i>Gentilly-2 occupe une position stratégique sur le réseau, de par sa proximité des grands centres vulnérables aux pannes majeures. On ne peut pas jouer avec la sécurité énergétique lorsque la santé et la sécurité des gens est en jeu. (Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ), 2004 :3)</i>	<i>Si l'on superpose sur une carte québécoise la centrale de Tchernobyl, à l'endroit où se trouve Gentilly-2, on voit que la zone la plus sévèrement contaminée s'étend du milieu de l'île de Montréal jusqu'à l'Île d'Orléans. C'est donc plus de la moitié de la population du Québec qui est menacée. (Dagenais, 2004 :21)</i>
<i>Gentilly-2 produit de façon soutenue sans émettre de GES. Elle est complémentaire avec nos ressources renouvelables. Elle permet de les exploiter plus efficacement et facilitera l'intégration des développements futurs tant hydroélectriques qu'éoliens. Le renforcement qu'elle apporte au réseau de transport du fait de sa localisation près des plus grands centres de consommation améliore la capacité d'échanges d'énergie avec les réseaux voisins. Elle rend le réseau à la fois plus fiable et plus crédible, contribuant ainsi à augmenter notre sécurité</i>	<i>Une catastrophe de l'ampleur de celle de Tchernobyl à la centrale de Gentilly-2 pourrait contaminer pour des siècles les terres agricoles, les forêts, l'eau et la vie sous toutes ses formes au Québec. De plus, cela anéantirait l'économie québécoise. (Rheault et Rheault, 2004 :7)</i>

<i>énergétique au delà de sa capacité propre. (Association de l'industrie électrique du Québec, 2004 : 10)</i>	
--	--

Même si ces arguments sont utilisés par plusieurs acteurs, ils n'occupent pas une place très importante dans leur discours. Seulement 2 des 45 partisans placent l'argument «localisation de Gentilly-2, près des grands centres urbains réduit la distance de transport » au cœur de leur argumentation (tableau 31), alors que 2 des 15 des opposants utilisent l'argument «risques pour les citoyens des municipalités environnantes» de façon centrale (tableau 37). Ceci indique que les tensions concernant la répartition spatiale du risque sont moins vives que celles qui touchent à sa répartition temporelle. Cela s'explique en partie par les caractéristiques de la technologie qui font que tout le Québec est concerné et le contexte favorable aux arguments liés au développement durable. Nous aborderons maintenant la perception du risque lui-même. Comme nous allons le voir, les divergences d'opinion entre les acteurs sont particulièrement profondes.

7.2.2 La perception des risques encourus par les citoyens : le fossé entre partisans et opposants

Les opposants et partisans au projet de 2004 ont une perception très différente du risque. D'un côté, 19 des 45 partisans affirment que «l'énergie nucléaire est sécuritaire» et que «les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents», ce qui permet d'anticiper un niveau de risque d'accidents quasi nul (tableau 29). De leur côté, 10 des 15 opposants soutiennent que le projet entraîne des «dangers pour la santé humaine», des «dangers pour la biosphère» et des «dangers d'accident» (tableau 35). Les extraits de mémoires témoignent du fossé qui sépare opposants et partisans face à la perception des risques :

Partisans	Opposants
<i>«Il est vrai que l'accident de Tchernobyl a entraîné une crainte envers cette forme d'énergie mais il faut savoir que ce type de réacteur possédait des lacunes importantes de conception concernant les équipements de sécurité. De plus les exploitants de cette centrale étaient soumis à la dictature communiste de l'ex-Union soviétique. Les centrales CANDU exploitées au Canada et en particulier Gentilly-2 sont loin de ce cas.» (Caron, 2004 :3)</i>	<i>«Toute évaluation de risque repose sur le principe de moindre danger. Or, le danger nucléaire est toujours très élevé, quoi qu'en disent physiciens, ingénieurs et autres pétrisseurs de l'atome. Three Mile Island et Tchernobyl, par exemple, n'ont pas été des phantasmes d'intellectuels ou de peureux, mais de réelles catastrophes, dont la dernière a touché directement des dizaines de millions de gens qui étaient en droit de se considérer comme abrités et qui pourtant, sont morts ou ont été affectés lourdement, en eux-mêmes, dans leur progéniture et dans leur habitat, par des dégagements</i>

<p>« [...] nous sommes arrivés à la conclusion que le nucléaire, plus précisément l'exploitation de la Centrale Gentilly-2 ne représente qu'un risque très minime sinon négligeable, pour l'environnement et la santé. Le risque d'accident est presque nul et en cas d'accident, la centrale est bien protégée contre la diffusion de radiation dans l'atmosphère. En matière de pollution, il a été démontré que le nucléaire est moins polluant que les autres centrales à l'huile, au gaz ou au charbon.» (Abdul-Nour, 2004 :3)</p>	<p>atomiques délétères.» (Lejeune, 2004 : 3)</p> <p>«On nous affirme que les installations de la centrale Gentilly-2 ne se comparent pas à Tchernobyl par exemple et qu'en cas d'explosion du réacteur, les risques de pollution radioactive importante de l'environnement sont inexistantes. Est-ce vrai ou non?» (Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki Inc., 2004 :9)</p>
<p>«La gamme des techniques nucléaires d'EACL comprend la conception, l'ingénierie, la construction, la gestion de projet, la gestion des arrêts, la gestion de la prolongation de la vie utile, le déclassement et la gestion du stockage des déchets nucléaires. Les réacteurs CANDU, produit phare d'EACL, sont mondialement reconnus comme modèle de succès, en raison des 40 et quelques années de production d'électricité sécuritaire, économique et fiable.» (Énergie atomique du Canada limitée, 2004:3)</p>	<p>«Les CANDU dans leur ensemble ont connu plus d'un incident. Parmi les incidents significatifs, mentionnons qu'il y a eu quelques pertes de caloporteur, dont une ayant nécessité l'inondation du coeur d'un réacteur, au complexe de Pickering. Rappelons également la fermeture de 8 centrales en 1997 pour raisons de sécurité.» (Environnement jeunesse, 2004 : 5-6)</p>
<p>«Le programme de surveillance radiologique de l'environnement a démontré durant toutes ces années que la centrale est sécuritaire et que ses impacts pour l'environnement et la population sont négligeables.» (Ross, 2004 :3)</p>	<p>«L'exploitation de la centrale nucléaire engendre des déchets dangereux pour la faune, la flore, l'eau et l'air. On parle ici de danger de modification du code génétique d'êtres vivants. Ces contaminations peuvent avoir des répercussions graves non seulement sur la génération contaminée, mais les tares peuvent s'aggraver de génération en génération.» (Zéro nucléaire, 2004 : 6)</p>
<p>«Socialement parlant, les impacts sanitaires de la centrale, s'ils existent, n'ont pu être mis en évidence ni mesurés dans la population par les experts du Ministère de la Santé. Les impacts directs sur la santé des travailleurs de la centrale sont encadrés par les normes canadiennes de radioprotection. Ces normes sont établies de façon à prévenir l'apparition d'effets précoces (à court terme) chez les travailleurs et à minimiser le risque d'apparition de cancers radio induits ou d'effets héréditaires. Tous les employés sont formés en radioprotection et ils acceptent les risques inhérents à leur statut de «travailleur du secteur nucléaire» en signant un</p>	<p>«Les dommages causés par les radiations sont cumulatifs. Les éléments radioactifs peuvent se concentrer dans les tissus vivants et augmenter le risque de cancer et autres maladies. Aucun degré de contamination et d'exposition n'est sans danger! [...] Il faut penser aussi aux travailleurs qui seront exposés et contaminés par les radiations ionisantes lors de ces travaux, sans en connaître les conséquences.» (Marcel Jetté-Regroupement Des Travailleurs accidentés du nucléaire, 2004 :2)</p>

<i>formulaire à cet effet.» (Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec, 2004 : 3)</i>	
--	--

Le fossé entre partisans et opposants par rapport à la perception des risques liés à la filière nucléaire est donc très grand. Nous pourrions le décrire comme étant attribuable au choc entre les acteurs confiants face à la technologie et les acteurs doutant des capacités des experts à garantir une sécurité sans faille. Les partisans sont d'avis que la filière des réacteurs CANDU (réacteur utilisé à Gentilly-2) est fiable et s'appuie sur une expertise mondialement reconnue. À l'inverse, les opposants considèrent que le principe du «moindre risque» ne s'applique tout simplement pas à la filière nucléaire puisqu'elle présente des risques potentiels élevés peu importe l'encadrement. Ceci rappelle certains éléments de la controverse de 1994, alors que les partisans se fiaient aux risques statistiques et les opposants à l'ampleur d'un accident. Cette façon d'aborder le problème relevé par Guay (1995) est toujours d'actualité en 2004.

7.2.3 Les facteurs économiques : des arguments de «vente» difficilement contestables

La majorité des arguments économiques utilisés par les partisans ont trait aux bienfaits de la centrale sur l'économie régionale et québécoise (tableau 35). Malgré ces arguments de nature collective, certains partisans ne passent pas sous silence leurs intérêts individuels. En effet, plusieurs d'entre eux utilisent des arguments de nature individuelle tout en proposant en parallèle une série d'arguments collectifs (tableau 29).

Il est à noter que 9 des 45 partisans sont des entreprises privées qui ont pour objectif premier d'augmenter leur rentabilité. Une entreprise est, par définition, un particulier ou un groupe engagé dans la production d'un bien ou d'un service (GEMEAP, 2002). Or, dans un système capitaliste, « [...] la motivation de chacun provient de ses intérêts purement individuels ; chaque agent économique tente de maximiser sa satisfaction en tenant compte de ses préférences et ses possibilités budgétaires » (McConnel, Brue et Tremblay, 1994 :72). Le promoteur et certains acteurs favorables sont donc à la recherche de profits ou de bénéfices :

« Sponsors promote projects with the expectation that they will capture a significant proportion of the value they create. Others join with the same intent, each contributing to overall value creation, but also hoping to capture what they see as a fair share. [...] Stakeholders expect that some of the value created will be distributed to parties negatively affected by the project. » (Miller et Lessard, 2000:10)

Plusieurs des entreprises impliquées (4 sur 9) dans la controverse de 2004 ne cachent pas leur motivation pécuniaire et soutiennent que le projet a des «avantages financiers pour l'entreprise» et que «l'entreprise a développé une expertise dans le domaine du nucléaire». De plus, certaines d'entre elles parlent explicitement de la contribution clé de Gentilly-2 à leur croissance :

« L'entreprise que nous dirigeons, comme plusieurs autres, a bénéficié directement de contrats émis par la centrale nucléaire Gentilly-2. Nous croyons que ces bénéfices représentent une contribution à l'économie de la haute technologie au Québec. Notre entreprise, International Safety Research, fournit des services spécialisés en gestion des risques radiologiques. Depuis dix ans, nous avons participé, avec Hydro Québec, à divers projets d'analyse des risques, de support à l'exploitation et de planification en cas d'urgence nucléaire. Cette expérience unique nous a permis d'offrir nos services au Canada et à l'étranger, entre autres à Point Lepreau, Ontario Power Generation, en Afrique du Sud, en Hollande, en Autriche, au Brésil et en Roumanie. Nous avons aussi participé à plusieurs missions d'expert pour l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) dans une dizaine de pays. » (International Safety Research, 2004 :1)

« Je préside Zircatec Precision Industries Inc., une société qui fabrique le combustible nucléaire CANDU et des composantes utilisées dans les réacteurs CANDU. Zircatec est donc le fournisseur de combustible de la centrale nucléaire d'Hydro-Québec. Ce projet m'intéresse pour deux raisons. Tout d'abord, mon entreprise est un fournisseur de Gentilly-2 et je souhaite bien entendu que la centrale demeure en service. Cependant, au-delà de cet intérêt, je suis préoccupé par le défi que nous devons relever ensemble de protéger notre environnement naturel tout en étant en mesure de produire l'énergie électrique essentielle à notre société moderne. » (Zircatec Précision Industries Inc., 2004 :1)

Ce type de discours n'est toutefois pas omniprésent dans l'argumentation des partisans puisque celle-ci reste avant tout axée sur des éléments collectifs.

De leur côté, les opposants ont une vision différente des impacts économiques du projet. Soulignons, à titre d'exemple, que 7 des 15 opposants croient qu'«un réinvestissement dans Gentilly-2 n'est pas rentable» et que 4 sont d'avis que «l'impact économique régional du déclassement de Gentilly-2 est relativement faible». Les extraits qui suivent présentent les divergences d'opinion entre acteurs favorables et défavorables concernant la dimension économique du projet:

Partisans	Opposants
<p>«Avec ses 650 employés permanents et des effectifs supplémentaires pouvant aller au-delà de mille personnes lors des arrêts planifiés, l'impact économique de la centrale sur la région est indiscutable.» (Syndicat des technologues d'Hydro-Québec section locale 957, 2004 :5)</p>	<p>«Dans la description du milieu, Hydro-Québec a appuyé le fait que la région connaisse de forts taux de chômage, ce qui paraît logique pour un tel paragraphe. Néanmoins, sachant que cela constitue un point de préoccupation important pour la population, il axe cette réflexion sur le fait qu'il y aura la création de nouveaux emplois. On se pose alors plusieurs questions : tout d'abord, ces travaux de construction et de réfection ne sont que temporaires, une fois terminée, celui-ci reviendra à son ancien niveau. Où est le gain ?» (Munoz et al., 2004 : 6)</p>
<p>«Tel que démontré par Hydro-Québec dans les documents déposés en support au projet, la réfection de Gentilly-2 constitue le moyen le plus économiquement rentable pour fournir après 2010 les 635 MW actuellement produits par la centrale.»(MAPSAN INC., 2004 :6)</p>	<p>«Pour toutes les raisons déjà mentionnées, l'investissement déjà en place ne justifie pas qu'on doive poursuivre l'exploitation de la centrale et encore moins y investir davantage. Bien au contraire, les centrales nucléaires canadiennes semblent toutes engendrer des dépassements majeurs au niveau des coûts anticipés. À l'heure où le gouvernement semble déterminer à faire mieux en investissant moins, il semble clair qu'investir dans le nucléaire ne s'avère pas un bon choix.» (Zéro nucléaire, 2004 : 7)</p>
<p>Localisée en bordure du Parc industriel et portuaire de Bécancour, Gentilly-2 constitue une usine de production qui offre des emplois de qualité, dans une région qui ne pourrait se priver d'une telle qualité d'emplois. De plus, son exploitation requiert régionalement une quantité importante de produits et services contribuant à l'essor économique de notre région. (Consultants VFP inc., 2004 :2)</p>	<p>«Il s'agit au plus d'une centaine d'emplois à temps partiel de perdus, les 300 employés permanents qui deviendraient excédentaires 4 ans après la fermeture jouissant tous d'une pleine sécurité d'emploi. La principale conséquence pour eux serait une réorientation de carrière à l'intérieur d'Hydro-Québec avec un possible déménagement.» (Dagenais, 2004 : 27)</p>
<p>De 600 à 700 travailleurs hautement spécialisés travaillent à la centrale de Gentilly-2; ainsi, chaque année, près de soixante-dix millions de dollars (en dollars courants) sont directement injectés dans le flux des revenus de la région par l'exploitation de la centrale. L'effet multiplicateur des retombées représente environ 1 500 emplois directs, indirects et induits pour la région. (Énergie atomique du Canada limitée, 2004 : 14)</p>	<p>«Les arguments de protection des emplois nous paraissent liés au manque d'imagination pour créer des nouvelles entreprises, par exemple, dans le cas militaire, pour développer de l'expertise pour décontaminer les nombreux sites contaminés. Il pourrait en être de même dans le parc industriel de Bécancour où l'on pourrait développer des industries de transformation de l'aluminium ou du magnésium. Comme autres exemples de perte ou de reconversion d'emplois,</p>

	<i>signalons aussi les fermetures de La Prade, Mirabel, Hungtington récemment, G.M. à Ste Thérèse.» (Groupe d'action pour la restauration du lac Saint-Pierre, 2004 :1-2)</i>
--	---

Alors que les acteurs favorables sont d'avis que le projet est porteur de retombées économiques importantes et d'emplois pour la région, les propos des opposants sont beaucoup moins enthousiastes. Ces derniers croient en effet que le projet ne créera pas de nouveaux emplois mais maintiendra à moyen terme ceux qui existent déjà. Ils ajoutent que l'importance relative du nombre d'emplois reliés à la centrale est plutôt marginale à l'échelle de la région. L'utilisation de données précises n'est donc pas uniquement l'apanage du promoteur et des partisans. Les opposants sont également en mesure d'argumenter efficacement sur cet aspect.

L'examen des extraits nous permet aussi de mettre en évidence que les partisans font une analyse interne du projet (nombre d'emplois, nombre de MW, etc.), alors que les opposants font plutôt une analyse comparative (nucléaire / autre mode de production). Encore ici, partisans et opposants font une interprétation très différente des données économiques existantes et mettent en avant celles qui leur permettront d'en arriver à leurs fins.

Les partisans et opposants ne s'entendent pas non plus sur la pertinence d'investir dans la filière CANDU. Pour les premiers, celle-ci est fiable alors que pour les seconds, elle est plutôt « dépassée ». Ceci ouvre la porte à une controverse sur des éléments plus techniques. Nous y reviendrons un peu plus loin dans l'analyse. Auparavant, penchons-nous sur un sujet qui soulève beaucoup de questions tant au sein de la population que chez les experts : la gestion des déchets nucléaires.

7.2.4 Déchets nucléaires : la gestion à court ou à long terme ?

À ce jour, plusieurs solutions d'entreposage des déchets nucléaires sont disponibles, mais comme mentionné dans les chapitres précédents, aucune d'entre elles ne fait l'unanimité chez les experts (Winner, 1986 ; Reeves, 2003 ; Wald, 2004). Par ailleurs, la population est de plus en plus au fait des problèmes liés aux caractéristiques propres des déchets nucléaires de même qu'à leur gestion. Dès les années 70, la population percevait cette problématique comme centrale dans l'industrie nucléaire (Tierney, 1984; Sjöberg, 2003). Au centre de leur discours, les partisans placent des arguments d'ordre économique contrairement aux opposants qui sont plus préoccupés par la gestion des déchets. Ceux-ci sont en effet plus préoccupés par les questions relatives à l'existence même des déchets nucléaires qu'à leur gestion.

Partisans	Opposants
<p>«Non seulement nous savons où se trouvent les déchets nucléaires, mais nous savons comment les stocker de manière sûre, sans impact néfaste pour l'environnement ou pour la population. Cela a été prouvé à tous les sites des réacteurs CANDU, mais nulle part la démonstration n'a été aussi patente qu'ici même, au Québec, au site de Gentilly-2. Le système de traitement et de stockage des déchets de combustible nucléaire utilisé par Hydro-Québec est inégalable. Il est sûr et il est sécuritaire.» (Zircotec Précision Industries Inc., 2004 :2)</p>	<p>«Les éthiciens soutiennent qu'il n'y a pas de solution éthique optimale pour la gestion des stocks actuels de combustible nucléaire irradié au Canada. Nous ne pouvons que nous efforcer à trouver une solution moins pire que les autres. C'est-à-dire que nous avons créé une question sans issue pour les générations à venir. [...] une méthode de gestion des déchets saine du point de vue éthique serait nécessaire, et non seulement une méthode moins pire que les autres.» (Sierra club, 2004 : 15)</p>
<p>«Il ne faudrait cependant pas croire que nous sommes dans l'impasse, et que le problème des déchets est insoluble comme certains voudraient nous le laisser croire. À partir d'une perception exagérée des risques associés aux faibles doses de radiation et d'une méfiance non voilée vis-à-vis des prédictions des scientifiques, certains intervenants ont fait de leurs préoccupations un article de foi qui ne tolère aucune critique. Ils n'hésitent pas à promouvoir leur croyance en multipliant leurs interventions dans les médias avec des propos alarmistes, dans le but d'influencer l'opinion publique et d'affecter les prises de décision. En perpétuant les mythes, ils ont pratiquement réussi à limiter nos choix énergétiques en forçant l'exclusion de l'option nucléaire, alors que nous avons en besoin plus que jamais. Le combustible usé des centrales, comme toute substance radioactive, est sous juridiction fédérale. La gestion à long terme des déchets de la centrale de Gentilly s'insérera donc dans le contexte du programme canadien de gestion des déchets, qui entrera bientôt dans une phase critique avec la publication de l'étude de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN/NWMO) prévue pour novembre 2005. La SGDN a été créée à l'automne 2002 suite à l'adoption de la loi C-27.» (Rozon, 2004 :22)</p>	<p>«Et l'accumulation supplémentaire de déchets à laquelle la remise à niveau de Gentilly-2 nous convie pour trente ans rendrait ce plafond de plus en plus lourd et menaçant. Nous, et en particulier les habitants proximaux, avons été généreux pendant ces trois décennies, en plus de celle qui vient, si G-2 atteint le relais 2013, mais nous considérons maintenant avoir suffisamment donné pour qu'on ne nous fasse pas l'injure de nous en demander encore. Pour les simples cobayes que nous avons été, le seul risque dorénavant acceptable se situe au palier 0, loin au-dessus des centrales de Gentilly, enfouies six lieues sous terre, quel qu'en soit le numéro.» (Lejeune, 2004 :4)</p>
<p>«Contrairement à la problématique environnementale engendrée par les gaz à effet de serre, il est faisable de confiner et de contrôler de façon sécuritaire, à un endroit restreint, un stock de déchets dont on connaît</p>	<p>«Dix ans après que cette recommandation ait été faite, force est de constater que rien dans ce dossier n'a avancé. Pire encore, la représentante du Ministère de l'environnement affirme que Québec ne veut pas stocker les</p>

<p><i>les caractéristiques et le comportement. Un problème clairement identifié est déjà en partie résolu. Maintenir en opération la centrale nucléaire Gentilly-2 apporte une garantie supplémentaire que toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires seront déployées pour effectuer cette tâche de surveillance en continu. Fermer la centrale nucléaire Gentilly-2 signifie pour nous de ne plus participer activement à la gestion du nucléaire. Ce rôle de spectateur indifférent nous insécurise au plus haut point.»</i> (Opti-Conseil, 2004 :5)</p>	<p><i>déchets radioactifs de façon permanente. Existe-il des preneurs pour ces déchets et si oui, à quel prix. [...]Appuyer l'énergie nucléaire revient purement et simplement à échanger un ensemble de problèmes (émissions et déchets radioactifs, risques d'accidents catastrophiques et prolifération des armes nucléaires) contre les problèmes environnementaux résultant des changements climatiques.»</i>(Greenpeace, 2004 : 11, 18)</p>
<p><i>«L'industrie nucléaire est consciente que le Combustible irradié doit être géré à très long terme et elle ne ménage aucun effort afin de trouver des solutions pour en disposer de manière sécuritaire et sans dommage pour l'environnement. La société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) étudie en ce moment plusieurs solutions et remettra son rapport en 2005. Nous sommes convaincus qu'il est possible de disposer convenablement du combustible irradié et que des solutions à long terme pourront être élaborées afin de permettre le recyclage de ce combustible.»</i> (Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec, 2004 : 4)</p>	<p><i>«Comme citoyens, confrontés à de nombreuses contradictions, concernant la confiance aux experts, je crois qu'elle est très minime. En effet [...], on a été confronté à des déclarations contradictoires voire mensongères de la part de différents responsables qui ne visaient qu'à protéger la poursuite de leurs activités.»</i> (Groupe d'action pour la restauration du lac Saint-Pierre, 2004 :2)</p>

Concernant les déchets nucléaires et leur gestion, nous pouvons avancer que les partisans utilisent des arguments à court et moyen terme alors que les opposants ont des préoccupations à plus long terme. Les partisans sont d'avis que la concentration des déchets sur un seul site et la compétence des experts sont des éléments suffisants pour garantir un contrôle adéquat des déchets nucléaires. Pour les opposants, l'accumulation de déchets nucléaires présente des dangers difficilement gérables et ils parlent davantage de considérations éthiques et de conséquences à long terme que de contrôle immédiat. Les incidents recensés dans différents sites de stockage (Greeberger, 1990) ainsi que l'absence d'une solution permanente pour la gestion des déchets nucléaires laissent plusieurs opposants perplexes face à la sécurité qui entoure ces déchets radioactifs. De plus, plusieurs scientifiques remettent en question le bien-fondé des méthodes de stockage (Winner, 1986 ; Reeves, 2003 ; Wald, 2004) et ces discordes entre experts réduisent la confiance de plusieurs acteurs face aux capacités de la science à répondre adéquatement aux différents défis (Allègre, 1997).

7.2.5 Le projet et les audiences publiques du BAPE

Comme nous l'avons mentionné au chapitre III, tout le processus du BAPE enclenché dans le cadre du projet de 2004 concerne uniquement l'agrandissement de l'ASSCI et à la mise en place de l'IGDRS. Le projet plus large de réfection de la centrale n'est pas assujéti à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) du Québec et à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). Plusieurs des opposants réagissent vivement à cet état de fait :

«Là encore, nous faisons face à l'irresponsabilité de l'agence fédérale (Commission canadienne de sûreté nucléaire) chargée d'assurer la sécurité des citoyens à l'égard du nucléaire. Imaginez que pour éviter la nécessaire évaluation des impacts environnementaux liés au projet de réfection de la centrale G2, les administrateurs d'Hydro Québec ont tablé sur l'absence d'une mesure réglementaire assujettissant la réfection de G2 à la loi canadienne de protection de l'Environnement.» (Mouvement Vert Mauricie, 2004 :10)

«Ce projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs n'est qu'une partie d'un grand projet de renouvellement du mandat de l'activité de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Ce grand projet aurait pu être soumis à une étude d'impact comprenant les modifications des installations de stockage des déchets radioactifs. Il semblerait que le grand projet ait été fragmenté en plus petits projets. De plus, ceux-ci ne sont pas foncièrement présentés dans l'ordre chronologique le plus pertinent. Il apparaît clairement que ce projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs devrait être proposé après celui de réfection de la centrale ou bien faire partie d'un grand projet de prolongation de l'exploitation de la centrale de Gentilly-2. Cependant, du point de vue stratégique, une autorisation du présent projet serait un argument de poids pour l'autorisation de prolongement de l'activité de la centrale, afin d'éviter les pertes engendrées par l'agrandissement inutile des installations de stockage des déchets radioactifs. Cachée derrière le projet de modification de l'aire de stockage des déchets, la réfection de la centrale tend à passer au second plan, pourtant, c'est ce projet qui apparaît comme le plus important, ne serait-ce que par toutes les implication qu'il engendre.» (Munoz et al., 2004 : 15)

«Selon le Sierra Club du Canada, il est préoccupant que la reconstruction de Gentilly-2, un important et coûteux projet, ne soit pas soumis à une évaluation environnementale tel que stipulé par la loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) ou la Loi sur la qualité de l'environnement. En d'autres mots, il va à l'encontre du bon sens qu'un projet d'un milliard de dollars pour reconstruire Gentilly-2 ne soit pas soumis à une étude environnementale alors que le projet d'accroissement des installations de stockage de déchets d'Hydro-Québec, d'une valeur de 70 millions de dollars, déclenche une étude.» (Sierra club, 2004 : 18)

Plusieurs des opposants soulèvent donc à la commission du BAPE ce qu'ils considèrent comme étant quelque chose qui va «à l'encontre du bon sens». Pour eux, la réfection de la centrale est intimement liée à l'augmentation de la capacité de stockage de déchets irradiés. Ils considèrent les deux éléments comme un tout et cela se reflète dans leur discours. Même si cela constitue

une différence avec le cas de 1994, où il n'était pas question de réfection à Gentilly-2, nous remarquons tout de même peu de différences dans l'argumentaire général des opposants. En effet, dans les deux cas, les opposants s'en prennent principalement à la filière en générale et non au projet soumis lors des audiences.

7.3 Arguments techniques : un outil incontournable?

En 2004, plusieurs des acteurs favorables et défavorables sont en mesure d'utiliser des arguments nécessitant une connaissance technique plus ou moins importante. Les extraits qui suivent permettent d'illustrer en détail la manière dont les acteurs utilisent des arguments techniques :

Partisans	Opposants
<p>«[...] toutes les énergies renouvelables ont cette caractéristique, qu'il s'agisse de l'hydraulique, du solaire ou des éoliennes. Dans le cas de l'hydraulique, la nature compense cette déficience en offrant de grands bassins hydrauliques pour accumuler les précipitations et concentrer l'énergie dans les rivières. Pour le solaire et l'éolien, il faudra utiliser des grandes quantités de matériaux pour capter la lumière ou le vent. Dans le cas des éoliennes, dont les unités commencent à prendre des dimensions herculéennes (120m de hauteur, soit l'équivalent d'une tour de 40 étages, pour une turbine de 3 MW), il faudra distancer les unités pour éviter l'interférence entre elles causé par la turbulence. On estime qu'il faut environs 0,2 km² à 0,35 km² par MW pour installer les turbines. Ainsi, pour produire l'équivalent de la centrale de Gentilly-2 avec des éoliennes, il faudrait construire 600 éoliennes de 3 MW sur un territoire de 200 km² (vs. 1 km² pour G2). Pour remplacer la centrale de Pickering, il faudrait 1500 km², soit la superficie du Toronto métropolitain.» (Rozon, 2004 :22)</p>	<p>«Malgré un grand potentiel pour l'énergie éolienne au Québec, Hydro-Québec laisse encore peu de place à cette forme d'énergie. Une étude de la société Hélimax, commandée, entre autres, par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), évalue à 101 412 MW la puissance éolienne nominale disponible à moins de 25 km des lignes à haute tension et à 299 TW/h la réserve d'énergie prête à être exploitée, soit une fois et demie de plus que les 190 TW/h produits par Hydro-Québec en 2003. Cette étude publiée, en avril dernier, n'a pas évalué le potentiel situé au nord du 53e parallèle qui représenterait un gisement encore plus important.» (Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, 2004 :19)</p>
<p>«L'énergie nucléaire se distingue des combustibles fossiles par des quantités de déchets beaucoup plus faibles. Les déchets nucléaires sont solides et se présentent principalement sous forme d'oxyde d'uranium. La quantité totale de déchets provenant des réacteurs mis en service au Canada depuis le début des années 1960</p>	<p>«J'ai demandé si il y avait des radionucléides qui émanaient de l'entreposage à sec ? La réponse fut que, partout dans le sol il s'y dégage du radon, alors que dans la documentation de l'Hydro, il mentionne qu'il y en a 8 sortes. 3/H, 14/C, 54/Mn, 95/Zr, 95/Nb, 124/Sb, 181/Hf. Il est tout probable qu'il en a beaucoup plus! Il</p>

<p>est très petite – environ 30 000 tonnes. Un réacteur nucléaire comme celui de Gentilly-2 utilise normalement quelque 20 mètres cubes de combustible par an, soit environ 100 tonnes. Pour cette petite quantité de déchets, on a produit 1.870 TW/h d'électricité. Pour obtenir la même quantité d'électricité dans une centrale alimentée aux combustibles fossiles, il faudrait utiliser 970 millions de tonnes de charbon ou 620 millions de tonnes de pétrole.»(Association nucléaire canadienne, 2004 :10)</p>	<p>mesure seulement le tritium et le carbone. D'agrandir le site d'entreposage fera en sorte d'avoir une quantité plus grande de ces radioéléments dans l'environnement. Quand on sait que le Carbone 14, mis en suspension dans l'air prend plusieurs jours avant de se déposer au sol. Avec les vents, il peut se disperser à la grandeur du Québec. Quand est-il des autres radionucléides? G-2, lors de son fonctionnement émet dans l'environnement, d'après Hydro-Québec, sortes de radionucléides. Il en mesure seulement 3 sortes. Parmi les autres il y a le plutonium 239/240/241, avec une demi-vie de 24,100 ans pour p/239 émetteur (Alpha) Une dose aussi infime qu'un dix-millionième de gramme peut provoquer un cancer. Les dommages causés par les radiations sont cumulatifs. Les éléments radioactifs peuvent se concentrer dans les tissus vivants et augmenter le risque de cancer et autres maladies. Aucun degré de contamination et d'exposition n'est sans danger ! AECL dénombre 79 éléments radiotoxiques dans le combustible nucléaire avec demi-vie de plusieurs millions d'années pour plusieurs de ces éléments. Est-il logique de créer des déchets de si longue période de risques?» (Jetté, 2004 :1)</p>
<p>«Nous l'avons déjà dit, Gentilly-2 contribue, de par sa situation géographique, à la stabilité du réseau. La centrale est aussi essentielle à l'alimentation régionale en électricité. À lui seul, le Parc industriel et portuaire de Bécancour exige une fourniture de 1 100 MW. Gentilly-2 demeure rentable après réfection, même au coût de 1,2 milliards. Selon les données d'Hydro-Québec : « Le coût de production du kWh après réfection sera de l'ordre de 6,0 cents avec une indexation annuelle de 2,5 %. [...] C'est un investissement compétitif si on le compare au coût des nouveaux approvisionnements [...] par exemple à l'énergie éolienne au coût de 8,7 cents le kWh ou au projet de TransCanada Energy près d'ici à Bécancour, qui produira à plus de 7 cents le kWh, selon nos estimés. » (FTQ, 2004 :7)</p>	<p>«On voit aux états financiers d'Hydro-Québec que seulement 205 millions sont provisionnés à date pour le démantèlement de la centrale et la gestion du combustible irradié, en plus des 28 millions (20 millions au départ en 2002 plus 4 millions par année par la suite) déposés à date à la SGDN. Il est donc plus que probable que les problèmes d'opération qui ont amené plus de 200 jours de fermeture dans les derniers 2 ans vont, ici comme ailleurs, entraîner un arrêt définitif du réacteur à court terme et causer une accélération de l'amortissement des 700 millions restant à la valeur aux livres. L'équipement était prévu pour 30 ans à l'origine, mais devient quasi inutilisable et trop dangereux après 20 ans. De plus, les évaluations du coût de gestion à long terme des 2 500 tonnes de combustible irradié accumulées à date varient de 500 000 à 1 million de dollars US la tonne, donc un</p>

	<p>minimum de 1,5 milliards de dollars canadiens en dollars d'aujourd'hui. Les 500 millions de dollars de caution demandés par la CCSN au gouvernement du Québec ces derniers mois pour garantir ces frais sont une illustration que l'ordre de grandeur à date est bien à ce niveau. Si on additionne l'amortissement accéléré du réacteur actuel aux frais réels de gestion du combustible accumulé à date, il manque au bas mot 2 milliards de dollars à la provision accumulée aux états financiers, sans compter les autres frais de démantèlement qui risquent aussi d'être très importants. Cet écart doit être imputé aux KWh produits depuis 20 ans et on voit clairement que ceux-ci ont été sous-estimés de beaucoup.» (Dagenais, 2004 : 22)</p>
<p>«La majorité des centrales CANDU 600 opèrent avec un facteur de fiabilité qui se situe dans les 80 à 90%. De loin supérieure à l'énergie éolienne avec ses 20 à 30% et même à l'hydraulique avec ses 60% environ. De hautes performances aident bien sûr à diminuer le total des investissements nécessaires pour rencontrer la demande en énergie des Québécois.» (Duval, 2004 :3)</p>	<p>«Le report de la mise hors service de la centrale et de sa réfection représente plus qu'un problème d'échéancier. En effet, la dégradation des canaux de combustible à Gentilly-2 (aussi bien les tubes de force que ceux de la calandre) pose des problèmes de sécurité. On notera qu'il y a eu deux bris catastrophiques impliquant les tubes de force dans les réacteurs CANDU, d'abord à Pickering 2 en août 1983, puis à Bruce 2 en mars 1986. Ces ruptures catastrophiques pourraient avoir été causées par une fragilisation due à l'absorption d'hydrogène ou à d'autres causes. Lorsque de tels accidents de perte de réfrigérant se produisent, on risque d'avoir une fusion du réacteur accompagnée de fuites radioactives dans l'environnement si les autres systèmes de sécurité flanchent. Pour cette raison les reports de la mise hors service du réacteur entraînent des risques non négligeables au niveau de la sécurité, car la surveillance à distance de l'état des canaux de combustible ne peut être considérée comme fiable à 100%.» (Greenpeace, 2004 :3)</p>
<p>«Pour des doses plus faibles, il n'y a pas d'effets directs mais le risque de cancer est largement augmenté par les radiations. Les autorités américaines ont établi qu'une personne moyenne qui reçoit 0.1 Sv = 100 mSv (milli Sv) a 0.8% de chances de développer un cancer mortel, soit 8 chances sur 1000. En dessous de 50 mSv, on dit que</p>	<p>«L'exploitation de la centrale nucléaire Gentilly-2 se fait au détriment actuel de la santé humaine et de l'environnement du Centre-du-Québec Les réacteurs CANDU, comme celui de la centrale Gentilly-2, rejettent dans l'environnement un produit hautement dangereux pour la santé humaine: le TRITIUM, c'est-à-dire de</p>

<p><i>la dose est faible. Les effets pour de larges doses ont été mesurés ou constatés et démontrent un effet linéaire des radiations, c'est-à-dire que le risque de cancer augmente avec la dose. Par contre pour de faibles doses, il n'existe pas de relations claires des effets des radiations sur la santé humaine. Comme on préfère surestimer un risque sur la santé que le sous-estimer, les organismes de surveillance comme la Commission Canadienne de sûreté nucléaire ont considéré que le lien entre le risque de cancer et la dose est maintenue jusqu'à la dose 0. Ainsi on estime que le risque de développer un cancer possiblement fatal est de 0.05 par Sv de dose absorbée.» (Varin : 2004, 4)</i></p>	<p><i>l'hydrogène radioactif. L'étude d'impact d'Hydro-Québec confirme ces rejets (PR3-2, chapitre 6, page 109) : «Le tritium est de loin le principal radionucléide émis par les installations nucléaires, d'une part, parce qu'il est rejeté dans l'atmosphère par la cheminée de la centrale de Gentilly-2 et par les fosses de l'ASDR et, d'autre part, parce qu'il est rejeté dans le fleuve par le canal de rejet. Il s'ensuit que tous les milieux contenant de l'eau, qu'elle soit sous forme de vapeur ou liquide, présentent un niveau de radioactivité au-dessus du bruit de fond. » Nous sommes d'avis que ces rejets se font au détriment actuel de la santé humaine et de l'environnement du Centre-du-Québec. L'environnement nous en donne des signes. En particulier, il y plus d'une quinzaine d'années, deux cas de malformation congénitale furent déclarés dans les médias. (Rheault et Rheault, 2004 :3)</i></p>
--	--

Ces quelques extraits, tous typiques du discours des partisans et des opposants, montrent que les arguments techniques ou exigeant un certain savoir scientifique touchent plusieurs domaines, comme l'environnement, l'économie, etc. La nature très technique d'une infrastructure nucléaire et la présence d'acteurs en mesure d'utiliser des données et des savoirs spécialisés ne sont pas étrangères à la forte concentration d'arguments nécessitant certaines compétences techniques et scientifiques. Les controverses scientifiques et techniques sont donc très présentes et des acteurs de tous côtés sont en mesure de mobiliser des ressources afin de s'approprier les «savoirs» nécessaires au développement de leur argumentaire ou encore à la préparation d'une contre-argumentation pour contrecarrer les arguments des adversaires. À cet égard, Nelkin (1984), Engelhardt et Caplan (1987) et Lascoumes (1994) soutiennent que les différents groupes sont de plus en plus portés à s'investir dans les aspects techniques plus ou moins complexes. On remarque aussi que dans le cadre des audiences publiques tous les acteurs utilisent une argumentation technique sans avoir pour objectif principal l'avancement des connaissances et/ou le règlement d'une controverse scientifique ou technique. Tous utilisent des arguments techniques pour légitimer leur discours et justifier leur prise de position. Dans le contexte, sans une participation minimale aux controverses techniques, un acteur est rapidement marginalisé.

7.4 Le cas de 2004 confronté au modèle de controverse proposé

Le modèle de controverse présenté au chapitre I (figure 4) propose qu'une controverse relative à l'implantation d'une infrastructure énergétique se développe, la plupart du temps, autour de controverses scientifiques qui touchent à des questions techniques entourant la mise en place du projet. Nous avons effectivement constaté dans la dernière section que les éléments de nature technique sont présents dans plusieurs aspects de la controverse de 2004 : impacts sur l'environnement, effets sur la santé, coûts, fiabilité de la filière CANDU, alternatives au nucléaire, etc.

L'argumentation des différents acteurs se base également sur une utilisation / interprétation de ces faits et informations purement techniques ou plus spécialisés. Ce phénomène a déjà observé par Pera (2000), qui met en lumière que les controverses scientifiques semblent désormais trouver leur réponse dans la façon de présenter les éléments scientifiques plutôt que dans les éléments scientifiques eux-mêmes. Ce constat s'applique dans le cas qui nous occupe puisque la décennie 1994-2004 n'a pas permis d'avancées scientifiques ou techniques significatives dans la gestion à long terme des déchets nucléaires. La seule avancée significative est la possibilité de réutiliser les déchets actuels, réutilisation qui constitue une solution à court/moyen terme. Nous constatons également que les acteurs en présence utilisent les données scientifiques et techniques disponibles en fonction de leurs ressources afin de développer leur argumentaire ou leur contre-argumentaire.

La capacité à utiliser des expertises est une ressource particulièrement importante pour les acteurs de 2004. Cette observation vient confirmer une partie d'une de nos hypothèses (figure 4) : les controverses scientifiques sont un élément déclencheur de controverses plus larges.

Même si les groupes des partisans et des opposants sont respectivement composés d'acteurs en provenance de milieux différents, il est tout de même possible de remarquer que les représentants de mêmes sous-groupes (experts, entreprises, syndicats, etc.) ont tendance à tous se retrouver du même côté. À ce chapitre, nous pouvons mentionner que les entreprises, les syndicats et les groupes d'experts sont tous favorables au projet, et on retiendra qu'ils ont tous en commun d'avoir des relations économiques directes avec le promoteur. À l'inverse, tous les organismes environnementaux se disent en désaccord avec le projet d'Hydro-Québec. La situation est moins tranchée en ce qui concerne les acteurs qui s'impliquent à titre personnel, puisqu'il est possible d'en trouver autant chez les partisans que chez les opposants. Toutefois,

plusieurs des citoyens s'étant manifestés en faveur du projet (20 % des partisans) sont des travailleurs retraités d'Hydro-Québec (tableau 27). Il est à noter que les acteurs ambivalents occupent une place très marginale puisqu'un seul acteur de ce type intervient dans la controverse.

Les acteurs en présence sont plus spécialisés et ont des objectifs précis à atteindre. Ils arrivent avec un point de vue à défendre et utilisent leur argumentaire pour atteindre leurs objectifs. Pour eux, les audiences publiques ne constituent pas un lieu d'échange, mais bien une occasion de se faire entendre.

Les différents groupes développent un argumentaire qui prend en considération à la fois l'infrastructure elle-même et les ressources dont ils disposent ou qui leur sont accessibles. Les partisans mettent en avant des arguments qui soulignent la fiabilité du projet, les retombées économiques ainsi que les aspects socio-environnementaux positifs tels l'absence de production de gaz à effet de serre. Ces arguments s'appuient sur des éléments techniques qui leur sont facilement accessibles étant donné leur profil relativement spécialisé (experts, retraités d'Hydro-Québec, Syndicats d'Hydro-Québec, entreprises spécialisées dans le domaine, etc.). Pour leur part, les opposants travaillent de la même manière et argumentent sur la sécurité des installations, les impacts socio-environnementaux ainsi que sur la pertinence de l'existence de la filière nucléaire. Cette dernière facette reflète bien l'opinion de plusieurs acteurs face à cette filière. Une bonne partie des opposants, en particulier les organismes environnementaux, a les moyens de développer et d'utiliser des expertises même si le développement de ces dernières ne sont pas leur intérêt premier. Autrement dit, même si l'objectif premier des opposants est l'annulation du projet et non la participation à une discussion technique ayant pour objectif l'avancement de la science et la résolution d'une controverse, ils utilisent tout de même souvent des arguments techniques comme outils pour faire avorter le projet. Ceci s'avère particulièrement important, puisque généralement le sens commun associe davantage le langage technique aux partisans. Or, nous observons plutôt que leur «nouvelle» maîtrise des données et informations scientifiques et techniques permet aux opposants de tirer profit de la controverse scientifique entourant la sécurité des centrales et la gestion des déchets pour faire valoir et avancer leur point de vue. Pour les opposants, la controverse technique, parce qu'elle génère du «doute» sur la fiabilité des installations, est donc une manière efficace d'élargir leur base militante. Les partisans quant à eux, tentent d'attirer l'attention sur autre chose que la controverse technique en avançant des arguments accessibles au plus grand nombre et

difficilement contestables, notamment en parlant d'économie. Finalement, les arguments de type économique permettent au promoteur de recruter des appuis dans les milieux économiques régionaux.

La majorité des éléments qui constitue la controverse de 2004 correspondent à correspondent au modèle proposé au chapitre I (figure 4). Toutefois, tout comme ce fut le cas pour la controverse de 1994, nous avons remarqué une certaine concentration des différents sous-groupes d'un côté ou de l'autre. La figure 4 proposait que les acteurs se regroupent et se mobilisent de différentes façons en fonction de leur appui ou de leur opposition au projet et non en fonction de leur groupe d'appartenance (scientifiques, militants environnementaux, élus, citoyens, etc.). Or, le cas de 2004 montre que l'ensemble des entreprises, des syndicats, des experts qui se sont manifestés sont favorables au projet tandis que tous les organismes environnementaux présents s'y opposent. Cette polarisation des sous-groupes (syndicats, groupes environnementaux, entreprises, scientifiques, etc.) va à l'encontre du modèle proposé qui, lui, suggérait une division en fonction de l'opinion (pour / contre / ambivalent). Ainsi, l'encadré 2 de la figure 4 devrait donc être plutôt reformuler afin de montrer que la position d'un sous-groupe (favorable, défavorable ou ambivalent) est dictée par ses intérêts, et que les acteurs ou regroupements semblables ont tendance à militer du même côté.

7.5 Une opposition inquiète des effets à long terme

Avant de clore ce chapitre, rappelons que, tout comme en 1994, la controverse de 2004 se rapproche plus d'un cas de NIABY que d'un cas classique de NIMBY. L'opposition n'est pas l'apanage des riverains, et les acteurs défavorables s'en prennent à la technologie plutôt qu'au site choisi. Nous pouvons donc parler d'opposition sans assise spatiale. Nous avons également remarqué que, contrairement à 1994, les arguments relatifs à la répartition du risque, notamment sur le plan temporel, occupent une place importante dans le discours des acteurs et plus particulièrement dans celui des opposants. De plus, le fossé entre partisans et opposants en ce qui concerne les risques liés à l'exploitation de la centrale est particulièrement grand. Alors que les premiers s'attardent aux probabilités d'un accident, les seconds se préoccupent plutôt des conséquences d'un tel évènement. Tout comme en 1994, l'argumentation économique est présente dans le discours des acteurs mais davantage dans celui des acteurs favorables. Ces arguments sont souvent utilisés comme des éléments de «vente» du projet en mettent l'accent sur des impacts qui trouvent écho dans la population régionale. À l'instar de l'argumentation économique, l'argumentation technique est également présente dans le

discours des acteurs de 2004. Les différents intervenants sont en mesure d'argumenter à l'aide d'arguments spécialisés sur une multitude de thèmes (environnement, économie, sécurité, etc.).

CHAPITRE VIII – ÉVOLUTION DE LA CONTROVERSE DE 1994 À 2004 : VERS UNE «PROFESSIONNALISATION» DES CONTROVERSES

Ce chapitre présente l'évolution de la controverse entourant les projets d'agrandissement des sites de stockage de la centrale Gentilly-2 en 1994 et 2004. Pour ce faire, nous utiliserons les informations présentées dans les quatre derniers chapitres, en plus des informations recueillies auprès de sept acteurs rencontrés dans le cadre d'entretiens semi-dirigés. Parmi les acteurs questionnés, on dénombre deux représentants de groupes environnementaux, un représentant d'un regroupement de travailleurs, un dirigeant d'entreprise privée, un représentant d'un regroupement d'entreprises, un représentant d'un organisme spécialisé dans le nucléaire ainsi qu'un expert indépendant.

8.1 Tant en 1994 qu'en 2004 : une logique NIABY

Avant d'approfondir la comparaison entre le cas de 1994 et de 2004, nous ferons un bref retour sur les analyses individuelles de ceux-ci. Ce survol permettra de mettre en lumière les principaux points qui les unissent et différencient.

Les controverses de 1994 et 2004 s'inscrivent toutes les deux dans une logique NIABY plutôt que NIMBY. Dans les deux cas, les opposants s'en prennent principalement à la technologie plutôt qu'au site comme tel. Les raisons qui poussent les acteurs à s'opposer au projet local les conduisent également à s'opposer à son implantation n'importe où ailleurs. En d'autres termes, pour qu'une controverse soit qualifiée de NIMBY, les opposants doivent avoir une assise spatiale locale (riveraine) et un argumentaire à portée locale et individuelle. Pour sa part, la logique NIABY est caractérisée par une assise spatiale «extra locale ou régionale» et des arguments à portée collective.

Figure 12 – Le syndrome NIMBY vs NIABY

NIMBY	NIABY
<ul style="list-style-type: none"> • Opposition locale / régionale • Argumentation à portée locale et individuelle • Contre le choix du site 	<ul style="list-style-type: none"> • Opposition «extra-locale / régionale» • Argumentation à portée générale et collective • Contre la technologie

Cela dit, en 1994, le cœur de l'affrontement entre partisans et opposants se situe au niveau de la perception du risque lui-même. En effet, les partisans portent leur attention sur la faible probabilité d'un accident alors que les opposants s'attardent aux conséquences de celui-ci (Guay, 1995). Autrement dit, les craintes des opposants commencent là où les risques statistiques s'arrêtent. Il est donc possible de tracer une frontière théorique entre partisans et opposants à la filière nucléaire.

Figure 13– La filière nucléaire et la perception du risque

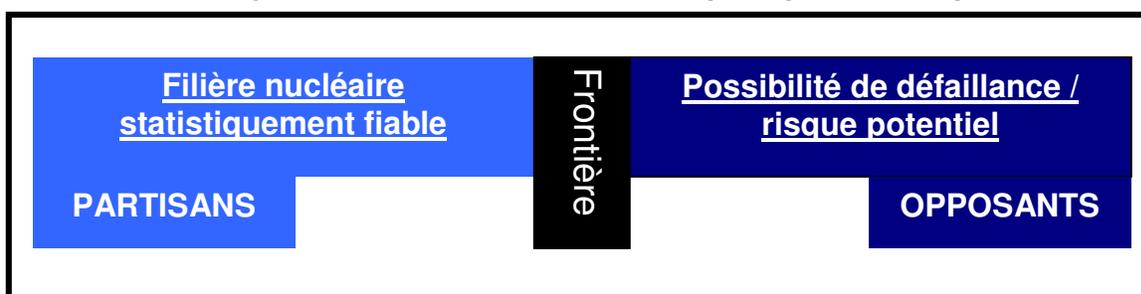


Figure inspirée de Guay (1995)

Somme toute, leur interprétation des risques est demeurée relativement stable entre 1994 et 2004 alors que seule la notion de répartition du risque temporel différencie les deux cas. En 2004, les acteurs défavorables mettent l'accent sur le poids que représentent les déchets nucléaires pour les générations futures. De l'autre côté, les partisans sont plutôt d'avis que le nucléaire sera bénéfique à long terme étant donné que cette technologie ne produit pas de gaz à effet de serre. Nous assistons donc à un transfert des préoccupations concernant le risque : essentiellement centrés sur la sécurité en 1994, elles font place à des préoccupations socio-environnementales en 2004. Ceci est certainement lié à la conjoncture spécifique à chacune des deux controverses. En 1994, la catastrophe de Tchernobyl datait de moins de 10 ans et la Guerre Froide venait de prendre fin; ces deux événements marquaient alors toute discussion sur le nucléaire. En 2004, la controverse se déroule dans un contexte *post Kyoto*.

En bref, l'absence de nouvelles solutions techniques au problème de l'entreposage des déchets contribue à la «non-évolution» de la controverse en ce qui concerne la perception du risque entre 1994 et 2004. Nous avons aussi remarqué que l'analyse des cas de 1994 et de 2004 suggère des changements au niveau de la répartition et de l'origine des acteurs. Nous y reviendrons plus longuement dans l'analyse évolutive des cas.

8.2 Le retour en force des partisans

Le nombre d'acteurs qui se sont manifestés lors des audiences publiques du BAPE relatives aux projets de Gentilly-2 a considérablement varié entre 1994 et 2004.

Tableau 38- Évolution du nombre d'acteurs en fonction de leur allégeance

	Partisans	Opposants	Ambivalents	Total
1994	9	25	8	42
2004	45	15	1	61

D'abord, le nombre d'acteurs impliqués lors des audiences publiques du BAPE a augmenté de façon significative alors qu'il passe de 42 à 61 de 1994 à 2004. Ensuite une différence importante peut être observée dans la répartition des acteurs. En 1994, les opposants formaient la grande majorité des acteurs présents; alors qu'en 2004, les partisans constituent le groupe comptant le plus de représentants.

Les entretiens effectués auprès de certains acteurs ayant pris part aux audiences publiques de 1994 et de 2004 permettent d'expliquer en partie cette variation. Il est d'abord possible de constater que certains acteurs favorables ont décidé d'intervenir en 2004 alors qu'ils ne l'avaient pas fait en 1994. Ceux-ci veulent notamment faire contrepoids aux groupes environnementaux qui, selon eux, propagent des mythes et entretiennent une culture de la peur à l'égard du nucléaire :

« Cette fois-ci je me suis dit que ça valait la peine. De plus, j'avais un peu le temps de résumer mon point de vue. Parce que j'ai quand même eu certaines expériences depuis 1994. Entre autres, avec ma participation [dans des instances qui touchent à la filière nucléaire] j'ai pu constater ce qui motivait beaucoup de gens à s'opposer à ça. Pour me rendre compte que, en fait, ça repose sur un certains nombre de mythes qui sont très difficiles à percer. » (Entretien #1236)

Pour leur part, certains opposants croient que cette mobilisation en faveur du projet est liée à l'inquiétude de l'industrie quant à la fermeture potentielle du site de Gentilly-2 et à la présence de groupes environnementaux influents :

«[Aux audiences de 2004] tous les représentants de l'industrie étaient là, tous les fournisseurs de matériaux étaient là, presque l'ensemble des mémoires déposés étaient de l'industrie, alors que dans la première audience [1994], ils n'étaient pas vraiment là. Ils [les partisans] sentent que la soupe est chaude. Ils sentent que la décision menant à

la fermeture de G2 [Gentilly-2] est de plus en plus imminente et de plus en plus possible. Leur mobilisation provient vraiment de là. » (Entretien #2313)

La hausse du nombre de partisans serait donc en partie le résultat de la volonté des acteurs ayant un intérêt plus direct dans les activités de la centrale de faire contrepoids aux organismes environnementaux qui, de façon générale, ont pris de plus en plus de place au cours des 10 dernières années. Mais, d'une certaine façon, 1994 ressemble à 2004 : c'est encore une rencontre «difficile» entre le local et le national, le collectif et l'individuel. En ce qui concerne les opposants, la diminution de leur nombre est, selon certains, due à la complexité du dossier, la spécialisation de la controverse, la spécialisation des groupes et la fragmentation du projet de 2004 (projet de stockage / rénovation de la centrale) :

« La nature des audiences du BAPE n'est pas un cadre qui est très ouvert à tout le monde. Les audiences étaient de jour, une semaine avant les fêtes, [dans un secteur isolé]. [...] Les audiences publiques, si elles étaient vraiment démocratiques, elles s'assuraient que les citoyens et les groupes de citoyens qui veulent se pencher sur la question puissent avoir des ressources financières et de consultation. [Un citoyen n'a pas les ressources et quand ils se regroupent il ne les a pas non plus.] Les règles démocratiques en matière de consultation sont très faibles. [...] Particulièrement avec le nucléaire, on dirait que c'est un monde. [Comment peut-on débattre à armes égales avec des experts rémunérés]. [...] Juste avoir l'information il faut que tu te lèves de bonne heure. C'est une industrie qui est très secrète. Elle origine du militaire. Il y a tout un modèle de gestion, une culture du secret. » (Entretien #2313)

« The fundamental problem it's that most people are completely mystified by the technology. To them, the technology is like a big question mark. The industry works hard to keep it that way [...] The basic problem is that the expertise is only on the part of those people whose jobs, whose professional careers are dependent upon the industry [nuclear industry]. So it's as if we were asking the tobacco companies, for example: about the health risk of smoking? [...] The ordinary person is, in a very real sense, disempowered. The power is taken away from them; both the power to understand and the power to act. » (Entretien #2377)

Cette dernière citation n'implique pas que tous les opposants sont incapables de comprendre ou d'utiliser certains d'éléments techniques. Les opposants «isolés» s'en remettent plutôt à des regroupements plus structurés et disposant de plus de moyens (techniques, financiers, etc.) pour défendre efficacement leur point de vue. Il y a donc moins d'opposants en nombre absolu, mais plus d'acteurs en mesure de débattre, ou du moins de relever des lacunes techniques. En simplifiant un peu, on pourrait dire que ce que l'opposition perd en nombre, elle le gagne en qualité, et que cette qualité devient plus indispensable compte tenu de la diversité et de la complexité des éléments scientifiques et techniques (le nucléaire, l'énergie, le climat, etc.) qu'il faut maîtriser pour participer efficacement à la controverse.

Ainsi, les dix années qui sépare les projets auraient donné lieu à la formation d'une *toile de coopération* entre les différents organismes qui profite à tous les opposants, qu'ils se manifestent directement lors des audiences publiques ou que leur message soit porté par un groupe (Entretiens #2313, #2321, #2249). Tous ces opposants profitent de l'accumulation des savoirs accumulés. Nous pouvons affirmer que la réduction en nombre des opposants de 1994 à 2004 est, selon les opposants interviennent, en bonne partie imputable à la «délégation», par plusieurs citoyens de leur droit de parole à des groupes organisés.

De plus, Beauchamp (2006 : 48) soutient qu' « [...] à la longue, certains acteurs maîtrisent mieux la procédure [du BAPE] et tendent à accaparer l'audience. Les mêmes organisations et les mêmes figures reviennent, ce qui nuit à la représentativité du BAPE ». La réduction du nombre d'acteurs s'opposant au projet au profit d'organismes mieux rodés ne présente donc pas uniquement des avantages.

En ce qui concerne les acteurs ambivalents, ils occupent définitivement une place marginale en 2004, ce qui n'était pas le cas 10 ans plus tôt. Rappelons qu'en 1994, ce groupe parlait directement du projet analysé par le BAPE en mettant l'accent sur ses forces et ses faiblesses. Ces acteurs, qui utilisent une argumentation plus nuancée, sont pratiquement absents en 2004. Les acteurs présents sont solidement ancrés sur leur position et présentent des arguments qui visent à protéger ou démanteler la filière nucléaire québécoise, ce qui laisse voir une radicalisation de la controverse.

À présent, penchons-nous sur l'évolution de l'origine géographique des acteurs impliqués dans les controverses de 1994 et de 2004. Il sera possible de constater que cette évolution est variable selon que l'on s'intéresse aux partisans ou aux opposants.

8.3 D'une opposition régionale à une opposition nationale

Comme nous l'avons mentionné au chapitre I, le nombre d'acteurs externes à la région devrait avoir augmenté au cours de la dernière décennie. Dans un premier temps, portons notre attention sur le portrait global des origines géographiques des acteurs de 1994 et 2004. Les acteurs régionaux sont originaires de la RMR de Trois-Rivières; alors que les autres proviennent de l'extérieur. On parle ici des origines géographiques des acteurs et non de leurs préoccupations. En effet, un acteur régional peut avoir des préoccupations nationales et internationales et un acteur national peut présenter un argumentaire touchant à des enjeux locaux ou encore régionaux.

Tableau 39- Évolution dans l'origine géographique des acteurs

	Régional	National	Total
Origine des Acteurs de 1994	25	17	42
Origine des Acteurs de 2004	36	25	61

Le tableau 39 montre qu'entre 1994 et 2004, le nombre d'acteurs régionaux passe de 25 à 36 et le nombre d'acteurs nationaux passe de 17 à 25. Ceci représente une augmentation similaire chez les deux groupes. Pour observer des changements plus marqués, nous devons détailler la provenance des acteurs selon qu'ils soient des partisans, des opposants ou des acteurs ambivalents.

Tableau 40- Évolution dans l'origine géographique des partisans

	Régional	National	Total
Origine des partisans de 1994	3	6	9
Origine des partisans de 2004	28	17	45

Ainsi, nous assistons à un revirement de situation marqué entre les deux projets. En 2004, les partisans se recrutent davantage chez les gens de la région alors que leur nombre bondit de 3 à 28, alors que le nombre de partisans nationaux passe de 6 à 17. En 2004, la communauté des affaires, représentée par les entreprises et les chambres de commerces, s'est mobilisée en masse :

« [Trois-Rivières a durement été touché par le chômage dans les années 1990. Suite à ça, il y a eu une diversification économique] les gens ont développé des expertises différentes et se sont intéressés à des secteurs moins traditionnels [comme la centrale Gentilly-2] qui font beaucoup appel à la sous-traitance régionale. [Une expertise régionale s'est donc développée et c'est pourquoi le milieu régional s'est mobilisé de façon plus large en 2004]. » (Entretien #1364).

« Jobs of course, and payrolls [...] a billion dollars is a lot of money. When you spend a billion dollars on anything, whether the project is good or bad, it will generate a lot of economic activity in the area. So the business community will tend to be favourable, especially if they don't know a whole lot about the pro's and con's of the technology. » (Entretien #2377)

La même interprétation vaut pour les anciens travailleurs de la centrale Gentilly-2 qui, pour la plupart, résident dans la région. Portons maintenant notre attention sur le cas des opposants.

Tableau 41- Évolution dans l'origine géographique des opposants

	Régional	National	Total
Origine des Opposants de 1994	18	7	25
Origine des opposants de 2004	7	8	15

L'évolution de l'origine géographique des acteurs défavorables présente un portrait différent. Le nombre d'acteurs d'origine régionale est en forte baisse, alors que le nombre d'acteurs nationaux reste plutôt stable (tableau 41). Cette chute dans le nombre d'opposants régionaux est directement liée à ce que nous avons appelé la *toile de coopération* : moins d'acteurs individuels, plus de représentation par le truchement des groupes spécialisés. Ces observations complètent celles effectuées par Augereau et Le Hir (2003) et Sansom (2003) à Vinon-sur-Verdon. Ce cas français, combiné au cas de Gentilly-2 de 2004, permet d'avancer que l'opposition aux infrastructures nucléaires est de moins en moins l'affaire des acteurs régionaux ou des riverains.

L'hypothèse selon laquelle le nombre d'acteurs externes à la région est en augmentation peut donc être confirmée. Ce nombre passe globalement de 17 à 25 et de 6 à 17 si on se concentre uniquement sur les partisans. Il y a également une légère augmentation de 7 à 8 du côté des opposants d'origine nationale, ce qui est moins important que pour les partisans, mais qui va tout de même dans le sens de l'hypothèse.

8.4 Évolution des caractéristiques des acteurs

Cette section propose un survol de la composition des grands groupes d'acteurs. Premièrement, la composition du groupe des partisans de 1994 contraste avec celle de 2004 (tableau 42). L'entrée massive d'acteurs liés à l'industrie, tels les retraités d'Hydro-Québec, les entreprises, les syndicats d'Hydro-Québec, ou encore des experts, est marquante. Ceci est attribuable à la volonté de ces groupes de faire contrepoids aux groupes environnementaux qui se sont exprimés sur plusieurs tribunes dans le cadre de controverses sur les choix énergétiques depuis plus de 10 ans.

Tableau 42- Évolution dans la composition des partisans, 1994 et 2004

PARTISANS 1994	9	PARTISANS 2004	45
Experts /scientifiques	4	Retraités d'Hydro-Québec	9
Organismes publics	2	Entreprises	9
Citoyen	1	Syndicats	8
Chambre de commerce	1	Experts / scientifiques	7
Syndicat	1	Organismes	4
		Chambres de commerce	3
		Citoyens	2
		Organismes publics	2
		Association professionnelle	1

Le groupe d'opposants est, en 2004, principalement composé de groupes environnementaux d'envergure nationale, alors qu'en 1994, ce sont de simples citoyens qui composaient la majorité du groupe (tableau 43). Les entretiens nous ont montré que l'entrée en masse d'experts et de gens de l'industrie dans la controverse, la nature plus spécialisée des confrontations et les nouveaux liens coopératifs entre les citoyens opposants et les organismes environnementaux expliquent ce revirement de situation.

Tableau 43- Évolution dans la composition des opposants, 1994 et 2004

OPPOSANTS 1994	25	OPPOSANTS 2004	15
Citoyens	15	Organismes environnementaux	7
Organismes environnementaux	6	Partis politiques	2
Citoyens riverains	2	Citoyens riverains	2
Regroupement de citoyens	1	Citoyen	1
Syndicat	1	Regroupement des travailleurs accidentés du nucléaire	1
		Étudiant	1
		Regroupements de citoyens	1

En résumé, un groupe diversifié d'acteurs, menés par l'industrie, s'implique désormais en masse dans le camp des partisans afin d'opposer une voix au discours des organismes environnementaux qui sont proportionnellement plus présents dans le groupe des opposants.

8.5 De la sécurité aux arguments socio-environnementaux

Afin de mieux cerner l'évolution de l'argumentation des acteurs, nous proposons de jeter un regard sur l'utilisation des quatre grands types d'arguments : sécuritaires, économiques,

techniques et socio-environnementaux. Commençons d'abord par comparer le nombre d'arguments utilisés par les partisans en 1994 et en 2004.

Tableau 44- Nombre d'arguments utilisés par plus d'un partisan, 1994 et 2004

Nombre d'arguments utilisés par plus d'un partisan	Total
Partisans de 1994	13
Partisans de 2004	57
Total	70

On remarque d'abord que les partisans de 2004 utilisent une argumentation plus diversifiée (tableau 44). Ceci peut en partie s'expliquer par l'augmentation du nombre de partisans (de 9 à 45), mais surtout par leur plus grande diversité. En effet, une plus grande diversité d'acteurs (entreprise, scientifiques, syndicats, citoyens, etc.) implique forcément une argumentation plus variée. Le tableau 45 présente un portrait de l'utilisation que les partisans font des différents types d'arguments.

Tableau 45 – Nombre de partisans ayant utilisé au moins un des grands types d'argument, 1994 et 2004

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-environnementaux
Nombre de partisans de 1994 ayant utilisé au moins un de ces arguments (9 partisans)	7	5	4	2
Nombre de partisans de 2004 ayant utilisé au moins un de ces arguments (45 partisans)	34	43	32	41

Notons d'abord que l'utilisation des arguments socio-environnementaux a évolué de façon importante de 1994 à 2004 (de 2 à 41). Marginalement utilisés en 1994, la quasi-totalité des partisans de 2004 utilise ce type d'argument dans leur discours. Nous remarquons également une augmentation notable de l'utilisation des arguments de nature économique entre les deux cas étudiés (de 5 à 43). La présence de plusieurs acteurs issus du monde des affaires et ayant un intérêt direct à voir le projet se réaliser n'est potentiellement pas étrangère à cette augmentation. Globalement, chez les partisans, l'utilisation des arguments de type économique et socio-environnemental est en hausse.

Ceci dit, si le tableau 45 nous dresse un portrait général de l'utilisation des arguments des partisans, le tableau 46 nous présente, pour sa part, l'importance relative qu'ils occupent dans le discours de ces acteurs.

Tableau 46- Nombre d'arguments centraux utilisés par plus d'un partisan, 1994 et 2004

Nombre d'arguments centraux utilisés par plus d'un partisan	Total
Partisans de 1994	5
Partisans de 2004	31
Total	36

Le tableau 46 indique que le nombre d'arguments centraux est passé de 5 à 31 de 1994 à 2004. Un groupe moins homogène a forcément des opinions et des arguments plus divers.

Tableau 47 – Nombre de partisans ayant utilisé au moins un des grands types d'argument de façon centrale, 1994 et 2004

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-environnementaux
Nombre de partisans de 1994 ayant utilisé au moins un de ces arguments de façon centrale (10 partisans)	6	3	2	0
Nombre de partisans de 2004 ayant utilisé au moins un de ces arguments de façon centrale (46 partisans)	17	38	19	24

Le tableau 47 fait ressortir qu'aucun partisan n'utilisait des arguments socio-environnementaux au centre de leur discours en 1994 mais que 24 le font en 2004. Ce revirement de situation s'explique par la volonté de plusieurs partisans d'être plus présents dans les tribunes qui leurs sont offertes pour contre-argumenter avec les opposants sur les enjeux socio-environnementaux. Il faut également souligner que Kyoto et la question des gaz à effet de serre, qui gagne progressivement en importance dans la deuxième moitié des années 90, donne des «munitions» aux partisans de la filière nucléaire de 2004 :

« En fait, on remarque avec le protocole de Kyoto qu'il y a de plus en plus d'émissions de gaz à effet de serre. [...] De plus en plus, on se met à regarder l'énergie nucléaire, tout comme les nouvelles sources d'énergie dites plus propres [comme des alternatives intéressantes].[...] En 2004, on en a parlé un peu plus [des aspects environnementaux et sécuritaires]. Sans vouloir se positionner comme des experts, on ne pouvait pas non plus ignorer le fait que les principaux opposants à faire perdurer la centrale nucléaire [Gentilly-2] ont des arguments qui peuvent être reliés à ça [environnement et sécurité]. » (Entretien #1364)

« On est en train de s'empoisonner. Ce qu'il faut réaliser dans tout ça, c'est qu'il y a au dessus de 60 % de l'électricité en Amérique du Nord qui est produite avec du charbon. Ça c'est la cause principale de pollution. Ça représente environ le tiers des émissions de gaz à effet de serre. Si on ne fait pas de nucléaire, on va continuer à brûler du charbon. » (Entretien #1236)

Le choix des arguments est affecté par le contexte et la conjoncture alors que la prise de position des acteurs (pour ou contre) ne l'est pas. Les opposants perçoivent l'argumentation environnementaliste de certains des partisans d'un œil assez critique.

« The nuclear team wants to sell the idea of nuclear power. In order to sell nuclear power, they have to make a good case for it. They do feel nervous because they are not sure that anybody is going to want to spend a billion dollars to keep this old nuclear reactor running. So they try to make the strongest argument they can. [...] Of course they use that green house gases thing. In the context of Quebec this is not a good argument, this is not the reason to spend a billion dollars on Gentilly-2 to reduce greenhouse gases. In fact we all know that that if they spent a billion dollars on energy efficiency they would SAVE a lot more greenhouse gases. [...] So this is not an honest argument. » (Entretien #2377)

De plus, le nombre d'acteurs favorables utilisant des arguments économiques de façon centrale a également connu une augmentation notable passant de 3 à 38 de 1994 à 2004. Par ailleurs, les arguments économiques sont toujours bien présents dans le discours des partisans (Entretiens #1258, #2377) alors que ce type d'argument semble, comme nous le verrons plus loin, être moins important pour les opposants. Il faut dire que plusieurs entreprises privées ont pris part aux audiences publiques de 2004 sans cacher leurs intérêts pécuniaires dans le maintien éventuel de Gentilly-2.

Même si l'augmentation reste moins importante que pour les arguments socio-environnementaux et économiques, le nombre d'acteurs utilisant au moins un argument technique de façon centrale est passé de 2 à 19 de 1994 à 2004. En 2004, plus qu'en 1994, les partisans reprennent les principaux arguments techniques du promoteur et plusieurs d'entre eux ont les capacités de produire leurs propres études. Les arguments techniques viennent très

souvent se greffer aux autres grands types d'arguments (sécuritaires, économiques, etc.). C'est la nature complexe d'une infrastructure nucléaire qui explique cette situation dans laquelle, par exemple, les questions de sécurité ne peuvent être abordées sur la base du seul «gros bon sens» et doivent plutôt l'être en s'appuyant sur une maîtrise minimale des concepts scientifiques et techniques sur lesquels a été construite la technologie nucléaire:

« J'ai un très haut niveau de confiance, [...] j'ai travaillé comme consultant à la centrale [...] et il n'y a pas une industrie dans le monde qui est aussi contrôlée. On accepte des industries beaucoup plus dangereuses et moins contrôlées. » (Entretien #1258)

« Les gens ont peur de la radioactivité, sans se rendre compte que l'on vit dans un environnement radioactif. [...] Chaque cellule de notre corps est frappée en moyenne 3 fois par année par une radiation. Naturelle ou artificielle, il n'y a pas de différence. Un bêta c'est un bêta, un gamma c'est un gamma. Ça ne fait pas de différence. Le fait est que les cellules ont des mécanismes réparateurs. À l'occasion ça peut parfaitement arriver que la cellule ne puisse pas se réparer et elle va mourir. Nos cellules meurent continuellement et elles sont remplacées. À l'occasion l'ADN est affecté. Encore là ça peut se réparer, mais encore là parfois la réparation se fait mal. C'est là que le cancer peut partir. Donc c'est statistique. On vit dans un environnement radioactif, la vie s'est développée sur terre dans un environnement radioactif. » (Entretien #1236)

« En adoptant un mode de gestion responsable et en enfouissant les déchets sous 2000 ou 3000 pieds de roc, les risques sont absolument infimes et puis les doses qui pourraient être encourues par les générations futures seraient essentiellement indiscernables. » (Entretien #1236)

« On a jamais enregistré une fuite de rayonnement d'une centrale nucléaire ou d'une installation de stockage au Canada.[...] Si on regarde l'utilisation, si on regarde les mesures de sécurité, il y a certains dangers, mais ces dangers sont bien contrôlés. » (Entretien #1364)

Pour sa part, l'augmentation du nombre de partisans utilisant au moins un argument sécuritaire de façon centrale reste moindre que celle remarquée pour les trois autres grands types d'arguments (de 6 à 17). En d'autres mots, l'importance relative des arguments sécuritaires est relativement stable comparativement aux autres types d'arguments. Ceci est principalement attribuable à une modification de la conjoncture liée à la filière nucléaire, alors que les incidents fortement médiatisés se font rares. L'attention des opposants est donc de plus en plus portée sur d'autres enjeux, qui sont vus par plusieurs comme étant plus «vendables» ou plus «au goût du jour» pour en arriver à leur fin.

Tableau 48- Nombre d'arguments utilisés par plus d'un opposant, 1994 et 2004

Nombre d'arguments utilisés par plus d'un opposant	Total
Opposants de 1994	11
Opposants de 2004	33
Total	44

Le tableau 48 montre que le nombre d'arguments utilisés par les opposants est passé de 11 à 33 entre 1994 et 2004. Parallèlement à cette augmentation, le nombre d'opposants présents lors des audiences publiques du BAPE est passé de 25 à 15. Les opposants sont donc moins nombreux mais utilisent davantage d'arguments. Ceci s'explique par l'utilisation d'une « lettre à répétition » en 1994 et par l'augmentation de l'importance relative du nombre d'organismes environnementaux en 2004. En effet en 1994, les citoyens, qui formaient la majorité de l'opposition, avaient eu recours à la stratégie de la « lettre à répétition » que nous avons déjà décrite. En 2004, les organismes environnementaux, qui sont en mesure de développer un argumentaire qui leur est propre, n'ont pas eu recours à cette tactique. C'est ainsi que moins d'opposants sont en mesure de présenter un argumentaire plus varié. Portons maintenant notre attention sur l'utilisation des arguments des opposants (tableau 49).

Tableau 49 – Nombre d'opposants ayant utilisé au moins un des grands types d'argument, 1994 et 2004

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-environnementaux
Nombre d'opposants de 1994 ayant utilisé au moins un de ces arguments (25 opposants)	22	19	5	20
Nombre d'opposants de 2004 ayant utilisé au moins un de ces arguments (15 opposants)	12	9	14	15

Alors que le nombre d'opposants utilisant des arguments sécuritaires, économiques et socio-environnementaux est en baisse, ceux-ci utilisent de plus en plus d'arguments techniques. Autre élément intéressant, même si le nombre d'opposants utilisant des arguments socio-environnementaux est passé de 20 à 15, la totalité des opposants de 2004 utilisent au moins

un argument de ce type. Afin de pousser l'analyse plus loin, attardons-nous aux arguments centraux des opposants.

Tableau 50- Nombre d'arguments centraux utilisés par plus d'un opposant, 1994 et 2004

Nombre d'arguments centraux utilisés par plus d'un opposant	Total
Opposants de 1994	7
Opposants de 2004	12
Total	19

Le tableau 50 montre que, malgré la diminution du nombre d'opposants présents lors des audiences publiques (de 25 à 15), ces derniers utilisent un plus grand nombre d'arguments centraux (de 7 à 12). Le groupe des opposants de 2004 est composé d'acteurs plus organisés et possédant plus de ressources à leur disposition. Des ressources financières, techniques et humaines accrues ont permis à un moins grand nombre de produire un argumentaire plus riche.

Tableau 51 – Nombre d'opposants ayant utilisé au moins un des grands types d'argument de façon centrale, 1994 et 2004

	Sécuritaires	Économiques	Techniques	Socio-environnementaux
Nombre d'opposants de 1994 ayant utilisé au moins un de ces arguments de façon centrale (25 opposants)	19	15	0	15
Nombre d'opposants de 2004 ayant utilisé au moins un de ces arguments de façon centrale (15 opposants)	6	2	5	10

Plusieurs d'entre eux utilisent également des arguments techniques au centre de leur discours, ce qu'aucun de leurs pairs de 1994 n'avait fait (de 0 à 5). De l'autre côté, nous remarquons une baisse marquée de l'utilisation des arguments sécuritaires (de 19 à 6) et économiques (de 15 à 2) comme argument central. Pour expliquer ces constats, certains partisans avancent des éléments de contexte, notamment l'absence d'accidents majeurs depuis Tchernobyl:

« Il y a peut-être eu une certaine évolution [de la part de certains groupes] qui se sont concentrés en fait sur les déchets alors qu'à l'époque, en 1994, peut-être on faisait plus exploiter la crainte d'un autre Tchernobyl. Mais disons que j'imagine que les groupes de pression se sont ravisés là-dessus parce que ça devient assez évident avec 450 réacteurs qui fonctionnent sans accident depuis 1986 c'est pas tellement la carte à jouer alors on invoque plutôt le spectre des déchets. » (Entretien #1236)

Evidemment, c'est là un point de vue que ne partagent pas les opposants et certains affirment que si rien de majeur n'est advenu, il y a néanmoins eu des incidents inquiétants, tels des rejets mineurs, à plusieurs endroits et même à Gentilly-2. Moins focalisés sur les accidents majeurs qu'en 1994, alors que la conjoncture était davantage marquée par l'accident de Tchernobyl, les opposants s'intéressent de plus en plus aux impacts quotidiens d'une centrale sur l'environnement (Entretiens #2313, #2321, #2249).

« Hydro-Québec, sur Internet, en très petits caractères, dans la question d'environnement, admet que la centrale relâche 49 radionucléides dans l'environnement. Elle relâche 42 sortes de radionucléides dans l'eau et l'entreposage de déchet à sec en relâche 8. Ils disent que c'est vérifié et que le relâchement c'est très minime. Peu importe si c'est minime, ils en relâchent puisqu'ils l'admettent. [...] Même si c'est minime c'est des éléments qui sont très à risque. » (Entretien #2249)

« Ils nous disent qu'une centrale nucléaire ça ne pollue pas ! [...] Ce qu'ils font avec leurs déchets, ce n'est pas une réponse, c'est une gestion. Actuellement ils émettent dans l'environnement des matières radioactives de façon quotidienne. Le promoteur et l'industrie, à ce moment là leurs arguments sont beaucoup plus au niveau de la propagande. » (Entretien #2313)

Les opposants continuent à douter et à remettre en question la fiabilité de la filière nucléaire mais, en 2004, ils le font différemment. D'abord, ils utilisent une plus grande gamme d'arguments. De plus, comme les derniers extraits d'entretiens nous le montrent, plusieurs d'entre eux sont maintenant en mesure d'utiliser un vocabulaire et des notions qui nécessitent un savoir scientifique ou technique plus complexe et plus approfondis qu'en 1994.

Comme nous l'avons vu dans les analyses des cas de 1994 et 2004, les opposants s'en prennent plus à la technologie elle-même et non au projet stockage des déchets. Pour eux, l'un ne va pas sans l'autre et c'est clairement un non sens de séparer la technologie de ses conséquences (Entretiens #2321, #2313, #2249). Si, sur ce plan, la position des opposants a peu évoluée entre 1994 et 2004, il n'en demeure pas moins que, globalement, la controverse de 2004 est plus radicale que celle de 1994. À cette époque les interventions des acteurs ambivalents avaient pour effet de recentrer la controverse sur le stockage des déchets eux-

mêmes et d'éviter, au moins en partie, un déplacement complet et une radicalisation des échanges sur l'à propos de la technologie nucléaire elle-même.

Somme toute, les acteurs s'ajustent au discours de leurs adversaires et au contexte. Au cours des dix années qui séparent les deux projets, les groupes d'opposants ont pris de plus en plus de place (Entretiens #1236, #2313), ce qui a poussé plusieurs partisans à occuper l'espace qu'ils n'avaient pas nécessairement occupé en 1994. Cette situation a obligé les acteurs à ajuster leur discours en fonction de cette nouvelle réalité (Entretiens #1236, #2313, #1364). Les partisans utilisent plus massivement des arguments socio-environnementaux alors que les opposants s'aventurent un peu plus dans une argumentation technique. Les acteurs ont donc une stratégie argumentaire qu'ils ajustent en fonction du contexte général et du discours tenu par les individus ou les groupes qui s'opposent à eux.

8.6 Comparaison des cas québécois, ontarien et suédois

Tout comme c'est le cas au Québec et au Canada, la question de la gestion des déchets nucléaires soulève plusieurs interrogations en Suède. Sjöberg (2004) qui s'est penché en profondeur sur le sujet souligne que le nombre de citoyens en faveur du développement de la filière nucléaire a grandement augmenté depuis les années 80. D'après lui, ce revirement de situation est en partie imputable au fait que plusieurs suédois estiment qu'il n'y a pas d'alternative énergétique viable pour remplacer toute l'énergie produite par cette filière. Dans ce cas, la logique économique l'emporte sur la logique environnementale.

Avant de parler plus spécifiquement du cas Québécois, regardons le cas ontarien. Cette province canadienne produit environ 45 % de son électricité par le biais de la filière nucléaire (Association nucléaire canadienne, 2005) ce qui est comparable à la Suède et en fait la province canadienne la plus dépendante de cette filière. On note qu'il s'agit de la province présentant le niveau de confiance le plus élevé face au nucléaire (Environics Research Group, 2003). De la même manière, ce sont aussi les ontariens qui présentent le plus haut taux de confiance (45 %) face à l'entreposage des déchets radioactifs. En fait, plus une société est dépendante du nucléaire pour son approvisionnement en énergie, plus elle apparaît tolérante à son égard. Les Ontariens se sont accoutumés à vivre à proximité des centrales. La confiance qu'ils accordent à la technologie en raison de cette cohabitation qui n'a pas connu d'accidents majeurs depuis la mise en service des réacteurs favorise la tolérance de la population à l'égard de la filière.

De son côté, le Québec présente un profil énergétique passablement différent de celui de la Suède ou de l'Ontario, car la filière nucléaire ne compte que pour 3 % de sa production totale. Ceci a une influence directe sur la perception de cette filière chez les québécois. En effet, ils présentent le niveau de confiance le plus faible du pays (33 %) (Environics Research Group, 2003). De plus, le Québec est la province où la population est la plus sceptique à l'égard du système présentement en place pour gérer les déchets nucléaires (69 %) (Environics Research Group, 2003). Globalement, la comparaison des cas suédois, ontariens et québécois montre qu'on s'oppose plus facilement au nucléaire si on n'en dépend pas (ou peu) au plan énergétique et économique et ce même si l'opération d'une centrale donnée n'a pas entraîné d'accident majeur.

Malgré les différences mentionnées plus haut, les Suédois qui s'opposent à l'établissement d'un site de stockage de déchets nucléaires ont des préoccupations relativement semblables à celles des québécois qui sont intervenus sur les projets de Gentilly-2. Plusieurs s'interrogent sur la fiabilité des technologies de stockage permanent envisagées par les autorités et sur leurs impacts sur l'environnement et la santé. En résumé, les controverses qui se sont déroulées en Suède touchaient principalement aux risques pour la biosphère et la santé, aux nouveaux risques générés par l'infrastructure projetée, aux retombées socio-économiques du projet, au développement de nouvelles entreprises et aux subventions probables du gouvernement de la Suède et de l'Union Européenne (Sjöberg, 2003). Ce type d'enjeux n'est donc pas uniquement l'apanage des acteurs présents lors des controverses de Gentilly-2. Ils se retrouvent également ailleurs en Occident.

Ces cas montrent également que les acteurs et organismes des régions possédant déjà des infrastructures nucléaires sont généralement plus ouverts que les autres à recevoir de tels équipements. Ceci rappelle le cas du village de Vinon-sur-Verdon (France). Cette communauté, qui accueille depuis longtemps des équipements nucléaires, est plutôt réceptive à cette filière et l'opposition à son développement provient principalement de groupes externes à la région (Samson, 2003; Augereau et Le Hir, 2003). Le cas de Gentilly-2 en 2004 va dans le même sens, puisque le nombre de partisans originaires de la région est passé de 3 à 28 en dix ans. On remarque également une certaine similitude entre le cas suédois et celui de Gentilly-2 en 2004 pour ce qui est de la répartition entre les opposants et les partisans. En Suède, 21 % des acteurs répertoriés étaient des opposants, alors que 79 % étaient favorables au projet de site de stockage permanent (Sjöberg, 2003 ; Sjöberg, 2004). Le scénario est pratiquement le même en

2004 à Gentilly-2 alors que 15 des 62 acteurs s'opposent au projet (24%) et que 46 sont favorables (74%).

Ceci serait en partie attribuable à la prise de conscience des gens du milieu quant à l'importance économique de l'infrastructure. La RMR de Trois-Rivières a réussi, au cours des dix années qui séparent les deux projets, à développer une expertise dans le domaine du nucléaire (sous-traitants pour la centrale Gentilly-2). Pour plusieurs acteurs régionaux, cette expertise et l'activité économique liée à la centrale contribuent à améliorer la situation économique de la région en comparaison avec la situation qui prévalait en 1994 (Entretien #1364). Globalement, les cas de la Suède, de l'Ontario et de Gentilly-2 montrent que pour plusieurs acteurs, la logique économique l'emporte haut la main sur la logique environnementale et que ce sont souvent des acteurs sur qui l'infrastructure a peu ou moins d'impact économique qui vont se mobiliser contre elle.

À une échelle plus régionale, plus une collectivité est économiquement dépendante de la filière plus elle sera encline à l'accepter sur son territoire. Ceci est particulièrement visible au début des années 2000 à Gentilly-2 ainsi qu'à Vinon-sur-Verdon en France alors que les communautés régionales se mobilisent pour faire valoir les bienfaits économiques des infrastructures et que l'opposition provient d'entités qui œuvrent à l'échelle nationale et qui s'opposent à la filière nucléaire sur l'ensemble du territoire voire sur l'ensemble de la planète. Qu'ils soient plus ou moins nombreux ou représentatifs à l'échelle nationale, les groupes environnementaux nationaux moins affectés par les retombées économiques d'une centrale se manifestent régulièrement à l'échelle régionale pour s'opposer à un projet.

8.7 Retour sur les éléments de nature socio-économique

En ce qui concerne l'évolution du taux de chômage, nous avons pu constater que ce dernier est en constante diminution de 1991 à 2001 dans la ville de Bécancour, le DR de Bécancour ainsi que dans la RMR de Trois-Rivières. Cette amélioration serait causée, selon certains acteurs, par une restructuration progressive de l'économie de la région autour de créneaux non traditionnels tels que la filière nucléaire (Entretien #1364). Cette nouvelle réalité expliquerait en partie la mobilisation du milieu régional des affaires régionales (entreprises, chambres de commerce) en faveur du projet de 2004.

8.8 Retour sur le modèle d'évolution des controverses

L'analyse individuelle des cas de 1994 et de 2004 nous a permis de confronter ces cas à notre hypothèse au chapitre I (figure 4). Nous avons pu remarquer que la majorité des facettes du modèle sont juste. Nous devons toutefois y apporter une nuance. Alors que l'encadré 2 de la figure 4 proposait que «les acteurs se regroupent et se mobilisent de différentes façons en fonction de leur appui ou de leur opposition au projet et non en fonction de leur groupe d'appartenance» ; nos résultats laissent plutôt voir que la position d'un sous-groupe (favorable, défavorable ou ambivalent) est dictée par ses intérêts. Les acteurs ou regroupements semblables ont tendance à militer du même côté.

Ceci dit, la comparaison des deux cas permet de pousser notre analyse et de confronter nos constats au modèle d'évolution des controverses proposé à la figure 5 du chapitre I. Rappelons que notre compréhension de la revue de littérature laissait entendre que l'évolution des controverses s'articule autour des six éléments suivants :

1. une augmentation du nombre d'acteurs externes à la région directement touchée
2. une augmentation de l'importance accordée aux opinions des acteurs;
3. une augmentation de l'importance accordée aux SET;
4. une plus grande capacité des acteurs à mobiliser et à utiliser des expertises;
5. une augmentation du nombre d'acteurs dans le processus de planification;
6. une radicalisation de l'opposition.

Comme nous allons maintenant le constater, nos résultats permettent généralement de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses sauf dans un des cas où il nous a fallu nuancer la formulation.

Tableau 52 – Retour sur les six points caractéristiques de l'évolution des controverses issus de la revue de littérature

Six points caractéristiques de l'évolution	Confirmé	Infirmer	Confirmé mais nuancé
Une augmentation de la participation des acteurs externes à la région directement touchée	X		
Une augmentation de l'importance accordée aux opinions des acteurs	X		
Une augmentation de l'importance accordée aux SET		X	
Une plus grande capacité des acteurs à se mobiliser et à utiliser des expertises	X		
Une augmentation du nombre d'acteurs dans le processus de planification	X		
Une radicalisation de l'opposition			X

Le nombre d'acteurs externes à la région a en effet augmenté de 1994 à 2004 passant de 18 à 26; il est donc possible de confirmer notre première hypothèse. Nos résultats ont également mis en lumière que le nombre d'acteurs régionaux favorables au projet a fait un bond très important de 1994 à 2004, alors que le nombre d'opposants régionaux a diminué. Comme l'indiquent nos données ainsi que la série d'entretiens menés auprès d'acteurs impliqués dans les controverses étudiées, il y a eu une mobilisation du milieu économique régional en 2004 pour faire contrepoids aux différents groupes environnementaux qui, selon les acteurs ayant un intérêt économique direct dans la centrale, propagent des mythes et entretiennent une culture de la peur du nucléaire (Entretien #1236). Ces opposants estiment quant à eux que le milieu est en quelque sorte «pris en otage» par l'infrastructure :

« La population riveraine en quelque part ils sont tous pris en otage. Parce qu'ils ont un cousin, une sœur, un beau-frère, ils ont tous quelqu'un dans la famille qui travaille là. Alors c'est très difficile pour les citoyens et ils vivent dans un contexte où le lavage de cerveau est assez fort. Par contre, si tu traverses le fleuve tu vas à Champlain là il y a une organisation de citoyens et eux sont plus proches de la centrale que la plupart des gens de Gentilly même. Ils ont organisé des rencontres de citoyens. Ils ont consulté l'industrie [et d'autres experts externes à l'industrie pour avoir une vision plus complète]. [...] Sur la rive Sud du fleuve il y a une population prise en otage et sur la rive Nord du fleuve, il y a plus d'indépendance. » (Entretien #2313)

Certains opposants sont d'avis que cette mobilisation favorable au projet est liée à l'inquiétude de l'industrie régionale face à la fermeture potentielle du site de Gentilly-2 (Entretiens #1364, #2313, #2377).

En somme, le temps qui passe ne change rien au fait que les projets énergétiques d'envergure présentent des enjeux à la fois locaux ou régionaux, parce qu'ils sont implantés dans un lieu donné, et nationaux, parce que l'énergie n'est pas entièrement consommée sur place et qu'elle joue un rôle central dans le développement économique. De plus, l'importance de ces enjeux favorise la mobilisation d'acteurs appartenant tant à la scène nationale qu'à la scène régionale.

Une autre de nos hypothèses suggérait également une augmentation de l'importance accordée à l'opinion des acteurs. Les résultats obtenus permettent de valider cette hypothèse puisque les différents acteurs considèrent de plus en plus l'opinion de leurs «adversaires» lors du développement de leur propre argumentaire. Les acteurs ajustent donc leurs discours respectifs en fonction de celui de leurs adversaires, et ce même si les arguments qu'ils mettent de l'avant ne représentent pas nécessairement leurs intérêts premiers. Dans cette perspective, les

controverses peuvent être de plus en plus perçues comme une «guerre» de relations publiques (Entretien #2377) plutôt que comme un échange constructif sur différents enjeux :

« It's a question of public relation. They want to improve the social acceptability of this technology so that they can get the economic benefits of the project. I do not believe for one minute that their primary concern is environmental. Their primary concern is to get the project going ahead. » (Entretien #2377)

Sur cette caractéristique de l'évolution des controverses, notre analyse nous conduit clairement à confirmer notre hypothèse voulant que les participants de 2004 accordent plus d'attention aux opinions et aux arguments de leurs adversaires.

Par ailleurs, certains auteurs, comme André et al. (2003), laissent entendre que les SET occupent une place de plus en plus importante dans les controverses et les décisions qui en découlent. Sur ce point, les cas de Gentilly-2 montrent plutôt que les arguments d'ordre scientifique et technique sont omniprésents dans l'ensemble des sphères des deux controverses analysées. La nature très technique d'une centrale nucléaire explique ce phénomène. On constate d'ailleurs que lors de l'implantation d'infrastructures plus simples au plan technique, comme un parc éolien, les arguments SET issus de la compréhension spontanée et du sens commun des citoyens du milieu occupent une place beaucoup plus importante (Lyrette, 2003).

Nos résultats permettent tout de même d'avancer qu'il y a eu une certaine diminution de l'importance des SET dans les controverses portant sur les technologies nucléaires. Nous remarquons effectivement une diminution notable du nombre de citoyens s'impliquant à titre personnel de 1994 à 2004. Certes, les gens du milieu ont toujours un avis sur le projet, mais les audiences publiques du BAPE ne semblent pas être le médium de prédilection pour faire valoir personnellement leur point de vue (Entretiens #2313, #2377). Au cours des 10 années qui séparent les deux cas, les citoyens qui s'opposent à de grands projets techniques, comme les modifications à la centrale de Gentilly-2, s'en remettent de plus en plus à des groupes spécialisés (Entretiens #2313, #2321, #2249) qui défendent leurs intérêts, non pas en utilisant en priorité les SET, mais plutôt en utilisant le langage souvent privilégié par le promoteur et les partisans.

Notre hypothèse voulant que les controverses fassent maintenant davantage de place aux SET des participants est donc infirmée par nos résultats. En fait, il serait plus juste de dire que l'augmentation de l'importance des SET n'a pas le caractère général que lui prêtent certains

auteurs, et que, dans le cas de controverses portant sur des équipements à contenu technique élevé et complexe, on observe plutôt la tendance inverse.

Ce glissement vers des acteurs plus spécialisés et possédant davantage de moyens suggère que les acteurs de 2004 ont une plus grande capacité à mobiliser des expertises que ceux de 1994. Nos résultats montrent que cette tendance est davantage imputable à un renouvellement des acteurs présents en 2004 qu'à une évolution des capacités propres de chacun. Bien que les opposants soient, dans une certaine mesure, aptes à faire contrepoids aux partisans spécialistes, il semble tout de même y avoir un déficit démocratique entre les groupes favorables et défavorables. En effet, l'industrie possède des moyens et des ressources, alors que les groupes d'opposants doivent bâtir leur argumentation en utilisant des moyens qui, si ils sont supérieurs à ce qu'ils étaient au milieu des années 1990, sont néanmoins bien inférieurs à ceux du promoteur et des partisans (Entretiens #2313, #2377). Retenons que les acteurs sont en mesure d'utiliser des expertises relativement complexes, mais que certains d'entre eux sont avantagés par l'importance des ressources dont ils disposent ou auxquelles ils peuvent avoir accès. En bref, notre hypothèse est confirmée.

Nous avons aussi constaté que le nombre d'acteurs consultés en amont des audiences publiques a progressé entre de 1994 et 2004. Contrairement au cas de 1994, le promoteur a jugé bon en 2004 d'effectuer des rencontres individuelles et avec des organismes ciblés, de monter des kiosques d'information, d'organiser des soirées d'information et de réaliser des entrevues de groupe sur la perception du risque lié aux installations nucléaires. Cette démarche lui a permis de prendre en considération les préoccupations des citoyens face à son projet. Évidemment, certains opposants ont vu d'un œil critique toute cette démarche qu'ils qualifient de «coup publicitaire» (Entretien # 2377). Combinée à l'augmentation du nombre d'acteurs impliqués dans les audiences publiques elles-mêmes, cette démarche nous permet de conclure à une augmentation du nombre d'acteurs ayant pris part au processus de planification et de confirmer notre hypothèse sur cette question.

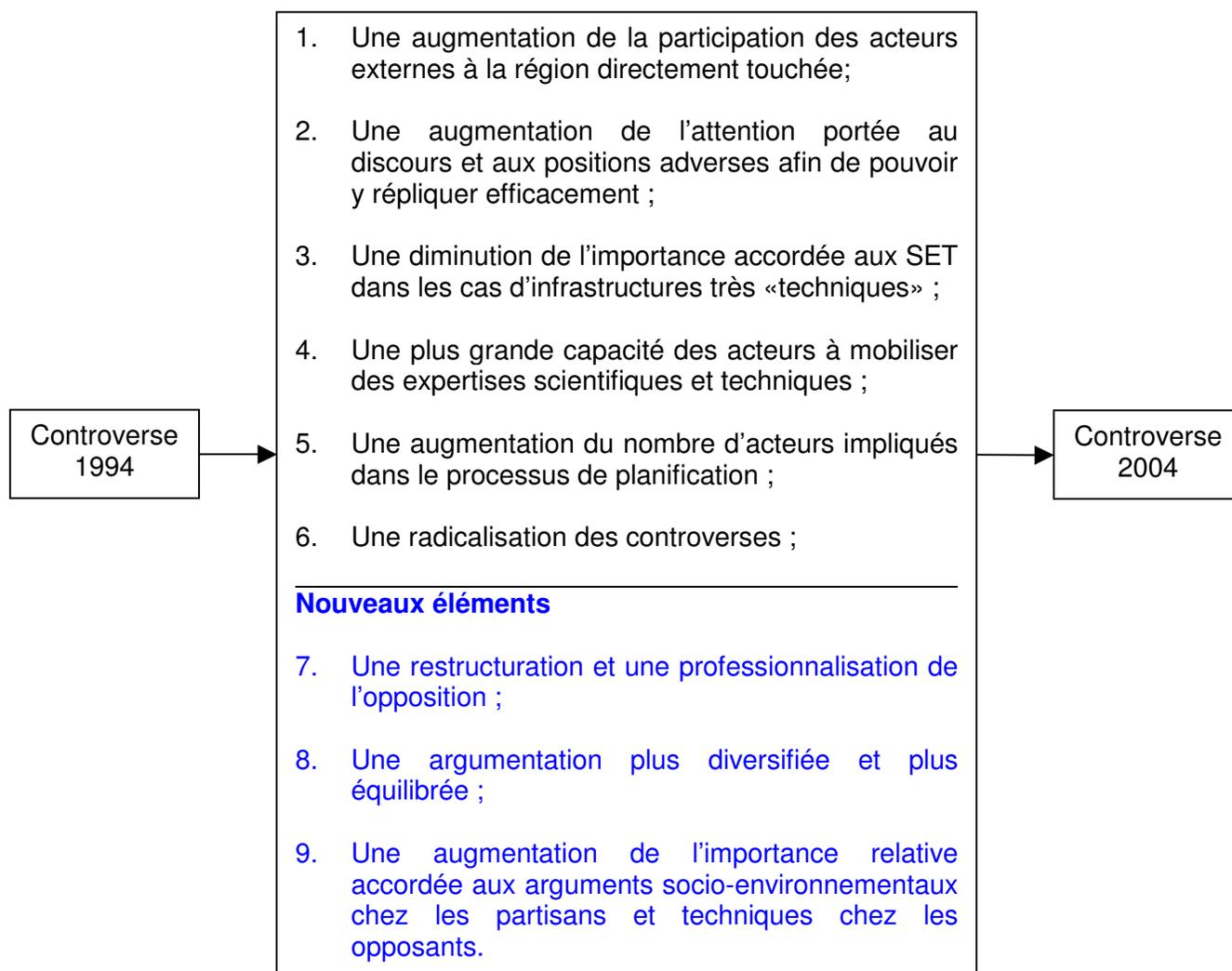
Notre modèle suggérait également une radicalisation de l'opposition. Les résultats de nos analyses des cas de 1994 et de 2004 nous incitent à nuancer cette affirmation. Les cas de 1994 et de 2004 ne peuvent pas être considérés comme des cas de NIMBY mais plutôt comme des cas de NIABY. Les opposants présentent des argumentaires collectifs qui s'opposent à la technologie nucléaire en général plutôt qu'au choix du site. Malgré quelques différences

mineures, nous ne pouvons pas identifier de changement notable à ce chapitre entre les controverses de 1994 et de 2004. Cela laisse entendre que le passage d'une opposition NIMBY vers une opposition NIABY lors de l'implantation d'infrastructures énergétiques très techniques est survenu avant la controverse de 1994, appuyant la thèse de Greenburg et Osafo (2000) et celle de Walker J. (1994), qui affirment que ces changements se seraient amorcés au tournant des années 1960 pour prendre de l'ampleur dans les décennies subséquentes. En conséquence, nous ne pouvons, sur la base de nos résultats, soutenir la thèse d'une radicalisation de l'opposition entre 1994 et 2004.

Cela dit, nos résultats témoignent tout de même d'une certaine radicalisation des controverses elles-mêmes puisque le nombre d'acteurs ambivalents a chuté drastiquement, passant de huit à un entre 1994 et 2004 ; dépouillant par le fait même la controverse d'arguments nuancés. L'approche plus «nuancée» n'est évidemment pas l'apanage des partisans et opposants. Ceci n'est probablement pas étranger au fonctionnement même des audiences publiques lors desquelles les acteurs s'informent sur un projet et émettent un avis sur la base des informations disponibles dans l'espoir que cet avis soit retenu par la commission et par le fait même transmis au gouvernement. Toutefois, nous avons remarqué que les acteurs vont bien au-delà du projet de stockage lui-même puisqu'ils profitent des audiences publiques pour s'affronter sur l'avenir de cette filière au Québec. En 2004, on s'affronte sur l'avenir à propos d'une technologie plutôt que sur un projet précis. En 1994, plusieurs acteurs ont fait de même, mais les acteurs ambivalents s'intéressaient au projet comme tel. Les controverses sont donc moins nuancées et plus radicales.

À la lumière de cette analyse, il nous est possible de proposer un nouveau modèle présentant les principales caractéristiques de l'évolution des controverses entourant les projets de modification de la centrale Gentilly-2 de 1994 et de 2004. En plus de revoir les six éléments d'évolution identifiés grâce à la revue de littérature, nous proposons d'ajouter de nouveaux éléments, tirés de notre propre analyse (Figure 14).

Figure 14 – Évolution des controverses entourant les modifications de la centrale Gentilly-2, 1994-2004



Aux éléments issus de la littérature que nous avons nuancés, infirmés ou confirmés, nous ajoutons trois aspects qui caractérisent l'évolution de la controverse. Dans un premier temps, il y a eu une restructuration de l'opposition entre 1994 et 2004. De plus en plus d'opposants citoyens s'en remettent aux groupes environnementaux pour s'impliquer dans des controverses qui sont devenues plus spécialisées (Entretiens #2313, #2321, #2249). La coopération entre groupes d'opposants est également plus fréquente et plus efficace. Ces groupes partagent de l'information et des ressources car ils ont des objectifs communs. De plus, ils ont l'habitude des audiences publiques et des controverses entourant les grands enjeux énergétiques ce qui en fait en quelque sorte des professionnels de la consultation qui accompagne les grands projets.

Nous avons également vu que l'argumentation des groupes est plus riche et plus variée en 2004 qu'elle ne l'était en 1994 étant donné que le nombre d'arguments fait un bond important entre les deux controverses. En définitive, plus encore en 2004 qu'en 1994, les différents acteurs s'ajustent aux discours de leurs adversaires. D'un côté, les acteurs favorables donnent plus d'importance aux arguments socio-environnementaux alors que les opposants utilisent davantage d'arguments techniques plus ou moins complexes. Les acteurs portent attention aux opinions des différents intervenants afin d'enrichir leur propre argumentaire et ainsi améliorer leurs chances d'atteindre leurs objectifs. Ils portent également une attention particulière au contexte et ajustent leurs arguments afin qu'ils aient la plus grande portée possible. En 1994, l'accident de Tchernobyl a poussé plusieurs acteurs à s'attarder aux éléments sécuritaires alors qu'en 2004 le protocole de Kyoto ainsi que la montée du concept de développement durable conduisent plusieurs acteurs du côté des arguments socio-environnementaux.

CONCLUSION

En 1994, le discours du promoteur se base principalement sur des arguments sécuritaires. Hydro-Québec soutient que son projet est fiable et que sa main d'œuvre est compétente, ce qui, selon lui, est gage de sécurité. Les arguments de nature économique ne sont pas en reste puisque le promoteur affirme que le projet est bénéfique pour l'économie locale. La société d'État met l'accent sur les bienfaits économiques collectifs et ne mentionne pas les retombées économiques du projet sur sa propre performance. Ainsi, ce sont des arguments de vente qui sont utilisés, puisque la plupart d'entre eux sont le fruit d'une traduction argumentaire en vertu de laquelle des intérêts individuels deviennent des intérêts collectifs. Le discours des partisans reste dans le sillage de celui du promoteur alors qu'ils avancent principalement des arguments de nature sécuritaire. Ce type d'arguments vient répondre aux principales préoccupations des opposants quant à la sûreté des infrastructures eut égard à la santé humaine et celle de la biosphère. La conjoncture économique difficile du début des années 90 ainsi que le spectre d'un autre Tchernobyl sont des éléments de contexte qui touchent une corde sensible dans la population et qui créent un espace favorable à l'emploi d'arguments de type économique et sécuritaire et ce tant par les partisans que les opposants.

Cela dit, c'est au niveau de la perception des risques entourant les principaux aspects de l'opération d'une centrale nucléaire, entre autres la gestion des déchets radioactifs, que le fossé entre acteurs favorables et défavorables est le plus grand. D'un côté, les partisans spécialistes s'appuient sur leur expertise et sur les probabilités d'occurrence d'un incident tandis que les opposants mettent l'accent sur la gravité des effets d'une défaillance des équipements de Gentilly-2. Toutefois, les questions entourant la distribution spatiale et temporelle du risque sont mises de côté par les acteurs de 1994. Ce sont plutôt les questions qui affectent la vie courante des citoyens qui sont mises à l'avant plan. Autrement dit, l'accent est mis sur le moment présent : le contexte économique difficile (conserver et créer de l'emploi) et la sécurité des installations (accidents majeurs relativement récents).

Contrairement aux partisans et aux opposants, les acteurs ambivalents portent une attention particulière au projet lui-même et moins à la filière dans son ensemble. Pour leur part, les partisans, mais surtout les opposants, font peu de distinction entre le projet lui-même et la filière nucléaire. Cette filière très sensible fait figure d'exception car elle frappe l'imaginaire des gens

de façon unique en ravivant le souvenir des grands accidents du passé et de leurs conséquences désastreuses. Quand le nucléaire est en cause, c'est l'avenir et la pertinence de la filière en entier qui est remise en question, alors que l'équipement (stockage des déchets nucléaire) ou l'intervention (rénovation du réacteur) sont relégués au second plan.

En 1994 les opposants sont principalement originaires de la RMR de Trois-Rivières, mais ils utilisent un argumentaire collectif. Les opposants s'opposent donc à la technologie plutôt qu'au site de stockage proposé, ce qui est caractéristique d'une opposition NIABY. Il est donc impossible de stigmatiser les opposants comme des citoyens locaux dépourvus de vision collective qui serait prêts à accepter l'équipement ailleurs sur le territoire. Au contraire, leurs arguments sont, la plupart du temps, dépourvus d'assise spatiale et à portée collective. Ceci va à l'encontre des définitions classiques du NIMBY, ce qui démontre que la logique *pas dans ma cour* n'est pas la plus adéquate pour comprendre les dynamiques de controverse entourant la mise en place d'équipements nucléaires.

En 2004, le promoteur a tenu des rencontres avec plusieurs groupes et citoyens de la région hôte. Ces rencontres lui ont permis d'adapter son argumentaire en fonction des préoccupations du milieu. Ainsi, même si la société d'État présente toujours des arguments économiques et sécuritaires, son discours est plus varié qu'en 1994 puisqu'il porte une plus grande attention aux risques pour la population et l'environnement. Les partisans lui emboîtent le pas et mettent quelque peu de côté les arguments de nature sécuritaire au profit d'arguments socio-environnementaux qui viennent enrichir leur discours économique et donner une image plus favorable de la technologie nucléaire. Cela dit, certains partisans issus du milieu des affaires n'utilisent aucune traduction argumentaire et ne cachent pas leurs intérêts personnels à voir le projet se réaliser. Ces entreprises régionales, qui ont développé une expertise dans le domaine nucléaire, se mobilisent massivement en 2004 pour préserver une source de revenus importante. Gentilly-2 représente, pour plusieurs, une des composantes majeures du renouveau économique tant attendu pour la RMR de Trois-Rivières. La nouvelle conjoncture socio-économique a donc poussé plusieurs acteurs, qui étaient restés silencieux en 1994, à prendre la parole en faveur du projet de 2004. La centrale et son développement sont désormais liés à la prospérité de plusieurs entreprises régionales. La pérennité de la centrale touche donc une corde sensible dans une bonne partie de la communauté des affaires et celle-ci se mobilisent pour sauvegarder ses acquis et faire contrepoids à une opposition mieux organisée et possédant plus de moyens.

De son côté, l'opposition de 2004, majoritairement composée d'organismes environnementaux, a des préoccupations socio-environnementales et, dans une moindre mesure, sécuritaires. Plusieurs ont toujours des doutes sur la fiabilité des installations et ce même si un équipement similaire a progressivement été implanté à partir 1994 sur le site de la centrale et qu'aucun incident n'a été rapporté. Malgré cela, les risques associés à l'entreposage des déchets nucléaires restent une des préoccupations importantes des opposants. La fiabilité réelle des installations de stockage et le caractère temporaire de ces dernières sont autant de raisons qui sèment le doute dans la population. En d'autres mots, les opposants ne sont pas prêts à faire aveuglément confiance à la technologie disponible pour prévenir les incidents potentiels. De plus, les solutions permanentes pour l'entreposage des déchets font toujours l'objet d'âpres discordes dans la communauté scientifique, ce qui sème le doute au sein de la population et qui explique le statu quo à ce chapitre.

Encore une fois, nous remarquons qu'il est difficile pour les acteurs de faire la part des choses et de débattre d'un équipement nucléaire bien précis. En effet, nous assistons plutôt à un procès de la filière. D'un côté, les opposants, accusent la filière nucléaire de poser des risques injustifiés à l'environnement et à la population en plus d'imposer un fardeau aux générations futures avec l'accumulation incontrôlée des déchets radioactifs. De l'autre, les partisans, clament que la filière nucléaire est sécuritaire, économiquement profitable et qu'elle est bénéfique à long terme pour l'environnement car elle ne produit pas de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une tendance lourde qui peut s'appliquer à l'ensemble des projets liés à la filière nucléaire du début du XXI^e siècle.

Nous avons aussi noté que les opposants de 2004 se préoccupent de la distribution du risque sur le plan temporel, ce qui n'était pas le cas en 1994. De nouvelles réalités (développement durable, Kyoto, etc.) qui ont pris de l'ampleur au cours de la décennie 1990 ont contribué à donner ce nouveau visage à leur argumentation. Même si ces préoccupations sont principalement l'apanage des opposants, plusieurs partisans s'aventurent également sur ce terrain, ce qui donne lieu à des interprétations profondément distinctes. Autrement dit, les acteurs utilisent à leur avantage des concepts ou des éléments «en vogue» qui attirent l'attention du public. En 1994, on parlait de sécurité et d'accidents potentiels ; en 2004 c'est le développement durable et le fardeau pour les générations futures. La stratégie argumentaire n'a donc pas évolué, ce sont les arguments qui ont changé en s'ajustant progressivement à conjoncture.

Tout comme en 1994 les opposants de 2004 s'opposent à un choix technologique avec un argumentaire collectif et non au choix d'un site particulier avec des arguments individualistes. Nous sommes donc en présence d'un cas de NIABY. Toutefois, en 2004, les opposants sont majoritairement de l'extérieur de la RMR de Trois-Rivières, ce qui les distingue de ceux de 1994 et indique un changement dans l'origine géographique des acteurs. Par ailleurs, nous avons vu qu'un des principaux changements est l'augmentation notable du nombre d'acteurs impliqués entre 1994 et 2004. En plus de cette augmentation du nombre de participants, un revirement de situation dans la répartition des partisans et des opposants est observable. Alors qu'en 1994, un peu plus de la moitié des acteurs présents lors des audiences publiques étaient opposés au projet, près du trois quarts des acteurs impliqués sont favorables au projet en 2004. En croisant ces résultats avec ceux issues des cas de la Suède, de la France et de l'Ontario, il apparaît que si une communauté possède déjà des installations nucléaires sur son territoire, elle sera plus encline à en accueillir d'autres ou à maintenir les équipements en place. Ceci corrobore également les constats de Pickvance (2002) qui vont aussi dans ce sens. La baisse du nombre d'opposants est quant à elle principalement causée par la formation de la *toile de coopération* entre acteurs opposés au nucléaire et la professionnalisation de l'opposition. En ce qui a trait aux acteurs ambivalents, nous avons observé qu'ils ont pratiquement disparu des controverses entre 1994 et 2004. La controverse de 2004 présente donc moins de discours nuancés. Les acteurs campent sur leur position, ce qui donne lieu à une controverse sur l'avenir de la filière plutôt qu'à une discussion constructive autour d'un équipement de stockage de déchets radioactifs.

Nos résultats permettent donc de confirmer plusieurs hypothèses relatives à l'évolution des controverses entourant la mise en place d'infrastructures nucléaires. Par exemple, nous avons été en mesure de confirmer que cette évolution est caractérisée par une augmentation de la participation d'acteurs externes à la région touchée, une augmentation de l'importance accordée aux différentes prises de position des acteurs, une plus grande capacité à mobiliser et à utiliser des expertises et une augmentation absolue du nombre d'acteurs impliqués dans le processus de planification du projet.

Ces différents éléments viennent confirmer les observations de plusieurs auteurs. Cela dit, la valeur intrinsèque de la présente thèse réside principalement dans les nuances apportées à la littérature et les éléments novateurs qu'il est possible de ressortir de l'analyse.

Nos résultats permettent effectivement d'ajouter des éléments au modèle d'évolution des controverses proposé à la figure 5. Nous avons entre autres remarqué une restructuration de l'opposition entre 1994 et 2004, alors que les opposants se manifestent désormais principalement par le truchement de groupes spécialisés et professionnels, habitués des audiences publiques. Ces observations viennent corroborer les tendances observées en Suède et en France, ce qui nous permet d'affirmer qu'elles peuvent être généralisées à l'ensemble des controverses entourant la filière nucléaire. Ces groupes ont plus de ressources, peuvent développer un argumentaire plus varié en plus de jouer sur le terrain du promoteur avec des arguments de nature technique. Parallèlement, l'argumentation des partisans est également plus diversifiée en 2004 et ces derniers utilisent en masse des arguments de nature socio-environnementale pour justifier le projet alors qu'ils avaient pratiquement ignoré ce type d'argument en 1994.

Nous pouvons également retenir que même si la littérature laisse entendre que les SET tendent à occuper une place de plus en plus importante lors des controverses, nos résultats nous indiquent clairement le contraire. Nous sommes en position d'affirmer que l'importance des SET n'a pas le caractère général que lui prête des auteurs comme André et al. (2003). Dans le cas d'infrastructures nucléaires, qui sont des équipements très techniques, les controverses se spécialisent et se professionnalisent, marginalisant ainsi les SET au profit d'arguments technicoscientifiques. Les grands groupes bien organisés qui monopolisent de plus en plus les audiences publiques du BAPE utilisent ces arguments car il s'agit souvent du langage privilégié par le promoteur. En remettant en question les arguments clés du promoteur, ces groupes jouent sur le même terrain que celui-ci et évitent ainsi une certaine marginalisation.

Toutefois, devant une façade empreinte de rationalité, (moins d'argument SET et plus d'arguments spécialisés) les acteurs restent très émotifs face à la filière nucléaire car ils croient profondément qu'ils défendent « la bonne » option et que celle-ci serait la plus bénéfique pour l'ensemble de la collectivité. Les uns se battent pour leur survie économique alors que les autres sont convaincus que la filière présente des risques démesurés. Même si les acteurs sont désormais en mesure d'utiliser des arguments plus variés nécessitant un minimum de connaissances techniques, il serait faux d'affirmer que les débats sont moins émotifs en 2004 qu'en 1994. Au contraire, la controverse est plus émotive qu'elle ne l'était, ce qui n'annonce rien de bon à court terme en ce qui a trait à la résolution de ce type de controverse. Comme le mentionne Weart (1987), l'émotivité à la base des controverses entourant la mise en place d'infrastructure au nucléaire est mal comprise et reste le principal obstacle à des résolutions de

conflits plus satisfaisantes. Nous pouvons mettre à jour cette affirmation en affirmant que même si l'émotivité de l'opposition est mieux comprise, il est essentiel d'ajouter l'émotivité partisane à l'équation afin d'avoir une vision plus exacte de la réalité actuelle. En d'autres mots, même si les arguments et les acteurs ont changé entre 1994 et 2004, l'émotivité de ces derniers s'est exacerbée et reste encore le principal obstacle à un débat posé et à une résolution plus satisfaisante des controverses. L'absence d'un consensus dans la communauté scientifique et des installations de stockage temporaires qui sont de plus en plus permanentes nourrissent cette émotivité grandissante. Ceci vient une fois de plus confirmer une de nos hypothèses de recherche qui affirmait que tant que les controverses scientifiques qui touchent le stockage des déchets nucléaires seront ouvertes, les controverses impliquant la société civile auront cours et seront de plus en plus virulentes.

Nos résultats permettent également d'affirmer que les controverses nucléaires se radicalisent alors qu'elles sont peu à peu dépouillées de leurs argumentaires nuancés. Sous une face de débat technique et pragmatique se cache un débat fondamentalement idéologique. Les acteurs en présences sont convaincus d'avoir «LA» solution qui sera la plus bénéfique collectivement. La professionnalisation des audiences publiques, la chute du nombre de citoyens participant directement au débat, le caractère technique et très émotif des infrastructures nucléaires sont définitivement des facteurs qui contribuent à cette radicalisation. Ces constats nous permettent d'enrichir plusieurs travaux qui ont principalement porté sur l'analyse de l'opposition et le passage du NIMBY au NIABY (Walker J. 1994 ; Barry et Doherty, 2001; Lobdell, 2002; Maillebouis, 2003; Grolleau, Lakhali et Mzoughi, 2004).

Notre analyse permet également de se questionner sur l'utilité des notions de NIMBY et NIABY pour comprendre les controverses. Nos résultats nous permettent d'affirmer que le NIMBY est en quelque sorte une étiquette qu'ont apposé pour discréditer tout mouvement d'opposition. En effet, le NIMBY implique nécessairement des riverains individualistes qui manquent d'information pour bien comprendre les enjeux. Pourtant comme le laisse voir nos résultats les opposants sont généralement bien informés, en mesure d'argumenter et ont pour la plupart des préoccupations collectives. Il est donc simpliste d'apposer l'étiquette NIMBY à un de ces acteurs. Le NIMBY implique également un lien causal entre distance à l'infrastructure et niveau d'opposition. Hors comme le montre la thèse la tendance est carrément inverse en ce qui concerne les infrastructures énergétiques comme le nucléaire. Il faut donc être prudent avant d'utiliser la notion de NIMBY car, à plusieurs égards, il s'agit d'un outil marketing utilisé par certains partisans et promoteurs pour discréditer d'emblée des gens qui ont une opinion différente.

De son côté la notion de NIABY est un peu plus flexible car elle met de côté la notion de causalité entre la proximité d'une infrastructure et la propension des acteurs à s'y opposer. Le NIABY est donc plus facile à «coller» à un acteur. Cela dit, tout comme pour le NIMBY, le NIABY ne nous a pas aidé à caractériser l'évolution des controverses comme telle. Ces constats sont corroborés par les écrits de Devine-Wright (2009) et celui-ci souligne également que l'attachement au territoire serait sans doute une piste plus porteuse pour nous aider à mieux comprendre les mouvements d'opposition.

Nos résultats laissent également entendre que plusieurs des partisans, principalement ceux originaires du milieu hôte, se mobilisent désormais en faveur du projet autour d'un argumentaire «ici et nul part ailleurs». Autrement dit, ces acteurs du milieu profitent des retombées économiques de l'équipement et sont prêts à le défendre pour assurer la pérennité des retombées positives. Il s'agit ici de «radicaux», au même titre que les NIABY, alors que ces deux groupes sont fondamentalement convaincus de la grande valeur ou des risques démesurés liés l'infrastructure. Si beaucoup d'attention a été portée à l'étude des mouvements d'opposition aux grands projets, il serait tout aussi pertinent que des travaux s'attardent sur l'organisation partisane locale face à des projets d'envergure présentant des risques importants comme la filière nucléaire.

ANNEXE A - Schéma d'entretien

Schéma d'entretien

Évolution des controverses face à l'implantation d'une infrastructure nucléaire : les réfections des installations de stockage de déchets nucléaires de la centrale Gentilly-2 (1994 et 2004)

Étienne Lyrette, doctorant en études urbaines, INRS-UCS
Michel Trépanier, directeur de thèse, INRS-UCS

1. PROFIL DE L'ACTEUR

- Occupation en 1994
- Occupation en 2004
- Lieu de résidence en 1994
- Lieu de résidence en 2004
- [Si pertinent] Rôle dans l'organisme, le regroupement ou l'entreprise en 1994 et en 2004.
- Diriez-vous que votre préoccupation face aux problèmes environnementaux a changé depuis 1994 ?

2. IMPLICATION

- De quelle façon vous en êtes venu à vous impliquer et à déposer un mémoire lors des audiences publiques de 1994 et/ou de 2004 ? [pourquoi ?]
- [Si pertinent] Pourquoi avoir choisi de s'impliquer à titre personnel ?
- En plus des mémoires déposés lors des audiences publiques de 1994 et/ou de 2004, avez-vous utilisé d'autres méthodes pour faire valoir votre point de vue ?

3. PERCEPTION DE LA FILIÈRE ÉNERGÉTIQUE NUCLÉAIRE

- De quelle façon percevez-vous la filière énergétique nucléaire ?
- Selon vous est-ce que votre vision a changé depuis 1994 [approfondir] ?
- Que pensez-vous, plus précisément, de l'accumulation des déchets nucléaires?

4. PERCEPTION DES PROJETS DE 1994 ET DE 2004

- Quelle est votre vision des projets liés à Gentilly-2 (1994 et 2004) ?
- [En se référant aux/au mémoire(s) déposé(s) par l'acteur] Comment voyez-vous les changements dans votre argumentation ?
- Selon vous, les changements ont-ils été causés par certains éléments précis (meilleure connaissance de l'infrastructure, vision de la filière nucléaire, déménagement, changement d'occupation, etc.)
- Est-ce que vous sentez que vous (ou l'organisme, l'entreprise, etc.) vous êtes impliqué de façon différente en 2004? [est-ce que certaines choses ont changées : moyens financiers, ressources humaines, compétences personnelles, support externe, etc.]
- Quelle est votre vision des controverses entourant Gentilly-2 (les acteurs en présence, les ressources disponible, etc.)?

**ANNEXE B - Certificat d'éthique, lettre d'information & formulaire de
consentement**

 Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique
Direction scientifique
490, de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9
CANADA
Téléphone : (418) 654-2500
Télécopieur : (418) 654-3858

Le 7 novembre 2005

Monsieur Étienne Lyrette
Étudiant
Centre Urbanisation, Culture et Société
3465, rue Durocher
Montréal (Québec) H2X 2C6

Objet : CER-05-091 – Évolution des controverses face à l'implantation d'une infrastructure nucléaire : comparaison des controverses générées par les agrandissements des installations de stockage du combustible nucléaire de la centrale Gentilly 2 de 1994 et 2004

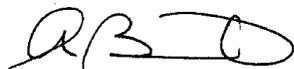
Monsieur,

En réponse à votre demande de certificat d'éthique pour le projet de recherche mentionné en titre et suite à l'évaluation effectuée par le comité d'éthique en recherche (CER) de l'INRS, il me fait plaisir de vous confirmer l'acceptation de votre demande et l'émission du certificat.

Vous trouverez ci-joint une copie des documents *Certificat d'éthique* et *Déclaration des responsables* dûment signés.

La présente lettre constitue l'acceptation officielle du CER sur la dimension éthique de votre projet de recherche.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Andrée Beaumont
Secrétaire du CER

p.j.



Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

Certificat d'éthique

Le Comité d'éthique en recherche utilisant des êtres humains a examiné le projet de recherche identifié ci-dessous :

Titre du projet : Evolution des controverses face à l'implantation d'une infrastructure nucléaire : les objections des installations de stockage des déchets nucléaires de la Centrale Gentilly 2 (1994 et 2004)

Nom du chercheur principal (ou de l'étudiant) : Etienne Lyrette

Centre : Urbanisation, Culture et Société

Noms des étudiants inscrits à l'INRS dont les mémoires et/ou thèses découleront du projet, le cas échéant :

Nom du directeur de mémoire ou de thèse, le cas échéant :

Nom de l'organisme subventionnaire ou de commandite :

Le Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains atteste que la recherche proposée impliquant des êtres humains, répond aux normes de l'INRS en matière d'éthique.

Signature :

Président du comité :

MARIE-FRANÇOIS GIBLIN
Nom en lettres moulées

[Signature]
Signature

1-11-05
Date

Lettre d'information sur le projet de recherche

Évolution des controverses face à l'implantation d'une infrastructure nucléaire : les réfections des installations de stockage de déchets nucléaires de la centrale Gentilly-2 (1994 et 2004)

Cette démarche de recherche est effectuée dans le cadre d'une thèse de doctorat en études urbaines. La recherche est menée par Étienne Lyrette, doctorant à l'INRS-Urbanisation, culture et société (514-499-4082) et par le directeur de thèse Michel Trépanier, professeur-chercheur à l'INRS-Urbanisation, culture et société et UQTR (819-376-5011 poste 4033).

Madame / Monsieur,

Voici un ensemble d'informations sur ce projet de recherche auquel nous vous avons demandé de participer.

1. L'objectif du projet est d'étudier l'évolution des controverses face à l'implantation d'une infrastructure nucléaire au cours de la dernière décennie. Pour ce faire, nous proposons d'analyser le cas des agrandissements des installations de stockage de déchets nucléaires de la centrale Gentilly-2 de 1994 et 2004.
2. Votre participation au projet consistera à accorder une entrevue d'environ 30 minutes au responsable de la recherche, Étienne Lyrette. Cette entrevue portera sur divers aspects de votre contribution au débat entourant les projets d'agrandissements des aires de stockage de Gentilly-2. L'entrevue portera principalement sur les éléments présents dans le ou les mémoires que vous avez déposés lors des audiences publiques du BAPE en 1994 ou 2004. Les données seront utilisées afin d'enrichir notre compréhension des différents mémoires déposés lors de ces audiences publiques.
3. En participant à cette recherche, vous contribuerez à une meilleure compréhension des controverses entourant des infrastructures liée à la filière nucléaire. De plus, les données recueillies seront particulièrement utiles en ce qui concerne l'analyse de l'évolution de telles controverses. Par ailleurs, l'entrevue ne comporte aucun risque connu étant donné que votre confidentialité est assurée.
4. S'il y a des questions auxquelles vous ne pouvez ou préférez ne pas répondre, vous êtes tout à fait libre de choisir de ne pas répondre sans avoir à fournir de raisons et sans inconvénient. Sachez par ailleurs qu'à titre de participant volontaire à cette étude, vous avez la possibilité de vous en retirer à tout moment si vous le jugez nécessaire.
5. La confidentialité des résultats sera assurée de la façon suivante : le présent projet est sous l'unique responsabilité de Étienne Lyrette. Ce dernier et son directeur de thèse (Michel Trépanier) seront les seuls à avoir accès aux données recueillies que ce soit pendant ou après l'enquête. Au début de chaque entretien, l'intervieweur demandera la permission d'enregistrer l'entretien en plus de faire signer un formulaire de consentement aux personnes présentes. En cas de refus du participant, il prendra des notes. Les données recueillies, c'est-à-dire les enregistrements ou les notes prises lors d'entretien, seront gardés dans un casier fermé à clé de l'INRS-UCS ainsi que sur le disque dur de l'ordinateur personnel de Étienne Lyrette. Dans ce dernier cas l'accès au disque dur est protégé par un mot de passe. Les données informatisées comprendront un code identificateur mais pas votre identité. En cours de recherche, seul Étienne Lyrette et son directeur de thèse auront accès aux données et nulle autre personne n'aura accès aux codes identificateurs permettant l'identification des entreprises, des institutions ou des individus. Le

chercheur aura signé l'entente de confidentialité avec les sujets. Aucun élément du rapport de recherche ne permettra de retracer votre identité ou celles de personnes tierces, ni directement, ni indirectement.

Une fois retranscrites, les entrevues seront conservées dans des fichiers sécurisés par mot de passe. Les retranscriptions ne seront accessibles qu'aux chercheurs qui participent au projet. Les fichiers et les retranscriptions seront détruits deux ans après le dépôt de la thèse.

Vous trouverez ci-joints deux exemplaires d'un formulaire de consentement que nous vous demandons de signer si vous acceptez de nous accorder l'entrevue. L'objectif de ce formulaire est de démontrer que les responsables de la recherche et l'interviewer ont le souci de protéger le droit des personnes qui participent à la recherche. Avant de signer le formulaire, vous pouvez, si vous le désirez, demander à l'interviewer toutes les informations supplémentaires que vous jugerez à propos d'obtenir sur le projet de recherche. Vous pouvez aussi rejoindre le directeur de thèse pour des informations supplémentaires dont les coordonnées apparaissent sur cette lettre. Vous trouverez également à la fin de cette lettre le nom d'une personne extérieure à la recherche susceptible de vous renseigner sur vos droits en tant que sujet de cette recherche, Mme Marie-France Gagnier.

Nous vous remercions de votre collaboration.

<p>Étienne Lyrette Responsable de la recherche Doctorant en études urbaines INRS-Urbanisation culture et société Université du Québec 3465, rue Durocher Montréal, QC H2X 2C6 Tel : 514-499-4082 Fax : 514-499-4065 Courriel : Etienne.Lyrette@UCS.INRS.ca</p>	<p>Michel Trépanier Directeur de thèse Professeur INRS-Urbanisation culture et société Université du Québec 3465, rue Durocher Montréal, QC H2X 2C6 Tel : 819-376-5011 (4033) Fax : 514-499-4065 Courriel: Michel.Trepanier@uqtr.ca</p>
---	---

Personne ressource extérieure à l'équipe de recherche :

Marie-France Gagnier
Présidente du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains
UQTR
3351, boul. des Forges
CP.500
Trois-Rivières, Québec
G9A 5H7
819-376-5020

Formulaire de consentement des personnes interviewées
Évolution des controverses face à l'implantation d'une infrastructure nucléaire : les
réfections des installations de stockage de déchets nucléaires de la Centrale Gentilly-2 (1994
et 2004)

J'ai pris connaissance du projet de recherche décrit dans la lettre d'information.

J'ai été informé (e), oralement et par écrit, des objectifs du projet, de ses méthodes de cueillette des données et des modalités de ma participation au projet.

J'ai également été informé (e) :

- a) de la façon selon laquelle les chercheurs assureront la confidentialité des données et en protégeront les renseignements recueillis,
- b) de mon droit de mettre fin à l'entrevue ou à son enregistrement, si je le désire, ou de ne pas répondre à certaines questions,
- c) de mon droit, à titre de participant volontaire à cette étude, de m'en retirer à tout moment si je le juge nécessaire.
- d) de mon droit de communiquer, si j'ai des questions sur le projet, avec le responsable du projet (Étienne Lyrette, 514-499-4082 ou Michel Trépanier 819-376-5011, poste 4033).

J'ai l'assurance que les propos recueillis au cours de cet entretien seront traités de façon confidentielle et anonyme. Cependant, je suis conscient que malgré toutes les précautions prises à cet effet, il demeure possible que je sois identifié de manière indirecte.

J'accepte, par la présente, de participer à la recherche selon les modalités décrites dans la lettre d'information sur le projet, ci-annexée.

Je signe ce formulaire en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

 Nom participant

 Signature du participant

 Date

Étienne Lyrette _____

Nom du chercheur

 Signature du Chercheur

 Date

Étienne Lyrette, INRS-UCS, 3465 Durocher, Montréal, Qc, H2X 2C6, 514-499-4082,
Etienne.Lyrette@UCS.INRS.ca

Présidente du comité d'éthique : Marie-France Gagnier, UQTR, 3351 boul. des Forges, Trois-Rivières, CP
 500, G9A 5H7, 819-376-5020

ANNEXE C- L'argumentaire des partisans : le cas de 1994

- Les arguments en caractère gras constituent le ou les arguments principaux
 -La dénomination «acteur régional» ou «acteur national» indique si l'acteur est originaire de la région hôte (RMR de Trois-Rivières) ou non
 -Les codes «M-1», «M-2», etc. indiquent le numéro du document déposé lors de l'audience publique du BAPE

Acteurs	Arguments
Chambre de commerce du district de Trois-Rivières. <i>M-2</i> -Acteur régional-	La population est habituée à Gentilly-2 Emplois pour les gens de la région Retombées économiques importantes pour la région Retombées économiques importantes pour le Québec Taxes municipales Expertise québécoise et canadienne La région doit développer ses acquis
Association canadienne de radioprotection <i>Expert / Scientifique</i> <i>M-5</i> -Acteur national-	Installations de stockage nécessaires Emplois pour les gens de la région Retombées économiques importantes pour la région Retombées économiques importantes pour le Québec Situation économique ne permet pas de perdre les retombées Énergie produite nécessaire selon les prévisions Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Risque marginal pour la santé humaine Les accidents passés ne s'appliquent pas dans le contexte Expertise québécoise et canadienne Impact social positif Énergie non polluante
Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec Section locale 1500 <i>M-7</i> -Acteur régional-	Emplois pour les gens de la région Retombées économiques importantes pour la région Centrale procure une stabilisation bénéfique aux tensions du réseau Installations de stockage nécessaires Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires
Institut de génie nucléaire École Polytechnique <i>Expert / Scientifique</i> <i>M-25</i> -Acteur national-	Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Projet de stockage économique et fiable Stockage intermédiaire cadre dans un développement durable, si une solution permanente est développée.
Énergie atomique Canada limité <i>Organisme public</i> <i>M-27</i> -Acteur national-	Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires La technologie choisie est flexible et permettra de s'ajuster à la «solution permanente» Cadre dans une stratégie de choix énergétiques équilibrées Emplois pour les gens de la région Expertise québécoise et canadienne

<p>Christian Massé <i>Citoyen</i> M-45 -Acteur régional-</p>	<p>Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Retombées économiques importantes pour la région Retombées économiques importantes pour le Québec Situation économique ne permet pas de perdre les retombées La population est habituée à Gentilly-2 Effets de faibles doses de radiation moins d'impact qu'une fermeture d'usine (santé mentale, stress, chômage, etc.) Impact social positif</p>
<p>Commission de contrôle de l'énergie atomique <i>Organisme public</i> Di-10 -Acteur national-</p>	<p>Au Canada le stockage à sec est une méthode éprouvée et utilisée depuis près de 20 ans Stockage à sec déjà utilisé à la centrale Gentilly 1 depuis 1985 Risque marginal pour la santé humaine Stockage directement sur le site de Gentilly-2</p>
<p>Science applications internationales corporation (SAIC) <i>Experts</i> Di-11 -Acteur national-</p>	<p>Risque marginal pour la santé humaine Stockage directement sur le site de Gentilly-2 Au Canada le stockage à sec est une méthode éprouvée et utilisée depuis près de 20 ans Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Stockage à sec déjà utilisé à la centrale Gentilly 1 depuis 1985</p>
<p>Joseph A. Doucet <i>Expert</i> B-103 -Acteur national-</p>	<p>Économiquement plus avantageux de déclasser la centrale de Gentilly-2 en 2013 et non en 1995</p>

ANNEXE D - L'argumentaire des opposants: le cas de 1994

- Les arguments en caractère gras constituent le ou les arguments principaux
- La dénomination «acteur régional» ou «acteur national» indique si l'acteur est originaire de la région hôte (RMR de Trois-Rivières) ou non
- Les codes «M-1», «M-2», etc. indiquent le numéro du document déposé lors de l'audience publique du BAPE

Acteurs	Arguments
<p>Lucie Cossette <i>Citoyenne de Trois-Rivières</i> M-1 -Acteur régional-</p>	<p>Les gouvernements ont un intérêt économique à voir le projet se réaliser Aucune solution au problème des déchets nucléaires Danger d'accident Aucune alternative envisagée en cas d'insuccès du projet de site permanent Population mal informée Danger pour la biosphère Danger pour la santé humaine</p>
<p>Greenpeace Québec <i>Organisme environnemental</i> M-4 -Acteur national-</p>	<p>Utilité de Gentilly2 étant donné les surplus énergétiques Transparence du promoteur Aucune solution au problème des déchets nucléaires Il est plus coûteux de produire un KWh avec le nucléaire Danger pour la santé humaine Danger d'accident Danger pour la biosphère</p>
<p>Les Am-i-e-s de la terre (Québec) <i>Organisme environnemental</i> M-6 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère</p>
<p>Anita Champagne <i>Citoyenne</i> M-8 -Acteur régional-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Cynthia Michell <i>Citoyenne</i> M-9 -Acteur régional-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire</p>

<p>déchets radioactifs au Québec. 3 citoyens M-10 -Acteur national-</p>	<p>Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. 2 citoyens M-11 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. 5 citoyens M-12 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Environnement jeunesse Organisme environnemental M-14 -Acteur national-</p>	<p>Il est économiquement et socialement plus rentable de déclasser prématurément la centrale Opter pour des énergies propres maintenant et ne pas endetter les générations futures</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. 12 citoyens M-15 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. 30 citoyens M-16</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>

-Acteur national-	
<p>Geneviève Sirois <i>Citoyenne</i> M-17 -Acteur régional-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. <i>15 citoyens</i> M-18 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. <i>7 citoyens</i> M-19 -Acteur national-</p>	<p>Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Raoul Senever <i>Citoyen de Montréal</i> M-20 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. <i>8 citoyens</i> M-21 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Diane Bernard <i>Citoyenne</i> M-22 -Acteur régional-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>

Marie Choquette <i>Citoyenne</i> M-23 -Acteur régional-	Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2
Anny Snchneider <i>Citoyenne</i> M-24 -Acteur régional-	Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2
Diane Noury <i>Citoyenne Bécancour</i> M-26 -Acteur régional-	Coût économique à long terme de l'exploitation Subventions au fonctionnement de Gentilly-2 Utilité de Gentilly-2 étant donné les surplus énergétiques Assurer la sécurité de l'entreposage à long terme Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Précédant d'accidents ailleurs dans le monde Danger d'accident Danger de prolifération des armes nucléaires
Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. <i>7 citoyens</i> M-28 -Acteur national-	Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2
Rafaël Payeur <i>Citoyen</i> M-29 -Acteur régional-	Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2
Diane Mackay et Nadia Dumas <i>Citoyennes</i> M-31 -Acteur régional-	Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec c'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires
Yves Gagnon <i>Citoyen</i> M-32 -Acteur régional-	Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec c'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires

<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. <i>13 citoyens</i> M-33 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec s'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Fédération de l'UPA de la Mauricie <i>Syndicat</i> M-34 -Acteur régional-</p>	<p>L'essentiel du fardeau lié à la filière nucléaire est reporté sur les générations futures Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Gentilly2 est à proximité d'un secteur fortement agricole et industriel</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. <i>Regroupement de citoyens</i> <i>64 citoyens</i> M-35 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec c'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Mouvement au courant <i>Organisme environnemental</i> M-36 -Acteur national-</p>	<p>Il est économiquement et socialement plus rentable de déclasser prématurément la centrale</p>
<p>Joseph Bernardi et Gisèle Bernardi <i>Citoyens</i> M-37 -Acteur régional-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec c'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Mouvement Vert Mauricie INC. <i>Organisme environnemental</i> M-38 -Acteur régional-</p>	<p>Peu de participation aux audiences publiques Danger pour la santé humaine Majorité de la population ne veut pas du nucléaire Lacunes dans la transparence entourant le processus de réglementation nucléaire Danger d'accident Aucune solution au problème des déchets nucléaires Il est économiquement et socialement plus rentable de déclasser</p>

	prématurément la centrale
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. <i>9 citoyens</i> M-40 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec c'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. <i>35 citoyens</i> M-41 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec c'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. <i>5 citoyens</i> M-42 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec c'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. <i>2 citoyens</i> M-43 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec c'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. <i>17 citoyens</i> M-44 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec c'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>

<p>Chantal Blais <i>Citoyenne</i> M-47 -Acteur régional-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec c'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Campagne contre l'expansion du nucléaire et de l'enfouissement des déchets radioactifs au Québec. <i>17 citoyens</i> M-48 -Acteur national-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec c'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Julie Plamondon <i>Citoyenne de Shawinigan-Sud</i> M-49 -Acteur régional-</p>	<p>Aucune solution au problème des déchets nucléaires Le Québec peut se passer de Gentilly-2</p>
<p>Chantal Doré <i>Citoyenne</i> M-50 -Acteur régional-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Le gouvernement du Québec c'est déjà prononcé contre des projets de stockage permanent sur son territoire Danger de prolifération des armes nucléaires Subventions au fonctionnement de Gentilly-2</p>
<p>Regroupement pour la surveillance du nucléaire <i>Organisme environnemental</i> T10 -Acteur national-</p>	<p>Il est plus coûteux de produire un KWh avec le nucléaire Les coûts de la gestion des déchets sont très élevés Consolider l'entreposage en un seul site au Canada et non sur une multitude de site Il est économiquement et socialement plus rentable de déclasser prématurément la centrale Danger d'accident Danger pour la biosphère Le réacteur CANDU de Gentilly-2 cause des rejets de tritium dans l'environnement</p>
<p>Yves Beauchesne <i>Citoyen riverain</i> T11 -Acteur régional-</p>	<p>Danger d'accident Risque que le site d'entreposage devienne permanent Réduction de la qualité de vie Le maintien de la centrale répond aux intérêts d'un petit nombre Déclin du village de Gentilly lié à la présence de Gentilly-2 Il est économiquement et socialement plus rentable de déclasser prématurément la centrale</p>

ANNEXE E - L'argumentaire des acteurs ambivalents: le cas de 1994

- Les arguments en caractère gras constituent le ou les arguments principaux
- La dénomination «acteur régional» ou «acteur national» indique si l'acteur est originaire de la région hôte (RMR de Trois-Rivières) ou non
- Les codes «M-1», «M-2», etc. indiquent le numéro du document déposé lors de l'audience publique du BAPE

Acteurs	Arguments
Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie-Bois-Francs <i>Organisme public</i> M-3 -Acteur régional-	Resserrer les normes pour réduire les risques d'accidents Resserrer les normes pour réduire les risques sur la santé population Resserrer les normes pour réduire les risques pour les travailleurs de Gentilly-2 Améliorer la formation de la main d'œuvre de la centrale Offrir à la population des alternatives au projet proposé Faire un traitement plus exhaustif des impacts économiques Établir une stratégie viable et à long terme de la gestion des déchets nucléaires Donner à la population la chance de s'exprimer sur les choix énergétiques qu'elle privilégie
Ligue des femmes du Québec <i>Organisme</i> M-13 -Acteur national-	Assurer le contrôle des déchets nucléaires sur des milliers d'années est très difficile. Stockage directement sur le site de Gentilly-2 Augmenter les mesures de sécurité à Gentilly-2 Mieux informer la population et être plus transparent Tenir des exercices d'évacuation annuellement Déclasser la centrale dès que possible
Groupe de recherche appliquée en macroécologie <i>Expert</i> M-30 -Acteur national-	L'essentiel du fardeau lié à la filière nucléaire est reporté sur les générations futures Danger pour la santé humaine Le nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serre La filière nucléaire doit se terminer avec la fin de la vie utile de Gentilly-2 en 2013 Si la filière nucléaire québécoise prend fin avec la vie utile de Gentilly-2, le projet de stockage à sec des déchets nucléaires est acceptable. Un projet de stockage est incontournable Il faut opter pour des énergies propres
Philippe Armand <i>Citoyen</i> M-39 -Acteur régional-	Mettre le projet en suspend afin de faire le point sur les différentes anomalies dans la documentation Vérifier les réserves de médicaments en cas d'accident Mieux informer la population et être plus transparent Resserrer les normes pour réduire les risques pour les travailleurs de Gentilly-2
Gabriel Cummings	Un projet de stockage est incontournable

<p><i>Élu de Bécancour</i> M-46 -Acteur régional-</p>	<p>Mieux informer la population et être plus transparent Manque d'intérêt de la population causé par la nature très technique du stockage</p>
<p>Conseil municipal de la ville de Bécancour <i>Ville</i> M-51 -Acteur régional-</p>	<p>Les gestionnaires de la centrale sont dignes de confiance Un projet de stockage est incontournable Temporairement, la solution des silos est la plus appropriée Un plan de recherche sur des solutions permanentes doit être mis en place Retombées économiques importantes pour la région Mettre l'emphase sur la sécurité avant la production Risque d'accident</p>
<p>Fernand Benoît <i>Expert, Géologue</i> T-8 -Acteur national-</p>	<p>Un projet de stockage est incontournable La solution des silos n'est pas la plus appropriée L'entreposage dans des trous de forage verticaux dans le roc du site de Gentilly-2 est préférable car la géologie permet de bien isoler les déchets nucléaires</p>
<p>Joseph Tremblay <i>Expert, Hydrogéologue</i> T-8 -Acteur national-</p>	<p>Un projet de stockage est incontournable La solution des silos n'est pas la plus appropriée L'entreposage dans des trous de forage verticaux dans le roc du site de Gentilly-2 est préférable car la géologie permet de bien isoler les déchets nucléaires L'entreposage dans le sol à Gentilly-2 est plus économique que l'option des silos de surface.</p>

ANNEXE F - L'argumentaire des partisans: le cas de 2004

- Les arguments en caractère gras constituent le ou les arguments principaux
 -La dénomination «acteur régional» ou «acteur national» indique si l'acteur est originaire de la région hôte (RMR de Trois-Rivières) ou non
 -Les codes «DM1», «DM2», etc. indiquent le numéro du document déposé lors de l'audience publique du BAPE

Acteurs	Arguments
<p>Rémi Caron Citoyen de Trois-Rivières, ingénieur retraité d'Hydro-Québec</p> <p>DM2 -Acteur régional-</p>	<p>L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Cadre dans une stratégie de choix énergétiques équilibrées Localisation de Gentilly-2, près des centres urbains réduit la distance de transport</p> <p>L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) L'énergie nucléaire est l'énergie verte de demain L'énergie nucléaire est sécuritaire L'énergie nucléaire est très réglementée Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Les accidents passés ne s'appliquent pas dans le contexte Risque marginal pour la santé humaine Expertise québécoise et canadienne Retombées économiques importantes pour la région L'émotivité qui entoure le nucléaire est exagérée</p>
<p>Section québécoise de la Société nucléaire canadienne Expert /Scientifique</p> <p>DM3 -Acteur national-</p>	<p>L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Cadre dans une stratégie de choix énergétiques équilibrées Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Projet de stockage économique et fiable Retombées économiques importantes pour le Québec Retombées économiques importantes pour la région L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) L'énergie nucléaire est sécuritaire L'énergie nucléaire est économique Application du nucléaire à des fins médicales (cobalt-60) Expertise québécoise et canadienne</p>
<p>Association professionnelle des cadres de premier niveau d'Hydro-Québec Syndicat</p> <p>DM4</p>	<p>Localisation de Gentilly-2, près des centres urbains réduit la distance de transport Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Cadre dans une stratégie de choix énergétiques équilibrées Retombées économiques importantes pour la région Expertise québécoise et canadienne L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres</p>

<p>-Acteur national-</p>	<p>(Kyoto) L'énergie nucléaire est très réglementée Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Projet de stockage économique et fiable Le maintien de Gentilly-2 est avantageux sur le plan économique</p>
<p>Grégoire Vandal Citoyen, retraité d'Hydro-Québec DM5 -Acteur régional-</p>	<p>L'émotivité qui entoure le nucléaire est exagérée Risque marginal pour la santé humaine Expertise québécoise et canadienne L'énergie nucléaire est sécuritaire La science finira par trouver une solution au besoin de stockage permanent des déchets nucléaires Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents Retombées économiques importantes pour la région</p>
<p>Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec Syndicat DM6 -Acteur national-</p>	<p>Retombées économiques importantes pour la région Expertise québécoise et canadienne L'énergie nucléaire est économique Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires L'énergie nucléaire est sécuritaire L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) L'émotivité qui entoure le nucléaire est exagérée La science finira par trouver une solution au besoin de stockage permanent des déchets nucléaires L'énergie nucléaire est très réglementée Cadre dans une stratégie de choix énergétiques équilibrées La filière des réacteurs CANDU est éprouvée Énergie produite nécessaire selon les prévisions, sécurité énergétique du Québec, sécurité énergétique du Québec Gentilly-2 est rentable</p>
<p>Consultants VFP inc. Entreprise DM7 -Acteur régional-</p>	<p>Retombées économiques importantes pour la région Situation économique ne permet pas de perdre les retombées Hydro-Québec est un client important Expertise québécoise et canadienne L'entreprise a développé une expertise dans le domaine du nucléaire Croissance de l'entreprise Emplois pour les gens de la région</p>

<p>Gille Lefebvre Citoyen, ingénieur retraité d'Hydro- Québec DM8 -Acteur régional-</p>	<p>L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) Risque marginal pour la biosphère L'énergie nucléaire est très réglementée Installations de stockage nécessaires Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Gentilly-2 est rentable Préserver les acquis énergétiques du Québec Retombées économiques importantes pour la région L'énergie nucléaire est sécuritaire Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents Risque d'accident très marginal L'émotivité qui entoure le nucléaire est exagérée Risque marginale pour la santé humaine Emplois pour les gens de la région</p>
<p>Syndicat des technologues d'Hydro-Québec section locale 957 Syndicat DM9 -Acteur régional-</p>	<p>Retombées économiques importantes pour la région Emplois pour les gens de la région Installations de stockage nécessaires Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Préserver les acquis énergétiques du Québec L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents L'énergie nucléaire est sécuritaire</p>
<p>Serge Lafrenière Citoyen, Technicien et contremaître retraité d'Hydro-Québec DM10 -Acteur régional-</p>	<p>Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents L'énergie nucléaire est sécuritaire L'énergie nucléaire est très réglementée Retombées économiques importantes pour la région Emplois pour les gens de la région Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau Expertise québécoise et canadienne Application du nucléaire à des fins médicales (cobalt-60)</p>
<p>Louis Charest Citoyen DM12 -Acteur régional-</p>	<p>L'émotivité qui entoure le nucléaire est exagérée Risque marginal pour la santé humaine Les accidents passés ne s'appliquent pas dans le contexte Emplois pour les gens de la région Emplois de «qualités» Retombées économiques importantes pour la région Situation économique ne permet pas de perdre les retombées Préserver les acquis énergétiques du Québec Le maintien de Gentilly-2 cadre dans le développement durable L'énergie nucléaire est très réglementée Le Canada est le produit l'uranium le plus économique du monde Cadre dans une stratégie de choix énergétiques équilibrées L'énergie nucléaire est sécuritaire</p>

	<p>Une meilleure vulgarisation est requise L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) Un site de stockage permanent est en voie d'être créé</p>
<p>Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec Section locale 1500 <i>Syndicat</i> DM13 -Acteur régional-</p>	<p>Gentilly-2 est rentable Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau Préserver les acquis énergétiques du Québec L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Retombées économiques importantes pour la région Emplois pour les gens de la région Expertise québécoise et canadienne Application du nucléaire à des fins médicales (cobalt-60) Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents</p>
<p>Daniel Rozon, Ing., Professeur au département de génie physique à l'école Polytechnique de Montréal <i>Expert-scientifique</i> DM14 -Acteur national-</p>	<p>Le maintien de Gentilly-2 permet un retour sur l'investissement Certains arguments des opposants sont légitimes, mais leur attitude radicale met un frein aux discussions L'émotivité qui entoure le nucléaire est exagérée Énergie produite nécessaire selon les prévisions, sécurité énergétique du Québec, sécurité énergétique du Québec La problématique des déchets doit être examinée avec une perspective nationale Emplois pour les gens de la région Emplois pour la prochaine génération Pas d'alternative viable pour remplacer les 100 twh de Gentilly-2 La filière des réacteurs CANDU est éprouvée La technologie CANDU à plusieurs avantages techniques sur les autres réacteurs du monde Une meilleure vulgarisation est requise La radioactivité se retrouve sous plusieurs formes dans la nature L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) Le maintien de Gentilly-2 cadre dans le développement durable La science finira par trouver une solution au besoin de stockage permanent des déchets nucléaires</p>
<p>Ganotec inc <i>Entreprise</i> DM15 -Acteur régional-</p>	<p>Retombées économiques importantes pour la région Croissance de l'entreprise Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents Avantages financiers pour l'entreprise Expertise régional L'entreprise a développé une expertise dans le domaine du</p>

	nucléaire Hydro-Québec est un client important
Georges Abdul-Nour <i>Expert-scientifique</i> DM16 -Acteur national-	<i>L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau</i> Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau Localisation de Gentilly-2, près des centres urbains réduit la distance de transport Expertise régional Expertise québécoise et canadienne Retombées économiques importantes pour la région Emplois pour les gens de la région Risque marginal pour la biosphère Risque marginal pour la santé humaine Risque d'accident très marginal L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto)
Association nucléaire canadienne <i>Expert-scientifique</i> DM17 -Acteur national-	<i>L'énergie nucléaire est économique</i> Gentilly-2 fournit une énergie essentielle au Québec Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau L'énergie nucléaire est en expansion L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) Localisation de Gentilly-2, près des centres urbains réduit la distance de transport L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents L'énergie nucléaire est très réglementée Retombées économiques importantes pour la région Emplois pour les gens de la région Expertise québécoise et canadienne Application du nucléaire à des fins médicales (cobalt-60) L'énergie nucléaire est sécuritaire Gentilly-2 est rentable Le Canada est le produit l'uranium le plus économique du monde Quantité de déchets négligeable par rapport aux bénéfiques La science finira par trouver une solution au besoin de stockage permanent des déchets nucléaires La filière des réacteurs CANDU est éprouvée
Opti-coseil INC. <i>Entreprise</i> DM18 -Acteur régional-	Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents Avantages financiers pour l'entreprise La collectivité locale accepte de gérer temporairement les déchets nucléaires L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres

	<p>(Kyoto) Croissance de l'entreprise Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Maintenir en opération la centrale garantie que les ressources nécessaires seront déployées pour effectuer une bonne gestion du site. Expertise québécoise et canadienne</p>
<p>Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec <i>Syndicat</i> DM19 -Acteur national-</p>	<p>Emplois pour les gens de la région Le maintien de la centrale serait bénéfique pour nos membres Expertise québécoise et canadienne Risque marginal pour la biosphère Risque marginal pour la santé humaine L'énergie nucléaire est très réglementée Retombées économiques importantes pour la région Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents Les travailleurs acceptent les risques reliés au nucléaire</p>
<p>Maurice Ladouceur <i>Citoyen de Trois-Rivières et ingénieur traité de Gentilly-2</i> DM20 -Acteur régional-</p>	<p>Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents L'énergie nucléaire est sécuritaire L'énergie nucléaire est très réglementée</p>
<p>Énergie atomique du Canada limitée (EACL) Expert / Scientifique DM23 -Acteur national-</p>	<p>L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) Retombées économiques importantes pour le Québec L'énergie nucléaire est sécuritaire Gentilly-2 est rentable La filière des réacteurs CANDU est éprouvée L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Énergie produite nécessaire selon les prévisions, sécurité énergétique du Québec, sécurité énergétique du Québec Le maintien de Gentilly-2 cadre dans le développement durable L'énergie nucléaire est l'énergie verte de demain L'énergie nucléaire est en expansion à l'échelle mondiale Les techniciens d'EACL sont compétents Emplois pour les gens de la région Emplois de «qualités» Il est possible de faire les travaux en respectant le budget</p>
<p>Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour <i>Organisme</i> DM24</p>	<p>Retombées économiques importantes pour la région Emplois pour les gens de la région Emplois de «qualités» Gentilly-2 représente un avantage distinctif pour le parc industriel de Bécancour Fermeture de Gentilly-2 entraînerait l'exode de plusieurs familles Fermeture de Gentilly-2 accentuerait l'exode des jeunes</p>

<p>-Acteur régional-</p>	<p>Gentilly2 est le 3^e employeur en importance dans la RMR de Trois-Rivières Expertise québécoise et canadienne Fermeture de Gentilly2 aurait un impact négatif sur la recherche Par ses emplois Gentilly-2 participe à la stabilité sociale de la région</p>
<p>GE Énergie <i>Entreprise</i> DM26 -Acteur national-</p>	<p>Expertise québécoise et canadienne Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Gentilly-2 est rentable Le Canada est le produit l'uranium le plus économique du monde Quantité de déchets négligeable par rapport aux bénéfices L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) L'énergie nucléaire est très réglementée Application du nucléaire à des fins médicales (cobalt-60) Localisation de Gentilly-2, près des centres urbains réduit la distance de transport Les coûts de la fermeture de Gentilly-2 seraient très élevés</p>
<p>MAPSAN INC. <i>Entreprise</i> DM27 -Acteur régional-</p>	<p>Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) Gentilly-2 est rentable Le maintien de Gentilly-2 permet un retour sur l'investissement Retombées économiques importantes pour le Québec Emplois pour les gens de la région Expertise québécoise et canadienne Le maintien de Gentilly-2 cadre dans le développement durable L'énergie nucléaire est très réglementée Localisation de Gentilly-2, près des centres urbains réduit la distance de transport Énergie produite nécessaire selon les prévisions, sécurité énergétique du Québec , sécurité énergétique du Québec</p>
<p>Association de l'industrie électrique du Québec <i>Organisme</i> DM28 -Acteur national-</p>	<p>Énergie produite nécessaire selon les prévisions, sécurité énergétique du Québec, sécurité énergétique du Québec L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Gentilly-2 est rentable Le Canada est le produit l'uranium le plus économique du monde Localisation de Gentilly-2, près des centres urbains réduit la distance de transport La filière des réacteurs CANDU est éprouvée Risque marginal pour la santé humaine</p>

	<p>L'énergie nucléaire est sécuritaire</p> <p>Hydro-Québec gère très bien son programme nucléaire depuis 30 ans</p> <p>Préserver les acquis énergétiques du Québec</p> <p>Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents</p> <p>L'énergie nucléaire est très réglementée</p> <p>L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto)</p> <p>Un site de stockage permanent en voie d'être créé</p> <p>La population est habituée à Gentilly-2</p> <p>Emplois pour les gens de la région</p> <p>Emplois de «qualités»</p> <p>Retombées économiques importantes pour la région</p> <p>L'énergie nucléaire est en expansion à l'échelle mondiale</p> <p>Cadre dans une stratégie de choix énergétiques équilibrées</p> <p>Expertise québécoise et canadienne</p> <p>Risque marginal pour la biosphère</p> <p>Fermeture de Gentilly2 aurait un impact négatif sur la recherche liée au nucléaire</p> <p>Application du nucléaire à des fins médicales (cobalt-60)</p>
<p>Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) <i>Syndicat</i> DM29 -Acteur national-</p>	<p>L'énergie nucléaire est sécuritaire</p> <p>L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau</p> <p>Localisation de Gentilly-2, près des centres urbains réduit la distance de transport</p> <p>Énergie produite nécessaire selon les prévisions, sécurité énergétique du Québec, sécurité énergétique du Québec</p> <p>Emplois pour les gens de la région</p> <p>Retombées économiques importantes pour la région</p> <p>Expertise québécoise et canadienne</p> <p>Retombées économiques importantes pour le Québec</p> <p>Gentilly2 est le 3^e employeur en importance dans la RMR de Trois-Rivières</p> <p>Fermeture de Gentilly2 aurait un impact négatif sur la recherche universitaire liée au nucléaire</p> <p>Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau</p> <p>Gentilly2 participe à renforcer la fiabilité de l'approvisionnement électrique du parc industriel de Bécancour</p> <p>Gentilly2 est rentable</p> <p>Préserver les acquis énergétiques du Québec</p> <p>L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto)</p> <p>L'énergie nucléaire est très réglementée</p> <p>Risque marginal pour la santé humaine</p>

	<p>Risque marginal pur la biosphère Risque d'accident très marginal</p>
<p>Pluritec & Johnston-Vermette <i>Entreprise</i> DM31 -Acteur régional-</p>	<p>Avantages financiers pour l'entreprise L'entreprise a développé une expertise dans le domaine du nucléaire Expertise régional Emplois pour les gens de la région Différentes études démontrent que le risque radiologique est acceptable Retombées économiques importantes pour la région La filière des réacteurs CANDU est éprouvée Le nucléaire est un choix de société accepté depuis 1983 L'énergie nucléaire est l'énergie verte de demain L'énergie nucléaire est en expansion à l'échelle mondiale Expertise québécoise et canadienne Hydro-Québec doit rester dans le domaine du nucléaire car il y a des déchets à gérer</p>
<p>Zircatec Précision Industries Inc. <i>Entreprise</i> DM32.1 -Acteur régional-</p>	<p>Avantages financiers pour l'entreprise Retombées économiques importantes pour la région Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Cadre dans une stratégie de choix énergétiques équilibrées Risque marginal pour la biosphère Projet de stockage économique et fiable Les déchets sont faciles à contrôler et à entreposer L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Gentilly-2 est une des centrales les mieux gérées du monde Gentilly-2 est rentable La filière des réacteurs CANDU est éprouvée Énergie produite nécessaire selon les prévisions, sécurité énergétique du Québec, sécurité énergétique du Québec</p>
<p>MDS Nordion <i>Entreprise</i> DM33.1 -Acteur régional-</p>	<p>Application du nucléaire à des fins médicales (cobalt-60) Débouché économique important pour le cobalt-60 Le Canada est un fournisseur important de cobalt-60</p>
<p>Chambre de commerce de Bécancour <i>Chambre de commerce</i> DM34 -Acteur régional-</p>	<p>Emplois pour les gens de la région Emplois de «qualités» Fermeture de Gentilly-2 entraînerait l'exode de plusieurs familles Fermeture de Gentilly-2 accentuerait l'exode des jeunes Retombées économiques importantes pour la région Emplois de «qualités» Il faut faire confiance aux experts en ce qui concerne les</p>

	<p>retombées sur l'environnement</p> <p>Expertise régionale Emplois difficilement remplaçables à court terme Application du nucléaire à des fins médicales (cobalt-60)</p> <p>Installations de stockage nécessaires La science finira par trouver une solution au besoin de stockage permanent des déchets nucléaires Énergie produite nécessaire selon les prévisions, sécurité énergétique du Québec , sécurité énergétique du Québec</p> <p>Préserver les acquis énergétiques du Québec</p>
<p>Elisabeth Varin Ing., PhD <i>Citoyenne</i> DM35 -Acteur régional-</p>	<p>L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau</p> <p>Cadre dans une stratégie de choix énergétiques équilibrés Le maintien de Gentilly-2 permet un retour sur l'investissement Emplois pour les gens de la région Retombées économiques importantes pour la région Expertise québécoise et canadienne Gentilly2 est en bon état et permet une prolongation de vie utile Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents Risque marginal pour la santé humaine Différentes études démontrent que le risque radiologique est acceptable</p> <p>L'émotivité qui entoure le nucléaire est exagérée L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto)</p>
<p>La Société de développement commercial (SDC Centre-ville Trois-Rivières) <i>Organisme</i> DM40 -Acteur régional-</p>	<p>Emplois pour les gens de la région Emplois de «qualités» Retombées économiques importantes pour la région Par ses emplois Gentilly-2 participe à la stabilité sociale de la région Situation économique ne permet pas de perdre les retombées</p> <p>Expertise régionale Emplois de «qualités» Fermeture de Gentilly-2 entraînerait l'exode de plusieurs familles Fermeture de Gentilly2 aurait un impact négatif sur la recherche universitaire liée au nucléaire</p>
<p>Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec Section locale 1500 <i>Syndicat</i> DM41 -Acteur régional-</p>	<p>Emplois pour les gens de la région Emplois de «qualités» Retombées économiques importantes pour la région Installations de stockage nécessaires</p> <p>Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Localisation de Gentilly-2, près des centres urbains réduit la distance de transport Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau</p>

	<p>L'énergie nucléaire est très réglementée Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents Énergie produite nécessaire selon les prévisions, sécurité énergétique du Québec, sécurité énergétique du Québec Préserver les acquis énergétiques du Québec La population est habituée à Gentilly-2 Expertise québécoise et canadienne Expertise régional Fermeture de Gentilly2 aurait un impact négatif sur la recherche universitaire liée au nucléaire Application du nucléaire à des fins médicales (cobalt-60) L'énergie nucléaire est sécuritaire</p>
<p>Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec Section locale 2000 <i>Syndicat</i> DM42 -Acteur régional-</p>	<p>Emplois pour les gens de la région Emplois de «qualités» Retombées économiques importantes pour la région Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Fermeture de Gentilly2 aurait des impacts psycho-sociaux majeures Fermeture de Gentilly-2 entraînerait l'exode de plusieurs familles L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Localisation de Gentilly-2, près des centres urbains réduit la distance de transport Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau L'énergie nucléaire est très réglementée Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents Installations de stockage nécessaires Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires Expertise québécoise et canadienne Expertise régional Fermeture de Gentilly2 aurait un impact négatif sur la recherche universitaire liée au nucléaire Application du nucléaire à des fins médicales (cobalt-60) L'énergie nucléaire est sécuritaire</p>
<p>Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières <i>Chambre de commerce</i> DM46 -Acteur régional-</p>	<p>Emplois pour les gens de la région Emplois de «qualités» Retombées économiques importantes pour la région Gentilly2 est le 3^e employeur en importance dans la RMR de Trois-Rivières Par ses emplois Gentilly-2 participe à la stabilité sociale de la région Expertise québécoise et canadienne Expertise régionale Fermeture de Gentilly2 aurait un impact négatif sur la recherche liée au nucléaire Situation économique ne permet pas de perdre les retombées</p>

	<p>Il faut faire confiance aux experts en ce qui concerne les retombées sur l'environnement</p> <p>La filière des réacteurs CANDU est éprouvée</p> <p>L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto)</p> <p>Application du nucléaire à des fins médicales (cobalt-60)</p>
<p>Pierre Duval <i>Citoyen de Nicolet et ingénieur semi-retraité d'Hydro-Québec</i> DM48 -Acteur régional-</p>	<p>Gentilly-2 est rentable</p> <p>L'énergie nucléaire est sécuritaire</p> <p>Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents</p> <p>La filière des réacteurs CANDU est éprouvée</p> <p>Emplois pour les gens de la région</p> <p>Par ses emplois Gentilly-2 participe à la stabilité sociale de la région</p> <p>Expertise québécoise et canadienne</p> <p>L'énergie nucléaire est en expansion à l'échelle mondiale</p> <p>L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau</p> <p>L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto)</p>
<p>Michel Ross <i>Citoyen de Trois-Rivières et ingénieur nucléaire retraité d'Hydro-Québec</i> DM49 -Acteur régional-</p>	<p>L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto)</p> <p>La filière des réacteurs CANDU est éprouvée</p> <p>L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau</p> <p>Gentilly-2 est rentable</p> <p>L'énergie nucléaire est très réglementée</p> <p>Différentes études démontrent que le risque radiologique est acceptable</p> <p>Risque marginal pour la santé humaine</p> <p>Risque marginal pour la biosphère</p> <p>Projet de stockage économique et fiable</p> <p>Quantité de déchets négligeable par rapport aux bénéfiques</p> <p>Les méthodes de stockage permanent existent</p> <p>Le maintien de Gentilly-2 cadre dans le développement durable</p> <p>Cadre dans une stratégie de choix énergétiques équilibrées</p> <p>Les installations et le projet de stockage sont sécuritaires</p>
<p>Jean-Claude Bouthillier <i>Citoyen de Trois-Rivières et travailleur retraité d'Hydro-Québec</i> DM50 -Acteur régional-</p>	<p>L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau</p> <p>Risque marginal sur la biosphère</p> <p>Emplois pour les gens de la région</p> <p>Retombées économiques importantes pour la région</p> <p>Projet de stockage économique et fiable</p> <p>Expertise québécoise et canadienne</p> <p>L'énergie nucléaire est en expansion à l'échelle mondiale</p>
<p>Conseil canadien des</p>	<p>Emplois pour les gens du Canada</p>

<p>travailleurs du nucléaire <i>Regroupement de Syndicats</i> DM51 -Acteur national-</p>	<p>Emplois pour les gens du Québec et du Canada Emplois pour les gens de la région Emplois de «qualités» Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto)</p>
<p>La société du parc industriel et portuaire de Bécancour <i>Organisme</i> DM52 -Acteur régional-</p>	<p>Gentilly-2 représente un avantage distinctif pour le parc industriel de Bécancour Retombées économiques importantes pour la région La main d'œuvre régional est adaptée aux besoins de l'industrie nucléaire Gentilly2 participe à renforcer la fiabilité de l'approvisionnement électrique du parc industriel de Bécancour Risque marginal pour la santé humaine Risque marginal pour la biosphère Projet de stockage économique et fiable Le site de stockage est temporaire Emplois pour les gens de la région Emplois de «qualités»</p>
<p>International Safety Research <i>Entreprise</i> DM53 -Acteur national-</p>	<p>Hydro-Québec est un client important L'entreprise a développé une expertise dans le domaine du nucléaire Les risques liés aux déchets nucléaires diminuent avec le temps Installations de stockage nécessaires Les déchets sont faciles à contrôler et à entreposer Projet de stockage économique et fiable Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents Gentilly-2 est une des centrales les mieux gérées du monde Expertise québécoise et canadienne Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau L'énergie nucléaire est en expansion L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Énergie produite nécessaire selon les prévisions, sécurité énergétique du Québec, sécurité énergétique du Québec Toute forme de production énergétique a des désavantages Emplois pour les gens de la région</p>
<p>Claude Barbeau <i>Expert/scientifique Chimiste, Professeur à la faculté des sciences et de génie, Université Laval</i></p>	<p>Développement de champs d'études en lien avec le nucléaire Fermeture de Gentilly2 aurait un impact négatif sur la recherche liée au nucléaire L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) Expertise québécoise et canadienne</p>

<p>DM54 -Acteur national-</p>	
<p>Conseil du patronat du Québec <i>Organisme</i> DM55 -Acteur national-</p>	<p>Préserver les acquis énergétiques du Québec Les risques liés à la filière nucléaire sont gérables L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau Énergie produite nécessaire selon les prévisions, sécurité énergétique du Québec , sécurité énergétique du Québec Le Canada est le produit l'uranium le plus économique du monde L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) La superficie de terrain nécessaire à l'exploitation de Gentilly-2 est moins importante que pour le solaire ou l'éolien Un site de stockage permanent en en voie d'être créé Gentilly-2 est une des centrales les mieux gérées du monde L'énergie nucléaire est très réglementée Les accidents passés ne s'appliquent pas dans le contexte L'énergie nucléaire est l'énergie verte de demain Expertise québécoise et canadienne L'énergie nucléaire est en expansion La science nucléaire développe des nouvelles méthodes prometteuses Le maintien de Gentilly-2 permet un retour sur l'investissement L'énergie nucléaire est sécuritaire</p>
<p>Denis Mailhot <i>travailleur retraité d'Hydro-Québec</i> DM56 -Acteur régional-</p>	<p>Gentilly-2 existe déjà et les modifications proposées n'affecteront pas le milieu Préserver les acquis énergétiques du Québec L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Exode des «cerveaux» du domaine du nucléaire Emplois pour les gens de la région L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) Localisation de Gentilly-2, près des centres urbains réduit la distance de transport Énergie produite nécessaire selon les prévisions, sécurité énergétique du Québec, sécurité énergétique du Québec L'énergie nucléaire est sécuritaire Gentilly-2 est rentable La filière des réacteurs CANDU est éprouvée Retombées économiques importantes pour la région Hydro-Québec doit rester dans le domaine du nucléaire car il y a des déchets à gérer Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents</p>

<p>North American Young Generation in Nuclear (NA-YGN) <i>Organisme</i> DM57 -Acteur national-</p>	<p>Risque marginal pour la biosphère La pertinence de la réfection de Gentilly-2 est basée sur des faits scientifiques et économiques Quantité de déchets négligeable par rapport aux bénéfiques Les déchets sont faciles à contrôler et à entreposer Le maintien de Gentilly-2 cadre dans le développement durable Différentes études démontrent que le risque radiologique est acceptable L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Expertise québécoise et canadienne Emplois pour les gens du Québec et du Canada</p>
<p>Institut de génie nucléaire Polytechnique <i>Expert / scientifique</i> DM58 -Acteur national-</p>	<p>Débouchés pour les étudiants Relations privilégiées avec Hydro-Québec Une chaire industrielle en génie nucléaire est financée par les activités de Gentilly-2 Les études d'impacts ont été fait avec professionnalisme et sont fiables Risque marginal pour la biosphère Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents Quantité de déchets négligeable par rapport aux bénéfiques Projet de stockage économique et fiable Les déchets sont faciles à contrôler et à entreposer Installations de stockage nécessaires Un site de stockage permanent en en voie d'être créé L'énergie nucléaire est une source d'énergie stable, indépendante et complémentaire au reste du réseau Localisation de Gentilly-2, près des centres urbains réduit la distance de transport Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau L'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serres (Kyoto) Plusieurs fonds de recherche en provenance d'Hydro-Québec Rayonnement de l'institution d'enseignement Expertise québécoise et canadienne Contrat de recherche en provenance d'Hydro-Québec</p>
<p>La Jeune Chambre de commerce de la Mauricie <i>Chambre de commerce</i> DM59 -Acteur régional-</p>	<p>Emplois pour les gens de la région Emplois de «qualités» Fermeture de Gentilly-2 entraînerait l'exode de plusieurs familles Fermeture de Gentilly-2 accentuerait l'exode des jeunes Retombées économiques importantes pour la région Emplois de «qualités» Il faut faire confiance aux experts en ce qui concerne les retombées sur l'environnement</p>

ANNEXE G- L'argumentaire des opposants: le cas de 2004

- Les arguments en caractère gras constituent le ou les arguments principaux
- La dénomination «acteur régional» ou «acteur national» indique si l'acteur est originaire de la région hôte (RMR de Trois-Rivières) ou non
- Les codes «DM1», «DM2», etc. indiquent le numéro du document déposé lors de l'audience publique du BAPE

Acteurs	Arguments
<p>Roger Lejeune <i>Citoyen Deschaillons-sur-Saint-Laurent (Riverain)</i> DM1 -Acteur régional-</p>	<p>Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Danger d'accident Garder la centrale en opération c'est pérenniser le risque Il y a des alternatives à l'énergie nucléaire Localisation de Gentilly-2 dangereuse en cas d'accident Accumulation de déchets nucléaires Les citoyens riverains ont fait office de «cobaye» depuis la mise en service de Gentilly-2 Le Québec a la capacité énergétique de se passer de Gentilly-2 Gentilly-2 est en avance de 10 sur son vieillissement prévu en 1983 Un réinvestissement dans Gentilly2 n'est pas rentable L'impact économique régional du déclassement de Gentilly-2 est relativement faible</p>
<p>Jacques Dagenais <i>Citoyen</i> DM11 -Acteur régional-</p>	<p>Il y a des alternatives à l'énergie nucléaire Il ne s'agit pas d'une réfection mais bien de la construction d'un nouveau réacteur Le réacteur est trop vieux Le projet va à l'encontre de la politique énergétique du Québec Un réinvestissement dans Gentilly2 n'est pas rentable L'énergie nucléaire en perte de vitesse au niveau mondial Aucune solution au problème des déchets nucléaires Danger d'attentat terroriste Danger pour la biosphère Danger pour la santé humaine Danger d'accident Réfection de Gentilly-2 présente des risques élevés pour les travailleurs Sécurité déficiente à Gentilly-2 Gestion déficiente à Gentilly-2 Accumulation de déchets nucléaires Les coûts d'entreposage permanent des déchets nucléaires seront très élevés si une solution est trouvée Les expériences passées ont démontré que le prolongement de vie</p>

	<p>utile des réacteurs CANDU ne sont pas concluantes</p> <p>La réalisation du projet va créer une nouvelle catégorie de déchets nucléaires</p> <p>La localisation de Gentilly-2 fait que plus de la moitié de la population du Québec serait touchée par un accident majeur</p> <p>La distribution de comprimés d'iode dans un rayon de 8 km est nettement insuffisante</p> <p>Le coût de production du KW/H est sous-estimé à Gentilly-2</p> <p>Le Québec a la capacité énergétique de se passer de Gentilly-2</p> <p>L'impact économique régional du déclassement de Gentilly-2 est relativement faible</p> <p>Les risques sont démesurer par rapport aux avantages</p> <p>L'importance donner à Gentilly-2 pour la stabilisation qu'elle apporte au réseau est exagérée</p> <p>Gentilly-2 rejette du tritium dans l'environnement</p>
<p>Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki Inc.</p> <p><i>Parti politique</i></p> <p>DM22</p> <p>-Acteur régional-</p>	<p>Gentilly2 est sur le territoire ancestral Abénaki</p> <p>Aucune étude d'impact sur la communauté de Wôlinak n'a été effectuée</p> <p>Aucune étude d'impact sur l'ensemble de Gentilly-2 n'a été effectuée</p> <p>Risque pour les citoyens des municipalités environnantes</p> <p>Danger pour la santé</p> <p>Danger pour la biosphère</p> <p>Danger d'accident</p> <p>Danger d'attentat terroriste</p> <p>Aucun comprimé à consommé en cas de radiation n'a été distribué aux citoyens de Wôlinak</p> <p>Déchets nucléaires hautement toxiques pendant des millions d'années</p> <p>Le nucléaire est un fardeau pour les générations futures</p> <p>Accumulation de déchets nucléaires</p> <p>Il y a des alternatives à l'énergie nucléaire</p> <p>Le Québec a la capacité énergétique de se passer de Gentilly-2</p>
<p>Environnement</p> <p>Jeunesse</p> <p><i>Organisme environnemental</i></p> <p>DM25</p> <p>-Acteur national-</p>	<p>Aucune solution au problème des déchets nucléaires</p> <p>Danger d'accident</p> <p>Danger pour la santé humaine</p> <p>Accumulation de déchets nucléaires</p> <p>Il y a eu des incidents impliquant les CANDU</p> <p>Le réacteur fut construit en 1970 avec pression d'Ottawa au coût de 1.4 milliard soit 1 milliard de plus que prévu.</p> <p>Aucune étude d'impact sur l'ensemble de Gentilly-2 n'a été effectuée</p> <p>Le nucléaire est un fardeau pour les générations futures</p>
<p>Raphaël Munoz</p> <p><i>étudiant maîtrise en environnement,</i></p>	<p>La population ne perçoit pas la filière nucléaire comme étant aussi fiable qu'Hydro-Québec le prétend</p> <p>Il y a des alternatives à l'énergie nucléaire</p>

<p>UQAM Caroline Couture Liane Durant Thomas Peyret <i>étudiants DESS</i> <i>toxicologie de</i> <i>l'environnement,</i> UQAM DM30 -Acteur national-</p>	<p>Le projet va à l'encontre de la politique énergétique du Québec La compétence des auteurs de l'étude d'impact peut être remise en question La méthodologie utilisée pour l'étude d'impact peut être remise en question Manque de vulgarisation Danger pour la biosphère Les rejets de Gentilly-2 ont un effet sur le régime thermique du fleuve Des problèmes de santé ont été répertoriés à Trois-Rivières Ouest Le projet va maintenir des emplois et non pas en créer de façon durable L'étude d'impact est fragmentée Manque de transparence de la part d'Hydro-Québec Déchets nucléaires hautement toxiques pendant des millions d'années Le nucléaire est un fardeau pour les générations futures</p>
<p>Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec <i>Organisme environnemental</i> DM36 -Acteur régional-</p>	<p>Les véritables enjeux sont cachés derrière les modifications à l'aire de stockage actuel Le projet est une remise à neuf du réacteur qui devrait être assujéti au processus fédéral d'évaluation des impacts environnementaux Les expériences passées ont démontré que le prolongement de vie utile des réacteurs CANDU ne sont pas concluantes L'expertise dans le domaine du nucléaire n'est pas essentielle Une expertise dans le déclassement de centrale L'énergie nucléaire en perte de vitesse au niveau mondial Le coût de la réfection très élevé Danger d'accidents Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Aucune alternative de prévue en cas de refus du projet de réfection Il y a des alternatives à l'énergie nucléaire La population québécoise ne veut pas de site de stockage permanent Les déchets nucléaires sont inéquitables au plan spatial</p>
<p>Greenpeace <i>Organisme environnemental</i> DM37 -Acteur national-</p>	<p>Le nucléaire ne rencontre aucun des critères du développement durable Le projet ne répond pas aux propres critères d'Hydro-Québec Subventions au fonctionnement de Gentilly-2 Le réacteur fut construit en 1970 avec pression d'Ottawa au coût de 1.4 milliard soit 1 milliard de plus que prévu. Danger d'accident Le réacteur est trop vieux</p>

	<p>Il y a eu des incidents impliquant les CANDU Aucun pré-requis réglementaire visant à superviser la prolongation de vie d'une centrale nucléaire La filière nucléaire est la moins «apprécié» de la population du Québec Aucune alternative de prévue en cas de refus du projet de réfection L'étude d'impact est fragmentée L'énergie nucléaire en perte de vitesse au niveau mondial Un réinvestissement dans Gentilly2 n'est pas rentable L'énergie nucléaire ne cadre pas dans le protocole de Kyoto Aucune solution au problème des déchets nucléaires Accumulation de déchets nucléaires Le Québec ne veut pas accueillir le site de stockage permanent; il doit donc cesser de produire des déchets nucléaires Le nucléaire est un fardeau pour les générations futures</p>
<p>Sierra club du Canada <i>Organisme environnemental</i> DM38.1 -Acteur national-</p>	<p>L'ampleur des travaux nécessaires est faussée Une évaluation environnementale complète est requise Les études de faisabilité technique et économique ne seront pas complétées avant 2005 Le Québec ne veut pas accueillir le site de stockage permanent; il doit donc cesser de produire des déchets nucléaires Aucun pré-requis réglementaire visant à superviser la prolongation de vie d'une centrale nucléaire La réglementation québécoise est mal adaptée aux projets nucléaires Manque de transparence de la part d'Hydro-Québec Les expériences passées ont démontré que le prolongement de vie utile des réacteurs CANDU ne sont pas concluantes Aucune alternative de prévue en cas de refus du projet de réfection Il y a des alternatives à l'énergie nucléaire La réalisation du projet va créer une nouvelle catégorie de déchets nucléaires Aucune solution au problème des déchets nucléaires Le nucléaire est un fardeau pour les générations futures Le réacteur est trop vieux L'étude d'impact est fragmentée</p>
<p>Mouvement Vert Mauricie <i>Organisme environnemental</i> DM39 -Acteur régional-</p>	<p>Danger pour la biosphère Danger pour la santé humaine Danger d'accident Aucune solution au problème des déchets nucléaires La gestion des déchets est un défi énorme La seule option socialement acceptable est le déclassement de</p>

	<p>Gentilly-2 Accumulation de déchets nucléaires Le réacteur est trop vieux L'étude d'impact est fragmentée</p>
<p>Zéro Nucléaire <i>Regroupement de citoyens de Champlain (riverain)</i> DM43 -Acteur régional-</p>	<p>Risque pour les citoyens des municipalités environnantes Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Des scientifiques sont en accord avec les risques liés à la filière nucléaire Des problèmes de santé ont été répertoriés à Champlain Des scientifiques affirment qu'il n'y a pas de dose d'exposition aux radiations minimale et sécuritaire Aucune solution au problème des déchets nucléaires Déchets nucléaires hautement toxiques pendant des millions d'années Le nucléaire est un fardeau pour les générations futures La gestion des déchets est un défi énorme L'agrandissement du site de stockage va entraîner une augmentation des radionucléides Danger d'accident Les mesures d'urgence sont insuffisantes face aux impacts réels d'un accident nucléaire Danger d'attentat terroriste Un réinvestissement dans Gentilly2 n'est pas rentable Le projet va à l'encontre de la politique énergétique du Québec Il y a des alternatives à l'énergie nucléaire L'impact économique régional du déclassement de Gentilly-2 est relativement faible</p>
<p>Regroupement pour la surveillance du nucléaire (RNS) <i>Organisme environnemental</i> DM44 -Acteur national-</p>	<p>Le projet va à l'encontre de la politique énergétique du Québec Déchets nucléaires hautement toxiques pendant des millions d'années Un réinvestissement dans Gentilly2 n'est pas rentable Aucune alternative de prévue en cas de refus du projet de réfection Danger d'accidents L'étude d'impact est fragmentée La réalisation du projet va créer une nouvelle catégorie de déchets nucléaires</p>
<p>Noëlla Rheault <i>Citoyenne de Bécancour (riverain)</i> et</p>	<p>Le nucléaire est un fardeau pour les générations futures Danger pour la santé humaine Danger pour la biosphère Danger d'accident</p>

<p>Benoit Rheault, <i>aménagiste</i> <i>Citoyen de Trois-</i> <i>Pistoles</i> DM45 -Acteur régional-</p>	<p>Un réinvestissement dans Gentilly2 n'est pas rentable Le nucléaire ne rencontre aucun des critères du développement durable Il y a des alternatives à l'énergie nucléaire Gentilly-2 rejette du tritium dans l'environnement Les autorités ont «noyé» statistiquement les cas de malformation répertorié à Gentilly La localisation de Gentilly-2 fait que plus de la moitié de la population du Québec serait touchée par un accident majeur Déchets nucléaires hautement toxiques pendant des millions d'années Accumulation de déchets nucléaires Le coût de production du KW/H est sous-estimé à Gentilly-2 Un réinvestissement dans Gentilly2 n'est pas rentable Opportunité de faire un virage technologique dans la production énergétique</p>
<p>Marcel Jetté- Regroupement Des Travailleurs accidentés du nucléaire <i>Regroupement</i> DM47 -Acteur national-</p>	<p>Réfection de Gentilly-2 présente des risques élevés pour les travailleurs Les réponses d'Hydro-Québec lors des séances d'information ont été évasives L'agrandissement du site de stockage va entraîner une augmentation des radionucléides Danger pour la biosphère Danger pour la santé humaine Aucune solution au problème des déchets nucléaires Déchets nucléaires hautement toxiques pendant des millions d'années</p>
<p>Parti vert du Canada <i>Parti politique</i> DM60 -Acteur national-</p>	<p>La localisation de Gentilly-2 fait que plus de la moitié de la population du Québec serait touchée par un accident majeur Le réacteur est trop vieux Opportunité de faire un virage technologique dans la production énergétique Accumulation de déchets nucléaires Déchets nucléaires hautement toxiques pendant des millions d'années. Le réacteur fut construit en 1970 avec pression d'Ottawa au coût de 1.4 milliard soit 1 milliard de plus que prévu. Gentilly-2 produit des quantités énormes de matériaux radioactifs Danger pour la biosphère Danger pour la santé humaine Danger d'attenta terroriste Réfection de Gentilly-2 présente des risques élevés pour les travailleurs Un réinvestissement dans Gentilly2 n'est pas rentable Gentilly-2 produit des huiles nucléaires irradiées qui sont</p>

	extrêmement toxique Aucune solution au problème des déchets nucléaires
Groupe d'action pour la restauration du lac Saint-Pierre <i>Organisme environnemental</i> DM61 -Acteur national-	L'impact économique régional du déclassé de Gentilly-2 est relativement faible Le nucléaire ne rencontre aucun des critères du développement durable Les citoyens ne peuvent pas faire aveuglément confiance aux experts

ANNEXE H- L'argumentaire des acteurs ambivalents: le cas de 2004

- Les arguments en caractère gras constituent le ou les arguments principaux
- La dénomination «acteur régional» ou «acteur national» indique si l'acteur est originaire de la région hôte (RMR de Trois-Rivières) ou non
- Les codes «DM1», «DM2», etc. indiquent le numéro du document déposé lors de l'audience publique du BAPE

Acteurs	Arguments
<p>Directeur de la santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec <i>Organisme public</i> DM21 -Acteur régional-</p>	<p>Les rejets dans l'environnement sont négligeables Il n'y a pas plus de cancers ou d'anomalies congénitales autour de Gentilly-2 qu'ailleurs au Québec Il y a toujours un risque d'accident Il y a une absence d'un système d'alerte rapide Certains efforts ont été déployés pour améliorer la planification d'urgence autour de la centrale Le projet de réfection de Gentilly-2 ne peut pas être analysé en vase clos et doit s'intégrer au débat sur l'avenir énergétique du Québec.</p>

ANNEXE I- Arguments utilisés par un seul acteur

Partisans de 1994

Arguments sécuritaires

- Les accidents passés ne s'appliquent pas dans le contexte

Arguments économiques

- Taxes municipales
- Projet de stockage économique et fiable
- La région doit développer ses acquis
- Économiquement plus avantageux de déclasser la centrale de Gentilly-2 en 2013 et non en 1995

Arguments techniques

- Centrale procure une stabilisation bénéfique du réseau
- Énergie produite nécessaire selon les prévisions
- La technologie choisie est flexible et permettra de s'ajuster à une «solution permanente»
- Cadre dans une stratégie de choix énergétiques équilibrée

Arguments sociaux et environnementaux

- Effets de faibles doses de radiation sont moindres que ceux générés par une fermeture d'usine (santé mentale, stress, chômage, etc.)
- Stockage intermédiaire cadre dans un développement durable, si une solution permanente est développée
- Énergie non polluante

Partisans, arguments centraux de 1994

Arguments économiques

- Retombées économiques importantes pour le Québec
- Emplois pour les gens de la région
- Expertise québécoise et canadienne
- Situation économique ne permet pas de perdre les retombées
- Économiquement plus avantageux de déclasser la centrale de Gentilly-2 en 2013 et non en 1995

Arguments techniques

- La technologie choisie est flexible et permettra de s'ajuster à la «solution permanente»
- Au Canada le stockage à sec est une méthode éprouvée et utilisée depuis près de 20 ans
- Stockage à sec déjà utilisé à la centrale Gentilly 1 depuis 1985

Opposants de 1994

Arguments sécuritaires

- Précédent d'accidents ailleurs dans le monde
- Assurer la sécurité de l'entreposage à long terme
- Gentilly2 est à proximité d'un secteur fortement agricole et industriel

Arguments économiques

- Coût économique à long terme de l'exploitation
- Les gouvernements ont un intérêt économique à voir le projet se réaliser
- Les coûts de la gestion des déchets sont très élevés
- Le maintien de la centrale répond aux intérêts d'un petit nombre

Arguments techniques

- Aucune alternative envisagée en cas d'insuccès du projet de site permanent
- Le réacteur CANDU de Gentilly-2 cause des rejets de tritium dans l'environnement
- Consolider l'entreposage en un seul site au Canada et non sur une multitude de site
- Risque que le site d'entreposage devienne permanent
- Lacunes dans la transparence entourant le processus de réglementation nucléaire

Arguments sociaux et environnementaux

- Population mal informée
- Peu de participation aux audiences publiques
- Majorité de la population ne veut pas du nucléaire
- L'essentiel du fardeau lié à la filière nucléaire est reporté sur les générations futures
- Transparence du promoteur
- Réduction de la qualité de vie
- Déclin du village de Gentilly lié à la présence de Gentilly-2
- Opter pour des énergies propres maintenant et ne pas endetter les générations futures
- Le Québec peut se passer de Gentilly-2

Opposants, arguments centraux de 1994

Arguments sécuritaires

- Assurer la sécurité de l'entreposage à long terme
- Gentilly2 est à proximité d'un secteur fortement agricole et industriel

Arguments économiques

- Les gouvernements ont un intérêt économique à voir le projet se réaliser

Arguments techniques

- Lacunes dans la transparence entourant le processus de réglementation nucléaire

Arguments sociaux et environnementaux

- Majorité de la population ne veut pas du nucléaire
 - L'essentiel du fardeau lié à la filière nucléaire est reporté sur les générations futures
-

Ambivalents de 1994

Arguments sécuritaires

- Resserrer les normes pour réduire les risques d'accidents
- Resserrer les normes pour réduire les risques sur la santé population
- Danger pour la santé humaine
- Risque d'accident
- Augmenter les mesures de sécurité à Gentilly-2
- Tenir des exercices d'évacuation annuellement
- Mettre l'emphase sur la sécurité avant la production

Arguments économiques

- Faire un traitement plus exhaustif des impacts économiques
- L'entreposage dans le sol à Gentilly-2 est plus économique que l'option des silos de surface.
- Retombées économiques importantes pour la région

Arguments techniques

- Établir une stratégie viable et à long terme de la gestion des déchets nucléaires
- Vérifier les réserves de médicaments en cas d'accident
- Assurer le contrôle des déchets nucléaires sur des milliers d'années est très difficile
- Stockage directement sur le site de Gentilly-2
- Un plan de recherche sur des solutions permanentes doit être mis en place

Arguments sociaux et environnementaux

- Améliorer la formation de la main d'œuvre de la centrale
- Offrir à la population des alternatives au projet proposé
- Donner à la population la chance de s'exprimer sur les choix énergétiques qu'elle privilégie
- L'essentiel du fardeau lié à la filière nucléaire est reporté sur les générations futures
- Le nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serre
- La filière nucléaire doit se terminer avec la fin de la vie utile de Gentilly-2 vers 2013
- Si la filière nucléaire québécoise prend fin avec la vie utile de Gentilly-2, le projet de stockage à sec des déchets nucléaires est acceptable
- Il faut opter pour des énergies propres
- Mettre le projet en suspend afin de faire le point sur les différentes anomalies dans la documentation
- Déclasser la centrale dès que possible
- Manque d'intérêt de la population causé par la nature très technique du stockage
- Les gestionnaires de la centrale sont dignes de confiance

Ambivalents, argumentation centraux de 1994

Arguments sécuritaires

- Resserrer les normes pour réduire les risques d'accidents
- Resserrer les normes pour réduire les risques sur la santé population
- Resserrer les normes pour réduire les risques des travailleurs de Gentilly-2
- Mettre l'emphase sur la sécurité avant la production

Arguments économiques

- Faire un traitement plus exhaustif des impacts économiques

Arguments techniques

- Établir une stratégie viable et à long terme de la gestion des déchets nucléaires
- Assurer le contrôle des déchets nucléaires sur des milliers d'années est très difficile
- Stockage directement sur le site de Gentilly-2
- Temporairement, la solution des silos est la plus appropriée

Arguments sociaux et environnementaux

- Donner à la population la chance de s'exprimer sur les choix énergétiques qu'elle privilégie
- L'essentiel du fardeau lié à la filière nucléaire est reporté sur les générations futures
- Mettre le projet en suspend afin de faire le point sur les différentes anomalies dans la documentation
- Améliorer la formation de la main d'œuvre de la centrale
- Offrir à la population des alternatives au projet proposé

Partisans, 2004

Arguments sécuritaires

- Les techniciens d'EACL sont compétents
- Hydro-Québec gère très bien son programme nucléaire depuis 30 ans
- Le site de stockage est temporaire
- Les risques liés à la filière nucléaire sont gérables
- Gentilly-2 existe déjà et les modifications proposées n'affecteront pas le milieu
- Les études d'impacts ont été faites avec professionnalisme et sont fiables
- Les travailleurs de Gentilly-2 sont compétents

Arguments économiques

- Il est possible de faire les travaux en respectant le budget
- Emplois difficilement remplaçables à court terme
- Les coûts de la fermeture de Gentilly-2 seraient très élevés
- Débouché économique important pour le cobalt-60

- Le Canada est un fournisseur important de cobalt-60
- La main d'œuvre régional est adaptée aux besoins de l'industrie nucléaire
- Débouchés pour les étudiants
- Plusieurs fonds de recherche en provenance d'Hydro-Québec
- Relations privilégiées avec Hydro-Québec
- Une chaire industrielle en génie nucléaire est financée par les activités de Gentilly-2
- Contrat de recherche en provenance d'Hydro-Québec
- Le maintien de la centrale serait bénéfique pour nos membres (Syndicat)
- Le maintien de Gentilly-2 est avantageux sur le plan économique
- La réfection de la centrale sera rentable

Arguments techniques

- Pas d'alternative viable pour remplacer les 100 twh de Gentilly-2
- La technologie CANDU à plusieurs avantages techniques sur les autres réacteurs du monde
- Gentilly2 est en bon état et permet une prolongation de vie utile
- Les méthodes de stockage permanent existent
- Les risques liés aux déchets nucléaires diminuent avec le temps
- La science nucléaire développe des nouvelles méthodes prometteuses
- La pertinence de la réfection de Gentilly-2 est basée sur des faits scientifiques et économiques

Arguments sociaux et environnementaux

- Certains arguments des opposants sont légitimes, mais leur attitude radicale met un frein aux discussions
- La radioactivité se retrouve sous plusieurs formes dans la nature
- La problématique des déchets doit être examinée avec une perspective nationale
- La collectivité locale accepte de gérer temporairement les déchets nucléaires
- Maintenir en opération la centrale garantit que les ressources nécessaires seront déployées pour effectuer une bonne gestion du site.
- Les travailleurs acceptent les risques liés au nucléaire
- Le nucléaire est un choix de société accepté depuis 1983
- Fermeture de Gentilly2 aurait des impacts psycho-sociaux majeures
- Toute forme de production énergétique a des désavantages
- Développement de champs d'études en lien avec le nucléaire
- La superficie de terrain nécessaire à l'exploitation de Gentilly-2 est moins importante que pour le solaire ou l'éolien
- Exode des «cerveaux» du domaine du nucléaire
- Rayonnement de l'institution d'enseignement (université)

Partisans, arguments centraux de 2004

Arguments sécuritaires

- Maintenir en opération la centrale garantit que les ressources nécessaires seront déployées pour effectuer une bonne gestion du site.

- La filière des réacteurs CANDU est éprouvée
- Hydro-Québec gère très bien son programme nucléaire depuis 30 ans
- Risque d'accident très marginal
- Les risques liés à la filière nucléaire sont gérables
- Hydro-Québec doit rester dans le domaine du nucléaire car il y a des déchets à gérer
- Le coût de production du KW/H est sous-estimé à Gentilly-2

Arguments économiques

- Le maintien de Gentilly-2 est avantageux sur le plan économique
- Hydro-Québec est un client important
- Il est possible de faire les travaux en respectant le budget
- Avantages financiers pour l'entreprise
- Situation économique ne permet pas de perdre les retombées
- Le projet d'Hydro-Québec est créateur d'emplois à long terme
- Le maintien de Gentilly-2 permet un retour sur l'investissement
- Plusieurs fonds de recherche en provenance d'Hydro-Québec
- Contrat de recherche en provenance d'Hydro-Québec
- Débouchés pour les étudiants
- Relations privilégiées avec Hydro-Québec
- Une chaire industrielle en génie nucléaire est financée par les activités de Gentilly-2
- La réfection de la centrale sera rentable

Arguments techniques

- Installations de stockage nécessaires
- Un site de stockage permanent est en voie d'être créé

Arguments sociaux et environnementaux

- Préserver les acquis énergétiques du Québec
- L'entreprise a développé une expertise dans le domaine du nucléaire
- Développement de champs d'études en lien avec le nucléaire
- L'énergie nucléaire est l'énergie verte de demain
- Rayonnement de l'institution d'enseignement
- Fermeture de Gentilly-2 accentuerait l'exode des jeunes
- Risque marginal pour la biosphère

Opposants, 2004

Arguments sécuritaires

- Sécurité déficiente à Gentilly-2
- Gestion déficiente à Gentilly-2
- Garder la centrale en opération c'est pérenniser le risque
- Des scientifiques sont en accord avec les risques liés à la filière nucléaire
- Les mesures d'urgence sont insuffisantes face aux impacts réels d'un accident nucléaire

Arguments économiques

- Les coûts d'entreposage permanent des déchets nucléaires seront très élevés si une solution est trouvée
- Le coût de production du KW/H est sous-estimé à Gentilly-2
- Le projet va maintenir des emplois et non pas en créer de façon durable
- Subventions au fonctionnement de Gentilly-2
- Des scientifiques affirment qu'il n'y a pas de dose d'exposition aux radiations minimale et sécuritaire

Arguments techniques

- L'importance donnée à Gentilly-2 pour la stabilisation qu'elle apporte au réseau est exagérée
- Les expériences passées ont démontré que le prolongement de vie utile des réacteurs CANDU ne sont pas concluantes
- La méthodologie utilisée pour l'étude d'impact peut être remise en question
- Il ne s'agit pas d'une réfection mais bien de la construction d'un nouveau réacteur

Arguments sociaux et environnementaux

- Les risques sont démesurés par rapport aux avantages
 - Les citoyens riverains ont fait office de «cobaye» depuis la mise en service de Gentilly-2
 - Gentilly-2 est sur le territoire ancestral Abénaki
 - Aucune étude d'impact sur la communauté de Wôlinak n'a été effectuée
 - La population ne perçoit pas la filière nucléaire comme étant aussi fiable qu'Hydro-Québec le prétend
 - La compétence des auteurs de l'étude d'impact peut être remise en question
 - Manque de vulgarisation
 - Les rejets de Gentilly-2 ont un effet sur le régime thermique du fleuve
 - Les autorités ont «noyé» statistiquement les cas de malformation répertoriés à Gentilly
 - Les véritables enjeux sont cachés derrière les modifications à l'aire de stockage actuel
 - Le projet est une remise à neuf du réacteur qui devrait être assujéti au processus fédéral d'évaluation des impacts environnementaux
 - L'expertise dans le domaine du nucléaire n'est pas essentielle
 - Gentilly-2 rejette du tritium dans l'environnement
 - Gentilly-2 produit des huiles nucléaires irradiées qui sont extrêmement toxiques
 - Une expertise dans le déclassement de centrale
 - Les déchets nucléaires sont inévitables au plan spatial
 - Le projet ne répond pas aux propres critères d'Hydro-Québec
 - Aucun pré-requis réglementaire visant à superviser la prolongation de vie d'une centrale nucléaire
 - La filière nucléaire est la moins «appréciée» de la population du Québec
 - L'énergie nucléaire ne cadre pas dans le protocole de Kyoto
 - La seule option socialement acceptable est le déclassement de Gentilly-2
 - Les citoyens ne peuvent pas faire aveuglément confiance aux experts
-

Opposants, arguments centraux de 2004

Arguments sécuritaires

- Accumulation de déchets nucléaires
- Des scientifiques sont en accord avec les risques liés à la filière nucléaire
- Les mesures d'urgence sont insuffisantes face aux impacts réels d'un accident nucléaire
- Danger d'attentat terroriste

Arguments économiques

- Subventions au fonctionnement de Gentilly-2
- L'impact économique régional du déclassement de Gentilly-2 est relativement faible

Arguments techniques

- Le réacteur est trop vieux
- Il ne s'agit pas d'une réfection mais bien de la construction d'un nouveau réacteur
- L'importance donner à Gentilly-2 pour la stabilisation qu'elle apporte au réseau est exagérée
- Le Québec a la capacité énergétique de se passer de Gentilly-2
- L'étude d'impact est fragmentée

Arguments sociaux et environnementaux

- L'énergie nucléaire en perte de vitesse au niveau mondial
- Les risques sont démesurer par rapport aux avantages
- Gentilly2 est sur le territoire ancestral Abénaki
- Aucune étude d'impact sur la communauté de Wôlinak n'a été effectuée
- Manque de vulgarisation
- Manque de transparence de la part d'Hydro-Québec
- La population québécoise ne veut pas de site de stockage permanent
- Les déchets nucléaires sont inéquitables au plan spatial
- Opportunité de faire un virage technologique dans la production énergétique
- Le projet ne répond pas aux propres critères d'Hydro-Québec
- L'énergie nucléaire ne cadre pas dans le protocole de Kyoto
- La population québécoise ne veut pas de site de stockage permanent
- La gestion des déchets est un défi énorme
- Les citoyens ne peuvent pas faire aveuglément confiance aux experts

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX. 2004. *Surveillance des fissures labiales et palatines, des atrésies et sténoses ano-rectales et des anomalies du tube neural 1991-1992 à 2002-2003 DSC 04-C*. Direction de la santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec, juillet, 7 pages.

ALLÈGRE, Maurice. 1997. «La gestion des déchets radioactifs». In *Les déchets nucléaires, un dossier scientifique*, sous la dir. de la Société française de physique, p. 171-179. Ed. TURLAY.

ANDRÉ, Pierre, Claude E. Delisle et Jean-Pierre Revéret. 2003. *L'évaluation des impacts sur l'environnement*. Deuxième édition. Montréal : Presses internationales Polytechnique. 517 pages.

ASSOCIATION NUCLEAIRE CANADIENNE. 2005. «Le nucléaire au Canada». *Bulletin électronique de l'Association nucléaire canadienne*, vol. 6, n.8. [En ligne] <http://cna.ca/Newsletters/2005/NC0608-FR.pdf>

AUBRY, Marcel. 2006. «Norsk Hydro confirme les pires appréhensions». *Le Nouvelliste*. 24 octobre.

AUGEREAU, Jean-François et Pierre Le HIR. 2003. «Des écologistes sont hostiles à la construction à Cadarache du réacteur ITER». *Le Monde*. 6 décembre. page 26.

BARRY, John et Brian Doherty. 2001. «The Greens and Social Policy: Movements, Politics and Practice ?». *Social Policy & Administration*. vol. 35, no. 5 (décembre), p. 587-607.

BARTHE, 2006. *Le pouvoir de l'indécision, la mise en politique des déchets nucléaires*. Collection Études politiques. Paris : Économica. 235 pages.

BEAUCHAMP, André. 2006. «Le BAPE : une expérience forte mais limitée». In *Le débat public en apprentissage*, sous la dir. de SIMARD, Louis, Laurent LEPAGE, Jean-Michel FOURNIAU, Michel GARIÉPY et Mario GAUTHIER, p. 41-50. Paris : L'Harmattan, collection ville et entreprise.

BIROU, Alain. 1966. *Vocabulaire Pratique des Sciences Sociales*, Paris : les Éditions ouvrières.

BLANC, Hubert. 2006. «Débat public et décision». In *Le débat public en apprentissage*, sous la dir. de SIMARD, Louis, Laurent LEPAGE, Jean-Michel FOURNIAU, Michel GARIÉPY et Mario GAUTHIER, p. 51-60. Paris : L'Harmattan, collection ville et entreprise.

BLANCHET, Alain et Anne Gotman. 1992. «La préparation de l'enquête». In *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, sous la dir. de François de Singly, p. 39-65. Paris : Édition Nathan.

BROWN, T.C. et P. Slovic. 1988. «Effect of context on economic measures of values». In *Amenity Resources Valuation : Integrating Economics with Other Disciplines*, sous la dir. de G. Peterson, B. Driver et R. Gregory, p.23-30, State College, PA: Venture Publishing.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE). 1987. *Projet de ligne à courant continu à 450 kv, Radission-Nicolet-Des-Cantons*. Rapport d'enquête et d'audience publique numéro 22.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE). 1994.. *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2*. Rapport d'enquête et d'audience publique numéro 87.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE). 2004a. *L'organisme*. [En ligne]. Consulté le 9 février 2006. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/bape/organisme/>

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE). 2005. *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2*. Rapport d'enquête et d'audience publique numéro 207.

CALLON, Michel. 2001. «La recherche confinée». In *Agir dans un monde incertain*, sous la dir. de Michel CALLON, Pierre LASCOUTES et Yannick BARTHE, p. 61-75. Paris : Édition du seuil.

CALLON, Michel et John Law. 1982. «On Interests and their Transformation :Enrollement and Counter-enrollement». *Social Studies of Science*, vol.12, p. 615-625.

CATHERIN, Véronique. 2000. *La contestation des grands projets publics*. L'Harmattan Inc, 332 pages.

Centre-du-Québec. 2006. *Centre-du-Québec*. (Page consultée le 29 octobre 2006). [En ligne] <http://www.centre-du-quebec.qc.ca/client/pagesoussection.asp?clef2=14>

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED). 1988. *Notre avenir à tous*. Montreal : Les Editions du Fleuve, 454 p.

DEVINE-WRIGHT, Patrick. 2009. «Rethinking NIMBYism: The Role of Place Attachment and Place Identity in Explaining Place-protective Action». *Journal of Community & Applied Social Psychology*. vol.19. p. 426–441.

ELLIN, Nan. 1999. *Postmodern urbanism*. Edition revise. New York: Princeton Architectural Press. 392 pages.

ENGELHARDT, Hugo Tristram et Arthur L. Caplan. 1987. «Patterns of controversy and closure: the interplay of knowledge. In *Scientific controversies : case studies in the resolution and closure of disputes in science and technology*, p. 1-27. Cambridge, Angleterre : Cambridge University Press.

ENVIRONICS RESEARCH GROUP. 2003. *Attitudes des Canadiens à l'égard de l'énergie nucléaire*. Sondage omnibus de Focus Canada préparé pour l'Association nucléaire canadienne. 26 pages. [En ligne] <http://www.cna.ca/french/files/publicpolling/Omnibus-July03SummaryReport-FR.pdf>

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.2007. *La conclusion d'un texte*. [En ligne]. Consulté le 19 juin 2006. <http://www.fp.ulaval.ca/88clefs/FE03.html>

FONTAN, Hamel, Morin et Shragge. 2002. «Développement et gouvernance aux échelles locales et métropolitaines : une analyse comparatives nord-américaine». *Géographie, Économie, Société*. no 4. p. 305-321.

FORESTER, John. 1994. «Bridging interests and community: Advocacy planning and the challenges of deliberative democracy». *Journal of the American Planning Association*. vol. 60, no. 2, p. 153-158.

FOURNIAU, Jean-Michel. 2003. «Aide à la décision, démocratisation de la vie publique ou nouvelle scène de l'action collective ? Les regards de la recherche sur le débat public». Dans *Concertation, décision et environnement. Regard croisé*, volume II, sous la dir. de Raphaël Billé et Laurent Mermet, p. 39-62. Paris : La documentation française.

FOURNIAU, Jean-Michel. 2006a. «Introduction». In *Le débat public en apprentissage*, sous la dir. de SIMARD, Louis, Laurent LEPAGE, Jean-Michel FOURNIAU, Michel GARIÉPY et Mario GAUTHIER, p. 69-71. Paris : L'Harmattan, collection ville et entreprise.

FOURNIAU, Jean-Michel. 2006b. «Les trois scène d'une institutionnalisation controversée de la participation public aux décisions d'aménagement». In *Le débat public en apprentissage*, sous la dir. de SIMARD, Louis, Laurent LEPAGE, Jean-Michel FOURNIAU, Michel GARIÉPY et Mario GAUTHIER p. 71-76. Paris : L'Harmattan, collection ville et entreprise.

FOX, Mary F. et Glenn Firebaugh. 1993. «Confidence in Science : The Gendre Gap». *Social Science Quarterly*. vol. 73 , p. 101-114.

FRANCOEUR, Louis-Gilles. 2004. «Le Suroît abandonné, Québec lance un débat sur l'énergie». *Le Devoir* (Montréal). jeudi 18 novembre 2004, p. A4.

FREDRIKSSON, Per G. 2000. «The Siting of Hazardous Waste Facilities in Federal Systems». *Environmental & Resource Economics*, vol.15, p. 75-87.

GAGNON, Lysiane.1988. «La pelouse de Mme Beauchemin». *La Presse* (Montréal). 26 janvier. p. B-3.

GARIÉPY, Michel. 1997. «L'évaluation environnementale "à la québécoise" dans le déploiement du réseau d'infrastructures d'Hydro-Québec», In *Ces réseaux qui nous gouvernent ?*, sous la dir. de Michel Gariépy et Michel Marié, (p.425-451). Montréal, L'Harmattan, 467 pages.

GAUTHIER, Mario. 2004. «La médiation environnementale au Québec : portée et limites d'une innovation procédurale». In *La situation délibérative dans le débat public*, Actes du colloque internationale, sous la dir. de Castagna, B., Gallais, S., Ricaud, P., Roy, J-P, p. 349-363. Tours : Presse universitaire François-Rabelais.

GAUTHIER, Mario. 2005a. «Gestion intégrée de l'environnement en milieu urbain : vers un renouvellement des pratiques planificatrices ?». *Organisations et territoires*, vol. 14, n.3 (automne), p. 59-67.

GAUTHIER, Mario. 2005b. «La planification des transports et le développement durable à Montréal: quelles procédures de débat public pour quelles solutions intégrées ?». *Flux*, n. 60/61 (avril-septembre), p.50-63.

GIBSON, Robert B. 2002. «From Wreck Cove to Voisey's Bay : the evolution of federal environmental assessment in Canada», *Impact Assessment and Project Appraisal*. vol. 20, no. 3, pp. 151-159.

GINGRAS, Yves. 2008. *Épistémologie comparée des sciences de la nature et des sciences sociales – cours 1*. Université du Québec à Montréal. [En ligne] Consultée le 20 mars 2009.

http://sceco.u-strasbg.fr/doc/doc/cours_en_ligne/Gingras/Epistemo.Comparee.1-1.pdf

GOSSELIN, Pierre-Marc. 2005. «[L'émergence de la notion de conflit d'intérêt dans la revue "Science"](#)». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 118 p.

GREENBERGER, Leonard S.. 1990.«Nuclear Waste and the NIMBY Syndrome». *Public Utilities Fortnightly*, nov 1, p. 93-96.

GREENBURG, M. et OSAFO, L.. 2000. «Secular and Faith-based Organisations as Reliable Information Sources for Residents of Environmentally Stressed Neighbourhoods». *Local Environment*. vol. 5, no 2 (mai), p.171-189.

GROLLEAU, Gilles, Tarik Lakhal et Naoufel Mzoughi. 2004. «Does Ethical Activism Lead to Firm Relocation?». *KYKLOS*, vol. 57, p. 387-402.

GRUPE D'ÉTUDE EN MODÉLISATION ÉCONOMIQUE ET ANALYSE DE POLITIQUE (GEMEAP). *Lexique économique*. Université de Moncton. Département d'économie. [En ligne] Consultée le 19 juin 2002.

<http://www.umoncton.ca/gemeap/lexique.html>

GUAY, Pierre-Yves.1995. *Étude exploratoire de l'impact psychosocial d'un projet à risques environnementaux: le cas d'une installation nucléaire*. Études et matériaux, document 6. Département d'études urbaines et touristiques. Université du Québec à Montréal. 105 pages.

HAMEL, Pierre. 1997. «La critique post-moderne et le courant communicationnel au sein des théories de la planification: une rencontre difficile», *Les cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, no 114, p. 311-322.

HEALEY, Pasty. 1991.«Debates in planning thought». In. *Dilemmas of Planning Practice*, sous la dir. de Huw Thomas et Pasty Healey, p. 11-33. Aldershot: Avebury Technical.

HEALEY, Pasty. 1992. «Planning through debate. The communicative turn of planning theory». *Town planning review*. vol. 63, no. 2, p. 143-162.

HERMAND, Danièle, Serge Karsenty, Yves Oy, Laurent Guillet, Bruno Chauvin, Arnaud Simone, Maria Teresa Munoz Sastre, Etienne Mullet. 2003.«Risk Target : An Interactive Context Factor in Risk Perception», *Risk Analysis*, vol. 23, no.4, p 821-828.

HIRSCHMAN, O. Albert. 1991. *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Fayard. 295 pages.

HOUSING ASSISTANCE COUNCIL. 1994. *Overcoming Exclusion in Rural Communities: NIMBY Case Studies*. Washington DC.

HYDRO-QUÉBEC. 1993. *Projet de stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2*. Document Di9 déposé lors des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87). 122 pages.

HYDRO-QUÉBEC. 2004a. *Centrale nucléaire de Gentilly-2*. [En ligne]. Consulté le 22 novembre 2005.

http://www.hydroquebec.com/production/classiques/nucleaire/gentilly_2/index.html

HYDRO-QUÉBEC. 2005. *Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2*. Présentation du projet, 8 novembre 2004. Document DA1 déposé lors des audiences publiques du BAPE *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2*. 29 pages.

HYDRO-QUÉBEC. 2004c. *Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, Résumé de l'étude d'impact dur l'environnement*. Document PR3.4 déposé lors des audiences publiques du BAPE *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2*. 47 pages.

HYDRO-QUÉBEC. 2008. *Réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2*. [En ligne]. Consulté le 17 avril 2009. <http://www.hydroquebec.com/gentilly-2/pdf/depliant2008.pdf>

IBITAYO, O.O. et K.D. Pijawka. 1999. «Reversing NIMBY: an assessment of state strategies for siting hazardous-waste facilities». *Environment and Plannig C: Government and Policy*, vol.17, no. 4 (août), p. 379-389.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS). 2004. *Doctorat en études urbaines*. [En ligne]. Consulté le 5 novembre.

<http://www.inrs.uquebec.ca/Francais/Annuaire/doctorat-etudesurbaines-3895.htm>

JOURNAULT, Claudette. 2006. «Le BAPE au service de la démocratie participative». In *Le débat public en apprentissage*, sous la dir. de SIMARD, Louis, Laurent LEPAGE, Jean-Michel FOURNIAU, Michel GARIÉPY et Mario GAUTHIER, p. 87-95. Paris : L'Harmattan, collection ville et entreprise

JOUBE, Bernard. 2003. *La gouvernance urbaine en questions*. Paris : Elsevier. 128 p.

KITCHER, Philip. 2000. «Patterns of Scientific Controversies». In. *Scientific Controversies*, sous la dir. de MACHAMER, Peter, Marcello Pera et Aristides Baltas, p.21-40. New York : Oxford University Press.

KUHN, Richard et Kevin R. Ballard. 1998. «Canadian Innovations in Siting Hazardous Was Management Facilities». *Environmental Management* , vol. 22, no.4, p. 533-545.

LAKE, Robert W..1993. «Rethinking NIMBY». *Journal of the American Planning Association*, vol. 59, no. 1 (hiver), p.87-96.

LASCOUMES, Pierre. 1994. *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*. Paris : La Découverte, 317 p.

LATOUR, Bruno. 1989. *La science en action*. Paris : La découverte, 451 p.

LATOURE, Bruno. 2004. *Bruno Latour*. [En ligne]. Consulté le 5 novembre 2004.
<http://www.ensmp.fr/~latour/cours/>

LAWRENCE, David P. 2000. «Planning theories and environmental impact assessment», *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 20, no. 6, p. 607-625.

LIBAERT, Thierry. 1998. «Faire accepter un projet: principes et méthodes». *Communication & langages*, no.117 (3^e trimestre), p. 76-90.

LOBDELL, Simon. 2002. *The Yucca Mountain Repository and the Future of Reprocessing*. American Nuclear Society. WISE Intern (Washington Internships for Students of Engineering). [En Ligne]. Consulté le 15 décembre 2004.
<http://www.wise-intern.org/journal02/simonlobdell.pdf>

LYRETTE, Étienne. 2003. «La dynamique sociale entourant l'implantation d'une infrastructure majeure : le cas du parc éolien Le Nordais». Mémoire de maîtrise, Montréal, Institut national de la recherche scientifique-Urbanisation, culture et société, 176 p.

LYRETTE, Étienne et Michel Trépanier. 2004. «Les dynamiques sociales engendrées par l'implantation du parc éolien Le Nordais». *Vertigo, La revue en sciences de l'environnement*. [En ligne]. vol. 5, no 1 (mai), p. 46-54 ISSN 1492-8442
<http://www.vertigo.ugam.ca/vol5no1/framerevue.html>

LYRETTE, Étienne et Michel Trépanier. 2005. «Perception sociale de la filière énergétique nucléaire», *Francvert*, Union québécoise pour la conservation de la nature – UQCN, [En ligne], vol.2, no 1(mars), p.33-37.
<http://www.francvert.org/ressources/fichiers/complet/FrancVertVol2no1.pdf>

LYRETTE, Étienne et Michel Trépanier. 2006. «Action militante en évolution : comprendre l'évolution des controverses causées par la mise en place d'une infrastructure». *Organisations et territoires*, vol.15, no.1 (hiver), p. 69-73.

MACLEAN, Douglas. 1987. «Understanding the nuclear power controversy». In *Scientific controversies : case studies in the resolution and closure of disputes in science and technology*, sous la dir. de ENGELHARDT, Hugo Tristram et Arthur L. Caplan , p.567-585. Cambridge, Angleterre: Cambridge University Press.

MAILLEBOUIS, Christian. 2003. «NIMBY ou la colère des lieux. Le cas des parcs éoliens». *Natures Sciences Sociétés*. Éditions scientifiques et médicales Elsevier. [En ligne]
www.sciencedirect.com

MATEJCZYK, Anthony P.. 2001. «Why Not NIMBY ? Reputation, Neighbourhood Organisation and Zoning Board in a US Midwestern City». *Urban Studies*, vol. 38, n. 3. p. 507-518.

MAY, Tim. 1993. «Documentary research». In *Social Research, Issues, Methods and Process*, p. 133-151. Buckingham – Philadelphia: Open University Press.

MCCONNELL, Campbell R., Stanley L. Brue et Ginette Tremblay. 1994. *Économie globale*. 4^e édition. McGraw-Hill Éditeur. 569 pages.

MILLER, Roger et Donald Lessard. 2000. *The Strategic Management of Large Engineering Projects*. Massachusetts Institute of Technology, 237 p.

Ministère du développement durable, environnement et parcs (MDDEP). 2007. *L'évaluation environnementale au Québec méridional*. [En Ligne]. Consulté le 7 juin 2007.
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/procedure.htm>

MONNIER, Roberpierre et Paul Cartier. 2005. «Droit de parole». *Urbanité*, octobre, p. 28-30.

MORIN, Richard. 1994-1995. «L'expérience montréalaise des corporation de développement économique communautaire : à la croisée des chemins». *Coopératives et développement*. vol 26. no 2. p. 13-39.

MORIN, Richard. 1998. « Gouvernance locale et développement économique des quartiers de Montréal». *Revue de géographie de Lyon*. vol 73. no 2. p. 127-134.

MOUSSEAU, Gilles. 1993. «Comment composer avec le syndrome NIMBY (Not in my back yard) dans l'implantation de projets environnementaux». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 102 p.

NELKIN, Dorothy. 1984. «Science, technology, and political conflict: Analyzing the issue». In *Controversy*, p. 9-25. Deuxième édition. Beverly Hills: SAGE Publications.

NELKIN, Dorothy. 1995. «Sciences Controversies». In *Handbook of Science and Technology Studies*, sous la dir. de JASANOFF S. et al., p. 444-456. SAGE Publications.

NELKIN, Dorothy et Michael Pollak. 1981. *The Atom Besieged, Antinuclear Movements in France and Germany*. Cambridge (Mass.): The MIT Press, 235 pages.

NORMAND, Gilles et Hélène Baril. 2004. «ABANDON DU SUROÎT». *La Presse* (Montréal). jeudi 18 novembre 2004, p. A20.

PATTON, Michael. 1990. *Qualitative Evaluation and Research Methods*. Newbury Park, Sage.

PERA, Marcello. 2000. «Rhetoric and Scientific Controversies». In *Scientific Controversies*, sous la dir. de MACHAMER, Peter, Marcello Pera et Aristides Baltas, p.50-67. New York : Oxford University Press.

PICKVANCE, Chris. 2002. «Local Economic Situation, Local Environmental Mobilization and Local Government Environmental Policy in Hungary». *Journal of Environmental Policy & Planning*. vol. 4, p.87-99.

PION, Geogine M. et Marck W. Lispey. 1981. «Public Attitudes toward Science and Technology: What the Surveys Told Us?». *Public Opinion Quarterly*, vol. 145, p. 303-316.

QUÉBEC. 1989. *Entente cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région de la Mauricie – Bois-Francs*. Document édité par le Service des communications de l'OPDQ. 143 pages.

QUÉBEC. 1993. *Bilan socio-économique – Région de Mauricie – Bois-Francs*. Document préparé et rédigé par la délégation régionale de la Mauricie- Bois-Francs. 72 pages.

QUÉBEC. 2001. Entente cadre de développement de la région de la Mauricie 2000-2005. Ministère des régions. 64 pages.

QUÉBEC. 2006a. *Portrait régional – Mauricie*. Développement économique, Innovation et Exportation Québec. (Page consultée le 29 octobre 2006) [En ligne]
<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/page/web/portail/developpementRegional/nav/regions/42234/60898.html?iddoc=60898>

QUÉBEC. 2006b. *Portrait régional – Centre-du-Québec*. Développement économique, Innovation et Exportation Québec. [En ligne]. Consulté le 29 octobre 2006.
<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/page/web/portail/developpementRegional/nav/regions/42255/60999.html?iddoc=60999>

RABE, Barry G.. 1992. «When siting works. Canadian-style». *Journal of Health Politics, Policy and Law*, vol. 17, p. 119-142.

RABE, Barry G.. 1994. *Beyond NIMBY*. Washington D.C. : The Brookings Institution, 199 pages.

REEVES, Hubert. 2003. *Mal de Terre*. Science ouverte. Édition du Seuil. 260 pages.

RENAU, Yann. 2001. «De la contestation à la concertation». *Les annales de la recherche urbaine*. n. 89. p. 62-69.

RETZINGER, Jean P.. 2004. *Making Connections: Examining Global and Local Activism in the Scholarship of Kevin Michael DeLuca and Tarla Rai Peterson*. University of California, Berkeley. [En ligne]. Consulté le 6 janvier 2004.
http://www.esf.edu/ecn/downloads/ecc02_retzinger.pdf

RINKEVIČIUS, Leonardas et BALŽEKIENĖ, Aistė. 2007. «Public Risk Perceptions and Attitudes to Nuclear Power Controversies in Lithuania: Sociological Inquiry ». *Social Sciences*, no. 2 (56).

RUI, Sandrine. 2006. «Les citoyens impertinents. Débat public, conflit et mésentente». In *Le débat public en apprentissage*, sous la dir. de SIMARD, Louis, Laurent LEPAGE, Jean-Michel FOURNIAU, Michel GARIÉPY et Mario GAUTHIER, p. 77-86. Paris : L'Harmattan, collection ville et entreprise.

SADLER, Barry. 1996. «L'évaluation environnementale mise en perspective». In *L'évaluation environnementale dans un monde en évolution: évaluer la pratique pour améliorer le rendement*, Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale, Rapport finale, Hull, Agence canadienne d'évaluation environnementale et internationale, p.13-45.

SAMSON, Michel. 2003. «Les riverains de Cadarache n'ont pas peur de l'atome». *Le Monde*. 3 décembre. page 14.

SCHAPIRA, Jean-Paul. 1997. «Le dossier des déchets nucléaires». In *Les déchets nucléaires, un dossier scientifique*, Ed. TURLAY Société française de physique, p. 3-24. Les éditions de physique.

SJÖBERG, Lennart. 2001. «Limits of Knowledge and the Limited Importance of Trust», *Risk Analysis*, vol. 21, no 1, p. 189-198.

SJÖBERG, Lennart. 2003. «Attitudes and Risk Perceptions of Stakeholders in Nuclear Waste Site Issue», *Risk Analysis*, vol. 23, no 4, p. 739-749.

SJÖBERG, Lennart. 2004. «Local Acceptance of a High-Level Nuclear Waste Repository», *Risk Analysis*, vol. 24, no 3, p. 737-749.

SLOVIC, P. et R. Gregory. 1999. «Risk Analyses, Decision Analysis, and the Social context for Risk Decision Making». In *Decision Science and Technology: Reflections on the Contributions of R. D. Edwards*, sous la dir. de J. Shanteau, B.A. Millers et D.A. Shum, p. 353-365, Boston: Kluwer.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN). 2005. *Choisir une voie pour l'avenir – Rapport d'étude final*. Présenté au ministre des ressources naturelles du Canada. 471 pages.

SUMMERS, Craig et Donald W. Hine. 1997. «Nuclear waste goes on the road: risk perceptions and compensatory tradeoffs in single-industry communities». *Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 29, no. 3, p. 211-222.

THIBAUT, Stéphanie. 2004. «Le développement durable prend place». Science et vous. [En ligne]. Consulté le 8 décembre 2004. <http://science.sv.qc.ca/chronique/nov2004.htm>

TIERNEY, Susan Fallows. 1984. «The nuclear waste disposal controversy». In *Controversy*, sous la direction de Dorothy NELKIN, p. 91-111. Deuxième édition. Beverly Hills: SAGE Publications.

TROM, Danny. 1999. «De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante», *Revue française de science politique*, vol.49, no. 1 (février), p. 31-50.

TURCOTTE, Claude. 2006. «Norsk Hydro stoppe ses activités à Bécancour». *Le Devoir*. 26 juillet. [En ligne] <http://www.ledevoir.com/2006/07/26/114501.html>

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM). *Baccalauréat en science, technologie et société*. [En ligne]. Consulté le 21 octobre 2004. http://www.regis.uqam.ca/prod/owa/rwe_html_pkg.frameset?p_in=/prod/owa/pkg_wpub.affiche_prog_desc%3FP_prog%3D7871

VERMOT-DESROCHES, Paule. 2006. «Résignés... mais confiants». *Le Nouvelliste*. 25 octobre.

WACHTER, S. et al., (dir.). 2002. *L'aménagement en 50 tendances*. Paris : La tour d'Aigue, Édition de l'Aube, 218 pages.

WALD, Matthew L.. 2004. «A New Vision For Nuclear Waste». *MIT's Magazine of Innovation Technology Review*. Décembre 2004. p.38-44.

WALKER, J. Samuel. 1994. «The Atomic Energy Commission and the Politics of Radiation Protection, 1967-1971». *Isis*, vol. 85, no.1 (mars), p. 57-78.

WALKER, Gordon. 2000. «Urban Planning, Hazardous Installations, and Blight : an Evaluation of Responses to Hazard - Development Conflict». *Environment and Planning C: Government and Policy*, vol.18, no. 2 (avril), p. 127-143.

WATZLAWICK, Paul. 1978. *La réalité de la réalité*. Paris : Édition du Seuil, 237 pages.

WEART, Spencer W.. 1987. «Nuclear fear : a history and an experiment». In *Scientific controversies : case studies in the resolution and closure of disputes in science and technology*, sous la dir. de ENGELHARDT, Hugo Tristram, p.529-551. Cambridge, Angleterre : Cambridge University Press.

WINNER, Langdon.1986.«The Whale and the Reactor». In *The Whale and the Reactor: A Search for Limits in an Age of High Technology*, p.164-179. Chicago: University of Chicago Press.

WOLSINK, Maarten. 2003. «Reshaping the Dutch planning system: a learning process». *Environment and planning A*, vol. 35, no. 4 (avril), p.705-723.

YIN, Robert K. 1994. *Case Study Research, Design and Methods*. Second Edition. Thousand Oaks, SAGE Publications, 171 pages.

Documents cités – audiences publiques du BAPE sur le Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2 (rapport du BAPE 87), 1994

ARMAND, Philippe. 1994. Mémoire M39 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

ASSOCIATION CANADIENNE DE RADIOPROTECTION. 1994. Mémoire M5 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

BEAUCHESNE, Yves. 1994. Mémoire T11 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

CAMPAGNE CONTRE L'EXPANSION DU NUCLÉAIRE ET DE L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS RADIOACTIFS AU QUÉBEC. 1994. Mémoire M10-11-12-15-16-18-19-21-28-33-35-40-41-42-43-44-48 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE. 1994. Mémoire Di-10 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

COSSETTE, Lucie. 1994. Mémoire M1 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

CUMMINGS, Gabriel. 1994. Mémoire M30 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES. 1994. Mémoire M2 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

DOUCET, Joseph A.. 1994. Mémoire B-103 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

ÉNERGIE ATOMIQUE CANADA LIMITÉ. 1994. Mémoire M27 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

ENVIRONNEMENT JEUNESSE. 1994. Mémoire M14 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE. 1994. Mémoire M34 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

GREENPEACE QUÉBEC. 1994. Mémoire M4 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE 1994. Mémoire M30 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

INSTITUT DE GÉNIE NUCLÉAIRE ÉCOLE POLYTECHNIQUE. 1994. Mémoire M25 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

LES AM-I-E-S DE LA TERRE (Québec). 1994. Mémoire M6 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

LIGUE DES FEMMES DU QUÉBEC. 1994. Mémoire M13 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

MASSE, Christian 1994. Mémoire M45 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

MOUVEMENT VERT MAURICIE INC..1994. Mémoire M38 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87)

NOURY, Diane. 1994. Mémoire M26 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

PLAMONDON, Julie. 1994. Mémoire M49 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAURICIE-BOIS-FRANCS. 1994. Mémoire M3 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87)

REGROUPEMENT POUR LA SURVEILLANCE DU NUCLÉAIRE.1994. Mémoire T10 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

SCIENCE APPLICATIONS INTERNATIONALES CORPORATION (SAIC). 1994. Mémoire Di-11 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

SENEVER, Raoul. 1994. Mémoire M20 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87)

SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS D'HYDRO-QUÉBEC *Section locale 1500*. 1994. Mémoire M7 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale Gentilly-2* (rapport du BAPE 87).

Documents cités – audiences publiques du BAPE sur le Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 (rapport du BAPE 207), 2004

ABDUL-NOUR, Georges. 2004. Mémoire DM16 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC. 2004. Mémoire DM28 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des*

installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 (rapport du BAPE 207).

ASSOCIATION NUCLÉAIRE CANADIENNE. 2004. Mémoire DM17 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

CARON, Rémi. 2004. Mémoire DM2 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

CHAREST, Louis. 2004. Mémoire DM12 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUEBEC. 2004. Mémoire DM36 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

CONSULTANTS VFP INC..2004. Mémoire DM7 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

DAGENAIS, Jacques. 2004. Mémoire DM11 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

DUVAL, Pierre. 2004. Mémoire DM48 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITEE. 2004. Mémoire DM23 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

ENVIRONNEMENT JEUNESSE. 2004. Mémoire DM25 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ). 2004. Mémoire DM29 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

GREENPEACE. 2004. Mémoire DM37 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

GROUPE D'ACTION POUR LA RESTAURATION DU LAC SAINT-PIERRE. 2004. Mémoire DM61 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet*

de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 (rapport du BAPE 207).

INSTITUT DE GÉNIE NUCLÉAIRE POLYTECHNIQUE. 2004. Mémoire DM58 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

INTERNATIONAL SAFETY RESEARCH. 2004. Mémoire DM53 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

JETTÉ, Marcel pour le regroupement des travailleurs accidentés du nucléaire. 2004. Mémoire DM47 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

LE GRAND CONSEIL DE LA NATION WABAN-AKI INC..2004. Mémoire DM22 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

LEJEUNE, Roger. 2004. Mémoire DM1 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

MAPSAN INC.. 2004. Mémoire DM27 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

MOUVEMENT VERT MAURICIE. 2004. Mémoire DM39 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

MUNOZ, R., C. Couture, L. Durant et T. Peyret. 2004. Mémoire DM30 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

OPTICONSEIL INC.. 2004. Mémoire DM18 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

RHEAULT, Noëlla et Benoit Rheault. 2004. Mémoire DM45 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

RHÉAUME, Michel R., 2004. Document DT3 -*Transcription* de la Séance tenue le 9 novembre 2004 en soirée à Bécancour dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

ROSS, Michel. 2004. Mémoire DM49 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

ROZON, Daniel. 2004. Mémoire DM14 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

SIERRA CLUB DU CANADA. 2004. Mémoire DM38.1 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INGÉNIEURS D'HYDRO-QUÉBEC. 2004. Mémoire DM6 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

SYNDICAT DES SPÉCIALISTES ET PROFESSIONNELS D'HYDRO-QUÉBEC. 2004. Mémoire DM19 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

SYNDICAT DES TECHNOLOGUES D'HYDRO-QUÉBEC SECTION LOCALE 957. 2004. Mémoire DM9 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

VARIN, Elisabeth. 2004. Mémoire DM35 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

ZERO NUCLEAIRE. 2004. Mémoire DM43 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

ZIRCATEC PRÉCISION INDUSTRIES INC.. 2004. Mémoire DM32.1 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2* (rapport du BAPE 207).

Documents cités – audiences publiques du BAPE sur le *Projet de ligne à courant continu à 450 kv, Radisson-Nicolet-des Cantons* (rapport du BAPE 22), 1986

«CONTESTENSION» PORTNEUF LOTBINIÈRE. 1986. Document C22 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de ligne à courant continu de 450 kv Radisson-Nicolet-Des Cantons* (rapport du BAPE 22). 10 pages.

GAUVIN, Paulyne. 1986. Document C22-12 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de ligne à courant continu de 450 kv Radisson-Nicolet-Des Cantons* (rapport du BAPE 22). 3 pages.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS. 1986. Document B6 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de ligne à courant continu de 450 kv Radisson-Nicolet-Des Cantons* (rapport du BAPE 22). 2 pages.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. 1986. Document C22-76 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet de ligne à courant continu de 450 kv Radisson-Nicolet-Des Cantons* (rapport du BAPE 22). 3 pages.

Documents cités – audiences publiques du BAPE sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord)* (rapport du BAPE 177), 2003

FORTIN CARRIER, Thérèse. 2003. Mémoire DM1 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord)* (rapport du BAPE 177). Non paginé.

MILLER, Robert. 2003. Mémoire DM14 présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord)* (rapport du BAPE 177). 1 page.